CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

LA MAISON-DIEU

CHURCH DIVINITY SCHOOL
of the
PACIFIC
LIBRARY

LES ÉDITIONS DU CERF
29, boul. Latour-Maubourg, Paris-7e

Cum permissu superiorum.

D. L., 4e trimestre 1960. — Imprimeur, n° 2212.

LA MAISON-DIEU

N° 63

CHURCH DIVINITY SCHOOL of the PACIFIC LIBRARY

BATIR ET AMÉNAGER LES ÉGLISES

Le lieu de la célébration. Session du C.P.L. à l'école Sainte-Geneviève de Versailles (30 août-1er septembre 1960)

SOMMAIRE

François Louvel.	*Le mystère de nos églises*	5
N. Maurice-Denis-Boulet.	*La leçon des églises de l'antiquité.*	24
Joseph Gelineau.	*L'église, lieu de la célébration...*	41
	Le sanctuaire et sa complexité...	53
	La nef et son organisation.....	69
A.-G. Martimort.	*Le rituel de la consécration des églises*	86
A.-M. Roguet.	*L'autel*.....	96
	Le lieu de la réserve.....	114
	Le baptistère.....	125
A.-G. Martimort.	*Place du siège du célébrant*	135
Pierre Jounel.	*L'enseignement iconographique du premier millénaire chrétien*....	138
Rapports sur *L'accueil des fidèles*.....		147

J.-M. Hum, o. p. : *Les abords de l'église.* — L. Kammerer : *Le porche.* — F. Morlot : *La sacristie.* — M. Duhamel : *Les confessionnaux.* — L. Bataillon : *L'accueil des infirmes.*

PAUL CARRIÈRE, Archiprêtre d'Épernay. — *J'ai une église à aménager*..... 159

LOUIS KAMMERER, Curé de Saint-Jean-Bosco, Strasbourg. — « *J'ai une église à construire* ». 190

PIERRE PINSARD, Architecte — *Ce que les architectes demandent aux curés*..... 209

GUILLAUME DE VAUMAS, Archidiacre de Saint-Jacques, Paris, directeur des « Chantiers du Cardinal ». — *L'église dans la cité*..... 217

CONCLUSIONS DE LA SESSION..... 234

★

L'Institut supérieur de Liturgie..... 240

LE MYSTÈRE DE NOS ÉGLISES

Le *Très-Haut n'habite pas dans des demeures faites de main d'homme*[1]. Ainsi s'exprime Étienne devant le Sanhédrin. Quelques années plus tard, Paul dira à Athènes devant l'Aréopage : *Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qui s'y trouve, lui, le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite pas dans des temples faits de main d'homme*[2].

Les deux affirmations, celle d'Étienne, celle de Paul sont faites devant un tribunal; elles retentissent comme des déclarations de guerre.

A Athènes, « Paul sentait brûler en lui l'indignation au spectacle de cette ville remplie d'idoles[3] ». Lorsqu'il paraît devant l'Aréopage, il peut enfin proclamer le néant des idoles et l'inanité de tous les temples païens.

A Jérusalem la situation est tout autre. Le Temple n'est pas la demeure des idoles. Il a été élevé à la gloire du vrai Dieu. Or Étienne est accusé par les Juifs de « tenir des propos contre le saint Lieu (entendez le Temple). Nous l'avons entendu dire que Jésus, ce Nazaréen, détruira ce Lieu-ci[4] ».

Or à quelques centaines de mètres du Temple, devant le tribunal suprême d'Israël, Étienne affirme que le Très-Haut n'habite pas des demeures faites de main d'homme.

Nous touchons ici un des traits fondamentaux de la religion chrétienne : *elle n'est pas liée à un édifice*. Ceux-ci sont faits de main d'homme. Mais la révélation apportée par Jésus est donnée par Dieu.

En proclamant l'originalité du christianisme par opposi-

1. Act., 7, 48.
2. Act., 17, 24.
3. Act., 17, 16.
4. Act., 6, 13-14.

tion au paganisme et par opposition au judaïsme, Paul et Étienne ont défini le caractère universel et j'allais dire cosmique, de la religion nouvelle.

Nous avons cependant des bâtiments qu'on appelle églises; nous en avons même beaucoup. Et nous sentons tellement la nécessité de ces églises que le premier soin d'un curé de banlieue qui arrive dans un quartier nouveau, est de construire une chapelle provisoire. Nos églises, chapelles, oratoires... sont-elles la négation de ce que Paul et Étienne ont proclamé ?

Pour répondre à cette question il nous faut d'abord situer l'affirmation de Paul et d'Étienne par rapport à l'Ancien Testament; alors seulement nous pourrons comprendre la nouveauté de la perspective chrétienne.

Le temps des patriarches

A l'époque des patriarches, il n'y a pas de Temple. Abraham est un nomade. Là où il est, il adore le vrai Dieu. Dieu lui a dit « Marche en ma présence et sois parfait[5] ». Dans sa simplicité cette prescription renferme toutes les autres et les dépasse. Il s'agit pour le croyant d'être en présence de Dieu et dans la mesure du possible de se modeler sur son Seigneur. C'est déjà le précepte de l'Évangile : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait[6]. »

Cependant à plusieurs reprises on nous dit qu' « Abraham bâtit un autel à Yahvé et il invoqua son nom[7] ». Ceci nous amène à faire trois remarques importantes :

1. Il y a des *moments privilégiés* pour la prière. En tout temps Abraham doit être en présence de Dieu; mais il ne peut tout le temps offrir un sacrifice. La loi profonde de l'humanité est dans une alternance. L'adoration, la prière, doivent être enracinées au cœur de l'homme, mais elles ont besoin de temps forts pour s'exprimer.

2. De même qu'il faut un temps pour la prière, *il lui faut un lieu*. En principe peu importe ce lieu. Ainsi voyons-nous qu'Abraham érige un autel successivement à Sichem,

5. Gen., 17, 1.
6. Mat., 5, 48.
7. Gen., 12, 6-8; 13, 18.

à Béthel et aux chênes de Membré. Mais nous voyons Abraham revenir en ces lieux et y prier à nouveau. Là, d'ailleurs, Dieu se manifestera. Les lieux où s'est joué un épisode important de l'histoire du salut, ceux où l'on a déjà prié, deviennent tout naturellement des lieux saints.

3. Mais quelle que soit l'importance de ces lieux de prière, on ne dira jamais que celui qui parle à Abraham est le « Dieu de Béthel » ou le « Dieu de Sichem ». On dira toujours, par contre, et nous disons encore « le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ». Et déjà cette formule biblique annonce ce que le Nouveau Testament révélera en sa plénitude : *le véritable Temple de Dieu, ce sont ceux qui le connaissent.*

Au temps de l'arche d'alliance

Si étonnant que cela puisse paraître, le peuple que Moïse mène au désert a une religion proche de celle des patriarches. Il n'y a pas de lieu sacré fixé une fois pour toutes. La montagne du Sinaï elle-même ne sera pas un sanctuaire. Seuls les historiens des religions parleront du Dieu du Sinaï. Moïse, lui, ne connaît que « Yahvé qui nous a fait sortir d'Égypte ». L'Égypte d'un côté, la Palestine de l'autre, appartiennent à Dieu. Yahvé est le Dieu de toute la terre.

Il est vrai, avec Moïse nous voyons apparaître un sacerdoce, un rituel des sacrifices et surtout l'arche et tout le mobilier sacré qui l'accompagne. Mais l'arche n'est pas immobile, bien au contraire. Elle accompagne et même, pourrait-on dire, elle organise les déplacements des Israélites. L'arche, d'ailleurs, n'est pas la demeure de Dieu. Elle est le signe de sa présence, et bien précisément le signe de la présence de Dieu *parmi son peuple.* « J'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je serai leur Dieu... Je les ai fait sortir du pays d'Égypte pour demeurer parmi eux[8]. »

Le livre des Nombres[9] se plaît à nous dire que trois tribus campaient à l'est de l'arche, trois au sud, trois à l'ouest et trois au nord. Au centre de ce grand quadrilatère, la tribu de Lévi entoure la tente dans laquelle repose

8. Ex., 29, 45-46.
9. No., 1, 52 — 2, 34.

l'arche. Sous ce schématisme géométrique s'exprime la même idée que précédemment : Dieu habite au milieu de son peuple. Le camp d'Israël, d'ailleurs, se déplace; aussi l'arche est-elle sous une tente : Dieu s'est fait nomade avec les nomades.

Ce « nomadisme divin », si l'on me permet cette expression, durera longtemps encore après Moïse jusqu'au temps de David. Et même lorsque David l'aura triomphalement conduite dans les murs de Jérusalem récemment conquise, l'arche ne sera pas définitivement fixée en ce lieu. Elle accompagne l'armée sous les murs de Rabba des Ammonites[10], et peu s'en faut qu'elle ne suive David dans sa fuite devant Absalon[11].

Une triple conclusion s'impose :

1. Comme à l'époque patriarcale Dieu *habite avec* ceux qui croient en lui et mettent en lui leur confiance.

2. Mais un peuple n'est pas une famille. Il a besoin de *signes visibles* pour atteindre l'invisible. L'arche est le signe principal de cette présence.

3. Cette présence *n'est pas liée à un lieu déterminé.* L'arche est située sous une tente, toujours prête à aller là où sera le peuple de Dieu.

Le Temple de Jérusalem

« En la quatre cent quatre-vingtième année après la sortie des Israélites du pays d'Égypte... Salomon bâtit le Temple de Yahvé[12]. » La formule qu'emploie ici l'auteur du livre des Rois a une solennité inacoutumée. Elle entend souligner, c'est évident, l'importance historique de l'événement. 480 ans, c'est douze fois quarante. Douze générations se sont succédées depuis que Dieu a libéré son peuple. Un cycle s'achève. Un nouveau cycle commence : celui du Temple. De fait, le Temple va jouer un rôle primordial dans toute la suite de l'histoire d'Israël.

Le livre des Rois a consacré cinq chapitres à nous raconter la construction et la dédicace de ce Temple. Cela com-

10. 2 Sam., 11, 11.
11. 2 Sam., 15, 24-29.
12. 1 Rois, 6, 1.

mence comme un devis d'architecte; description un peu fastidieuse pour nous, mais qui nous montre avec quel amour l'auteur parle du Temple. Puis tout à coup c'est la Dédicace; la nuée lumineuse remplit le Temple où l'on vient de déposer l'arche. « La gloire de Yahvé remplissait le Temple de Yahvé[13]. »

Salomon avait construit. Il avait construit avec des matériaux de la terre, avec des plans élaborés par les hommes. Et maintenant Dieu ratifiait par une manifestation analogue à celle de l'Exode l'œuvre des architectes et des manœuvres. Il faisait choix de cette demeure pour y habiter.

Alors le ton change. Salomon s'interroge : « *Dieu habiterait-il vraiment avec les hommes sur la terre ?* Voici que les cieux et les cieux des cieux ne le peuvent contenir, moins encore cette maison que j'ai construite[14]. » Le langage de Salomon est déjà celui de Paul ou d'Étienne. Salomon poursuit sa méditation. Il s'adresse à Dieu dans une admirable prière[15] qui trace en même temps une véritable théologie du Temple :

« Que tes yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, sur ce lieu dont tu as dit : « Mon nom sera là. »

« Écoute la supplication de ton serviteur et de ton peuple Israël, lorsqu'ils prieront en ce lieu. Toi, écoute du lieu où tu résides, au ciel, écoute et pardonne. »

Puis, comme dans une litanie, Salomon évoque tour à tour le pécheur, le peuple battu et humilié, la sécheresse, la famine, et même l'étranger qui viendra ici d'un lointain pays pour invoquer Yahvé. Et chaque fois, comme un leitmotiv revient le même appel : quand ils viendront dans ce lieu ou même quand ils se tourneront vers ce lieu, « *toi, écoute au ciel, où tu résides* ».

Nul doute n'est possible, la prière de Salomon, telle que nous la rapporte la Bible, suppose une distinction fondamentale : Dieu n'habite pas dans le Temple. Il ne peut être enfermé dans les étroites limites d'un sanctuaire. Mais le Temple va être le lieu privilégié de la prière, le lieu où Dieu et l'homme se rencontrent.

Aussi de nombreux textes de l'Ancien Testament et no-

13. 1 Rois, 8, 11.
14. 1 Rois, 8, 27.
15. 1 Rois, 8, 29-51.

tamment des psaumes vont-ils dire la grandeur du Temple et la joie d'Israël en marche vers la maison de Dieu ou regroupé autour d'elle.

Réticences

Les textes de l'Ancien Testament qui parlent du Temple sont loin d'avoir tous ce même ton enthousiaste. Lorsque David envisage de construire un Temple, la réponse qui lui est faite n'est pas favorable : « Je n'ai jamais habité une maison depuis le jour où j'ai fait monter d'Égypte les Israélites jusqu'à aujourd'hui. Mais j'étais en camp volant, sous une tente... Pendant tout le temps où j'ai voyagé avec tous les Israélites, ai-je dit à un seul des Juges d'Israël, que j'avais institué comme pasteurs de mon peuple : « Pourquoi ne me bâtissez-vous pas une maison de cèdre[16] ? »

De fait le Temple va changer les relations de Dieu et de son peuple. Lorsque Salomon transportera l'arche dans le Temple, il la placera dans le saint des saints[17]. Plus personne ne la verra, plus personne n'en parlera. C'est la fin d'une époque. Dieu n'apparaît plus désormais comme un nomade parmi les nomades, mais comme *un roi dans son palais*, un roi dont on ne voit que les serviteurs, lui-même demeurant caché aux regards, dans le secret de son appartement privé.

Quatre siècles plus tard, lorsque après le retour de l'exil il s'agira de reconstruire le Temple, de nouveau une voix prophétique mettra les Juifs en garde contre le danger d'une construction :

> Ainsi parle Yahvé :
> Le ciel est mon trône
> et la terre mon marchepied!
> *Quelle maison pourriez-vous me bâtir ?*
> et en quel endroit le lieu de mon repos ?
> Tout cela c'est ma main qui l'a fait,
> et tout cela est à moi[18].

16. 2 Sam., 7, 6-7.
17. 1 Rois, 8, 1-8.
18. Is., 66, 1-2.

Ainsi en deux circonstances particulièrement importantes, lorsqu'il s'est agi de reconstruire le Temple, comme lorsque David avait projeté de construire le premier Temple, la parole de Dieu s'est élevée avec force contre ces projets.

Les deux fois cependant le projet s'est réalisé et semble-t-il, avec l'assentiment et même la bénédiction de Dieu. Nous touchons là un des aspects mystérieux de la pédagogie divine. Ainsi lorsqu'il avait été question d'avoir un roi, Dieu avait-il blâmé ce projet et il l'avait cependant sanctionné. Un peu comme les parents en face de leurs grands enfants font parfois valoir les dangers d'un choix qu'ils veulent faire, puis conciliants et voulant respecter leur liberté, les aident loyalement à le réaliser.

Bénédictions

Dieu accepte la construction du Temple. Il va s'efforcer de faire de ce lieu une source de grâces. Peu à peu le Temple deviendra le centre religieux d'Israël : Dieu s'y manifeste à Isaïe dans une vision grandiose; c'est le haut lieu de la prière; c'est vers le Temple que monte périodiquement en pèlerinage, pour se rassembler, le peuple croyant, comme jadis au désert il se regroupait autour de l'arche. On va vers Jérusalem et son Temple des régions les plus lointaines de la dispersion.

Quelles que soient les critiques que l'on pourra faire, il est incontestable que le Temple a joué pendant dix siècles un tel rôle dans l'histoire d'Israël, qu'il nous est impossible d'imaginer ce qu'aurait pu être cette histoire, si le Temple n'avait pas existé. Et il suffit de voir la piété de Jésus, de sa mère et de ses apôtres à l'endroit du Temple, pour comprendre que celui-ci a été source de bénédiction pour Israël.

Dépassements

Mais la pédagogie divine a sans cesse cherché à éveiller la conscience d'Israël à une mission plus haute que celle

d'un culte rituel. Les invectives des prophètes contre ceux qui mettent une confiance aveugle dans le Temple, ne sont pas tant une critique du Temple qu'une invitation à revenir à l'essentiel : « Cherchez Yahvé et vous vivrez. »

Le Temple exige de ceux qui l'approchent une sainteté rituelle; mais, disent les prophètes, Dieu demande à ses fidèles une sainteté plus profonde.

Le Temple est à Jérusalem, il semble être la propriété d'Israël, mais déjà les prophètes annoncent que les nations viendront vers lui pour y adorer le Dieu de toute la terre. Et déjà le second Temple comporte un parvis des nations, où les hommes de tous les peuples peuvent venir officiellement s'unir à la prière du peuple juif.

L'exil

Dans cette pédagogie divine la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, la destruction du Temple et l'exil jouent un rôle essentiel.

Les prophètes avaient annoncé à maintes reprises que Dieu pouvait abandonner le Temple. Mais un jour, en 588, ce qui semblait n'être qu'une hypothèse extravagante de prédicateur, devint la réalité. Jérusalem était prise, le Temple brûlé et rasé, le peuple emmené en exil loin de sa terre. Pendant un demi-siècle Israël va vivre sur la terre étrangère. Lorsque les premières caravanes de rapatriés seront revenues en Judée, il faudra attendre encore vingt ans pour que le Temple soit reconstruit. Au total pendant plus de soixante-dix ans, *Israël a vécu sans avoir de Temple*. Ces années sont cependant parmi les plus importantes de son histoire religieuse.

Avant même la prise de Jérusalem, Ézéchiel avait décrit le départ de Yahvé[19]. La gloire de Dieu quittait le Temple. Elle ne partait pas chassée par les ennemis d'Israël; elle partait parce que l'idolâtrie avait envahi les parvis du Temple. Dieu partait librement comme il était jadis venu librement.

Dieu a-t-il abandonné son peuple ? Non, répond Jérémie.

19. Éz., 10, 4-5; 10, 18-19; 11, 22-23.

Car Dieu est avec les exilés. C'est loin de Jérusalem et de son Temple que Dieu agit. Il est avec ceux qui souffrent et qui espèrent. Déjà il prépare une alliance nouvelle : « Je mettrai ma Loi au fond de leur être et l'écrirai sur leur cœur. Alors je serai leur Dieu et ils seront mon peuple[20]. » Il n'est plus question du Temple, mais du *cœur* des fidèles. Ézéchiel tient un langage analogue. Il prédit, il est vrai, le Temple nouveau où reviendra habiter la gloire du Seigneur. Mais il n'en parle qu'après avoir d'abord annoncé l'alliance nouvelle. « Je vous rassemblerai... Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés... Je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau... Vous serez mon peuple et moi je serai votre Dieu[21]. »

Ainsi de l'expérience de l'exil, trois conclusions se dégagent :

1. Le Temple de Dieu à Jérusalem *peut être détruit*, Dieu n'en cesse pas pour autant d'agir et de conduire son peuple.

2. Dieu est partout mais il est spécialement *avec ceux qui souffrent*. Il est « pour eux un sanctuaire[22] », alors même qu'ils sont loin de la Terre Promise.

3. Dieu prépare un peuple saint, un peuple purifié, un peuple qui aime et qui soit animé d'un esprit nouveau que lui-même donnera.

Les synagogues

On ne saurait passer sous silence le rôle des synagogues. Nulle part l'Ancien Testament n'en parle. Elles sont cependant une des réalités les plus vivantes et les plus agissantes des derniers siècles du judaïsme.

Est-ce en exil que la nécessité s'est fait sentir de se réunir, pour entendre lire la Parole de Dieu et pour chanter ses louanges ? Ce qui est certain, c'est que le culte synagogal naît et se développe parce que Jérusalem est loin et qu'il faut cependant se grouper pour rencontrer Dieu.

Bientôt un immense réseau de synagogues couvrira la Terre Sainte et s'étendra à travers le monde partout où il y a des Juifs dispersés. Mais prenons-y bien garde, ces bâti-

20. Jér., 31, 33-34.
21. Éz., 36, 24-28.
22. Éz., 11, 16.

ments qu'on appelle synagogues (c'est-à-dire lieu de rassemblement) répondent à un besoin qui est précisément celui de *se rassembler*. C'est parce que des croyants veulent se réunir qu'il leur faut un lieu pour le faire. Et ils veulent se réunir parce que Dieu habite avec son peuple rassemblé.

C'est parce que le Temple avait été construit qu'on allait vers lui. Tout au contraire on construit les synagogues parce que d'abord on a voulu se rassembler.

Le culte synagogal ne fera d'ailleurs nulle concurrence aux grands pèlerinages annuels vers Jérusalem. Il les facilitera plutôt. Mais il va aider le peuple à comprendre que si le Temple garde sa valeur, Dieu habite en tout lieu et spécialement là où ses fidèles sont rassemblés.

Le temps de la Pentecôte

Mais de Moïse à Jésus, au temps de l'arche comme à celui du Temple, et même à l'époque où les synagogues se multiplient l'idéal des croyants est d'être un peuple à part. Moïse a emmené le peuple au désert et l'a séparé des autres nations; la Loi a érigé un mur d'observances qui séparent le croyant, fût-il déporté au bout du monde, de quiconque ne partage pas sa foi. Ce peuple est — et veut être — un peuple séparé des autres.

La Pentecôte inaugure, au contraire, un régime de *dispersion*. Dispersion géographique : il va y avoir des chrétiens non seulement dans les villes où il y avait jusqu'ici des Juifs, mais partout où sera prêché l'Évangile. Dispersion ethnique : il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni barbare, ni homme libre. Bientôt Jean pourra décrire l'Église comme composée d'hommes de tout peuple, toute langue, et toute nation.

La première Pentecôte (celle du Sinaï) avait créé un peuple à part, séparé des autres peuples; la nouvelle Pentecôte jette à tout vent la semence de l'Évangile. Il faut que sur tous les rivages du monde la Parole de Dieu soit portée.

Les convertis appartiendront à vingt peuples différents. Ils ne formeront cependant qu'un seul peuple, le peuple de Dieu. Les membres de ce peuple nouveau ne sont unis ni par l'origine sociale, ni par l'appartenance géographique,

ni par une langue commune, mais par l'Esprit-Saint. Le prophète Ézéchiel n'avait-il pas annoncé que Dieu rassemblerait les hommes venus de toutes les nations en leur donnant son Esprit. Et l'unité que réalise l'Esprit-Saint est si forte malgré la dispersion des fidèles que tous ensemble, si loin qu'ils soient dispersés, forment un tout organique : ils sont comme *un seul corps*. « C'est en un seul Esprit que nous tous avons été baptisés pour ne former qu'un seul corps, Juifs ou Grecs, esclaves ou hommes libres, et tous nous avons été abreuvés d'un seul Esprit[23]. »

Paul développera à plusieurs reprises cette comparaison. Mais souvent il en prend une autre : et c'est précisément celle du *Temple*. Dès sa première lettre aux Corinthiens (écrite vers l'an 57) il dit à ses correspondants : « Ne savez-vous pas que vous êtes un temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ?... Le temple de Dieu est sacré, et ce temple, c'est vous[24]. »

Il y a ici plus qu'une comparaison; c'est une affirmation très nette, dont Paul, quelques chapitres plus loin, va tirer des conclusions très concrètes. Quand il voudra montrer qu'un chrétien ne peut se livrer à la fornication, il dira : « Ne savez-vous pas que votre corps est un temple du Saint-Esprit, qui est en vous... Glorifiez donc Dieu dans votre corps[25]. »

Dans ces deux textes, Paul semble s'adresser à chaque chrétien, chacun d'eux est un temple du Saint-Esprit.

Quelques années plus tard (vers 62) dans sa lettre aux Éphésiens, c'est l'assemblée des chrétiens qui est comparée à un temple, et, chose nouvelle, à un *temple en construction*.

« Vous êtes de la maison de Dieu. *La construction que vous êtes* a pour fondations les apôtres et les prophètes, et pour pierre d'angle le Christ Jésus lui-même. En lui toute construction s'ajuste et grandit en un temple saint... en lui, vous aussi, vous êtes intégrés à la construction pour devenir une demeure de Dieu, dans l'Esprit[26]. »

Maison de Dieu, construction, temple saint, les termes

23. 1 Cor., 12, 12-13.
24. 1 Cor., 3, 16-17.
25. 1 Cor., 6, 19-20.
26. Éph., 2, 20-22.

s'accumulent qui évoquent le Temple de Jérusalem. Mais il ne s'agit pas d'entasser des pierres inertes, il ne s'agit pas même seulement de rassembler des hommes de bonne volonté; tous ceux qui entrent en cette construction doivent être liés au Christ.

Paul d'ailleurs n'est pas seul à parler de la communauté des fidèles comme d'un temple. La première lettre de Pierre (vers 62) tient le même langage : « Approchez-vous de lui (le Seigneur), *pierre vivante* rejetée des hommes, mais choisie, précieuse auprès de Dieu. *Vous-mêmes, comme des pierres vivantes*, prêtez-vous à l'édification d'un édifice spirituel... en vue d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ. Car vous êtes une nation sainte... vous qui n'étiez pas un peuple, et qui êtes maintenant le peuple de Dieu[27]. »

« Des pierres vivantes » : Paul n'aurait pas inventé cette expression. Il a cherché, parlant tantôt le langage de l'édifice que l'on construit, tantôt celui du corps dont les membres sont organiquement liés. Pierre a un langage plus populaire, plus imagé; il a trouvé la vraie formule : le peuple des chrétiens est *le temple vivant du Dieu vivant.* Et ces pierres vivantes qui entrent dans la construction viennent se greffer sur la pierre vivante fondamentale : le Christ.

J'ai au passage évoqué la date de ces différents textes. Ils s'échelonnent entre 57 et 62. Ils font d'ailleurs allusion (c'est évident pour les citation de la 1re Épître aux Corinthiens) à un enseignement plus ancien. Or en ces années 57-62 (et *a fortiori* pour celles qui précèdent) le Temple de Jérusalem existe encore, et rien ne permet humainement de penser qu'il va être détruit dans quelques années. Paul se rend à ce Temple quand il est de passage à Jérusalem, et nulle part dans ses lettres on ne trouve la moindre critique à l'endroit du Temple. Il en est de même pour Pierre. Lors donc que l'un et l'autre disent que la communauté chrétienne est le temple du Seigneur, ils ne songent nullement au caractère transitoire, et même périmé, du Temple de Jérusalem. Ils sont bien plutôt dans la ligne des prophètes qui annonçaient que Dieu habiterait avec son peuple. Et eux-

27. 1 Pi., 2, 4-10.

mêmes, sous la mouvance de l'Esprit, ils décrivent l'Église qu'ils voient naître. Ils la décrivent en termes concrets : un corps, un temple. Tout part du Christ, tout est animé par l'Esprit. Tout est en marche, en jaillissement, en grandissement, comme une construction splendide qui est la demeure de Dieu.

Tout part du Christ : « Dans le Christ habite corporellement toute Plénitude de la Divinité[28]. » Ce que Paul dit ici aux Colossiens rejoint déjà ce que Jean dira plus tard lorsqu'il écrira son Évangile. « Le Verbe s'est fait chair et il a demeuré parmi nous[29]. » Mais comment une traduction française rendra-t-elle jamais les mots de saint Jean désignant cette habitation parmi les hommes ? ἐσκήνωσεν ἐν ἡμιν. Il faudrait traduire : le Verbe s'est fait chair et *il a planté sa tente, il a campé avec nous.* Le mot choisi par saint Jean évoque le séjour au désert et l'habitation de Yahvé avec son peuple. Mais il y a ici beaucoup plus que l'arche. Le Christ est à la fois homme et Dieu. Quand on voit son corps on voit de ses yeux l'habitation de Dieu, et en quelque sorte Dieu lui-même. « Ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché du Verbe de vie... nous vous l'annonçons[30]. »

Jamais Dieu n'a habité ainsi sur la terre. Ni l'arche, ni le Temple n'ont jamais renfermé la plénitude de la divinité. Mais dans le Christ, dans son corps, uni à son corps, ne faisant qu'un avec lui, voici que les hommes ont rencontré Dieu lui-même.

Il nous faut ici revenir un instant en arrière et relire la prophétie de Nathan. David voulait construire le Temple. Le Seigneur lui répond : tu veux me bâtir une maison; c'est moi Yahvé qui te bâtirai une maison[31]. Il y a apparemment un jeu de mots. En hébreu comme en français (et plus même qu'en français) le même terme (*baït*) peut désigner une demeure pour habiter ou la perpétuité d'une dynastie (ainsi à l'école entendions-nous parler de la « Maison d'Autriche »).

28. Col., 2, 9.
29. Jean, 1, 14.
30. 1 Jean, 1, 1-3.
31. Cf. 2 Sam., 7, 11-16.

Dieu promet à David une maison, c'est-à-dire une dynastie. Mais lorsque les rois descendants de David ne régneront plus, on méditera la vieille prophétie et on attendra « le Fils de David » que Dieu a promis. Et lorsque l'ange Gabriel viendra saluer Marie, il reprendra presque mot pour mot la promesse faite à David[32]. L'heure est venue où la réalisation dépasse les espérances de la promesse : le fils de David qui va naître est le Fils de Dieu. Il est, sans jeu de mot cette fois-ci, la maison de Dieu, le Temple du Dieu vivant. David voulait construire un temple, Dieu lui répond : ce n'est pas toi qui construiras un temple; tu n'es qu'un homme, mais moi je prépare un temple, ce sera un de tes descendants, en lui résidera la plénitude de la divinité.

Le Temple de Salomon ne contenait pas Dieu. Mais *en Jésus* réside la plénitude de la divinité. Il est, et lui seul mérite pleinement le titre : le Temple de Dieu.

Les évangiles en témoignent explicitement lorsqu'ils rapportent la parole de Jésus : « Détruisez ce temple; en trois jours je le relèverai[33]. » Les Juifs ne comprennent pas, les Apôtres non plus, mais, dit saint Jean, « il parlait du temple de son corps ».

Le vrai temple de Dieu est donc le Corps du Christ, le corps physique de Jésus, son corps charnel, celui que les Apôtres ont vu et qu'ils ont touché de leurs mains. C'est sur cette vérité fondamentale que repose, comme sur la pierre angulaire, tout ce que Paul et Pierre ont pu dire sur l'Église qui est Corps du Christ et Temple de Dieu.

La destruction du temple

La destruction du temple de Jérusalem en 70 n'ajoutera rien à ce que les Apôtres avaient déjà dit. Depuis la mort de Jésus sur la croix le voile du Temple est déchiré. Les chrétiens savent, et depuis longtemps, que le vrai Temple du Seigneur est le Corps du Christ, et que tous ensemble, rassemblés, ils sont aussi le Temple du Seigneur, le même

32. Luc, 1, 32-35.
33. Jean, 2, 19-22. Cf Mat., 26, 61; 27, 39-40; Marc, 14, 57-58; 15, 29.

Temple, car ils sont unis au Christ comme les membres du Corps.

Toutefois la destruction du Temple de Jérusalem est un signe providentiel, annoncé par Jésus lui-même, et qui marque la fin d'une époque. Le Temple de Jérusalem disparaît à l'heure où l'Église se répand dans le monde. Le Temple matériel est détruit quand le Temple spirituel commence à grandir. L'image cède la place à la réalité.

Les églises-bâtiments qui vont bientôt surgir ne seront à aucun titre les copies du Temple de Jérusalem.

Nos églises

Se réunir est pour les chrétiens une nécessité vitale. Avant même la Pentecôte les Apôtres sont rassemblés au Cénacle. Après la Pentecôte, les premiers disciples sont assidus aux réunions : il s'agit d'entendre la Parole de Dieu et de prendre part à la fraction du pain.

Nous retrouvons ici un mouvement analogue à celui qui, quelques siècles plus tôt, créait les synagogues : celles-ci étaient nées du besoin de se rassembler pour entendre la Parole de Dieu et pour prier. Le même souci anime les disciples du Christ. Bien plus, le Seigneur Jésus a promis sa présence à ceux qui se réunissent en son nom, et d'ailleurs comment célébrerait-on l'eucharistie si l'on n'était rassemblés. Ainsi, avant même que saint Paul n'ait écrit ses épîtres, les premiers chrétiens savent-ils d'expérience que leur rassemblement est le lieu de la présence divine. Lorsqu'ils sont réunis, lorsqu'ils sont en église, ils deviennent le Temple du Seigneur.

Peu importe le lieu du rassemblement; ce ne sont pas les murs qui constituent la demeure de Dieu, mais l'assemblée des fidèles. Toutefois il faut bien un lieu pour se rassembler. La Cène n'a pas été célébrée dans un local de hasard, mais dans une « chambre haute » qui était assez vaste pour que la petite communauté apostolique puisse y être réunie, et assez éloignée de l'agitation de la rue pour que la prière puisse librement s'y exprimer. Il va y avoir des lieux qui, plus que d'autres, mieux que d'autres, se prêteront au rassemblement des fidèles et le faciliteront. On sera bien vite

amené, par une nécessité interne, à choisir et à organiser les lieux du rassemblement des chrétiens.

Deux solutions se présenteront alors : ou bien utiliser les lieux existants (c'est le cas du Cénacle, et ce sera forcément la pratique des premiers disciples pendant longtemps) ou bien bâtir, construire le lieu de rassemblement. Cette seconde solution ne se généralisera pas avant le 3e siècle. Et de cette longue période où l'Église n'a pas eu, d'ordinaire, de lieu de culte qu'elle ait construit elle-même, on doit conclure que *nos églises ne sont pas d'institution divine, mais d'institution ecclésiastique.*

Le bâtiment église (de droit ecclésiastique) n'existe que parce qu'il y a une communauté de fidèles qui a besoin (de droit divin) de se réunir.

Ceci nous conduit à quatre conclusions qui vont nous permettre de définir le mystère de nos églises.

1. *Nos églises ne sont pas la réplique du Temple de Jérusalem.*

Le Temple voulait être la maison de Dieu (ainsi le nommait-on en hébreu). Nos églises ont d'abord pour but de permettre au peuple de Dieu de se rassembler pour devenir le Temple de Dieu. C'est parce qu'elles sont les maisons du peuple de Dieu et que ce peuple est le temple vivant du Dieu vivant, que l'on peut dire de nos églises qu'elles sont maison de Dieu. Seul le Christ et avec lui la communauté des fidèles qui lui est unie, constitue le Temple du vrai Dieu.

2. *Comme les synagogues, nos églises sont nées du besoin des fidèles de se réunir.*

Pour une part, importante d'ailleurs, le culte chrétien est dans la ligne du culte synagogal : il comporte l'audition de la Parole de Dieu et le chant des psaumes. Mais plus favorisées que les synagogues, nos églises sont le lieu où se célèbre l'eucharistie.

Il en résulte que *la communauté chrétienne crée son lieu*

de culte. Cela est si vrai que le même terme « église » désigne l'assemblée des fidèles et le bâtiment où elle se réunit, de même que le même terme « synagogue » (qui, lui aussi, voulait dire rassemblement) désignait la communauté des Juifs et le lieu où elle se rassemblait.

3. *Nos églises sont donc au service des assemblées chrétiennes qui en ont besoin. Elles doivent se modeler sur elles.*

Cela suppose d'abord que nos églises ont un rôle fonctionnel : leur dimension dépend de la dimension de la communauté locale, et la disposition des lieux dépend des fonctions qui doivent s'y exercer : célébration de l'eucharistie, proclamation de la parole, chant, processions de communion, etc.

Mais toute assemblée chrétienne qui se réunit doit savoir, sous peine de manquer à sa vocation, qu'elle n'est qu'une partie de l'Église du Christ. Celle-ci repose sur le fondement du Christ, des Apôtres et des prophètes et englobe non seulement tous les chrétiens de la terre, mais tous ceux qui sont au ciel. Nos églises seront d'autant mieux au service de la communauté locale qu'elles aideront celle-ci à se dépasser pour contempler la plénitude de l'Église. Nos églises doivent donc être le *lieu d'une pédagogie de l'Église*.

Les rites de la dédicace soulignent cet aspect pédagogique des édifices du culte : les fidèles d'aujourd'hui sont rassemblés comme les pierres vivantes du Temple de Dieu. Ils sont unis aux saints et spécialement aux martyrs, autour du Christ qui est la pierre angulaire de tout l'édifice. Les Apôtres sont les colonnes de l'Église. L'église tout entière est une image du ciel; elle représente la Jérusalem céleste.

Mais, il importe de le souligner, quelle que soit la valeur pédagogique ou artistique du bâtiment, il ne remplira son rôle que si le peuple qui s'y assemble est un peuple de baptisés. Le véritable Temple est constitué par les chrétiens et non par l'édifice. Les pasteurs se souviendront en particulier de l'importance primordiale de la célébration. La qualité de la célébration a plus d'importance que le lieu où elle est célébrée.

4. Ainsi comprises nos églises sont des lieux saints, même si la sainte Réserve n'y est pas conservée.

La grâce de Dieu s'y est manifestée : l'Église y a prié, l'eucharistie y a été célébrée, le corps du Christ y a été donné en nourriture.

D'ailleurs ces églises ont été construites pour aider l'homme à se mettre en présence de Dieu et en communion avec ses frères. Elles invitent le chrétien qui y entre à retrouver sa vocation profonde de membre du Corps du Christ.

Le mystère de nos églises

Mais les conclusions que je viens de dégager évoquent insuffisamment le mystère de nos églises.

Dans leur foisonnement parfois tumultueux, les cérémonies de la consécration d'une église évoquent toute l'histoire biblique : l'étonnement de Jacob qui a vu le ciel ouvert, le rocher au désert, l'entrée de l'arche à Jérusalem, la consécration du Temple de Salomon, les pèlerinages à Jérusalem, Zachée qui reçoit le Seigneur chez lui, les Apôtres, les martyrs, les saints, et finalement la Jérusalem céleste.

Tandis que les psaumes, les oraisons et les chants parlent de toute cette histoire biblique, des rites se déroulent qui, manifestement, veulent faire de la consécration d'une église la réplique d'un baptême : exorcisme pour sanctifier ce lieu, signes de croix pour en prendre possession, aspersion d'eau, onction d'huile, et finalement vêture blanche de l'autel et célébration de l'eucharistie.

Ces rites ne correspondent peut-être pas toujours rigoureusement à la théologie de nos églises que j'ai rappelée, mais ils nous reportent vers les deux termes de l'histoire biblique. Car au Paradis il n'y avait ni temple ni église. Le Paradis était lui-même dans sa totalité le jardin de Dieu.

La nécessité d'un lieu de prière est une nécessité du monde pécheur : l'histoire biblique est celle d'une reconquête de l'univers. Elles commence avec Abraham, mais

elle ne devient définitive qu'avec le Christ. Le corps du Christ est la demeure de Dieu bien plus pleinement encore que ne l'était le Paradis. Il est le grain de sénevé du Royaume. Ce corps qui est le Temple de Dieu, ce n'est plus seulement le corps physique de Jésus, c'est l'Église tout entière qui grandit de siècle en siècle.

Mais le monde, ce monde où nous habitons, peut-il être sanctifié, peut-il redevenir le Paradis ? La consécration de nos églises montre que ce vœu est inscrit dans notre cœur. On voudrait que nos églises soient comme une parcelle de Paradis, ou mieux encore qu'elles soient le point de départ de la Jérusalem céleste. Elles n'en sont que l'ombre portée.

Réalités d'attente, nos églises ne sont pas plus la Jérusalem céleste qu'elles ne sont le Paradis. Mais elles parlent de l'une et de l'autre.

Elles sont le *lieu de la célébration* et c'est là leur véritable grandeur. Car le mystère qui s'accomplit dans nos églises lorsque nous y célébrons l'eucharistie se déroule dans le temps, mais il construit pour l'éternité. Il rassemble aujourd'hui des hommes et déjà il en fait des élus. Les murs de nos églises seront détruits. Une Terre nouvelle et des Cieux nouveaux viendront. Mais l'Église durera. Et bientôt, selon le mot de l'Apocalypse, elle ne sera plus le Temple de Dieu, car Dieu lui-même sera le Temple[34], et en lui seront réunis ceux qui aujourd'hui ne peuvent encore se rassembler que dans nos églises.

F. Louvel.

34. Apoc., 21, 22.

LA LEÇON DES ÉGLISES DE L'ANTIQUITÉ

I. — L'origine de l'église chrétienne

Maison ou basilique ?

Il y a une cinquantaine d'années, les archéologues et les historiens de l'architecture se querellaient sur la question suivante : quelle est l'origine de la basilique chrétienne ? Son plan provient-il de la maison antique — la seule qu'on connût à l'époque, la maison pompéienne — dont les divers éléments seraient à retrouver dans les parties organiques de l'église ? Ou bien le plan de la basilique chrétienne ne viendrait-il pas tout droit de celui de la basilique civile, dont tant d'exemplaires existaient alors dans tout l'Empire romain ?

L'archéologie et l'histoire ont progressé. Mieux encore, les ressources de la patristique ont été mieux reliées à celles de l'archéologie chrétienne — et surtout l'information s'est étendue sans mesure par suite des fouilles effectuées dans tout le vieux monde chrétien, et par la coordination des résultats de ces fouilles.

On s'est aperçu que la question avait été mal posée. Il y avait une part de vérité dans les deux théories rivales. Mais surtout — et c'est là un des points sur lesquels j'attire votre attention — il n'y a pas eu dans l'Antiquité de basilique chrétienne type standard, pas plus qu'il n'y a eu par la suite une église romane ou une cathédrale gothique modèle des autres. Toujours l'art vivant a créé des solutions variées pour des problèmes divers, et plaise à Dieu qu'à notre époque on ne tombe pas dans l'erreur de promouvoir un

type invariable, imposé par la mode ou recommandé par des slogans„ pour les églises chrétiennes.

Caractère propre de l'église chrétienne

Partons d'abord d'une idée claire et, je crois, certaine : l'église chrétienne, à l'origine, n'est pas un temple, elle n'a aucun rapport avec les temples païens, ni même avec le Temple juif. C'est plutôt aux synagogues de la diaspora — qu'elle supplanta parfois au cours de l'évangélisation — que ressemble l'église chrétienne. Comme la synagogue, elle est d'abord un lieu de réunion, où l'on vient pour s'instruire et pour prier ensemble. Elle est le lieu de l'Assemblée, de l'*Ecclesia*, le lieu où celle-ci est présente et où le Christ est présent, d'abord par elle. Elle est là avant que le Christ n'y soit; s'il y est d'abord, c'est par l'Assemblée elle-même, dont il est le lien et la tête. Aussi, par suite d'une sorte de « communication des idiomes » (j'emploie ce terme des théologiens par pure analogie), les épithètes mêmes qui conviennent à l'Église spirituelle conviennent aussi à l'église physique, au monument. L'Église spirituelle est sainte par le Christ dont elle est le corps, mais son enveloppe est sainte elle-même, comme étant liée au corps et en provenant, un peu comme la peau avec la toison, le plumage ou la coquille d'un animal vivant.

La Bible avait préparé cette conception : Jérusalem héritait, dans les textes bibliques, des qualificatifs qui convenaient au peule de Dieu. Comme lui elle était *une*, « *cujus participatio ejus in idipsum* »; sa *sainteté*, sa *beauté*, son *universalité* éveillaient l'enthousiasme des Psalmistes. Il en est de même de l'église chrétienne; je vous en donnerai un ou deux exemples frappants. Si, dès le 3e-4e siècle, les Apôtres devinrent avec le Christ un élément essentiel de la décoration des absides, c'est que l'Église spirituelle est fille des Apôtres, est *apostolique*. Les marques propres de l'Église, et même son universalité, sa catholicité, éminemment conciliable avec la personnalité des individus qui la composent, conviennent parfaitement à l'église physique individuelle, comme à la liturgie qui y a lieu. Il y a dans tout cela un sens prodigieux du sacré, du Mystère...

Je ne sors pas de mon sujet; je le délimite, puisque nous sommes aux origines. Ce que j'ai appelé une « communication des idiomes », ou des épithètes caractéristiques, de l'Église spirituelle à l'église de pierre, va donc conférer à cette dernière un caractère sacré, lequel s'exprimera dans l'art de l'architecte et de ses collaborateurs, comme aussi plus tard dans la liturgie de consécration des églises.

Les maisons d'église

Il n'est pas douteux qu'il y avait des églises, et même des basiliques avant Constantin; les textes nous le prouvent. Mais nous les connaissons mal. Du moins la découverte de Doura-Europos, en 1931, nous a mis en présence d'une maison d'église bien datée des années 232-233 et construite dans cette petite ville sur l'Euphrate qui servait de base aux Romains dans leurs expéditions contre les Perses et qui fut bientôt détruite. Cette destruction même nous a conservé des restes, alors qu'ailleurs le développement de la vie les a anéantis. Nous savons par des textes (par exemple, des actes authentiques de martyrs africains) que ce genre de maisons d'église existait ailleurs avec ses pièces multiples, différenciées. Mais la *domus ecclesiae* n'était pas du tout de style pompéien. Nous la trouvons partout en Orient, s'y développant à partir des usages locaux. A Rome, dans plusieurs vieux *titres*, on a reconnu des immeubles à étages du 3e siècle, plus semblables à des maisons de rapport, à des maisons bourgeoises, comme on en observe encore dans les fouilles d'Ostie, qu'aux formes aristocratiques, classiques, de la maison romaine du 1er siècle. Au 3e siècle, les réunions ecclésiales tenues chez les particuliers étaient déjà de l'histoire ancienne, tant à Rome qu'en Orient : l'Église possédait partout des immeubles qu'elle avait aménagés, construits ou reconstruits pour son usage. Ce sont ces immeubles qui ont été confisqués, puis rendus aux évêques, deux fois au moins pendant le 3e siècle, selon les vicissitudes des persécutions. Certaines pouvaient comporter déjà de grandes salles, méritant le nom générique de *basiliques*. Mais il s'agit encore de *maisons d'église*, et partout, en Orient, en Afrique, à Rome, elles devaient suf-

fire à tous les besoins de la communauté (besoins catéchétiques, charitables, habitation du clergé, etc.) et non pas seulement à la réunion cultuelle, eucharistique. Les maisons d'église sont bien des églises-maisons : telle est l'âme de vérité qu'il y avait dans la fausse théorie de la basilique chrétienne sortant par évolution de la maison antique, à condition de ne pas oublier que les maisons n'étaient pas identiques dans tout l'Empire. Maison de la communauté, comportant des salles pour tous ses services, remplissant toutes les fonctions d'administration et d'assistance (car il n'y avait pas encore de diaconies spécialisées : celles-ci n'apparaissent que vers la fin de l'antiquité), l'église-maison fut conservée longtemps en certains lieux, surtout pour les petites églises, tandis que, pour les grandes, elle éclatait, remplacée par ce que nous pouvons appeler les *groupes épiscopaux*, comportant une ou plusieurs grandes salles de réunion hiérarchisée (c'est le sens du terme de basilique), mais aussi des annexes nombreuses (baptistère, évêché, *martyria*, hospices, bibliothèques, écoles, monastères, etc.). Tel apparaît à Rome le Latran dès le 4e siècle, et il se développe en augmentant jusqu'au 9e. Les fouilles, un peu partout, nous ont révélé beaucoup de ces groupes épiscopaux. Cependant, vers l'an 500, tandis que certains *titres* romains sont reconstruits avec une basilique, d'autres conservent une forme ancienne plus modeste, et, à cause de cela même, ne sont pas choisis pour les stations papales.

Toujours pour Rome, M. le chanoine Vielliard a montré, dans son ouvrage célèbre qui vient d'être réédité[1], que la majorité des titres étaient apparus au 3e-4e siècle, époque où la population très nombreuse de la capitale habitait encore les collines et nécessitait, par sa densité et sa variété mêmes, la création d'églises de quartier souvent très rapprochées les unes des autres. Quand la population diminua, après les invasions, la vie originale des églises titulaires, désormais isolées dans les quartiers dépeuplés, ne se maintint que par le culte des martyrs, dont les reliques y furent portées, et par la présence des monastères. Ceux-ci étaient de fait annexés à toutes les églises romaines du haut moyen âge.

1. René Vielliard, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, Mâcon, 1941, Edizioni di storia e letteratura, Rome, 1959.

Le groupe ecclésial

Les discussions du siècle dernier sur l'origine de la basilique chrétienne s'expliquent par le fait que les historiens de l'architecture étaient dominés par l'idée récente d'une église isolée, plantée toute seule dans le brouhaha de la ville moderne. Or cette idée n'a pas de répondant dans la tradition. De la conception de la maison d'église primitive, l'antiquité chrétienne a toujours gardé celle d'une église salle principale d'un ensemble de constructions répondant à tous les besoins, cultuels et autres, d'une communauté complète. Cet aspect s'est estompé au moyen âge, parce que la Cité était devenue elle-même tout entière chrétienne; mais il en restait quelque chose : les sacristies diverses, les salles d'archives, l'évêché (ou le presbytère), le cloître des chanoines, avec leurs maisons, leurs chapitres, et (dès que la loi éloignant les sépultures de la ville fut tombée en désuétude), l'enclos du cimetière, lié à chaque paroisse; sans parler du baptistère resté indépendant en bien des lieux jusqu'à la Renaissance, du clocher, des écoles ou maîtrises, de la croix qui marquait l'entrée du domaine sacré, toutes ces annexes restent liées à la cathédrale médiévale continuant le groupe épiscopal ou la maison d'église antique. Elles éloignent le centre cultuel de la voie publique : pensons aux cimetières clos de murs qui entourent encore nos églises de campagne en bien des provinces. L'église n'est pas une simple grande salle de culte, un temple isolé; sa vie est liée à des organes divers, certains périphériques, et cette multiplicité des salles de l'*ecclesia* ne peut que favoriser son caractère sacré, à des degrés divers. *Mutatis mutandis*, l'architecte moderne devra penser à cela pour que son église soit à la fois fonctionnelle et sacrée. Aux yeux d'un Dom Lleclercq encore, les annexes étaient une tache sur le visage théorique de la basilique; il ignorait, ou oubliait, les groupes épiscopaux trouvés dans les fouilles et ne pensait pas que le problème des paroisses peut se poser aujourd'hui d'une manière assez analogue.

II. — Les formes de la basilique chrétienne
Fonctionnalité et expressivité

Le principe architectural de la basilique

Du point de vue de l'histoire de l'architecture, cependant, ceux qui avaient raison, c'est ceux qui rattachaient l'église chrétienne à la basilique profane antique. Ce n'était pas très difficile à comprendre : les anciens ne connaissaient aucun moyen technique courant de réaliser une salle plus large que la portée des poutres qui servaient à la couvrir, si ce n'est de créer des supports (colonnes ou piliers) qui, portant les hauts murs lanterneaux (où se trouvaient les fenêtres), faisaient communiquer en outre l'espace central avec des espaces latéraux munis de couvertures plus basses :

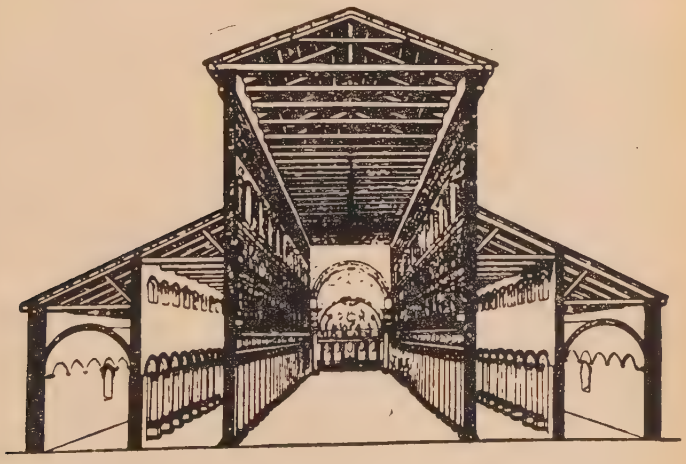

COUPE DE L'ANCIEN SAINT-PIERRE
(P. Testini, *Archeologia Cristiana*, Desclée et C^ie^, Rome, 1958, p. 641)

l'espace central était éclairé par-dessus les collatéraux. Ce moyen simple est le principe de la basilique hellénistique à plusieurs nefs, qui apparaît à Rome deux siècles avant notre ère, et que Rome à son tour répand dans tout le

monde méditerranéen. Ce sont des halles de luxe garnissant les *fora* pour les jours de pluie, servant de bourses commerciales et surtout de tribunaux. Elles se développent en longueur ou en largeur; l'entrée est par les petits bouts, ou, plus souvent, en Occident, par les grands côtés.

Vers l'époque de l'ère chrétienne, certains cultes orientaux à mystères, certaines synagogues juives (donc pour des religions sans idoles ou dont les idoles n'avaient qu'une importance secondaire) avaient commencé à adopter la forme basilicale. Une synagogue, retrouvée à Hamman-Lif, en Tunisie, nous présente une salle à abside avec deux sacristies à gauche et à droite : celle de l'est a une inscription qui nous apprend qu'elle servait de dépôt pour les instruments du culte et les rouleaux de la Loi. Au Janicule, le temple des dieux syriens est une basilique à colonnes.

Je n'insiste pas sur le sens du mot *basilica* et sur son origine, qui, du reste, importe peu. Du point de vue chrétien, on adoptait, quand on était assez nombreux et assez riche, la manière usuelle, et d'ailleurs très variée en fait dans le détail, de construire, à cette époque, une grande salle permettant de contenir une assemblée nombreuse et de la hiérarchiser. Les Anciens connaissaient les exèdres, plates-formes arrondies, avec des bancs permettant de s'asseoir en demi-cercle; on pouvait y placer les membres d'un tribunal; il y en avait sur les tombeaux pour les repas funèbres; il y en avait même dans les thermes pour les gens qui voulaient s'y grouper en conférence ou autour d'un professeur : on les appelait alors *scholae* (nous dirions *clubs*). Exèdres, *scholae*, tribunes, vont permettre de hiérarchiser l'assemblée chrétienne, mais très différemment selon les lieux et les époques, en Orient et en Occident, du 4e au 7e siècle. Au 4e, c'est Constantin, et, certes, ce que ses architectes ont créé à Jérusalem, à Rome, à Constantinople, ce n'était en rien une basilique-standard! Quelle variété, au contraire! La basilique-standard, elle finit par exister, au 6e-7e siècle, mais à ce moment-là, les Byzantins ont déjà créé une quantité de formes nouvelles et admirables.

Une salle différenciée. Le *bêma* et l'autel

J'ai dit que les exèdres allaient permettre de hiérarchiser l'assemblée, mais de façons très diverses. C'est là un point important sur lequel il est intéressant de réfléchir. Les différentes parties de la basilique ne sauraient venir par évolution de salles distinctes : la basilique, par nature, est *une* grande salle, et il va s'agir d'en différencier les éléments pour la liturgie.

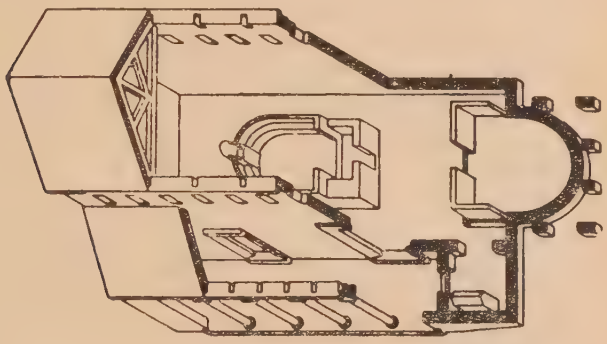

L'AMBON SYRIEN (KFEIR)
(P. Testini, *Archeologia Cristiana*,
Desclée et Cie, Rome, 1958, p. 591)

Sous ce rapport nous avons essentiellement deux systèmes originaux, maintenant bien connus et bien étudiés, mais qui s'influencèrent et se mélangèrent ensuite plus ou moins. L'un est le système syrien, parfaitement étudié dans la thèse de M. Lassus[2]. Point déjà signalé par la *Didascalie* et les *Constitutions apostoliques*, il y a deux portes dans le mur sud, celle du côté est, réservée aux hommes, celle du côté ouest pour les femmes, l'une surveillée par les diacres, l'autre par les diaconesses : les sexes sont strictement sépa-

2. J. Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, Paris, 1947, et article *Syrie* du D.A.C.L., XV, 2. Cf. *Cahiers archéologiques*, V, 1951-1952.

rés à l'église. A l'est il y a une abside, souvent accolée par deux petites salles annexes ou pastophores. Mais ce qui est le plus important pour notre objet, c'est qu'il y a *deux* exèdres en général : celle de l'abside et une autre, très importante, bâtie au milieu de la nef, et dont le côté rectiligne ouvert regarde vers l'est. Cet exèdre, l'*ambon* ou *bêma* syrien, est caractéristique de l'usage oriental antique, sans être pourtant universel. Nos archéologues l'ont observé au moins dans quatorze églises antiques de la Syrie du nord fouillées par eux. Si l'autel est dans l'abside, le *synthrone* ou banc circulaire des célébrants est dans le *bêma*. Celui-ci porte en son centre un autre trône dont le dos sculpté, très orné, visible de l'ouest, inspire le respect. Ce n'est pas le trône de l'évêque, mais celui de l'Évangile. A cette particularité se rapporte peut-être l'anecdote antique de l'évêque qui, lors d'un schisme, pour faire la paix, propose à son compétiteur de réserver le siège épiscopal à l'Évangile, et de s'asseoir l'un et l'autre à droite et à gauche. Il s'agit pourtant du rite syrien, car, au rite byzantin, quand il y a *bêma*, on y trouve au contraire le siège de l'évêque.

La disposition du *bêma*, dans un pays où les traditions juives étaient plus vivantes qu'ailleurs chez les chrétiens, nous rappelle celle des synagogues, qui comportaient le trône de la Torah, du livre de la Loi, parfois entouré de lumières. Dans le *bêma* on ne devait lire que l'Ancien Testament, l'Évangile, et les Actes, d'après la *Didascalie*. Symboliquement, le *bêma* au milieu de l'église, c'est Jérusalem au milieu de la terre; les offices qui s'y déroulent sont très importants, car les fidèles en Orient assistaient aux laudes le matin, aux vêpres le soir. La première partie de la messe, très longue, s'y déroulait également, puis les concélébrants se lavaient les mains, descendaient du *bêma* et se rendaient à l'abside qui figurait, non plus Jérusalem, mais le ciel même, et qui était jusque-là fermée d'un rideau. Moment crucial : le ciel s'ouvrait! On ouvrait en effet le rideau pour la liturgie eucharistique, du moins à l'origine. Plus tard on le refermait à certains moments du rite. Les lecteurs, qui n'avaient pas accès au sanctuaire, se tenaient alors dans le *qestroma*, entre *bêma* et sanctuaire[3]. L'abside ne contenait

3. Cf. J. Dauvillier, *L'ambon ou bêma dans les textes de l'église chaldéenne*, dans *Cahiers archéologiques*, vol. cité, pp. 11-30.

pas de sièges, puisque les prêtres étaient debout à l'autel, généralement adossé au mur du fond. Ils célébraient vers l'est, dos au peuple, peu visibles, comme ils avaient prié vers l'est lorsqu'ils étaient à l'*ambon*. Ainsi la place de l'autel, dans ce système, dépend de celle du chœur ou *bêma* dans lequel a lieu la liturgie de la Parole.

Il en est de même en Occident, mais cette fois la solution est inverse : au lieu de s'inspirer de la synagogue on reste plus près des basiliques civiles. L'évêque et son clergé, comme des magistrats dans celle-ci, sont installés dans l'abside, qui, à Rome, fut d'abord à l'ouest, et qui, du moins

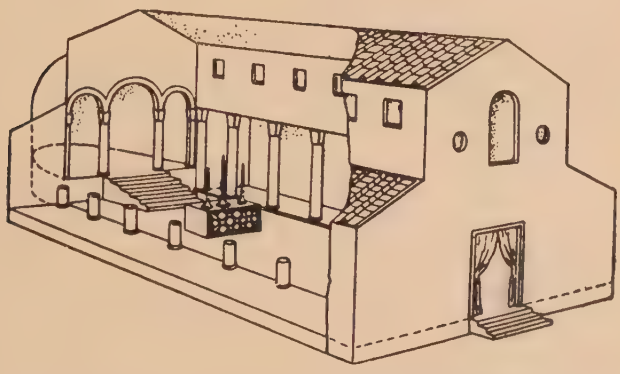

LA PLACE DE L'AUTEL EN OCCIDENT (TABARKA)
(P. TESTINI, *Archeologia Cristiana*, Desclée et Cie, Rome, 1958, p. 708)

en Afrique, était fortement surélevée. C'est là qu'a lieu la liturgie de la Parole : lectures, homélie, prières, se font en regardant vers l'est dans les nefs où se trouve le peuple. Et c'est dans la grande nef, au lieu où les Syriens plaçaient leur *ambon* (ou du moins dans la partie du transept touchant la grande nef, quand il y a un transept), que se trouvera l'autel eucharistique.

Des textes de saint Augustin s'expliquent clairement par cette disposition qui, en Afrique, s'imposait d'autant plus que, de très bonne heure, l'autel eucharistique fut généralement en même temps un reliquaire de martyrs, ce qui poussait le peuple à s'en approcher pour les vénérer. Le développement de la dévotion aux martyrs dans les églises

se fit différemment en Orient, où les petits *martyria* occupaient généralement un des pastophores, une annexe de l'abside, celle du Sud, l'autre constituant la sacristie ou *diakonikon* (car il n'y avait pas encore de *prothèse* dans les liturgies de l'Orient).

Plus tard, à l'époque byzantine, système syrien et système romano-africain se combinèrent ou se supplantèrent selon les lieux. A Rome, la basilique épiscopale, le Latran, conserva la place de son autel tourné vers les nefs, sous l'arc triomphal du transept, mais les fouilles récentes ont montré que le Latran ne représentait nullement *le* type de basilique ensuite imité partout; ses files de colonnes se continuaient jusqu'à la hauteur de l'abside, divisant le transept en cinq espaces distincts. Par contre, à Saint-Pierre, un autel majeur était créé seulement au 6e siècle, immédiatement devant l'abside, surélevée alors comme lui au-dessus du monument funéraire de l'apôtre que le grand transept vide avait pour but de mettre en valeur. Les autres basiliques constantiniennes de Rome, bâties en l'honneur de saint Laurent, de sainte Agnès, des saints Pierre et Marcellin ne comportaient non plus aucun autel à l'origine : elles avaient pour but d'accueillir les foules qui s'y pressaient aux vigiles des martyrs. Et nous ignorons tout à fait où se trouvait alors l'autel dans les titres presbytéraux.

Ce que je veux souligner, c'est que l'orientation de l'autel dépend partout, à l'origine, de la place où a lieu la liturgie de la Parole, dont les exigences sont ainsi prédominantes. Ces exigences consistent en ceci que les lectures soient entendues et que les prières aient lieu vers l'Orient. L'évêque oriental ou gaulois tourne le dos au peuple en célébrant parce que son *bêma* d'abord était tourné vers l'est. Pour se faire entendre, ainsi que ses lecteurs et ses diacres, il s'est placé dans la nef. L'évêque romain ou africain comptera sur l'abside en cul-de-four qu'il a derrière lui pour porter dans les nefs sa voix et celle des lecteurs. Ainsi l'acoustique prime la visibilité de l'autel, surtout en Orient; en Occident il est plus près du peuple, parfois au milieu de lui, mais il est généralement dominé, couvert, par un ciborium qui lui conserve son caractère sacré.

Je suis de ceux qui aiment à voir l'autel : pourtant, quand je ne le vois pas, j'aime aussi à suivre l'office par l'oreille,

et la participation du peuple est certainement plus encore une affaire d'acoustique que de visibilité. L'autel des Byzantins n'est à peu près pas visible et leur office pourtant se prête admirablement à la participation populaire. Il est vrai que, dans les liturgies orientales, l'anaphore eucharistique est chantée, comme elle l'était, en Occident, à l'origine. Ne nous faisons pas illusion : l'autel, surmonté du ciborium, entouré des concélébrants, qu'assistaient nombreux les diacres, sous-diacres, acolytes, pouvait être aperçu du fond du Latran ou de Saint-Pierre, mais certes non pas vu distinctement. Les gestes du célébrant à l'autel ne pouvaient être suivis, et, d'ailleurs, l'anaphore, dans l'Antiquité, ne comportait presque pas de gestes.

Préférons, si nous voulons, la tradition romaine des basiliques à la tradition orientale, et donc l'autel face au peuple, à condition pourtant que le lieu de la liturgie de la Parole et l'acoustique en conséquence soient d'abord prévus et étudiés. En ce qui concerne l'autel lui-même, il est plus important d'inspirer le respect de l'autel que de le faire parfaitement voir : c'est pourquoi, au Latran, on l'a surmonté, dès l'origine, du genre de baldaquin qui, au Palais, indiquait le trône de l'Empereur. On comprend mieux ce qu'est l'autel quand on a été habitué, dès l'enfance, à le craindre, à le révérer, que lorsqu'on l'a examiné sous toutes ses faces avec une forte lampe. Il y a beaucoup de choses dans la vie, et à plus forte raison dans la religion, qui doivent être devinées par la sensibilité avant d'être comprises par la raison.

Développement de l'expressivité. Le plan et la voûte

J'ai fait allusion au culte des martyrs. Ce culte devait avoir une énorme influence sur l'évolution des formes de la basilique chrétienne, M. Grabar l'a montré admirablement dans son monumental ouvrage[4]. Sa théorie est à peu près celle-ci : à l'origine, distinction parfaite du martyrium et de l'église liturgique, puis synthèse de l'un et de l'autre.

Or le culte des martyrs procède tout d'abord, dans ses

4. A. Grabar, *Martyrium*, Paris, 1950, 3 vol.

formes, du culte des morts. Avant la Révélation chrétienne et dans toutes les religions, le caractère sacré du tombeau soulignait l'espérance instinctive dans la réalité d'une seconde vie. Ce caractère sacré, les Anciens l'exprimaient par la géométrie symbolique du plan (circulaire, octogonal, tréflé), et par la voûte ou la demi-voûte qui surmontait le tombeau. Ces formes vont être adoptées à l'origine pour les baptistères, lieux par excellence de l'efficacité instantanée de la grâce transcendante, et pour les lieux sacrés des théophanies (l'Incarnation et la Résurrection, en Palestine : c'est le sens, à l'époque de Constantin, de l'octogone de Bethléem et de la rotonde de l'*Anastasis* à Jérusalem). Elles seront adoptées aussi, ces formes, pour certains tombeaux et pour certaines basiliques élevées au-dessus des sépultures de martyrs, mais en général, basilique et *martyrium* restent distincts. En 387, une église cruciforme à Antioche sur l'Oronte recouvrit le tombeau de saint Babylas : au centre, un *bêma* permettait de célébrer la vigile du saint, les quatre bras de la croix contenant le peuple.

Cependant, en Asie mineure, au 4e siècle, on trouvait déjà l'église en forme de croix, bâtie au centre sur plan octogonal et couronnée d'une coupole à tambour, mais conique : une lettre de saint Grégoire de Nysse à saint Amphiloque d'Iconium en donne une description précise. Les formes empruntées à l'art païen vont donc se développer jusqu'à aboutir aux basiliques à coupoles bâties sur une travée rectangulaire en avant de l'abside. Du 4e au 6e siècle, en Orient surtout, l'architecture chrétienne va progresser dans l'expression du sacré, et aboutir, par exemple à Sainte-Sophie de Constantinople, aux merveilles de l'art byzantin. Je n'entre pas dans l'histoire technique et dans les discussoins d'origine qu'elle a soulevées. A Saint-Pierre du Vatican, comme à Bethléem, nous avions déjà une combinaison de basilique et de martyrium. Mais c'est en Orient que s'accomplit alors l'évolution de la voûte, et qu'on arrive à la construire sans l'aide d'un cintre de bois. Ainsi la coupole asiatique sur pendentifs, d'abord appliquée à de petits édifices, devient le centre de très grandes églises, de monuments d'une expressivité incomparable. On peut dire en gros que la fonctionnalité avait commandé surtout le plan des églises, tandis que l'expressivité avait commandé l'élé-

vation et le mode de couverture. Déjà la basilique de type classique arrivait à la grandeur par ses forêts de colonnes et à la beauté sacrée par la distribution de la lumière tamisée par des chancels garnis de mica ou d'albâtre et inondant la grande nef d'en haut, tandis que l'ombre se jouait dans les bas-côtés. Elle exigeait pourtant et le ciborium de l'autel et la décoration de l'abside pour éviter la froideur. Historiquement elle subsista en Occident, où l'on ne fit pas, avant la Renaissance, de coupole au centre d'un vaisseau long, et où l'on en resta donc, en quelque sorte , au stade précédent d'évolution. L'unité politique romaine, encore à Rome au début du 4e siècle, passe vite à Constantinople, mais marque de ses monuments et Milan et Ravenne. Les architectes lombards imitent Byzance à leur manière : c'est le romano-byzantin, qui aboutira aux merveilles de l'art roman en un temps qui dépasse le cadre de notre étude.

Ainsi, alors qu'aux 7e-8e siècles l'architecture orientale crée encore des églises admirables, la basilique à Rome s'est alourdie et stéréotypée. Cette fois on peut parler de basilique-standard dont le schéma s'impose à toutes les églises, mais c'est que la décadence est accomplie : l'art a perdu son dynamisme.

L'antiquité a donc créé pour les édifices chrétiens une immense variété de formes, avec une souplesse infinie d'adaptation. Que dire à présent que le ciment armé supprime la nécessité des supports interceptant la vue? Certes, tout est possible à l'architecte moderne. La facilité qui lui vient de son matériau ne doit cependant pas ouvrir la voie à une fantaisie purement individuelle : proportions et nombre restent la loi de l'architecture moderne comme de l'antique. On s'est moqué de ceux qui ne concevaient l'église que gothique; il serait aussi faux de canoniser le plan basilical. Mais il fut lié de fait à la formation de la liturgie, et les constructeurs antiques, byzantins, puis médiévaux, ont su réaliser l'ambiance sacrée qui favorise la contemplation religieuse. Le symbolisme de l'expression plastique s'y ajoutait à celui de la liturgie et le favorisait, parce que l'émotion esthétique procédant de l'art sacré favorise, complète et rejoint, dans la liturgie, la contemplation chrétienne. Pour ces raisons, s'il n'y a certes pas, en architecture, de formes spécifiquement profanes ou chrétiennes, on comprend qu'un

certain respect de la tradition (difficile à définir, d'ailleurs) soit recommandé.

*
* *

III. — La décoration des basiliques chrétiennes

Comment éviter, à ce propos, de dire un mot de la décoration des églises antiques et des icônes qui en procèdent ? La décoration de la basilique chrétienne, organiquement liée à la distribution de la lumière, joue un rôle essentiel pour obtenir l'ambiance sacrée. A l'origine, l'art figuré, avec son caractère didactique, fut destiné presque exclusivement aux tombeaux et aux baptistères, lieux où se manifestait explicitement la foi dans la Résurrection par la mort naturelle ou mystique. Dès la fin du 3e siècle cependant (on a pu le montrer indirectement par l'étude de l'art funéraire), une décoration à sens eschatologique et biblique, mais sous un mode tout différent de celui des symboles primitifs, apparaît dans les lieux d'assemblée, cela dans un but d'enseignement. De là les sujets d'abside, centrant les nefs sur la royauté eschatologique du Christ, et les sujets plus narratifs des nefs. La splendeur plastique de l'exécution donne à ces motifs sacrés une puissance d'évocation qui contribue fortement à orienter l'œuvre architecturale elle-même, dont elle est parfaitement contemporaine, au point que ce sont souvent les mosaïques qui font dater les murs.

Par la suite, « l'art byzantin était une réalité d'Église à peu près au même degré et de la même façon que le rite », a dit le P. Congar. Art et liturgie se rejoignent en effet dans le domaine du signe, du symbole, au sens le plus profond. Aussi les conciles en arrivaient-ils à régler ce qui doit être représenté, et ce qui ne doit être que suggéré par les symboles (concile in Trullo de 692). En 869, le concile de Constantinople déclarait : « Ce que la Bible nous dit par le mot, l'icône nous l'annonce par la couleur et nous le rend présent. » Pont entre le visible et l'invisible, vision des choses qu'on ne voit pas, le symbole, au sens le plus profond du mot, rejoint la sacramentalité et même l'Incarnation. « L'homme, à sa création, dit Paul Evdokimov, était icône vivante de

Dieu. Quand l'homme eut perdu cette dignité, Dieu devint homme et révéla... que la figure de Dieu est le visage humain[5]. » Excusez ces citations : je me garde bien de suggérer le *comment* des réalisations possibles, véritable énigme dans le chaos de l'art actuel. Je vous dis seulement : Ne soyez pas iconoclastes, non seulement parce que l'iconoclasme est une hérésie condamnée au 7e concile œcuménique de 787, mais parce que ce serait tourner le dos à toute la tradition qui commande la leçon des églises de l'Antiquité.

Sacrés par leur destination et par leur lien étroit avec une liturgie qui ne fut jamais plus parfaite qu'à cette époque, les monuments religieux antiques sont aussi un enseignement par leur adaptation, en chaque endroit, aux conditions particulières de la vie. Même dans un milieu politique et culturel aussi unifié que le monde gréco-latin (unification qui explique le succès de la basilique sur toutes les rives de la Méditerranée), les différences éclatent et commandent le développement ultérieur de l'art. L'évolution est là, apportant sans cesse des problèmes nouveaux. L'autel prit un sens populaire quand il fut lié au culte des martyrs, maintenant vieilli, du moins sous cette forme. Plus tard, il fut lié aux images, caché en Orient par l'iconostase qui les supportait, ou surmonté d'un triptyque en Occident; et cela aussi est désuet. Actuellement, l'autel est lié au tabernacle, au culte de la sainte Réserve, soit à l'autel principal pour les petites églises, soit dans une chapelle pour les grandes. Dans les deux cas, ce culte commande la nécessité, non seulement d'une ambiance sacrée, mais d'un refuge de paix et de silence. Qui peut trouver aujourd'hui dans sa chambre les conditions nécessaires pour prier dans le secret, selon l'Évangile? On cherchera ces conditions à l'église, et l'architecte moderne devra prévoir le cadre de la prière privée, en plus de celui de la prière publique.

Là encore, d'ailleurs, ce sont les normes de celle-ci, ce sera la liturgie, qui restera son inspiratrice, comme elle est celle de l'imagier. « Basée sur les rapports traditionnels entre les images du texte sacré et les vérités révélées, la liturgie apporte des lumières spéciales aux artistes dont la

5. *L'Art sacré*, 9-10 mai-juin, 1953, pp. 21-23.

fonction est de traduire en langage sacré, poétique, les vérités de la foi[6]. »

La chrétienne du 4e siècle qui fit mettre sur son tombeau, à Tabarka en Tunisie, l'image chérie de son église, avait peut-être contribué de ses dons à la faire construire. Cependant, celle-ci est sa *Mère* : « Ecclesia mater — Valentia in pace », porte l'inscription. Bel exemple pour les architectes et pour les fondateurs dans un tel hommage à l'édifice, vêtement propre de la communauté locale.

Celle-ci a sa nature et sa grâce propres qui commandent la forme des lieux qui lui conviennent, de même que chaque personne a sa loi propre qu'elle ne peut violer. Ainsi, disions-nous, le mollusque fait sa coquille et le fauve détermine son pelage. Rien ne serait plus faux que d'appliquer une solution à un autre cas : il n'y a pas d'église-standard.

Une magnifique expression de cette idée se trouve dans une inscription que nous pouvons lire encore à Rome, dans l'abside de Sainte-Pudentienne, église originale, s'il en est, dans sa structure et dans son histoire. Lorsqu'elle fut reconstruite, à la fin du 4e siècle, et que le sénat des Apôtres fut groupé autour d'un Christ magnifique, on écrivit sur le livre ouvert que tient celui-ci : « Dominus conservator ecclesiae pudentianae. » Il s'agit bien de l'assemblée locale, de la petite église de Pudens, qui donnait son nom au lieu où elle se réunissait. Cette église du titre de Pudens, qui avait déjà subi des vicissitudes constituant toute une tradition, elle se glorifiait, lors de sa reconstruction, d'avoir pour Conservateur, Sauveur et Protecteur de sa personnalité collective, le Christ lui-même : *Dominus conservator*, à la fois de l'Église spirituelle locale et de sa maison terrestre.

Noële Maurice-Denis-Boulet.

6. Maurice Denis, *Nouvelles théories*, Paris, 1922, p. 282.

L'ÉGLISE, LIEU DE LA CÉLÉBRATION

En vous présentant l'*Instruction de la Sacrée Congrégation des Rites* du 3 septembre 1958 sur la Liturgie et la Musique Sacrée, la session de Versailles de l'année dernière s'était attachée spécialement à présenter les divers *acteurs* de l'assemblée liturgique. Le culte chrétien, en effet, est d'abord célébré par des personnes et pour des personnes. Mais ces personnes se regroupent, se déplacent et se répartissent dans des *lieux*; elles parlent et agissent en maniant des *objets* indispensables à l'administration des sacrements et à l'exercice du culte. De même que le Droit Canon, après avoir traité *de personis*, s'occupe *de rebus*, de même toute étude de la liturgie doit s'attacher non seulement aux sujets du culte, mais encore aux objets qui sont pour les hommes les signes nécessaires du mystère. Parmi tous ces objets, le premier et le plus important est l'édifice où se célèbre la liturgie. L'étude du *lieu de culte*, que nous vous proposons cette année, suit donc logiquement celle des acteurs de la liturgie.

L'*Instruction* de 1958 ne traite pas explicitement de la question du lieu de culte. Mais elle est plusieurs fois amenée à y faire allusion à propos de l'autel, de la schola ou de l'orgue, tant l'action liturgique est intimement liée à l'espace où elle se déploie. L'encyclique *Mediator Dei* observait déjà « que le développement des beaux-arts, surtout de l'architecture, de la peinture et de la musique, a influé considérablement sur la détermination et les formes variées que reçurent les éléments extérieurs de la liturgie sacrée » (n. 52).

Il n'est pas douteux que la manière dont chaque époque ou chaque rite a organisé le lieu de sa célébration — ce dont l'histoire de l'art nous est témoin —, est profondément révélateur des diverses conceptions qu'on s'est fait de la liturgie selon les temps et les lieux. Réciproquement, la

disposition et l'aspect des édifices sacrés influent fortement sur le sentiment religieux de ceux qui s'y rassemblent et leur dictent en partie leur comportement. Une assemblée liturgique ne peut participer de la même manière aux mystères de l'autel dans une basilique romaine aux espaces largement dégagés et dans une église romane compartimentée en multiples nefs très allongées, ou encore dans une église byzantine où le sanctuaire est clos par l'iconostase. Un prédicateur est incité à donner un autre style à sa parole et même un autre contenu à son sermon, selon qu'il s'adresse au peuple de l'ambon, comme en prolongement de la lecture sacrée, ou d'une chaire située en plein milieu de l'église, où il se rend après avoir interrompu l'action sacrée et déposé la chasuble. Il suffit enfin de suivre les émigrations des chœurs de chantres à l'intérieur des églises au cours des siècles pour comprendre les rôles fort divers qu'on a attribués à la musique et au chant dans la liturgie.

Action liturgique et disposition du lieu de culte se conditionnent donc immédiatement. Or, s'il est toujours possible de célébrer la messe dans n'importe quelle église ouverte au culte, il n'est pas toujours également facile de le faire de la manière qu'appellerait une célébration vivante et une participation active et intelligente des fidèles. C'est pourquoi il est de la plus haute importance de comprendre, en ce qui regarde le lieu de culte, les besoins qui découlent de la nature de la liturgie telle que l'Église nous demande actuellement de la célébrer. La connaissance des principes spatiaux du culte chrétien non seulement est indispensable pour guider la construction des nombreuses églises que l'on bâtit un peu partout, mais doit également diriger l'aménagement des églises existantes et inspirer l'organisation de toutes nos célébrations.

De graves erreurs se commettent journellement dans ce domaine et elles sont dues le plus souvent à l'ignorance des responsables de l'œuvre. Or ces erreurs ne sont pas passagères, comme une cérémonie ratée, un sermon bâclé ou un chant faux. Elles vont souvent grever la prière de plusieurs générations de fidèles, en leur inculquant un sens gauchi des mystères ou en les maintenant dans une participation incomplète aux rites sacrés.

Nous tenterons donc, au cours de ces trois exposés, de déga-

ger l'essentiel du programme spatial qu'implique la liturgie chrétienne. Nous réfléchirons d'abord brièvement sur le rapport de l'*assemblée* liturgique à son lieu de célébration; puis nous chercherons à dégager quelle serait l'*organisation* générale de l'espace la plus adaptée au culte chrétien. Ensuite, nous entrerons davantage dans le détail en exposant, dans une deuxième conférence, quelle est l'organisation du *sanctuaire*, et, dans une troisième conférence, quelle est celle de la *nef*.

I. — L'assemblée liturgique et son espace

Il ressort clairement du rapport doctrinal du R. P. Louvel que, pour les chrétiens, la présence de Dieu n'est plus enfermée dans un lieu particulier, comme était, sous l'ancienne alliance, le Temple de Jérusalem. Depuis la mort et la résurrection du Christ, le vrai Temple, c'est le Corps du Christ ressuscité et c'est le peuple des croyants tout entier, Corps mystique du Seigneur.

Nécessité d'un lieu de culte.

Cependant, pour n'être plus particularisé dans tel ou tel espace visible, le mystère du lieu de la rencontre entre Dieu et les hommes doit s'exprimer en signes visibles, conformément à la nature de l'Église temporelle, indissolublement visible et invisible. Pour que se réunisse l'*Ecclesia*, c'est-à-dire la communauté chrétienne, il lui faut normalement un lieu qui lui soit propre.

La communauté a besoin, pour se réunir, d'un lieu spécial tout d'abord pour manifester le caractère sacré de cette réunion. Les halles sont destinées à faire le marché; l'usine est faite pour y travailler; la salle de cinéma pour y voir des films, et la maison pour y habiter. Mais l'église est destinée à ceux qui s'y réunissent au nom de leur foi au Christ. Parmi tous les bâtiments profanes et toutes les demeures humaines dont a besoin la société temporelle, il faut qu'un espace soit mis à part, et qu'un édifice soit exclusivement « consacré » à l'assemblée des croyants et à l'exercice de son culte. L'utilisation habituelle d'une salle quel-

conque pour célébrer les mystères ferait moins comprendre la transcendance de ce que nous y accomplissons.

Loin d'être en contradiction avec le culte spirituel de la nouvelle alliance, l'édifice sacré est une condition normale de ce même culte. Le temple de pierre appartient à la liturgie comme signe visible du vrai Temple invisible, l'Église, formée des pierres vivantes que sont les croyants.

Primauté des personnes.

Mais de ces deux signes du mystère de l'Église, à savoir le temple de pierre et l'assemblée des croyants, le premier en importance, et même le seul essentiel, c'est l'*assemblée*. En vérité, le lieu de culte ne précède pas l'assemblée, mais c'est l'*Ecclesia* qui, par le rassemblement de ses membres visibles, crée son espace cultuel. De même qu'avant d'être « dans » un lieu, je suis, par mon propre corps, mon propre lieu, de même l'assemblée, avant de se loger dans un édifice de telle forme ou de telle dimension, possède en puissance son espace sacré.

En outre, comme tout corps vivant, le corps de l'Église est organique et, de par sa nature même, il engendre un *espace organisé*. De même qu'un corps humain se présente dans l'espace orienté et bilatéral, avec une tête en haut, des pieds en bas, une main droite et une main gauche, de même le corps de l'Église, visiblement représentée dans l'assemblée liturgique locale, possède une structure propre qui lui vient de son être mystérieux et qui se manifeste localement. *Quod facit ordo in spiritualibus, hoc facit situs in corporalibus*, dit un vieil adage scolastique : l'ordre propre aux réalités spirituelles se traduit dans les choses visibles d'une manière spatiale.

Étudier le lieu de la célébration, c'est donc rechercher d'abord comment l'assemblée liturgique chrétienne engendre et occupe son espace cultuel en fonction de sa personnalité, personnalité que l'Église, épouse du Christ, tire du mystère du corps du Christ ressuscité, mais qu'elle exprime localement dans le culte.

Pour cela, il nous faut connaître l'anatomie du corps de l'assemblée célébrante, ou plutôt, puisque nous avons affaire à un corps vivant, il faut en étudier la « physiologie »,

qui recherche la fonction et les conditions d'exercice de chaque organe et les relations qu'ils ont entre eux.

Le point de vue fonctionnel.

Pour déterminer la nature organique de l'assemblée spatiale, le premier moyen qui s'offre à nous est de nous poser la question suivante : « Pour quoi faire se réunit-on ? » Selon que des gens s'assemblent pour assister à une conférence, pour travailler en bureau ou en usine, pour prendre un repas en famille ou pour se faire une visite d'amitié, ils se regroupent chaque fois de manière différente. De même, selon que l'on veut prier et chanter ensemble, entendre la Parole de Dieu, prendre part au repas sacrificiel du Seigneur, recevoir le sacrement de baptême, de pénitence ou de mariage, visiter le Seigneur dans le Saint-Sacrement, on se groupe et s'organise d'une certaine manière. Or l'église est normalement destinée à permettre toutes ces sortes d'assemblées. Chaque fonction du culte : chanter et prier, lire et prêcher, sacrifier et communier, baptiser et absoudre, doit pouvoir s'exercer dans les meilleures conditions.

Le signe du mystère.

Mais le point de vue fonctionnel, peut-être valable en architecture profane, ne saurait seul suffire pour comprendre et célébrer le culte chrétien. Celui-ci en effet n'est pas une simple action utilitaire ou une pure cérémonie humaine. Il est aussi mystère. Nous n'y manions pas seulement des choses mais encore des *signes*. La nature sacramentelle du culte nous oblige à nous poser non seulement la question : « Pour quoi faire », mais aussi : « Qu'est-ce que cela signifie ? ». Prenons l'exemple de l'autel, pièce centrale de l'espace cultuel. Si l'on se demande simplement : « A quoi sert l'autel? », on répondra : à célébrer le repas eucharistique, comme Jésus à la Cène. On en conclura que l'autel est la table d'un repas, et rien d'autre. Mais si l'on se demande : « Qu'est-ce que signifie l'autel ? », alors on répondra qu'il est le lieu de la rencontre de Dieu et des hommes, l'échelle de Jacob, reliant ciel et terre, la pierre du sacrifice, le mémorial de l'alliance, en un mot

le Christ lui-même. Dans ces conditions, l'autel doit aussi manifester visiblement tous ces aspects de son mystère, et il est trop clair que la simple table en est un signe bien incomplet. En effet les choses deviennent signes pour notre foi quand elles se chargent du contenu de la révélation. Chaque rite est à la fois mémorial des événements de l'histoire du salut et anticipation ou image de leur accomplissement céleste. Aussi, le rituel de la Dédicace est tout rempli des multiples significations que le lieu de culte a reçues dans l'économie du salut. Les réponses apportées aux exigences spatiales de la liturgie ne sauraient donc être seulement « pratiques ». Une église purement fonctionnelle serait une mauvaise église. Dans son ordonnance générale et dans chacun de ses éléments elle doit *laisser apparaître au croyant le mystère invisible de l'Église éternelle* et lui révéler la Jérusalem céleste.

En parcourant donc les principales « fonctions » du culte pour déduire les exigences spatiales de chacune d'elles, nous devons en même temps rester très attentifs à leurs significations telles que les a comprises la tradition de l'Église.

Limites de l'exposé.

Comme il est impossible d'entrer dans le détail des divers types d'assemblée liturgique, nous nous en tiendrons, sauf mention contraire, aux fonctions spatiales d'une *assemblée dominicale ordinaire*, c'est-à-dire aux principales actions qui trouvent leur expression dans les deux parties de la messe : liturgie de la Parole et liturgie eucharistique. Mise à part la liturgie baptismale, la plupart des autres assemblées de prière ont d'ailleurs les mêmes fonctions que la liturgie de la Parole.

II. — Organisation et implantation générales de l'espace cultuel

Deux zones hiérarchisées.

De même que dans tous les êtres vivants un peu évolués, on distingue la tête et le reste du corps, de même l'organi-

sation la plus fondamentale qui soit dans le corps de l'assemblée liturgique et qui va se manifester spatialement est celle qui distingue d'une part le *président et les ministres*, et d'autre part l'ensemble des *fidèles*.

Cette distinction trouve son expression dans une formule du canon de la messe romaine. Dans la prière *Unde et memores* qui suit la consécration, le président, faisant mémoire du précepte du Seigneur par le renouvellement de la Cène et de son mystère pascal, désigne l'ensemble de la communauté présente pour offrir le sacrifice, non par une formule unique mais en énumérant : *nos servi tui et plebs tua sancta... offerimus* : « Nous vos serviteurs (= le clergé), et avec nous votre peuple saint... nous présentons... » Le *Hanc igitur* dit de manière analogue : *oblationem servitutis nostrae, sed et cunctae familiae tuae* : « L'offrande que nous, vos serviteurs, et avec nous votre famille entière... » L'acte suprême de la liturgie inclut donc la participation de deux groupes distincts : les ministres ou le clergé d'une part, les fidèles ou le peuple chrétien d'autre part.

Cette structure bipartite de l'assemblée liturgique, découle de la nature hiérarchique de l'Église et spécialement du sacerdoce ministériel collégialement exercé. Aussi sa *projection spatiale* dans la séparation visible entre clergé et fidèles apparaît-elle une constante du culte chrétien dès ses origines. Saint Ignace d'Antioche le suggère nettement en distinguant d'une part l'évêque, représentant du Christ, avec son *presbyterium* représentant les apôtres, les diacres qui sont comme « la loi de Dieu », et, d'autre part, la communauté (*ad Smyrn.*, 8; cf. *ad Magn.*, 6, et *ad Philad.*, 4). La *Didascalie* syriaque, décrivant l'assemblée liturgique du 3e siècle, nous montre dans la partie est de l'édifice, l'évêque entouré des prêtres et assisté des diacres, et dans l'autre partie, les fidèles, les hommes devant, les femmes derrière (57, 2-10). Toutes les liturgies enfin distinguent dans leurs églises deux zones : le *sanctuaire*, réservé aux ministres, et l'espace du peuple que nous appelons la *nef*. Il est même constant que ces deux zones soient délimitées par une séparation matérielle : voile devant l'autel; chancel ou grillage à claire-voie fermant le sanctuaire; jubé du Moyen Age fermant le chœur de toutes parts; iconostase

byzantin percé de trois portes, etc. On rencontre aussi habituellement une différence de niveau entre sanctuaire et nef, celui-là étant surélevé d'une ou plusieurs marches.

Deux zones polarisées.

Les deux pôles de l'espace cultuel, zone des ministres sacrés et zone du peuple, étant fermement implantés, comment les deux groupes se comportent-ils entre eux dans l'acte même du culte ? Autrement dit, quelle est leur *orientation* respective ? Dans une conférence, les auditeurs prennent place normalement face à l'orateur. Au contraire dans une salle à manger, on cherche autant que possible à se regrouper tous autour d'une même table. Pour chanter ensemble, on se rassemble en un ou plusieurs chœurs. Or la liturgie est successivement audition de la Parole de Dieu, supplication ou louange de la communauté, et repas du Seigneur. Le point de vue fonctionnel ne devrait-il pas alors suggérer des groupements différents pour la liturgie de la Parole, pour un office de louange et pour le sacrifice eucharistique ?

Remarquons tout d'abord que le culte paroissial ne permet normalement pas de nos jours de modifier la structure de l'assemblée au cours d'un office, même si, dans l'antiquité, les fidèles se sont parfois regroupés près de l'autel pour l'eucharistie après le renvoi des catéchumènes. Mais surtout le point de vue fonctionnel, qui ne saurait être négligé, doit être pourtant dépassé. Au-delà des conditions matérielles d'une bonne proclamation de la Parole, d'un chant unanime, d'une participation commune de l'eucharistie, il faut encore chercher quel mystère s'y exprime et comment il est signifié.

On a coutume de nos jours de construire d'abord l'espace de l'assemblée en fonction de l'autel, que l'on tient, à juste titre, pour le centre moral d'une église. Il est pourtant nécessaire d'observer que ceci n'est pleinement vrai que dans la liturgie eucharistique. Pour la liturgie de la Parole, au contraire, on voit dans la messe pontificale — le plus parfait modèle de la messe — que le président reste à son siège et qu'il y est lui-même le centre de l'assemblée. Et dans l'office divin, dont un chœur monastique nous offre

l'image, les psalmodiants ne sont pas orientés vers l'autel, mais les uns vers les autres. Il est donc nécessaire de réfléchir à la structure générale de l'assemblée liturgique moins en fonction de l'autel que des membres qui la composent. Comme nous le rappelions en commençant, le point de vue des personnes garde toujours le pas sur celui des choses.

Plusieurs conceptions de l'assemblée sont alors possibles.

1° On peut d'abord considérer l'assemblée liturgique comme *un peuple en marche* à la rencontre de son Seigneur, ou dans l'attente de son retour. Dans ce cas clergé et fidèles sont orientés dans le même sens. Ainsi, dans l'antiquité, au moment de la prière commune, tous se tournaient vers l'est. Aujourd'hui nous aurions, pour la disposition générale de l'assemblée selon cette conception, le schéma suivant :

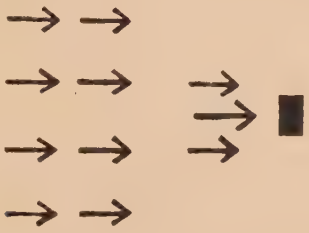

Cette disposition correspond à la plus grande partie des églises construites depuis le Moyen Age et à la célébration habituelle de nos liturgies paroissiales. Elle n'exprime pourtant que d'une manière imparfaite le mystère de l'assemblée. Il est bien vrai que l'Église est un peuple en marche et dans l'attente du retour du Seigneur. Mais en même temps ce retour est déjà inauguré et le Seigneur vient réellement à nous dans sa Parole et dans l'Eucharistie. Il est donc déjà présent parmi son peuple, et notre assemblée est déjà anticipation du ciel. Poussée à la limite, cette disposition nous ramènerait au judaïsme qui attend encore l'accomplissement messianique. Ou encore, elle nous évoquerait d'une manière quasi mythique une réalité toujours insaisissable et lointaine.

2° On pourrait alors lui préférer l'image d'une réunion *concentrique*, se rappelant que le Seigneur a dit : « Lors-

que deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » C'est cette disposition que nous trouvons dans un chœur monastique chantant l'office, image de la société céleste, et que l'on peut figurer ainsi :

Mais à son tour, cette disposition n'exprime qu'un aspect du mystère. Appliquée à la messe, elle ne respecterait plus le vis-à-vis du ministre apportant au peuple l'évangile de la part de Dieu, et elle finit par absorber le pôle hiérarchique du sacerdoce dans un anneau démocratique. Il est néanmoins constant que la forme circulaire de l'assemblée continue de séduire l'esprit de nombre d'architectes et de curés.

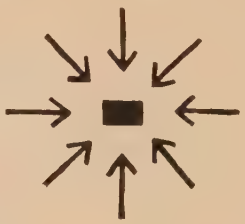

On m'a rapporté récemment qu'un curé commandant une église à un architecte lui dit : « Saint Paul compare le chrétien à un coureur du stade; je veux donc une église qui ressemble à un stade. » Mais cette comparaison d'ordre ascétique n'a rien à faire avec le culte. En réalité l'assemblée circulaire est un type idéal, et même idéaliste, faussement eschatologique. C'est une loi inaliénable du culte chrétien, nous l'avons vu, que d'être « polarisé ». Je veux dire par là que la communauté des fidèles n'est pas seulement vis-à-vis d'elle-même, mais qu'elle a comme partenaire les mystères sauveurs de Dieu exercés par les ministres de l'Église.

3° Les choses étant ainsi, la meilleure disposition ne serait-elle pas celle de l'*amphithéâtre*, qui regroupe les spec-

tateurs en demi-cercle et les centre sur la scène où se déroule la représentation ?

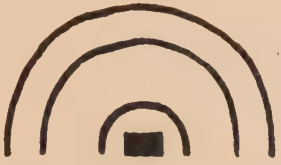

Il semble que la plupart des églises récentes soient inspirées de ce schéma : on a d'une part l'*aula* du peuple, et de l'autre, l'autel. C'est un point de vue très fonctionnel. Mais ce schéma, lui non plus, ne rend pas compte du mystère de la célébration. Car le culte n'est pas un spectacle avec une scène et des spectateurs. C'est une action sacrée de la communauté. Et surtout dans cette action, l'autel n'est pas un terme derrière lequel il n'y a que le mur ou le vide. L'autel est le centre sacrificiel de l'assemblée entre le prêtre, représentant le Christ, et les fidèles.

4° Il semble que l'image la moins inadéquate du mystère de l'assemblée chrétienne nous soit donnée par le schéma des anciennes basiliques romaines et de la plupart des églises orientales. L'assemblée que supposent ces édifices s'articule sur deux pôles; mais ceux-ci ne sont pas l'autel d'une part et l'espace du peuple d'autre part. C'est le président, avec ses concélébrants et ministres, qui est le partenaire vivant des fidèles. L'évêque et le *presbyterium* sont en même temps les porteurs et ministres de Dieu venant vers son peuple et agissant au milieu de lui, et en même temps, ils sont eux-mêmes participants de l'assemblée ecclésiale.

Cette assemblée est à la fois l'Église pérégrinante qui attend le retour du Seigneur, et l'Église des derniers temps qui accueille son Sauveur. Entre ces *deux pôles personnels* du sanctuaire et de la nef, s'établit la *circulation* d'une

Parole annoncée et confessée, l'échange d'une promesse donnée et rendue, d'un pain offert et reçu en communion. Enfin s'opère ainsi la *concentration*, dans le sacrifice accompli sur l'autel, d'une multitude que noue une seule eucharistie montant vers le Père dans l'unique louange du Christ[1].

Telle est la structure fondamentale de l'assemblée liturgique : elle s'articule sur deux pôles, *sanctuaire* et *nef*. Mais ces deux pôles ne sont pas d'abord des choses, fût-ce l'autel. Ce sont des *personnes* ou groupes de personnes qui signifient le Corps du Christ et manifestent le visage de l'Église.

Réalisations concrètes.

C'est à partir du caractère personnel de l'assemblée ecclésiale qu'il conviendra de chercher les projections architecturales les mieux adaptées à sa vie cultuelle. C'est à dessein que nous n'avons donné aucun plan d'église. L'histoire de l'art montre que les solutions architecturales ont varié et peuvent être les plus diverses selon le matériau, le sentiment religieux, les besoins locaux. Il n'y a pas « un » type d'édifice qui serait « sacré »; mais l'Église a « consacré », après les avoir adaptées à ses fins, de nombreuses formes.

On a coutume de distinguer en architecture le programme et le parti. Le programme fournit les besoins exacts auquel doit répondre l'édifice. Le parti, ou mise en œuvre concrète, est affaire de l'architecte. La tradition de l'Église nous trace un *programme général* du lieu de culte, mais elle laisse à chaque époque et à chaque région le soin de trouver les *solutions concrètes* qui conviennent le mieux pour mettre en œuvre ce programme. Nous en avons vu les lignes maîtresses. Il nous reste à en étudier d'une manière plus précise les composantes.

J. Gelineau, S. J.

1. Est-il nécessaire de rappeler que la puissance objective de plus ou moins grande signification que revêt un rite ne touche pas, sauf dans les limites fixées par l'Église, à sa validité ou licéité, mais influe seulement sur sa valeur mystagogique. Par la foi, tout signe, aussi imparfait soit-il, peut introduire à la plénitude du mystère. Autrement dit, il serait enfantin de condamner un type donné d'assemblée locale sous prétexte qu'il ne correspond pas au schéma parfait.

LE SANCTUAIRE ET SA COMPLEXITÉ

Insuffisance du programme de nos églises.

Quand on a visité un certain nombre d'églises construites en France depuis la dernière guerre, une constatation s'impose : que ces églises soient richement ou pauvrement dépourvues, grandes ou petites, réussies ou non au point de vue artistique, fidèle image des traditions architecturales anciennes ou créations plus ou moins influencées par les idées contemporaines, on reste en général frappé de la pauvreté liturgique fonctionnelle que suppose l'intérieur de ces édifices.

On distingue toujours sans peine les deux zones que sont le sanctuaire et la nef; c'est l'essentiel. Mais ensuite ? Le sanctuaire, souvent c'est un autel et rien d'autre; quant à la nef, c'est la place plus ou moins indifférenciée des fidèles. Pour que l'autel puisse à lui seul meubler l'espace capital du sanctuaire, on lui donne alors des dimensions disproportionnées par rapport au volume de l'église; et comme on aurait peur de ne pas paraître « moderne » ou « liturgique » si on ne lui donnait pas la forme d'une table posée sur un ou plusieurs pieds, on voit parfois d'énormes établis qui encombrent monstrueusement la partie haute de l'édifice. Mais à côté de cela, pas de siège du célébrant, pas d'ambon pour la liturgie de la Parole, pas de place prévue pour les ministres. Un tel sanctuaire, tête de l'édifice, est comme un crâne sans yeux, sans bouche et sans oreilles. Dans la nef, même constatation : l'espace indifférencié appelle une foule organique et statique. Pas de place prévue pour la chorale, ni pour l'orgue. En y entrant, on n'y peut imaginer les processions de l'entrée du clergé, de

la communion, de la nuit pascale. Tout se passe comme si une assemblée embryonnaire avait créé cet espace. C'est comme si on devait y loger un fœtus, avec une tête énorme, l'autel, et un corps aux membres à peine distincts, la masse des fidèles.

Sans doute le renouveau liturgique nous a débarrassés de nombreux éléments postiches et d'organes témoins qui finissaient par encombrer le lieu de culte et masquaient l'essentiel par l'accessoire. Il nous a rendus attentifs aux signes les plus fondamentaux du mystère et nous fait apprécier plus que tout la sobriété évangélique. Mais après le décapage des rites et le nettoyage des lieux de culte — si radical qu'il est parfois excessif — on ne redécouvre que lentement la complexité d'une assemblée liturgique adulte et les conditions d'une célébration intégrale. On serait tenté de dire que beaucoup de nos églises récentes sont pensées sur le modèle d'une messe dialoguée, comprenant le prêtre à l'autel, avec au mieux un servant, et les fidèles dans la nef. Mais la messe dialoguée, modeste commencement il y a un quart de siècle d'un retour à une participation liturgique plus active, n'est en aucune manière le type idéal de la célébration du culte chrétien.

Sans doute aussi, beaucoup d'églises nouvelles sont aménagées ou construites pour des quartiers où la vie paroissiale est à créer. L'assemblée chrétienne qui commence de s'y réunir est souvent pauvre en moyens et ses possibilités liturgiques sont fort restreintes. Le prêtre responsable, absorbé par sa tâche missionnaire, n'a pas de grandes prétentions pour sa messe du dimanche, de style simple et modeste. Cependant, il faut aussi penser à l'avenir. Nous ne construisons pas des églises pour y célébrer le culte nécessairement rudimentaire de la communauté qui commence aujourd'hui de s'y rassembler, mais pour le plein exercice de la liturgie. Nos successeurs ne devraient pas avoir à accuser d'imprévoyance, voire d'ignorance ou d'incurie, le programme qui a présidé à la construction ou à l'aménagement de nos églises.

Il serait trop facile de reporter sur les architectes la responsabilité de cet état de chose. Bien sûr, un trop grand nombre d'architectes d'églises attachent beaucoup plus d'importance aux formes extérieures du bâtiment qu'à son

aménagement intérieur, et d'aucuns ont été quelquefois plus soucieux de produire une œuvre originale que de répondre aux exigences d'un culte liturgique vraiment chrétien. Mais en définitive, la responsabilité revient à qui a commandé l'église. C'est au curé et à la commission diocésaine de fournir à l'architecte un programme qui définisse clairement les fins liturgiques complexes d'une église. Tous croient savoir ce qu'est une église. En réalité, force est de constater *post factum*, aussi bien dans les églises nouvelles que dans les aménagements hâtifs, provisoires ou définitifs, d'églises existantes, que la nature du culte liturgique pour lequel elle est faite reste partiellement ignoré non seulement des architectes, mais même du clergé.

Essayons donc de dégager les points essentiels du programme spatial d'un lieu de culte ordinaire. Nous commencerons par le sanctuaire.

Les éléments constitutifs du sanctuaire.

Un document syrien de la fin du 4e siècle ou du début du 5e siècle, connu sous le nom de *Constitutions Apostoliques*, nous fournit non seulement une description de la messe à cette époque, mais aussi des renseignements sur la conception qu'on se faisait du lieu du culte. Je le choisis moins pour donner en modèle l'architecture qu'il suppose que pour y découvrir les grandes fonctions spatiales d'une liturgie vivante. L'auteur s'adresse à l'évêque, pasteur de la communauté. Il écrit :

> ... « Lorsque tu rassembles l'Église de Dieu (ô évêque) comme le capitaine d'un grand vaisseau, ordonne que la réunion se fasse en toute sagesse, ordonnant aux diacres, comme à des matelots, qu'ils pourvoient avec diligence et décence à la place des frères, qui sont comme les passagers.
>
> Tout d'abord, que l'édifice soit de forme oblongue, tourné vers l'orient, pourvu de pastophoria (espèces de sacristies) de part et d'autre, du côté oriental, et qui rappelle l'aspect d'un vaisseau. Le siège de l'évêque se situera au milieu; le presbyterium s'assoira de chaque côté; les diacres se tiendront debout, alertes, légèrement vêtus, semblables aux matelots et aux chefs des rameurs. Ils veilleront à ce que, dans l'autre

partie de l'église, les laïcs prennent place avec calme et bon ordre; que les femmes s'assoient à part et se taisent.

Le lecteur se tenant au milieu sur un lieu élevé lira (les livres de l'A. T.). (Toutes les deux lectures, un autre chante un psaume, le peuple répond à la fin des versets. Suivent la lecture des Actes, de l'Épître, de l'Évangile, les homélies des prêtres et de l'évêque.)

D'après cette description, l'espace nécessaire aux ministres comprend trois zones :

1° A l'est, le siège du président entouré des prêtres.

2° La place des diacres qui dirigent l'assemblée.

3° Un lieu élevé et central où se font les lectures et la psalmodie responsoriale.

L'autel n'est pas mentionné. Mais il se rattache localement au président.

L'étude des liturgies orientales et des anciennes basiliques méditerranéennes nous confirme que nous avons traditionnellement quatre éléments essentiels constitutifs de l'espace destiné aux principaux ministres du culte chrétien : le *siège* du président, l'*autel*, la place des *diacres*, les lieux de la *lecture* et de la *prédication*. On pourrait y adjoindre par extension le chœur ou lieu de la *schola*. Mais nous en traiterons plus justement demain avec l'organisation de la nef. Nous allons reprendre chacun de ces quatre points nécessaires à l'aménagement d'un sanctuaire. Ce qui concerne l'autel toutefois est traité à part d'une manière plus approfondie par le T. R. P. Roguet.

I. — Le siège du célébrant

Nous sommes accoutumés à considérer que l'élément premier du sanctuaire est l'autel. C'est là chose naturelle parce que l'autel est ordinairement aussi le lieu de la sainte Réserve, et parce que nous sommes habitués à voir dans nos églises, depuis la Renaissance, des autels monumentaux. Il faut pourtant observer que des parties importantes de la liturgie se célèbrent sans autel. En revanche, il n'existe pas d'assemblée pleinement liturgique sans un

président qui représente le Seigneur lui-même au milieu de son peuple.

Nombreux et divers sont les modes de présence du Seigneur dans la liturgie : présence dans l'assemblée elle-même en prière, signe de l'Église, Corps du Christ; présence dans l'annonce de la Parole de salut; présence de grâce efficace dans les sacrements; présence substantielle, enfin, dans l'eucharistie. Parmi tous ces modes de présence du Seigneur, celle qui paraît et agit dans les ministres du culte, et spécialement dans le président, confère à celui-ci un rang à part et une place d'honneur (cf. *Mediator Dei*, 20). C'est l'évêque, ou à sa place le prêtre, qui convoque et assemble le peuple et c'est autour de lui que s'organise le culte. Il est la tête vivante de l'assemblée. Les siècles anciens étaient peut-être plus sensibles que nous ne le sommes à cet aspect personnel du mystère liturgique, plus fondamental que celui des choses ou des objets du culte, fût-ce l'autel. Qu'il suffise de rappeler que, primitivement, il n'y avait pas d'autel stable; on apportait au moment voulu la table du sacrifice eucharistique : ainsi le trône de l'évêque était vraiment pendant toute la célébration liturgique le centre de l'assemblée. La conférence de Mme Denis-Boulet nous a montré que, dans nombre d'églises anciennes, l'organisation du lieu de culte était faite en fonction de la liturgie de la Parole et de la place qu'y occupaient l'évêque et son clergé : au milieu de l'église dans un des vieux types syriens; au fond de l'abside en Occident. De là le président exerçait son rôle d' « épiscope », c'est-à-dire de surveillant. On le comparait alors au poste de guet d'où le vigneron garde sa vigne, ou encore au pasteur veillant sur son troupeau, non point pour lui imposer sa domination mais pour être plus totalement à son service. De là il s'adressait à son peuple. De lui, image du Christ siégeant au ciel, découlaient les pouvoirs spirituels qui se répartissaient dans l'assemblée.

La session de l'an dernier a insisté fortement sur la remise en valeur dans nos célébrations du rôle du président, conformément au principe rappelé par l'*Instruction* : « Le prêtre célébrant préside à toute l'action liturgique » (n. 93).

En bonne logique, cette remise en valeur exige, non seulement qu'on ne couvre jamais la voix du prêtre dans

ses prières présidentielles, mais aussi qu'on lui donne visuellement et spatialement la place première, comme au Seigneur.

Ceci était jadis parfaitement réalisé lorsqu'au fond de l'abside, dominant l'autel, prenait place sur son siège l'évêque entouré de ses prêtres. Celui-ci s'y tenait habituellement, sauf au moment précis du sacrifice eucharistique pour lequel il venait à l'autel. Cette disposition spatiale s'est conservée dans plusieurs basiliques occidentales anciennes. On la rencontre encore dans les rites orientaux (sauf le rite chaldéen). On la trouvait dans nombre de nos cathédrales jusqu'à la fin du Moyen Age, bien que dès la fin du 14e siècle l'évêque cessât d'y prendre place. Dès l'époque franque, on peut voir ici ou là le siège de l'évêque transféré sur le côté du sanctuaire, tandis que l'autel recule parfois jusqu'au fond de l'abside.

Force est de reconnaître que cette disposition est celle qui signifie de la manière la plus claire la présence du Seigneur dans le président et son rôle de tête de toute l'assemblée. D'autre part c'est encore celle qui répond le mieux à la disposition générale de l'assemblée telle que nous avons tenté de la situer. Dans une réunion qui est le signe à la fois d'une annonce et d'un accomplissement, du « déjà » et du « pas encore » de l'existence chrétienne, de Dieu venant à son peuple et demeurant au milieu de lui, le président entouré de ses ministres est le juste vis-à-vis du peuple. Il localise le sanctuaire personnel en face d'une nef composée de pierres vivantes. Il achève l'édifice spirituel et visible de la communauté. Il polarise et oriente tout le Corps; il l'implante dans le mystère du Seigneur qui est venu, qui vient et qui viendra.

Une question se pose peut-être à votre esprit : cette place du président n'est-elle pas réservée à l'évêque? En effet, dans les exemples anciens que nous pouvons alléguer, le président de l'assemblée est généralement un évêque. Mais à l'époque où cet usage était en vigueur, la presque totalité des églises importantes étaient présidées par un évêque. Si cette disposition a été abandonnée, ce n'est pas parce que les assemblées paroissiales étaient présidées par un prêtre, mais pour de nombreuses autres raisons. La distinction entre prêtre et évêque dans la liturgie est moins liée à la

place matérielle qu'ils occupent successivement dans un sanctuaire, qu'à la hiérarchie de ces emplacements quand l'évêque est présent dans une église presbytérale, et aux insignes spéciaux attachés à son siège. En réalité, la place du célébrant au fond de la nef est toujours prévue par les liturgistes parmi les dispositions éventuelles des cérémonies quand on célèbre *versus populum*.

Il existe une autre difficulté d'ordre plus pratique : dans la presque totalité des églises existantes où l'autel est conçu comme extrémité du lieu de culte, et dans celles où la sainte Réserve est à l'autel principal, la disposition évoquée plus haut est impossible. Il faut alors trouver la place qui mettra le mieux en valeur le siège du célébrant et son rôle de président.

Tout ce que nous avons dit vise moins à plaider pour généraliser un aménagement encore rare actuellement, qu'à rappeler une donnée fondamentale de la célébration liturgique : le président doit apparaître ce qu'il est : la tête de l'assemblée. L'architecte qui implante un sanctuaire, avant d'imaginer le prêtre à l'autel, doit envisager d'abord le cas du célébrant à son siège de président et lui aménager une place non accessoire et facultative, mais organique et permanente.

II. — L'autel

De même que le président est en permanence le centre personnel de l'assemblée visible, l'autel est, pour la célébration eucharistique, le centre sacré de l'église de pierre. Nous disons le *centre* sacré, mais non pas nécessairement le *terme* dans l'espace. En effet, comme nous l'expliquions hier dans la disposition d'une assemblée à deux pôles, sa place naturelle est entre le presbyterium et les fidèles.

L'autel, pièce majeure de l'église, fait ailleurs, comme il convient, l'objet d'un rapport spécial. Contentons-nous des remarques qui, à son propos, touchent l'organisation générale du sanctuaire.

Tout d'abord l'autel n'est pas l'objet unique planté dans un sanctuaire désertique. Avec lui doivent composer la place du célébrant, celle des lectures et celle des autres ministres. On ne peut donc lui demander de meubler le sanctuaire à

lui tout seul, ni lui donner des dimensions qui éclipsent tout le reste. Les autels des églises antiques étaient toujours de dimensions modestes. Mais on mettait en valeur cet autel soit en l'habillant de tous côtés (comme il est de règle en Orient et comme il est encore prévu par le Pontifical romain[2]), soit encore en le surmontant d'un baldaquin. Le volume n'est pas le seul moyen de donner de l'importance à l'autel. Le jeu des lignes architecturales, la proportion des divers volumes entre eux, une juste élévation, l'éclairage, etc., peuvent y contribuer aussi bien. Ne nous laissons pas abuser par les objets innombrables et encombrants dont on a coutume de surcharger nos autels : retables, gradins, candélabres et lampes électriques, statues, croix multiples, pupitres, dentelles, fleurs, et maintenant divers livres et micros. Si on se contente des objets rituels nécessaires au sacrifice eucharistique, point n'est besoin de tant de mètres carrés!

Dans une assemblée à deux pôles personnels, le célébrant qui vient à l'autel pour l'eucharistie ne devrait-il pas officier face au peuple ? Il est nécessaire d'observer que le problème de l'autel *versus populum* tel qu'il se pose aujourd'hui est relativement nouveau dans l'histoire de la liturgie. Durant une période assez longue et pour une bonne partie de la chrétienté, la question dominante, au dire de plusieurs historiens, ne fut pas celle de la position réciproque du célébrant et des fidèles, mais celle de l'orientation au sens strict, c'est-à-dire de se trouver face à l'orient pour la prière. L'orient symbolisait alors la direction de l'ascension et du retour du Christ. La chose valait surtout pour le moment de la prière dans la liturgie de la Parole. Dans la liturgie eucharistique, l'orientation est moins fixe. Selon que l'on appliqua le principe de l'orientation au célébrant ou à l'assemblée séparément, ou au deux à la fois, et cela pour la totalité ou pour certains moments de la liturgie, on a pu aboutir à des solutions bien diverses selon les lieux et les époques. En dehors de la tradition des basiliques romaines, il est difficile de conclure à quelque chose de net sur l'autel *versus populum*.

2. Noter l'intérêt de cette pratique dans le cas d'un autel existant mais peu esthétique, ou d'un autel provisoire, et même d'un autel définitif.

D'autre part on en vint en Orient à dérober plus ou moins complètement l'autel aux regards des fidèles. Une grande partie des rites se passait derrière le voile, ou le chancel, et plus tard, l'iconostase. Dans le sanctuaire, cependant, les concélébrants entouraient l'autel, comme on le fait toujours dans les églises orientales. Dans ces conditions, la question de l'autel *versus populum* n'avait pas grand sens. En Occident, durant le Moyen Age, sanctuaire et chœur étaient souvent clos, dérobant l'action sacrée aux yeux des fidèles, qui se pressaient à la porte du jubé pour apercevoir l'hostie au moment de l'élévation.

Aujourd'hui la question se pose très différemment. L'orientation au sens strict, c'est-à-dire la prière vers l'est, est une chose qui a perdu toute signification vivante dans notre civilisation, et vouloir s'y tenir serait archéologisme ou romantisme. En revanche, depuis la Renaissance, les nouvelles architectures ont manifesté plus ou moins le souci, dans la liturgie latine, de rétablir le contact entre l'autel et la nef. Enfin le renouveau liturgique, fondé sur le principe de la participation active et consciente de tous à l'action rituelle, conduit tout naturellement à faire que gestes et paroles du célébrant, dans la mesure où ils intéressent l'assemblée, lui soient perceptibles. L'autel face au peuple est spécialement bénéfique dans une église de dimensions restreintes et pour une assemblée bien groupée. Dans les grands vaisseaux, il perd de son intérêt dans la mesure où les gestes naturels du célébrant deviennent inaccessibles et où sa voix doit être sonorisée.

Cependant un point continue d'embrouiller la question et laisse insatisfait : la présence du prêtre à l'autel durant la première partie de la messe. S'il se tenait alors à son siège, comme cela s'est conservé dans la liturgie pontificale et a été restauré en plusieurs points durant la semaine Sainte, et s'il venait à l'autel pour la seule eucharistie, la solution du problème serait singulièrement facilitée.

Un autre problème vient du lieu de la Réserve eucharistique. Placée à l'autel majeur, elle exclut, d'après un récent décret, la célébration *versus populum*. Le fait que la sainte Réserve soit ou ne soit pas à l'autel principal entraîne donc des conséquences décisives pour toute l'organisation du sanctuaire. Non seulement la place de l'autel, mais encore

sa forme et ses proportions, ainsi que la place du siège présidentiel, et enfin l'harmonie de tout l'ensemble doivent être envisagés différemment dans un cas et dans l'autre. Que l'on puisse du jour au lendemain, dans une église, changer la direction de l'autel majeur, y placer ou en enlever la sainte Réserve, laisse craindre qu'on n'ait guère compris la cohérence et la complexité d'une célébration vraiment « située » dans un sanctuaire parfaitement accordé aux fonctions rituelles.

On peut observer à ce sujet que, selon la tradition des basiliques romaines et d'autres églises moins considérables, la célébration liturgique se déroule plus naturellement si l'autel n'a pas d'autre fonction que celle de servir au sacrifice eucharistique. La dévotion à la présence réelle a besoin d'une chaleur et d'un cadre à la fois plus intime et plus glorieux, exigences qui ne sont pas toujours aisément compatibles avec les fonctions de la liturgie solennelle. Dans celle-ci, au contraire, la sobriété de l'autel peut aider à mieux mettre en valeur le caractère sacré et transcendant de l'action qui s'y accomplit et la nature personnelle de cette action dans les ministres célébrants.

Signalons un dernier point relatif à l'implantation de l'autel dans le sanctuaire : son *élévation*. On a coutume de placer l'autel sur un emmarchement plus ou moins surélevé par rapport au niveau du sanctuaire. C'est en effet un moyen de le mettre en valeur et de permettre à l'assemblée d'y suivre plus aisément l'action sacrée qui s'y déroule. Observons pourtant que la principale dénivellation d'une église se situe normalement entre les deux grandes zones de l'espace cultuel : le sanctuaire et la nef. Il convient en effet que tout ce qui se passe dans le sanctuaire, et non seulement ce qui se fait à l'autel, soit également perceptible. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire de donner à l'autel lui-même une surélévation considérable par rapport au reste du sanctuaire. C'est même impossible si le siège du célébrant se situe au fond de l'abside. Si le sanctuaire est à une juste hauteur, une différence d'un degré suffit souvent pour l'emmarchement où se trouve l'autel, sans qu'il soit besoin de transformer celui-ci en reposoir de Fête-Dieu ou en scène de théâtre. Le sacrifice eucharistique est celui de l'Église terrestre et de la communauté

présente. Il ne convient pas qu'il apparaisse comme la représentation d'un drame lointain et idéal. Son caractère transcendant et mystérieux découle de la sainteté de la victime qui y est immolée et il apparaît surtout dans la personne du prêtre, unique consécrateur, puis dans les rites que celui-ci accomplit, et enfin dans l'ensemble du sanctuaire, c'est-à-dire la zone sacrée de l'édifice.

III. — Le lieu de la Parole

Pour le moment de la prière, l'assemblée est centrée sur le président à son siège; pour l'eucharistie, sur le prêtre à l'autel; mais pour les lectures et l'homélie, durant toute la liturgie de la Parole, tout converge vers l'endroit d'où est annoncée la Bonne Nouvelle.

On est frappé, tant en lisant les documents anciens qu'en étudiant l'architecture des églises, de l'importance donnée dans les premiers siècles à l'annonce de la Parole et au lieu d'où on la proclame. Pour une raison fonctionnelle facile à comprendre, ce lieu est d'abord un endroit élevé d'où la Parole peut porter. Les noms anciens l'indiquent clairement : *Bêma* signifie estrade ou tribune; *ambon* semble venir du verbe *anabaincin* qui veut dire monter; *suggestum* désigne également un lieu élevé. La monition de l'ordination du lecteur y fait encore allusion. Car au-delà des raisons d'acoustique, cette position éminente met en lumière la dignité du ministre, lecteur ou diacre, qui transmet le message du salut, et le caractère sacré de l'Écriture ou de la prédication évangélique.

La place de cet endroit élevé n'est pas déterminée avec rigueur par la tradition. Souvent le *Bêma* se situait en plein milieu de l'église ou même dans la partie opposée au sanctuaire. Dans le Moyen Age latin, on a aussi proclamé les lectures sur le jubé. Plusieurs églises romaines de type monastique ont conservé deux *ambons* érigés de chaque côté de l'espace clos réservé à la *schola cantorum*, au milieu de la nef. A l'époque carolingienne, l'*ambon* de l'épître comportait deux degrés; le chantre soliste du psaume qui suit l'épître restait sur le degré inférieur, d'où le nom de graduel qu'a reçu alors ce chant, jadis appelé « répons ».

Actuellement, le lieu de la lecture se rattache normalement au sanctuaire. Ce fait se légitime tant par la facilité des cérémonies pour les ministres lecteurs que pour la dignité de cette parole sacrée et son lien intime avec le sacrifice de l'autel. Seul le lieu de la prédication a été transféré dans une chaire située dans la nef, par nécessité acoustique, pour les grandes églises. Mais les possibilités actuelles de sonorisation n'imposent plus cette solution regrettable à beaucoup d'égards. Il est bien préférable que le célébrant prêche normalement de son siège ou, si besoin est, de l'*ambon*.

L'*ambon* est donc le lieu d'une triple annonce : 1° des lectures de l'Écriture sainte : Ancien Testament, épître et évangile; 2° des psaumes responsoriaux après la lecture (graduel ou répons), dont les versets devraient, par nature, être chantés par un soliste, le lecteur-chantre ou psalmiste; 3° éventuellement, de l'homélie.

La liturgie romaine prévoit deux places distinctes et symétriques pour l'épître et l'évangile à la messe. Ceci appellerait deux *ambons*, celui de l'évangile étant plus important. Mais dans une église dont le sanctuaire est de dimensions restreintes, il n'est pas toujours possible ni opportun de construire deux *ambons*. Un seul peut suffire qui se situera du côté où on lit l'évangile selon les rubriques. En revanche on peut imaginer un *ambon* à deux degrés. A un niveau inférieur et en avant de l'*ambon* proprement dit pourrait prendre place le psalmiste et peut-être le commentateur dont nous parlerons à l'instant.

La chose est incroyable et pourtant vraie : rares sont les églises modernes où le sanctuaire comporte d'une manière organique un véritable lieu de la Parole. Là encore, on semble n'avoir pas songé à cette pièce essentielle du culte chrétien. La raison en est toujours la même : si on ne pense qu'à la messe lue dans laquelle les lectures sont faites par le célébrant à l'autel, et si l'on n'a pas de vrais lecteurs, ministres liturgiques, chargés de lire ou de psalmodier, on ne se pose pas la question de leur emplacement. Au mieux, c'est un prêtre commentateur qui lit la traduction, n'importe où, dans le vide d'un espace inorganisé. Une fois de plus on constate que c'est la restauration du rôle des différents acteurs exigés par une liturgie intégrale qui oblige à

recréer un lieu de culte fonctionnel et invite à revaloriser en même temps les signes du mystère. Quand on entre dans une église, le lieu de la Parole devrait apparaître aussi clairement que la place du président et l'autel.

IV. — Le présanctuaire

Il est un autre lieu important que la tradition nous oblige à considérer et que la restauration liturgique remet en lumière. Il s'agit du présanctuaire.

Un examen des liturgies orientales nous montre que dans tous les rites, en avant du chancel ou de l'iconostase qui clôt le sanctuaire, mais au même niveau que lui et nettement distinct de la nef par son élévation ou sa délimitation, s'étend un espace que les Grecs appellent *solea*, c'est-à-dire seuil. C'est le *lieu propre des diacres*, serviteurs et guides de l'assemblée célébrante. C'est de là qu'ils adressent sans cesse au peuple leurs proclamations et leurs monitions; ils y chantent les intentions des prières litaniques, le renvoi des catéchumènes, les rappels à l'attention et au silence avant les lectures et l'anaphore. D'anciens documents syriens nous expliquent que de là, ils doivent veiller sur l'assemblée, s'assurer que chacun a une place et est à sa place, en un mot que règne le bon ordre et que tout se passe avec dignité.

En second lieu, ce présanctuaire, à la jointure de la nef et du sanctuaire, est aussi le lieu de la *communion*. C'est là que les fidèles s'avancent pour recevoir le pain consacré. Cet endroit est souvent indiqué sur le sol par un pavement décoratif et symbolique.

Aujourd'hui, dans la liturgique romaine, le diacre ne s'adresse plus habituellement au peuple durant la messe. A part l'évangile, il ne dit que *Ite missa est*, et parfois *Procedamus in pace* ou *Flectamus genua*. Sa fonction est surtout d'assister le prêtre dans le sanctuaire et à l'autel. Mais la restauration liturgique a fait apparaître la nécessité, dans une assemblée qui veut être active et consciente, du rôle de conducteur que remplissait le diacre antique ou que remplit encore le diacre oriental. Ainsi est né ce personnage nouveau que l'*Instruction* appelle le *Commentateur*. De

son rôle, on vous a parlé l'an passé. Mais quelle est sa place dans la célébration ?

Ce n'est pas le sanctuaire proprement dit, car il n'est ministre d'aucun rite, et son rôle est d'être intermédiaire entre sanctuaire et nef. Ce n'est pas davantage l'*ambon*, qui doit être réservé à la Parole de Dieu sous peine de dévalorisation de celle-ci. En outre, si, comme il est normal, il y a des lecteurs, le commentateur devrait sans cesse leur céder la place, ce qui entraînerait un continuel remue-ménage. En pratique on constate qu'il se tient où il peut, tantôt dans le sanctuaire, tantôt à l'*ambon*, tantôt à la table sainte, tantôt dans la nef, quand il ne voyage pas de droite et de gauche. C'est là un désordre. De par sa fonction, il doit être vu du peuple, mais ne jamais usurper une fonction du sanctuaire. On souhaiterait que, à l'instar du diacre antique ou oriental, une place soit prévue pour lui dans un présanctuaire, situé par exemple une marche plus bas que le sanctuaire proprement dit, et quelques marches plus haut que la nef. Ce présanctuaire est nécessaire, par ailleurs, pour les cérémonies des ministres inférieurs, la dignité des déplacements et la transition entre la nef et le lieu des mystères.

C'est aussi à ce présanctuaire que se rattache le lieu de la communion des fidèles. Le fait de s'approcher du sanctuaire est le signe local de la participation de tous aux mystères accomplis sur l'autel. Les cérémonies de notre liturgie romaine prévoient un banc de communion où les fidèles communient à genoux. On peut regretter que cela oblige le prêtre à se déplacer d'une personne à l'autre, au lieu que les fidèles viennent à lui comme en Orient. En revanche, ce banc de communion délimite assez bien dans nos églises les deux grandes zones que sont le sanctuaire et la nef. Il n'est pas pour autant nécessaire d'en faire une barrière qui nuirait psychologiquement à la libre communication qui doit exister entre ministres et fidèles dans toute la célébration. C'est aussi une exagération de vouloir donner au banc de communion la forme d'une petite table, sous prétexte que c'est la « sainte table ». Il n'y a pas d'autre table que l'autel, ou plutôt l'appellation « sainte table » désigne la communion elle-même en tant qu'elle est participation au repas du Seigneur.

Je reviendrai bientôt sur les problèmes spatiaux que pose le grand nombre des communions et la nécessité d'y pourvoir.

Pour en terminer avec le sanctuaire, rappelons que la ou les sacristies s'y rattachent directement; on doit pouvoir communiquer facilement de la sacristie au sanctuaire, mais aussi de la nef à la sacristie sans traverser le sanctuaire.

Conclusion

Ayant passé en revue les principaux éléments dont se compose l'espace d'un sanctuaire destiné au culte chrétien : siège du célébrant, autel, lieu de la Parole, présanctuaire, concluons en situant le sanctuaire par rapport à la nef.

La dignité du sanctuaire, tête de l'édifice, interdit qu'il soit trop étriqué. Si l'on a d'ailleurs le souci de satisfaire aux exigences que nous avons dites, un espace relativement important lui sera réservé. Cependant il ne faut le faire ni trop profond, ni trop large. S'il est trop profond, le contact peut être perdu entre l'autel et la nef par l'effet d'un espace intermédiaire vide et mort comme on le voit dans nos églises gothiques aux chœurs interminables. S'il est trop large, la concentration est rendue plus difficile. Ce dernier défaut se remarque dans plusieurs églises modernes de plan barlong ou carré où le sanctuaire a la même largeur que la nef. Un décrochement sur un ou deux côtés peut être plus heureux et permettra souvent de loger en bonne place l'orgue et la chorale.

Enfin la prééminence du sanctuaire invite à le surélever. C'est aussi une condition de visibilité. Mais il ne faut pas le monter tellement qu'on ait l'air d'en faire une scène de théâtre, comme on le voit dans nombre d'églises construites entre les deux guerres. Nous avons signalé également le danger qu'il y aurait à surélever tellement l'autel par rapport au niveau d'ensemble du sanctuaire qu'il vienne à éclipser presque complètement le siège du président et le lieu de la parole.

Je vous livre en finissant ce petit test que vous pouvez faire pour juger de la qualité liturgique de l'aménagement d'un sanctuaire : est-il possible, quand on entre dans une

église vide, d'imaginer aussitôt, à partir de la disposition même des lieux, l'assemblée vivante, en acte de prière sous la présidence de son pasteur, en acte d'audition et de réponse par le chant à la Parole de Dieu, en acte d'eucharistie autour de l'autel et de communion à la table du Seigneur ? Combien d'entre nous ne peuvent même pas donner un *satisfecit* à l'église où s'exerce leur ministère habituel ? Mais que dire quand certaines églises que l'on construit aujourd'hui, en 1960, ne satisfont pas davantage aux justes exigences du culte chrétien ? Espérons qu'une sensibilité liturgique plus affinée du clergé et du peuple chrétien influera sur l'aménagement et la construction des édifices qu'ils se donnent pour y rencontrer le Dieu vivant dans son Église et ses sacrements.

J. Gelineau.

LA NEF ET SON ORGANISATION

Nous avons dit que le sanctuaire d'une église n'était pas un désert dans lequel on plante la pièce unique de l'autel, mais un organisme complexe où chaque personne et chaque fonction essentielle du culte doit trouver son lieu.

Nous constaterons d'une manière analogue que la nef n'est pas un espace indifférencié rempli de chaises ou de bancs pour clients anonymes d'un spectacle permanent. Le peuple liturgique est un corps organique qui engendre un espace organisé.

Nous plaçant toujours dans la perspective d'une assemblée dominicale ordinaire, nous aurons à considérer premièrement l'espace du *peuple* assemblé. Ce peuple, en second lieu, fait normalement appel pour la célébration à certains services dont le plus important est l'aide que lui apportent dans le chant la *schola* et l'*orgue*; nous étudierons donc leur emplacement; enfin l'assemblée liturgique se constitue comme peuple saint en quittant la rue et en passant un seuil avant d'entrer dans la maison de Dieu; nous dirons donc quelques mots des *lieux d'approche* de l'église.

I. — L'espace du peuple

On peut ramener à quatre les grandes fonctions liturgiques d'un vaisseau d'église : 1° rassembler le peuple des croyants; 2° pour qu'il y entende la parole; 3° pour qu'il y prie et loue le Seigneur; 4° pour qu'il y offre le sacrifice eucharistique et y communie. Examinons les exigences spa-

tiales de chacune de ces quatre fonctions en relevant à l'occasion le mystère dans lequel elles nous introduisent et qu'elles doivent signifier aux yeux des fidèles.

a) *Rassembler le peuple des croyants.*

L'église est tout d'abord l'édifice destiné à rassembler la communauté paroissiale. L'importance de celle-ci commande donc la *dimension* de celle-là. La première question qui se pose au curé est : combien de fidèles doit contenir mon église ? De la réponse à cette question dépendra donc la grandeur du vaisseau.

Là encore, pourtant, la raison fonctionnelle n'est pas la seule dont il faille tenir compte. Une manière purement quantitative et administrative de poser le problème peut entraîner, à la limite, des solutions incompatibles avec la fin normale du culte liturgique. L'assemblée liturgique a aussi une signification. Elle doit exprimer et aider une vraie communauté de foi. Cette communauté de foi, bien qu'elle dépasse infiniment les signes qui l'expriment et n'y soit pas enchaînée, appelle normalement une communauté humaine qui lui corresponde et, autant que possible, des échanges personnels entre ses membres. Mis à part le cas des églises cathédrales ou de pèlerinage qui ont une finalité particulière, on ne peut prévoir la dimension d'une église paroissiale uniquement en fonction du nombre des baptisés actuels ou futurs de la circonscription, ce qui est un point de vue mathématique et abstrait. On doit aussi tenir compte des éléments humains qui valent déjà dans la constitution de la communauté paroissiale et qui se répercutent nécessairement dans la célébration liturgique. C'est là, je le sais, un problème de pastorale générale, qui est loin d'être résolu et déborde le cadre de cette session.

Serait-il permis néanmoins de mettre en garde ici contre la tentation des trop grandes églises pour le culte ordinaire. Il fut un temps, dans l'histoire de la chrétienté, où chaque paroisse importante rêvait d'avoir sa petite cathédrale. Cette mégalomanie n'est pas morte. Or les grands édifices posent à la célébration du culte, et spécialement à la participation active des fidèles, des problèmes parfois insolubles dans la

pastorale ordinaire. Tous ceux qui en ont l'expérience savent combien la célébration devient plus difficile quand gestes et paroles des ministres ne peuvent toucher directement les membres d'une assemblée et combien, en revanche, il est facile, dans un petit vaisseau, de nouer la prière, d'instaurer un chant unanime, de porter la parole, de sentir un silence de vivante plénitude. On peut se demander si la profondeur et la ferveur de la vie liturgique d'une communauté, surtout en milieu populaire, ne dépend pas beaucoup de la juste dimension du lieu de culte. Si les signes sacrés doivent incarner la foi, il ne faut pas les instituer d'emblée à une dimension inhumaine ni exiger dès le début des participants un degré de foi qui n'aurait plus besoin de l'aide sensible d'une vraie communauté et d'un milieu à taille humaine.

Un autre problème, sur lequel il convient d'attirer d'une manière spéciale l'attention des architectes, consiste dans la *diversité en nombre des assemblées* liturgiques successives d'une même communauté paroissiale. Entre les diverses messes du dimanche, matinales ou vespérales et les messes de semaine, entre un jour de Noël et un dimanche d'été en ville, entre une cérémonie de mariage ou de funérailles et une fête de mission, la masse des fidèles présents peut varier considérablement. Or, dans tous les cas, il faut que le peuple assemblé se sente cohérent, à l'aise et directement relié au sanctuaire. Comment éviter qu'un petit troupeau ne se sente perdu dans une nef en partie déserte ou coupée de l'autel par une série de lieux morts pourtant nécessaires au déploiement de l'assemblée dominicale ? Dans les églises de quelque importance, il faut certainement prévoir des espaces de regroupement également satisfaisants pour une petite ou une grande assemblée. Beaucoup de messes de semaine stagnent, par exemple, du point de vue de la participation active des fidèles, faute d'une solution à ce problème. Une chapelle de semaine, qui peut être aussi le lieu de la sainte Réserve et constituer un lieu recueilli, favorable à la prière personnelle en dehors des offices, apporte souvent un élément de solution. Il en va de même d'une crypte (pas trop caverneuse toutefois!), ou d'un vaisseau avec des bas-côtés qui, tout en restant vides, ne donnent pas la sensation du désert à ceux qui en peuplent la partie centrale. Remar-

quons ici encore que ce genre de problème est beaucoup moins aigu dans une église de dimensions restreintes que dans un grand vaisseau.

b) *Entendre la Parole de Dieu.*

Regroupée dans l'église, la communauté chrétienne y reçoit d'abord et avant tout la Parole de Dieu. C'est la Parole de Dieu qui fonde l'*ecclesia* ou « convocation » des croyants et constitue le peuple de Dieu.

Nous avons parlé déjà du lieu de la lecture. Face au ministre qui transmet le message, soit en lisant l'Écriture, soit en prêchant, le peuple qui écoute doit d'abord l'entendre clairement et facilement. Ceci pose le problème de l'acoustique des églises.

Il faut bien reconnaître que le renouveau de la participation active et intelligente des fidèles aux rites, par la remise en valeur des interventions sacerdotales, par l'usage de la double proclamation par les ministres sacrés et par le rôle du « commentateur », nous a rendus de nos jours plus exigeants sur ce point. Dans les siècles passés on se souciait surtout que la chaire du prédicateur fût située de telle manière que celui-ci se fît entendre, mais on s'inquiétait peu du reste. Aujourd'hui, on désire légitimement que toute parole venant du sanctuaire, si elle s'adresse aux fidèles, leur parvienne.

Or, sur ce point encore, la disposition de trop de nos églises laisse à désirer. Sans doute les progrès accomplis dans les moyens de sonorisation permettent de remédier à presque tous les défauts d'acoustique de manière plus ou moins satisfaisante. Il convient pourtant d'observer plusieurs choses.

Tout d'abord il faut maintenir la supériorité incontestable de la *parole directe* dans la liturgie sur la parole amplifiée. C'est à travers le signe vivant et humain d'un ministre que la Parole de Dieu nous parvient. Tel est son mystère. Le signe de cette parole humaine est plus pur et plus sacré s'il reste lié plus immédiatement au sujet qui le porte. Tout relais mécanique fait écran entre l'action sacrée et ceux qui y participent. Aussi parfaite que soit une sonorisation,

elle reste artificielle. Enfin trop d'installations précaires sont pénibles et fatigantes; elles risquent vite de nuire au recueillement et au silence. Il ne faut donc pas sonoriser inconsidérément les églises quand cela n'est pas nécessaire.

Pour n'y être pas obligé, on doit auparavant, dans la construction ou l'aménagement d'une église, prêter la plus grande attention aux exigences de l'acoustique naturelle. Sans doute les architectes ont-ils bien des excuses, s'ils n'obtiennent pas toujours le résultat voulu. L'acoustique pratique reste souvent empirique et on ne peut guère la prévoir de manière certaine. D'autre part, certains matériaux modernes, comme le ciment, sont particulièrement redoutables pour la résonance. Mais hélas, certains architectes se désintéressent pratiquement de la question. L'un d'eux, auquel on faisait remarquer que sa construction, pourtant restreinte, avait sept secondes d'écho, répondit : « Cela obligera la prédicateur à bien articuler. » C'est une entourloupette! Cet architecte, bon chrétien par ailleurs, n'avait pas pensé un instant que, non seulement le sermon est parole à entendre, mais aussi les lectures, les oraisons et la préface du célébrant, les monitions du commentateur et qu'on ne peut demander pour cela aux fidèles un effort continu et exceptionnel d'attention. Il est très grave qu'on ne se préoccupe pas davantage de cette question. D'autant que, quoiqu'on en dise, la science acoustique permet aujourd'hui à des ingénieurs spécialisés de calculer avec une approximation remarquable les effets de résonance. C'est aux architectes qu'il revient de les consulter pour éviter les désastres.

L'écueil des constructions modernes, en effet, n'est pas tant le défaut que l'excès d'acoustique. Mais ce mal n'est pas sans remède si on veut bien s'en occuper. Il y a longtemps que l'insonorisation se pratique rationnellement dans les salles de spectacles et dans les bureaux des administrations. Pourquoi ne l'applique-t-on pas judicieusement dans les églises ? L'architecte qui aurait construit une salle de conférence où il serait impossible d'entendre l'orateur se la verrait refuser! Pourquoi une église peut-elle supporter des tares de ce genre ? Pour qu'elle soit plus belle ? Je sais qu'un revêtement absorbant ou un enduit sonorisant, placé sur la voûte ou sur certaines parois, doit être prévu dans l'architecture, puisqu'il change l'aspect du matériau. Mais

ce peut être aussi une composante de l'œuvre dont on peut tirer parti au même titre que des colonnes ou des vitraux. L'art ne répugne pas à l'utile, mais sait le transfigurer.

Et que dire maintenant de ces églises trop sonores dans lesquelles on rajoute une sonorisation pour... se faire entendre. On ne crée pas mieux une ambiance de kermesse! En fait, il est plus aisé de remédier *post factum* à un défaut d'acoustique qu'à un excès. Dans le cas d'une audition insuffisante, si elle est judicieusement employée, la sonorisation rend les plus éminents services. Elle permet de donner tout son relief à la voix du célébrant, même à un autel éloigné; d'entendre sans effort lectures et prédication; de laisser le commentateur à sa vraie place, qui est seconde, en lui permettant de s'exprimer à mi-voix, sur un ton grave et recueilli. Ainsi, ses interventions ne détournent pas l'attention d'une action dont il n'est pas le sujet, mais elle y achemine. Notons que cela suppose autant de micros que d'acteurs, et aussi autant d'entrées distinctes de micro à l'amplificateur, sans quoi il est impossible de sauvegarder la hiérarchie entre les différentes voix. Il faut que les sources sonores soient assez nombreuses pour qu'on n'ait pas à les pousser trop. La voix parlée ou chantée ne doit jamais être déformée.

c) *Prier et louer ensemble.*

A la Parole qui lui est annoncée, le peuple répond par le chant, et il s'associe par ses acclamations, parlées ou chantées, à la prière du célébrant ou de ses ministres.

Toute prière ou chant communs suppose une assemblée cohérente. D'une manière générale, l'architecture moderne des églises facilite assez bien cette concentration et cette cohésion du peuple assemblé. Pasteurs et architectes en ont également le souci. On évite les édifices tout en longueur, les nefs trop cloisonnées, les piliers qui obstruent, les recoins retirés, pour rechercher l'assemblée une, dans un plan ramassé, qu'il soit barlong ou carré, trapézoïdal ou ovale. Il n'est plus nécessaire de plaider pour cette cause. Les temps sont révolus où l'on cultivait les lieux de culte compartimentés. Tous les fidèles sont égaux et frères devant le mystère de Dieu auquel le Christ nous a donné libre

accès. On a seulement à prévoir, là où c'est vraiment nécessaire, une place pour les enfants, si, par malheur, ils ne peuvent être en compagnie de chrétiens adultes.

Je ferai ici une seule remarque. Elle concerne la supériorité des bancs sur les chaises (pourvu qu'ils ne soient pas trop inconfortables et que les agenouilloirs ne gênent pas la station debout, attitude liturgique par excellence). Outre qu'ils fournissent au moins une place supplémentaire sur quatre, ils parent au brouhaha et au désordre des chaises qu'on tourne ou déplace et à la tentation de s'isoler dans un coin ou derrière un pilier.

L'idée d'ensemble qui doit nous guider est la suivante : la disposition de la nef doit favoriser les échanges, non seulement entre le peuple et le sanctuaire, mais aussi des fidèles entre eux. Il convient de rendre sensible cette communauté de foi et cette charité que toute la liturgie inculque aux membres visibles d'un même corps invisible, et qu'elle met au cœur de ceux qui sont frères dans le Seigneur.

d) *Offrir et communier.*

L'action liturgique culmine dans l'eucharistie. Là, toute l'assemblée se trouve centrée sur l'autel où est immolé sacramentellement le Christ par le prêtre.

Ce souci de concentration vers l'autel est trop vif actuellement chez tous pour qu'il soit besoin d'insister sur les conditions de visibilité et sur l'organisation de l'espace qu'il appelle. Nous en avons dit assez dans notre première conférence.

Toutefois, en ce qui concerne l'espace de l'assemblée, il faut attirer l'attention sur les divers déplacements que requièrent les cérémonies et spécialement la célébration de l'eucharistie.

La *procession d'offrande* des fidèles n'existe plus. On peut le regretter, mais c'est un fait. Il faut pourtant prévoir que la *quête*, qui la remplace partiellement, puisse être faite dans des conditions qui expriment son mystère. Ce n'est pas la perception d'un employé quelconque, mais la collecte d'une offrande faite à Dieu. Il convient qu'elle puisse se dérouler avec dignité, sans provoquer des plongeons maladroits dans des rangs trop profonds ou des con-

torsions disgracieuses, et qu'elle puisse s'achever assez vite pour ne jamais déborder sur le canon. Non seulement le nombre de quêteurs, mais la disposition des lieux doit y contribuer. Enfin on a parfois à faire apporter processionnellement les oblats au moment de l'offertoire, ce qui suppose un lieu de départ et une allée centrale bien dégagée.

Cette allée centrale doit en outre servir à la *procession d'entrée* d'une messe solennelle, et en beaucoup d'autres occasions. Remarquons à ce propos que, s'il est utile que la sacristie soit à proximité du sanctuaire, il faut aussi prévoir la possibilité d'accéder processionnellement de la sacristie au sanctuaire par le fond de l'église et l'allée centrale.

Mais c'est la *procession de communion* qui pose aujourd'hui le plus de problèmes. Ses exigences spatiales doivent être soigneusement envisagées dans l'aménagement d'une nef. Avec le retour à la communion fréquente, il n'est pas rare qu'une nef de plusieurs centaines de personnes communie à une messe. Pour que la chose ne se fasse pas dans le désordre et ne prenne pas un temps démesuré, il ne suffit pas d'avoir plusieurs prêtres à distribuer la communion, il faut que les déplacements soient aisés et les lieux de communion multiples. Une seule allée d'accès ne suffit pas dans une église de quelque importance. Il faut donc prévoir entre les bancs ou les chaises des voies pour aller et revenir, si possible à sens unique, qui drainent facilement toute l'église. Et pour éviter un bouchon devant un banc de communion trop étriqué, il faut que les abords du sanctuaire, où se distribue normalement la communion, soient assez étalés et dégagés. Beaucoup de nos églises anciennes posent à ce sujet des problèmes insolubles et on est obligé souvent d'improviser des lieux de communion incommodes ou peu sacrés. Il faudrait au moins que dans les églises modernes le déplacement et la distribution de la communion soient spatialement prévus en fonction de la totalité de l'assemblée.

II. — Le lieu de la chorale et de l'orgue

Un peuple organique dans une nef est normalement doté des services nécessaires au culte. Les uns sont individuels

comme ceux qu'assurent les portiers ou les quêteurs. D'autres sont collectifs et posent des problèmes particuliers d'emplacement. C'est le cas très important de la schola paroissiale.

Vicissitudes historiques.

Le lieu des chantres ou choristes dans l'église est celui qui a connu le plus de variations selon les changements intervenus au cours de l'histoire dans l'organisation du chant sacré. Aux 4^e^-5^e^-6^e^ siècles, avec l'usage de la psalmodie responsoriale ou antiphonique, il suffisait d'un lieu pour le soliste qui exécutait les versets — dans la psalmodie responsoriale c'était l'ambon — tandis que les autres membres de l'assemblée, clercs et fidèles, exécutaient le refrain de leur place. Cependant, pour assurer la bonne tenue du chant et aussi par une disposition naturelle des choses, c'étaient surtout des groupes d'ascètes des deux sexes, ou moines paroissiaux, qui répondaient aux solistes; ceux-ci prenaient place en tête de l'assemblée. A partir du 7^e^ siècle apparaît le développement lyrique et mélodique du chant ecclésiastique qui en réserve l'exécution à des spécialistes, tandis que la participation du peuple diminue en proportion. Force fut donc de regrouper les chantres et de les placer dans un « chœur ». On connaît ainsi la *schola cantorum* de certaines églises monastiques romaines, espace clos situé au milieu de la nef. Dans les rites orientaux, par la généralisation du chant à deux chœurs, on prévoit deux lieux un peu élevés en tête de la nef, pour le chœur de droite et le chœur de gauche. Les deux chœurs sont en principe conservés dans le rite byzantin. Ailleurs, les lieux existent, mais les chantres forment souvent un seul chœur (chez les Syriens, ils se regroupent autour d'un pupitre). En Occident, à l'époque carolingienne, la schola passe en face de l'évêque, quand celui-ci est lui-même déplacé à la droite de l'autel. Au milieu du Moyen Age, les chantres montèrent aussi sur les jubés érigés au milieu des églises. Lorsqu'on détruisit ceux-ci, à la Renaissance, ils passèrent souvent dans des tribunes latérales dominant le sanctuaire, avant de gagner enfin les tribunes au fond des églises, près des grandes orgues.

Dans les monastères, cependant, les moines prennent place *ipso facto* dans le « chœur »; de même les chanoines. D'où l'extension de cette partie architecturale dans nos églises d'Occident. On en vint à bloquer ainsi dans le *chorus* des zones jusque-là distinctes : le présanctuaire, le lieu des lecteurs et le lieu des chantres. Mais pour y prendre place, les chantres devaient être assimilés à des ministres ou clercs et le chant liturgique leur fut pratiquement réservé, tant en raison du répertoire musical trop spécialisé que de l'éloignement de la foule de l'action liturgique.

Il reste pourtant que, mis à part le verset du graduel qui se rattache à l'ambon, les autres chants collectifs de la liturgie, de par leur nature, appartiennent à la nef et non au sanctuaire. La schola qui, aujourd'hui, soutient le chant de l'assemblée ou le supplée, trouverait donc son lieu normal et traditionnel en tête de la nef, mais non dans le présanctuaire ni à un ambon.

Nécessité d'une schola.

Si l'on veut bien considérer la chorale, non comme un groupement de purs amateurs de musique qui exécutent de temps en temps de belles pièces de concert et donc comme un luxe ornemental plus ou moins encombrant, réservé aux paroisses privilégiées en hommes ou en deniers, mais au contraire comme la base normale et quasi indispensable du chant sacré dans une communauté vivante et organique, on doit conclure qu'elle est partie intégrante de la liturgie, comme le chant lui-même, et qu'elle doit trouver son lieu dans toute assemblée paroissiale. On construit des églises pour une liturgie intégrale, donc pour y célébrer des messes chantées. Or la messe chantée comporte, à côté des chants d'assemblée, des chants de schola.

Diverses espèces de schola.

Pour clarifier le sujet, notons qu'on peut avoir affaire à des espèces fort différentes de schola.

1° Une première espèce est constituée par la *schola cantorum* proprement dite. Celle-ci peut être de deux sortes. *a*) Si elle est composée de *clercs*, elle est comptée parmi les

ministres liturgiques. Ceux-ci exercent selon l'*Instruction* du 3 septembre 1958 « un service ministériel propre et direct » (n. 93). *b*) Si elle est composée d'*hommes* ou de *garçons*, regroupés en schola et chantant selon les rubriques, comme ce peut être le cas des maîtrises de cathédrales ou de grandes églises, de certains groupes de petits chanteurs ou de chantres de certaines paroisses, elle exerce « un service ministériel direct mais délégué ».

Les membres de ces *scholae* prennent normalement *place*, en vêtements liturgiques, dans le chœur proprement dit, prévu à cette fin dans les églises occidentales. Notons seulement que cette schola ou cette maîtrise sera mieux placée liturgiquement en avant de l'autel que derrière. Elle se sent sans doute plus libre derrière l'autel, et les maîtres de chapelle préfèrent souvent cette solution. Mais elle est alors moins apte à remplir son rôle liturgique d'intermédiaire entre nef et sanctuaire, et de soutien et d'animatrice de l'assemblée. De nombreux dangers l'y guettent et divers abus sont à redouter. Enfin la place du chœur comme espace sacré est traditionnellement devant le présanctuaire, en tête de la nef.

2° En dehors d'une *schola cantorum* proprement dite, il existe une autre espèce de chœur dans lequel les chanteurs ne sont ni clercs ni assimilés mais relèvent de la *nef*. Les femmes y sont admises. Pour la commodité appelons-les *chorales*. Et dans un but purement pratique nous distinguerons trois cas usuels.

a) Une telle chorale peut être composée premièrement de chanteurs *professionnels* (cas des villes pour les mariages et enterrements). *b*) Elle peut être formée en second lieu par un *groupe* d'enfants, de jeunes, d'adultes dont la *technique* plus poussée permet l'exécution du propre grégorien, de pièces polyphoniques ou autres chants inaccessibles à l'assemblée (cas normal de la liturgie solennelle). *c*) Ou enfin par une *élite de la communauté*, qui, sans qualification musicale particulière, accepte de prêter le concours spécial de leur voix dans la liturgie et de faire dans ce but quelques répétitions afin que le chant de l'assemblée soit plus solide, plus varié et plus beau (toutes les messes lues paroissiales où l'on chante, devraient posséder un tel groupement).

Dans les paroisses, c'est généralement à l'une de ces formations chorales que l'on a à faire : professionnels, chorale paroissiale ou groupe de fidèles. Mais souvent la même paroisse recourra aux trois et normalement aux deux derniers : chorale paroissiale pour la grand-messe et groupe de fidèles pour les messes lues avec chants. Il est clair que le *lieu* de ces chanteurs, qui ont liturgiquement une fonction analogue, doit être en principe *unique*. Quel est-il ?

L'*Instruction* du 3 septembre 1958 prescrit : « Un tel chœur doit être placé hors du sanctuaire ou de la balustrade (*extra presbyterium seu extra cancellos*); les hommes doivent se tenir à part des femmes ou des jeunes filles, tout inconvénient étant soigneusement évité. » On ne précise pas davantage le lieu à adopter. Mais à propos de l'orgue, il est prévu que celui-ci soit situé à proximité de l'autel majeur, « de telle manière que les chanteurs ou les musiciens qui se tiennent à la tribune ne puissent être vus des fidèles rassemblés dans l'enceinte de l'église » (n. 67). Cette dernière proposition circonstancielle concernant les chanteurs et musiciens ne prescrit pas que ceux-ci doivent nécessairement prendre place à la tribune de l'orgue, mais que, lorsqu'ils s'y trouvent, ils ne doivent pas être pour les fidèles occasion de distraction. Mais à cette occasion elle rappelle le lien local qui doit exister entre orgue et chorale. Or si l'orgue doit être à proximité du sanctuaire, à plus forte raison la chorale.

Place de la chorale.

De par son rôle, en effet, la chorale se trouve très spécialement engagée dans l'action sacrée. Elle doit donc en être le plus proche possible, tout en restant hors du sanctuaire. Mais en même temps, elle est l'interprète, ou la partenaire, ou le soutien de l'assemblée; elle appartient donc à la nef. Idéalement, sa place serait *en tête de la nef*, dans les premiers rangs des fidèles. Cette disposition est possible dans deux cas : celui de petites églises qui ne posent aucun problème, ni d'acoustique, ni d'unité de l'assemblée; ou encore dans le cas d'une chorale de fidèles bénévoles soutenant un chant à l'unisson. Mais si on a affaire à une chorale polyphonique située dans un vaisseau un peu impor-

tant, il est le plus souvent impossible, pour des raisons acoustiques, que celle-ci soit située dans les rangs des fidèles. A moins d'être appuyés à une paroi ou contenus dans un volume qui réfléchit le son, les chanteurs ne s'entendent pas entre eux — ce qui empêche la polyphonie — et leurs voix portent mal dans le vaisseau. En outre, une chorale proprement dite a besoin, pour des raisons matérielles et psychologiques, d'un espace qui lui soit propre; le mouvement des feuilles et des livres, la direction du chef, ne doivent pas non plus attirer l'attention des fidèles. On songe alors à une tribune située au fond de l'église, à l'opposé du sanctuaire, selon la disposition généralisée en France au 19e siècle. Mais cette solution, souvent excellente pour l'acoustique et fort pratique pour les chanteurs, est la source d'inconvénients bien plus graves. Sauf le cas de petites églises à plan très ramassé et à tribune basse, où celle-ci fait normalement corps avec l'assemblée et reste encore proche du sanctuaire, les chanteurs sont psychologiquement privés de tout lien direct et avec l'assemblée, et avec les cérémonies. La schola ne peut plus remplir son rôle unifiant par une présence physique et psychologiquement active. Elle chante ses morceaux au moment indiqué, mais la tentation est plus grande que jamais de décoller de la fonction rituelle et de passer à la pure exécution d'un répertoire, voire au concert sacré. Enfin c'est la porte ouverte à tous les abus souvent dénoncés : retards, bavardages, etc., et la communion des chanteurs devient un vrai problème. Il faut souhaiter grandement qu'on renonce définitivement à une telle solution. Reste une position latérale, prévue dans un espace acoustiquement bon, en tête de la nef. Un transept peu profond et légèrement surélevé est une bonne solution, ou une tribune basse, près de l'orgue, confinant au sanctuaire. Dans tous les cas les chanteurs doivent voir les cérémonies et s'y sentir impliqués; la relation doit être directe spécialement avec l'autel et avec l'ambon. Ils doivent en outre se sentir solidaires de la nef et être bien entendus d'elle (celle-ci ne doit pas avoir le sentiment pénible d'une source sonore non localisée et lointaine). Il faut aux chanteurs un espace suffisamment défini pour qu'ils y soient à l'aise, non séparé, mais distinct de l'*aula* des fidèles. Le contact avec l'orgue enfin doit être immédiat. Toutes

ces remarques valent à fortiori pour le directeur de la chorale, bien que celui-ci soit orienté nécessairement à l'inverse des choristes. C'est un acteur liturgique aux lourdes responsabilités; son comportement et sa place peuvent influer grandement, en bien ou en mal, sur l'ambiance de prière de toute l'assemblée. De plus il est souvent souhaitable qu'il puisse de sa place donner un signe de départ à la foule et éventuellement la diriger. Rappelons que l'ambon n'est pas fait pour cela! S'il faut un directeur du chant de la nef, sa place appelle les mêmes réflexions que nous avons faites à propos du commentateur, sa place est à prévoir dans le présanctuaire.

L'orgue.

Au lieu de la chorale se rattache celui de l'orgue ou de l'instrument d'accompagnement. L'*Instruction* prévoit qu' « à moins qu'une coutume ancienne ou un motif particulier, qui doit être approuvé par l'Ordinaire du lieu, ne fasse agir autrement, l'orgue aura sa place à proximité de l'autel majeur, à l'endroit le plus approprié » (n. 67). Notons d'abord que l'orgue est un objet normal du culte liturgique et qu'on ne saurait y renoncer par principe. Même s'il ne peut être acquis immédiatement par une église nouvelle, on s'étonne qu'on ait pu construire tant d'églises sans avoir prévu son emplacement, ce qui crée souvent ensuite des problèmes difficiles ou insolubles, surtout si on veut lui donner sa juste place. Cela reste vrai même dans le cas d'un orgue positif ou d'un harmonium qui ne doit pas ressembler à un meuble encombrant et fâcheux dans l'ensemble de l'espace sacré. Outre les conditionnements architecturaux et acoustiques qui sont ici essentiels, il faut encore s'assurer que l'organiste, de sa console, puisse suivre aisément toutes les cérémonies et s'y sente lié, qu'il entende bien le célébrant, les ministres et les lecteurs, qu'il voie le chef de la chorale et puisse communiquer directement avec lui, qu'il entende bien la chorale ainsi que le chant de la nef qu'il doit accompagner. Le premier rôle liturgique de l'orgue est en effet d'accompagner les chants, et non plus, comme à l'époque classique, d'intervenir en

solo au milieu des prières liturgiques, ou seulement de meubler des silences[3].

Il est bon de prévoir, au moins dans les églises importantes, près de l'organiste ou entre l'orgue et la schola, un espace où puissent se loger un ou plusieurs *instrumentistes*, dont le concours judicieux peut être parfois des plus précieux pour enrichir ou soutenir le chant sacré.

III. — Les zones de transition et de préparation

Au temps où la discipline catéchuménale et celle de la pénitence publique étaient en vigueur, il était habituel en Orient que ceux qui n'étaient pas admis à la communion, bien qu'appartenant de droit et de fait à l'assemblée, n'entrent pas dans l'*aula* proprement dite des fidèles. Catéchumènes et pénitents demeuraient au seuil de l'édifice, dans un narthex ou sous un portique, en sorte qu'ils pouvaient entendre les lectures, les chants et les prédications de la première partie de la messe, après quoi, on les renvoyait. Aujourd'hui encore, chez les Éthiopiens, ceux qui ne communient pas restent dans un déambulatoire couvert. La disparition de la discipline antique n'a pas aboli pour autant la nécessité d'une zone de passage entre la rue et l'église.

Nous n'avons plus besoin aujourd'hui de narthex pour abriter catéchumènes ou pénitents. Mais le passage d'une civilisation de chrétienté à une Église vivant dans un monde visiblement sécularisé et souvent a-religieux nous rend à nouveau sensible au contraste que cause l'entrée immédiate de la rue dans une église. Les séparations et distances, qui ont toujours été senties comme nécessaires pour délimiter et exprimer un espace sacré, nous manquent. « Il faut donner à l'âme, comme dit Paul Claudel, le temps de

3. Dans le cas exceptionnel des églises qui possèdent deux orgues : un grand orgue de tribune et un orgue d'accompagnement, seul ce dernier est à traiter selon les principes ci-dessus. Le grand orgue est un instrument soliste qui introduit ou prolonge certains chants et peut aider la prière dans certains silences. Mais si le petit orgue ne suffit pas pour accompagner le chant de la nef, ce rôle peut alors incomber au grand orgue.

se composer, grâce aux préparations qui sont insinuées au corps. » Il faut donc, entre la rue et le sanctuaire, un espace : 1° pour servir de transition entre le monde profane et le lieu des mystères; 2° pour favoriser la communauté et les échanges entre chrétiens qui ont participé à la même communion et développer entre eux l'esprit de famille paroissiale; 3° pour désencombrer l'église des avis, affiches, brochures, journaux, petits commerces et autres choses semblables qui trouveront mieux leur place sous un porche extérieur que dans le lieu saint; 4° pour permettre enfin de larges voies d'accès et de sortie sans pourtant nuire au caractère clos et silencieux du lieu de culte proprement dit.

Ce besoin est assez bien senti dans les églises que l'on construit de nos jours. L'antique « place de l'église », quand elle existe encore, est devenue profane et ne suffit plus. On entoure souvent l'édifice d'un espace planté d'arbres. On le fait précéder d'un portique ou déambulatoire. Ce n'est pas là pure gratuité décorative, mais besoin pour l'âme d'une introduction au sacré.

Nous disions à l'instant que nous n'avions plus besoin d'un narthex pour des catéchumènes qui assistaient jadis à la liturgie de la Parole à part des fidèles. Mais il faut ajouter aussitôt que l'on ferait bien de se préoccuper pourtant, dans l'organisation du lieu de culte, de l'espace nécessaire à la *préparation des catéchumènes* et à la *catéchèse* en général. La restauration du catéchuménat d'adultes apparaît actuellement dans l'Église comme une institution de toute première importance pour la vitalité et la qualité d'un christianisme en un monde laïcisé. Déjà on recrée pour les catéchumènes des cérémonies d'initiation, spécialement en carême. L'*aula* des fidèles, ou nef centrale de l'église n'est pas le lieu idéal pour cela. Il est bon de marquer qu'ils ne sont pas encore initiés par les sacrements ni agrégés de plein droit par le baptême au peuple eucharistique. En revanche, une salle quelconque ne convient pas pour inculquer la gravité et la sainteté des approches baptismales. En plusieurs églises, on dispose d'une crypte pour ces réunions, ce qui est une bonne solution. Sinon la solution serait peut être de prévoir une annexe de l'église destinée à la catéchèse et à la prière de groupes particuliers : caté-

chismes, préparation au mariage, retraites, catéchuménat, etc. L'aménagement devrait en être tel qu'il apparaisse comme le lieu d'une action sainte et non un espace à toutes fins utile. Il pourrait comporter un siège pour le président, un petit ambon pour l'annonce de la Parole de Dieu et la prédication, un grand crucifix pour la prière et une décoration adaptée.

Conclusion

Au cours de ces trois conférences, nous n'avons pu dessiner que les grandes lignes du lieu de culte chrétien. Il nous apparaît fort complexe à cause de la multiplicité de ses destinations. Les unes visent l'ensemble de la communauté paroissiale d'une manière habituelle : entendre la prédication de la Bonne Nouvelle, prier et louer ensemble, offrir le sacrifice eucharistique. Les autres s'adressent à certaines fractions ou catégories de croyants et sont plus transitoires : initiations catéchuménales, catéchismes, cérémonies de mariage ou de funérailles. Tout cela doit être prévu dans une parfaite connaissance de ce que veut faire l'Église quand elle rassemble ses membres.

Comme parties essentielles dont toute église se compose nous avons distingué trois zones dans le sanctuaire et trois dans la nef. Dans le sanctuaire : le siège du président auquel se rattache l'autel; le lieu de la Parole qui est l'ambon; le présanctuaire où se tient le commentateur. Dans la nef : l'espace des fidèles; l'emplacement de la chorale; les zones de transition et d'accès. A quoi il faut ajouter le lieu de la Réserve eucharistique, qui peut être chapelle de semaine et espace recueilli d'adoration individuelle; le baptistère et les confessionnaux; la salle d'initiation catéchétique; la sacristie; le bureau de réception et de consultation du pasteur.

C'est toute la vie de l'église locale qui se noue autour du lieu de culte. Puissent nos églises être pour les croyants un signe visible de l'habitation de Dieu parmi les hommes, anticipation mystérieuse de la Jérusalem céleste.

J. Gelineau.

LE RITUEL DE LA CONSÉCRATION DES ÉGLISES

C'est un fait que depuis une quinzaine d'années les cérémonies de consécration d'églises ou d'autels se sont multipliées en France. Certes elles ont été rendues nécessaires par le fait de la reconstruction des églises détruites et par la construction de nombreux lieux de culte nouveaux. Mais jadis on se contentait de donner à l'édifice une bénédiction hâtive et, pour les autels, on trouvait suffisant d'inclure une petite pierre déjà consacrée dans l'imposante masse d'un faux autel; dans les cas très rares où l'on accomplissait la liturgie de la dédicace, c'était en toute hâte, en l'absence du peuple, pour s'acquitter matériellement d'une corvée. Actuellement au contraire, ces cérémonies réunissent de nombreux fidèles auxquels on demande une part active et auxquels on veut donner l'intelligence des rites : mentionnons seulement la dédicace de la basilique Saint-Pie X à Lourdes, qui a impressionné le pape Jean XXIII à un tel point qu'il en a parlé dans le message adressé à l'occasion du cinquantenaire du mouvement liturgique[1].

Au cours de ces cérémonies, même échelonnées sur deux jours comme nous le faisons généralement, il apparaît que le rituel est trop long, compliqué de doublets et de surcharges. C'est pourquoi la Commission pontificale de réforme liturgique de la Congrégation des Rites doit publier un Cérémonial révisé selon le désir de tous les évêques; cette publication, déjà annoncée, a été un peu retardée par certaines difficultés de détail.

Avant que ce nouveau Rituel paraisse et aussi quand il aura paru, il est et demeurera nécessaire de rechercher quelle est l'importance respective des rites nombreux que comporte la cérémonie, et par conséquent quels sont ceux qui doivent être surtout mis en valeur, mais plus encore quelle est la leçon spirituelle qui s'en dégage. Cette leçon d'ailleurs intéresse non seule-

1. Voir *La Maison-Dieu*, 59, 1959, p. 8.

ment les fidèles qui participent à la célébration de la dédicace, mais aussi le théologien qui veut savoir ce que l'Église pense de l'édifice du culte et de l'autel, et enfin l'artiste qui veut créer des œuvres exprimant cette conception authentique.

Il faut donc faire appel d'abord à l'histoire du Rituel de la dédicace, chose qui nous est facile aujourd'hui après les travaux de Mgr Duchesne[2], Mgr Andrieu[3], dom S. Benz[4] et du chanoine Chavasse[5]. Nous constatons que ce rituel fait la synthèse très éclectique d'usages divers, parmi lesquels dominent l'usage romain et l'usage gaulois, toujours nettement reconnaissables.

I. — Histoire

L'usage romain comportait trois éléments. Le premier élément, c'est la célébration de la messe. Pas de dédicace sans messe. Mais pendant très longtemps, à Rome, on a considéré que la messe suffisait : à partir du moment où l'eucharistie avait été offerte, l'autel était consacré, l'église était dédiée : encore au temps de saint Grégoire le Grand, des dédicaces ont été accomplies par la seule célébration de la messe[6]. De cette constatation historique, nous tirerons aussitôt une conclusion pratique : quelque riche et fastueuse que soit aujourd'hui la cérémonie de la dédicace, elle ne doit pas faire oublier la messe qui en est le sommet; au lieu de la faire dire le lendemain, ou à la sauvette par un prêtre quelconque, le pontife consécrateur aura à cœur de la célébrer lui-même solennellement. D'ailleurs le lien entre la dédidace et la messe apparaîtra encore d'une autre façon dans le rituel gaulois, comme nous le verrons ci-après.

A la messe, s'est ajouté dès la fin du 4e siècle un second élément destiné à une importance de plus en plus grande : la dépo-

2. L. Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, 5e éd., Paris, De Boccard, 1920, pp. 420-439.

3. M. Andrieu, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, Louvain, 1956 (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, 28), pp. 311-413.

4. S. Benz, *Zur Beschichte der römischen Kirchweihe nach den Texten des 7. bis 9. Jahrhunderts*, dans *Enkainia, gesammelte Arbeiten zum achthundertjährigen Weihegedächtniss der Abteikirche Maria-Laach.*, Düsseldorf, Patmosverlag, 1956, pp. 62-109.

5. A. Chavasse, *Le sacramentaire gélasien*, Tournai, Desclée et Cie, 1958, pp. 36-56.

6. *Ibid.*, pp. 37-38; Léonien, éd. Mohlberg, n. 132; Gélasien, I, 89, 3 et 90 (Préface et *Hanc igitur*); Vigile, *Lettre à Profuturus de Braga* (538), n. 4, P. L., 84, col. 832; S. Grégoire, *Dialogues*, 3, 30, P. L., 77, col. 288.

sition de reliques des martyrs sous l'autel que l'on consacre, déposition qui donne lieu à une fête triomphale : il y a une veillée des reliques, comme elle se pratiquait dans l'antiquité auprès des cimetières, puis les saintes dépouilles sont portées en procession avec le concours du peuple et tout le faste possible. Enfin les gestes de la déposition sont des actes funéraires : on parfume le tombeau, on y dépose des aromates (encens principalement), on scelle le sépulcre. Ces divers actes demeurent très populaires et constituent un des sommets de la cérémonie, à la condition toutefois que chaque chose soit faite avec vérité et ampleur, qu'on ait le souci d'en donner au peuple l'intelligence et qu'on lui facilite la participation. C'est d'ailleurs sous la pression spontanée du peuple que, jadis, ce rite funéraire s'est sinon instauré, du moins répandu et universalisé : à Milan, saint Ambroise s'est vu sommer par ses fidèles de trouver des corps de martyrs pour dédier la basilique Sant'Ambrogio Maggiore; il a comme par miracle trouvé les restes des saints Gervais et Protais : on les a transportés en grande pompe à la basilique de Fausta, le peuple a même voulu que la veillée se renouvelât plusieurs nuits, finalement les saints martyrs ont été conduits à la nouvelle basilique et on été ensevelis sous l'autel. Saint Ambroise constate la merveilleuse convenance qu'il y a à unir au sacrifice du Christ celui des martyrs[7]. Une telle fête eût été impossible à Rome, où les sépultures des saints ont été considérées comme inviolables tant que la civilisation romaine est demeurée vivace : mais on a tourné la difficulté en mettant sous les autels des reliques fictives ou votives, des *brandea* : un linge qui a touché le sépulcre, de la terre du cimetière ou autre; les autels peuvent devenir ainsi comme des tombeaux votifs des saints, des monuments imitant en petit les monuments funéraires[8].

Enfin, avec la messe et la sépulture des reliques, apparaît tardivement un troisième élément du rituel romain de la dédicace, précaire certes puisqu'il n'interviendra alors que dans certaines circonstances : une aspersion d'eau exorcisée. Il semble qu'on ne la pratiquât que dans le cas où un temple païen était transformé en église chrétienne : c'était alors le signe du changement d'affectation de l'édifice, une purification rendue nécessaire parce que le culte des idoles est *pompa diaboli*[9].

Il n'y a pas eu d'autre rite de dédicace à Rome tant que la

7. S. Ambroise, *Lettre 22 à sa sœur Marcellina*, P. L., 16, col. 1019-1026; M. Andrieu, *op. cit.*, pp. 367-368.

8. M. Andrieu, *op. cit.*, pp. 361-376.

9. Vigile, *ibid.*; S. Grégoire, *Registrum*, lib. 11, ep. 56, éd. Ewald, t. II, p. 331.

liturgie de cette ville a conservé sa pureté. Ce ne serait pas ici le lieu de démontrer que les *Ordines Romani* considérés comme authentiquement romains ont subi des interpolations et sont contaminés par l'usage gaulois.

Car à côté de l'usage romain, l'usage gaulois représente une conception toute différente du rituel de la dédicace. Certes, il comporte la messe, comme l'usage romain; il comporte aussi l'ensevelissement des reliques. Mais tout cela est précédé de la consécration de l'autel et de l'église. M. Chavasse[10] a bien montré que le plus ancien rituel gaulois de la dédicace nous a été conservé dans le sacramentaire d'Angoulême[11]; bien que la composition de ce sacramentaire soit de l'époque de Pépin le Bref au moins, il renferme en effet des éléments plus anciens. Selon ce rituel, l'évêque avec ses clercs entre, au chant d'une litanie, dans l'église vide. Puis, il bénit un mélange d'eau et de vin avec lequel il fait l'aspersion de l'édifice puis de l'autel, mélange d'eau et de vin qui risque fort d'avoir été importé de Byzance[12]. Ensuite l'évêque prononce sur l'autel une prière de bénédiction, toujours utilisée au Pontifical : *Deus omnipotens, in cujus honore...* Il fait avec le saint chrême cinq onctions sur l'autel et un certain nombre sur les murs de l'église, après quoi il bénit les linges et les vases sacrés. L'autel est alors revêtu de ses nappes et l'on allume les lumières. C'est donc, selon la juste remarque de Mgr Duchesne[13], comme une reproduction de l'initiation chrétienne : l'autel, comme le catéchumène, est lavé par l'eau, oint de l'huile parfumée, revêtu de vêtements blancs, illuminé : la messe, qui achève l'initiation, est donc exigée comme le terme de ce mouvement. Mais avant la messe on va chercher les reliques, qui sont apportées avec le concours de tout le peuple et placées sous l'autel[14].

A ce rituel, décrit dans l'*Ordo* que nous a conservé le sacramentaire d'Angoulême, s'ajoutent d'autres rites, décrits par le *Missale Francorum*, que nous pratiquons toujours et qui ont même reçu un plus grand développement par la suite :

Ponis super cornua altaris digito tuo vinum cum aqua mixtum

10. A. Chavasse, *op. cit.*, p. 42.
11. F° 140; n. 2020 et suiv. dans l'éd. P. Cagin, *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*, Angoulême, Société historique et archéologique de la Charente, 1919.
12. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 323.
13. L. Duchesne, *op. cit.*, p. 435.
14. Témoignage dans le même sens de Grégoire de Tours, *In gloria confessorum* 20; éd. W. Arndt et B. Krusch (*Monumenta Germaniae historica*), t. II, pp. 759-760.

et aspergis altare septem vicibus, relicum autem fundes ad basem et offeres incensum super altare, odorem suavissimum Domino[15].

On reconnaît là, presque mot à mot, la description de la cérémonie pratiquée par Moïse dans Exode, 29, 12-18 (selon le texte de la Vulgate) et Lévitique, 8, 11. La seule différence, c'est que les aspersions sont faites, non avec du sang mais avec le mélange de vin et d'eau. C'est donc du rituel de l'Ancien Testament que proviennent les gestes d'aspersion de l'autel, l'effusion de tout ce qui reste de l'eau grégorienne à la base et la combustion de l'encens sur l'autel.

L'Ordo 41 selon l'édition de Mgr Andrieu[16], document contemporain de Pépin le Bref, montre que ce rituel gaulois a évolué dans une double direction. Tout d'abord, il s'est accru d'usages empruntés un peu partout, car les liturgistes des Gaules étaient fort éclectiques. C'est ainsi que l'Irlande a fourni sans doute le geste de l'évêque frappant à la porte avant d'entrer et celui de l'alphabet tracé sur le sol avec le bâton pastoral[17]; au mélange de vin et d'eau, d'origine byzantine, s'ajoutent désormais encore du sel et des cendres; les aspersions, les onctions, les encensements deviennent de plus en plus nombreux et compliqués. Mais à côté de ces surcharges, que les siècles suivants ne feront qu'aggraver, notons une autre tendance, celle-ci excellente et qui constitue un enrichissement décisif : la cérémonie est prise désormais tout entière dans une psalmodie presque continue, un service de psaumes dont les refrains soulignent et parfois approfondissent le sens des gestes.

Il a suffi aux réformateurs francs de mêler ensemble les deux rituels romain et gaulois, tels qu'ils étaient devenus à la suite de leur évolution propre, pour constituer la base du rituel moderne, pour le meilleur et pour le pire. Vers 825, à Metz, nous voyons pour la première fois apparaître une triple lustration extérieure, avec le triple dialogue échangé entre l'évêque et un clerc enfermé à l'intérieur[18]. Plus tard, le pontifical de Mayence[19], puis celui de Durand de Mende[20] multiplieront les formulaires

15. *Missale Francorum*, éd. L. K. Mohlberg, n. 57-58.
16. M. Andrieu, *op. cit.*, pp. 339-347.
17. *Ibid.*, pp. 319-320.
18. Sacramentaire de Drogon, dans J. B. Pelt, *Études sur la cathédrale de Metz, La liturgie*, t. I, Metz, 1937, pp. 92-94.
19. Voir les n. 33-45 de la description faite par C. Vogel, dans *Revue des sciences religieuses* 32, 1958, pp. 128-129.
20. M. Andrieu, *Le Pontifical romain au moyen âge*, t. III, Città del Vaticano, 1940 (*Studi e testi*, 88), pp. 455-478.

et hélas aussi les doublets et les surcharges : sachons-leur gré cependant de nous avoir aussi conservé quelques chants remarquables du rituel wisigothique[21].

II. — Signification

Tel qu'il nous est parvenu ainsi après des siècles, le cérémonial de la dédicace a donc besoin, répétons-le, d'une épuration et d'une simplification. Mais ne nous laissons pas arrêter par cette pénible impression. Par-delà les doublets et la surcharge, la dédicace selon le Pontifical romain constitue une admirable pédagogie que la réforme annoncée devra non pas estomper, ni à plus forte raison détruire, mais au contraire mettre en valeur. Cette pédagogie n'apparaît pas toujours à une simple étude livresque des textes : elle se découvre dans la célébration même, lorsqu'un peuple est présent, chante, agit, est guidé par un bon commentateur.

Tout d'abord, ce qui apparaît, c'est que, à la différence de tant d'autres actions liturgiques, les signes y sont accomplis avec opulence. Au lieu de se contenter de tracer des croix avec le pouce légèrement imbibé de saint chrême, on verse sur l'autel l'huile à profusion, refaisant le geste de Jacob. Au lieu de promener rapidement un encensoir contenant quelque charbon chimique presque éteint sur lequel on a déposé une vague poussière qui ne fume pas et n'émet aucun parfum, l'encens est entassé sur l'autel où il brûle à loisir et complètement, tandis que l'on fait sans cesse le tour entier de l'autel avec des encensoirs. De cette façon les gestes familiers de la liturgie reprennent vie et signification.

Ces gestes sont accomplis sur un autel de pierre, sur des murs, sur un espace matériel dont chants et prières nous invitent à dépasser toujours l'aspect et même la réalité, parce qu'ils ne sont que des signes. Dans la mesure où ces chants redeviennent populaires et où ces prières sont soulignées par le commentateur, quelques grands thèmes se dégagent qui frappent profondément les fidèles, comme on peut en faire l'expérience en causant avec eux et en leur demandant leurs impressions.

Nous avons déjà signalé plus haut un aspect très populaire

21. Notamment l'antienne *Unxit te Deus* et le répons *Induit te* dont il sera question dans la suite de cet article; — *Antifonario de León*, f° 267 verso et recto (transcription dans l'éd. L. Brou et J. Vives, t. I^er^, Barcelona-Madrid, 1959 (*Monumenta Hispaniae sacra*, serie liturgica, vol. 5, 1), p. 443.

de la cérémonie qui en est comme l'apogée : le triomphe et la sépulture des martyrs. La liturgie associe toujours l'Église du ciel à celle de la terre dans la célébration; peut-être à aucun moment ce lien n'apparaît aussi étroit : les saints sont présents par leurs reliques à l'assemblée de prières; le sacrifice des martyrs continue le sacrifice du Christ avec lequel il ne fait qu'un : le triomphe de la procession n'est qu'un pâle reflet de la gloire du ciel, revanche des humiliations et des épreuves. Il faudrait y ajouter aussi l'évocation fréquente, provoquée par le texte de l'Apocalypse, des anges qui offrent en présence du trône de Dieu l'encens des prières des saints.

Un autre moment de grande joie et de prière populaire c'est le chant du *Lauda Jerusalem* pendant l'onction des murs de l'édifice. C'est alors surtout que se dégage bien la signification du lieu sacré, comme d'ailleurs dans les hymnes de l'office : cette maison, que l'on a voulu belle, est l'image, le signe de l'Église qu'elle doit rassembler, Jérusalem venue d'en-haut, faite de pierres vivantes, bâtie à coup d'épreuves, fondée sur les Apôtres et les Prophètes, et surtout sur le roc qu'est le Christ. L'Église, rassemblement des hommes venant de partout, de toute race et de tout pays, voilà ce que chantent le répons *Fundata*, le psaume 86, *Fundamenta*, le répons *Plateae tuae*, le psaume 67, *Exsurgat*. Il est bien dommage que les vicissitudes des compilations du Pontifical aient relégué en troisième place au point qu'il ne se chante pas l'admirable répons de l'Antiphonaire de León *Induit te Dominus* avec le verset *Nationes e longinquo ad te venient*. En outre, la cérémonie suscite par beaucoup de ses oraisons, un élan missionnaire qui trouve son expression la plus nette avec l'ultime encensement : « *Omnis terra adoret te Deus et psallat tibi.* » Planter un nouveau lieu de culte est (ou devrait être) le signe qu'une nouvelle étape vient d'être franchie dans l'évangélisation du monde. Le temple de Dieu, ce ne sont pas les murs de pierre ou de brique, mais les hommes sanctifiés par l'Esprit-Saint :

> *Deus qui ex omnium* COAPTATIONE *sanctorum aeternum majestati tuae condis habitaculum, da aedificationi tuae incrementa caelestia*[22].

De la même façon, se dégage la vraie signification de l'autel à la vue de tant de gestes qu'on accomplit sur lui avec l'eau, l'huile, l'encens et à l'audition des chants et prières du célé-

22. *Coaptatione* est le texte original, édulcoré dans le Pontifical romain en *cohabitatione*. Souhaitons qu'on revienne à la formule authentique plus conforme au donné du Nouveau Testament.

brant. Nous avons relevé déjà la frappante analogie avec l'initiation chrétienne. Il y a beaucoup plus, car l'autel est destiné à être un symbole du Christ, comme l'est le cierge pascal durant la veillée pascale, mais avec encore plus de richesse de signification, et surtout de façon permanente.

Les cinq croix gravées sur la pierre suggèrent les plaies glorieuses du Seigneur, surtout lorsque brûle sur elles la flamme des grains d'encens embrasés. Les onctions nous élèvent à la méditation de l'onction du Christ, surtout avec le psaume 44 et l'antienne *Unxit te Deus*. La pierre de l'autel évoque « la pierre angulaire » du psaume 117 et de la catéchèse apostolique — le thème est rappelé par l'oraison qui accompagne la seconde lustration extérieure de l'Église. Enfin l'autel est destiné à rappeler le sacrifice accompli par le Christ sur la Croix, et par là à faire mieux comprendre la vraie nature de l'eucharistie qui se célèbre sur sa table : c'est en ce sens que de nombreuses prières égrènent les souvenirs des sacrifices et des autels des patriarches, particulièrement la seconde préface consécratoire qui nous vient du Pontifical mayençais du 10e siècle. Et de même que le feu du ciel est venu sur l'autel dressé par le prophète Élie pour y consumer son offrande, de même le feu de l'Esprit-Saint descendra sur les offrandes de la messe pour les changer au Corps et au Sang du Christ.

Mais il faut convenir que lorsque les prières et les actions du Pontifical se réfèrent aux autels de l'Ancien Testament, ce n'est pas sans une certaine ambiguïté. Utilisant les gestes de l'Exode, on pourrait laisser croire que l'autel que l'on dédie est comme celui de Moïse; il est même question des vœux et des offrandes que les fidèles viendront présenter, en des formules qui ont une saveur assez judaïque; généralement gallicanes ou médiévales, bon nombre de ces formules disparaîtront-elles lors de la réforme du Pontifical ? Elles prouvent la difficulté qu'il y a à demeurer dans la ligne stricte de l'économie chrétienne et à ne pas allégoriser les souvenirs du Lévitique.

Il en est de même pour le souvenir du temple de Salomon, évoqué fréquemment dans la cérémonie. Il est certes très valable d'appliquer à l'édifice chrétien la promesse faite par Dieu au temple : « *Et erit nomen meum ibi.* » Car c'est bien une maison de prière où l'on sert le Seigneur, où on le loue, où l'on invoque son nom; cependant ce n'est pas le lieu qui cause l'efficacité de ces prières : c'est le fait que l'Église s'y réunit pour prier, l'Église dont la voix est celle de l'Épouse chère aux oreilles de son Époux divin.

De la même façon encore faut-il entendre les formules qui parlent de l'édifice du culte comme maison de Dieu. Le Nouveau

Testament nous met en garde contre une conception païenne et même contre la conception juive d'avant l'exil de l'habitation de Dieu dans le temple. Le Seigneur ne peut être circonscrit par une demeure faite de main d'homme; le seul temple de l'économie nouvelle c'est le corps du Christ : son corps de chair d'abord, né de Marie, son corps mystique ensuite. Cependant il est bien vrai que dans l'édifice consacré au culte nous rencontrons Dieu : selon la doctrine de Pie XII dans *Mediator Dei*, le Christ est présent d'abord parce qu'il a promis d'être là où plusieurs sont réunis en son nom; il est présent par sa Parole que l'on proclame; il agit par les sacrements; il est présent par le sacerdoce du président; enfin il se rend présent substantiellement par l'eucharistie[23]. On peut donc reprendre en toute vérité les textes de l'Ancien Testament qui expriment l'expérience de la rencontre de Dieu, et c'est pour cela que revient si souvent (six fois au cours de la cérémonie) le souvenir de Jacob à Béthel (Gen., 28) : *Erexit Jacob lapidem in titulum... Terribilis est locus iste... Vere locus iste sanctus est, et ego nesciebam...* Et de même peut-on chanter les psaumes de l'amour du temple : 83, *Quam dilecta tabernacula tua*, ou 25 : *Domine dilexi decorem domus tuae.* Et aussi rappeler la visite de Jésus dans la maison du publicain Zachée. « Maison de Dieu et porte du ciel », *domus Dei et porta coeli*, l'édifice du culte l'est de façon toute nouvelle, mais véritable par la célébration liturgique du nouveau peuple de Dieu avec ses sacrements. Au moment de l'offertoire de la messe de la dédicace nous chanterons la prière faite par David au moment où il proclame roi son fils Salomon; le temple n'est encore qu'un projet pour lequel il donne toutes ses richesses : c'est le peuple assemblé qui fait l'objet de sa joie et de sa prière :

> Seigneur Dieu, dans la simplicité de mon âme, je t'ai fait avec joie l'offrande de tout, et j'ai eu le grand bonheur de voir tout ton peuple ici assemblé. O Dieu d'Israël, conserve cette fidélité.

L'offrande de tout : en chantant cela, les chrétiens du 8e siècle défilaient vers l'autel où allait se célébrer la messe pour la première fois et apportaient du pain et du vin. Cette démarche suffit pour changer complètement la signification de la prière, ou plu-

23. Encyclique *Mediator Dei*, n. 20 dans l'éd. Roguet, Éd. du Vitrail, 1948; — mais nous ajoutons la présence du Christ par sa Parole que l'on proclame, que l'encyclique ne mentionne pas; sur ce dernier point la tradition liturgique est cependant explicite : P. Jounel, dans *Parole de Dieu et liturgie* (Congrès de Strasbourg), Éd. du Cerf, 1958 (*Lex Orandi*, 25), pp. 42 et suiv.

tôt pour lui donner la plénitude de sens que David ne pouvait qu'entrevoir dans l'espérance de son lignage lointain. Ce simple détail nous montre combien il est nécessaire, pour interpréter les rites, de les vivre dans leur mouvement, dans le déroulement de l'action.

S'il est légitime de souhaiter une réforme du rituel de la dédicace, il est donc encore plus important et urgent d'en découvrir les richesses spirituelles et pastorales déjà dans son état actuel. Heureux ceux qui ont étudié l'histoire des rites et fait l'analyse savoureuse des textes, mais plus heureux encore ceux qui ont pu en diriger le déroulement, y faire les monitions au peuple. Seul même celui qui l'a présidée pourrait en parler de façon adéquate...

Aimé-Georges Martimort.

L'AUTEL

Avant de rappeler les prescriptions de l'Église ou de fournir des suggestions concernant l'édification, l'ornementation de l'autel, nos comportements à l'égard de l'autel, il nous faut esquisser, de façon aussi claire que possible, la théologie qui les fonde et les unifie.

I. — La théologie de l'autel

Qu'est-ce qu'un autel ?

Qu'est-ce donc qu'un autel ? Nous partirons d'une notion commune, qui sera plutôt une définition verbale, pour arriver à une définition réelle qui cernera la notion chrétienne de l'autel.

Le dictionnaire Larousse le définit : « table pour les sacrifices ». Définition acceptable si on considère cette table non comme un accessoire facultatif, employé pour la commodité, mais comme un élément essentiel, constitutif du sacrifice lui-même. On peut dire qu'il n'y a pas de sacrifice sans autel. L'objet offert (animal, encens, farine, huile) devient victime, est immolé non pas tant parce qu'il subit telle ou telle action destructrice — libation, combustion, mise à mort —, action matérielle souvent opérée par un simple desservant du culte, que parce qu'il est posé sur l'autel. C'est là l'acte proprement sacrificiel, sacerdotal, celui qui revient exclusivement au prêtre, au sacrificateur. Ainsi cette « table » est moins un objet utilitaire qu'une réalité sacrée et significative — en un mot : sacramentelle. L'autel est le lieu de rencontre avec Dieu. Il est

comme une montagne (une étymologie populaire rattache *altare* à *altus*, haut) où les hommes sont assurés de rejoindre Dieu. Alors que les prières ou les simples oblations montent seulement vers Dieu sans certitude de le rejoindre, la déposition de l'offrande sur l'autel donne la garantie que Dieu a été atteint, que l'oblation a été agréée, c'est-à-dire est devenue hostie, du même coup immolée et consacrée.

Mais les chrétiens n'ont pas d'autel...

Cette conception de l'autel, qui semble valable à la fois pour la religion naturelle et la religion judaïque (elle se dégage de la plupart des prescriptions consignées dans le Lévitique[1] est-elle encore valable en christianisme ?

Il ne le semble pas, puisque les premiers apologistes chrétiens protestaient : « Nous n'avons ni temple ni autel[2] » et semblaient faire de cette absence, ou de ce refus, un trait caractéristique de la nouvelle foi. En réalité cette négation souligne une transcendance. De la même manière, les chrétiens niaient avoir des prêtres, et n'appliquaient pas à des hommes le titre de *hiereus*, se contentant de celui de *presbuteros* (ancien)[3]. Parce qu'il y avait pour eux un seul véritable *hiereus* : Jésus-Christ. Tous les autres hommes appelés prêtres n'étaient pour eux que de faux prêtres (les prêtres d'un faux culte), les préfigurations du seul vrai prêtre (les prêtres de l'ancienne loi), ou les délégués et les participants de l'unique sacerdoce (les prêtres chrétiens).

Notre autel, c'est le Christ

De la même manière « Nous n'avons pas de temples » devait donc se comprendre : Nous n'avons pas de temples qui

1. Chapitres 1 à 7. Voir aussi, dans le grand ouvrage du P. DE VAUX, *Les institutions de l'Ancien Testament*, t. II, éd. du Cerf, Paris, 1960, les chapitres sur l'autel pp. 279-290, et sur les sacrifices, pp. 291-348.

2. Cf. J. A. JUNGMANN, *Missarum Sollemnia*, traduction française, t. I, p. 49.

3. Cf. Yves CONGAR, *Jalons pour une théologie du laïcat*, pp. 192-193.

soient le séjour des dieux, comme pour les païens; ni, comme pour les Juifs, un temple qui soit la résidence exclusive du Seigneur, car « l'heure vient où ce n'est ni sur cette montagne ni à Jérusalem que vous adorerez le Père » (Jn, 4, 21)[4]. Mais les chrétiens ont pour temple le rassemblement des croyants, où le Seigneur se rend présent : le vrai Temple, c'est le corps du Christ, qui est l'Église. « Nous n'avons pas d'autel » signifie : nous n'avons pas un autel matériel dont l'emplacement permette de localiser Dieu, dont le contact suffise à sanctifier la victime, parce que nous n'avons pas un sacrifice dont la sainteté dépende avant tout de l'accomplissement d'un rituel. Oui, nous avons un autel, mais il est incomparable, unique, car cet autel, c'est le Christ, selon l'affirmation déconcertante du Pontifical (ordination des sous-diacres)[5].

La négation : « Nous n'avons pas d'autel » et l'affirmation « l'autel, c'est le Christ » ne se contredisent pas. Elles expriment toutes deux à leur manière la transcendance de l'autel chrétien.

La pierre, c'est le Christ

L'affirmation de l'identité de l'autel avec le Christ a des origines bibliques, selon deux lignes diverses.

La première est celle du thème : la pierre, c'est le Christ. Thème inspiré à la fois de l'affirmation de saint Paul (I Cor., 10, 4) : « Et ce rocher c'était le Christ » et de l'application que Jésus se fait à lui-même du verset du psaume 117 (v. 22) : « La pierre rejetée des bâtisseurs est devenue la tête de l'angle » Citation qui, combinée avec celle d'Isaïe sur « la pierre angulaire, précieuse, fondamentale » (28, 16), est reprise plusieurs fois par saint Pierre (Ac., 4, 11; I P., 2, 4, 6-7) et saint Paul (Éph., 2, 20)[6]. Au premier

4. Voir dans ce cahier la conférence du P. Louvel. Cf. aussi Yves Congar, *Le mystère du Temple*, en particulier *Jésus et le Temple*, pp. 139-180.

5. « Altare quidem sanctae Ecclesiae ipse est Christus, teste Joanne, qui in Apocalypsi sua altare aureum se vidisse perhibet, stans ante thronum, in quo, et per quem, oblationes fidelium Deo Patri consecrantur. »

6. Cf. *La Maison-Dieu*, n° 29, *Le mystère de l'autel*, en particulier Joseph Schmitt, « Petra autem erat Christus », pp. 18-31.

abord ce thème se rattache à celui de l'Église, rassemblement des croyants, comparée à un édifice. Mais cette ligne elle-même nous fait aboutir à l'autel qui, dans l'église de pierres, est la pierre principale si bien que, si l'on peut concevoir et bâtir un autel sans église, il est impossible de concevoir et de bâtir une église sans autel. Mais ce thème du Christ-pierre a bien une valeur sacrificielle puisqu'il se rattache à la Pâque, et par le rocher qui suivait les Hébreux au désert, et par cette pierre rejetée que le Christ emprunte au psaume pascal 117, pour en faire une annonce de sa passion à la suite de la parabole-allégorie des vignerons homicides (Mt., 21, 42). C'est pour demeurer fidèle à ce thème du Christ-pierre que l'Église, dès le 6e siècle, prescrira en Occident que les autels soient toujours de pierre, alors que les premiers autels, mobiles, étaient de légères tables de bois[7].

C'est l'autel qui sanctifie la victime

L'identité du Christ avec l'autel était aussi démontrée par les Pères au moyen d'un raisonnement à base biblique. En Mt., 23, 19, Jésus dit aux pharisiens : « Aveugles! Quel est donc le plus digne, l'offrande ou l'autel qui rend cette offrande sacrée ? » Sous sa forme interrogative, l'affirmation de Jésus met en valeur une évidence admise par tous : c'est l'autel, permanent, antérieur à la victime, qui consacre l'oblation prise parmi les produits de la nature, les biens ou les œuvres de l'homme, et en fait véritablement une victime sacrificielle. L'autel, signe de la présence et de l'agrément de Dieu, possède donc une sainteté supérieure et antérieure à celle de la victime, puisque celle-ci n'est consacrée que par sa jonction à l'autel. A partir de ce principe, les Pères raisonnaient ainsi : puisque, dans notre sacrifice, la victime, c'est le Christ; puisque le prêtre, c'est aussi le Christ; à plus forte raison l'autel ne peut être

7. Concile d'Epaone (517). Nouveau code des rubriques (1960), n° 525 : « Altare... debet esse totum lapideum, rite consecratum; vel saltem habere debet tabulam lapideam, seu petram sacram, item rite consecratam... aut etiam, ex Indulto Apostolico, *antimensiam*, rite benedictum. »

que le Christ lui-même[8]. Pour être plus précis, disons que c'est l'Humanité du Christ qui est autel, aussi bien que prêtre et victime, mais en tant que cette humanité est personnellement, substantiellement unie à la divinité, ce qui rend le Christ essentiellement médiateur entre Dieu et l'homme, pour donner la grâce à l'homme comme pour faire monter son culte vers Dieu[9].

Transcendance du sacrifice chrétien

Cette identité entre le prêtre, l'autel et la victime est la raison profonde de la transcendance et de la perfection unique du sacrifice du Christ. Dans les sacrifices ordinaires le prêtre n'est qu'un homme, doté de pouvoirs divins; l'autel n'est qu'un objet, sacré et consacrant; la victime n'est qu'une créature, divinisée, consacrée seulement parce que le prêtre la pose sur l'autel. L'unité entre le prêtre, la victime et l'autel est accidentelle et passagère. Dans le sacrifice du Christ, en revanche, la parfaite identité entre le prêtre, l'autel et la victime garantit la sainteté, l'unité, l'efficacité du sacrifice. Le prêtre, ici, n'est pas seulement autorisé, volontaire, religieux : il est encore parfaitement donné, puisqu'il est en même temps victime. La victime n'est pas seulement pure et précieuse, elle est volontaire, consciente, religieuse, puisqu'elle est en même temps prêtre[10]. Quant à l'autel, il réalise d'autant mieux ici l'union entre la victime et le prêtre qu'il ne fait qu'un même être avec eux. Le prêtre et la victime n'ont pas puiser leur sainteté et leur efficacité dans une réalité extérieure, puisque l'autel, comme le prêtre et la victime, est aussi le Christ. L'affirmation : « l'autel, c'est le Christ » est surprenante lorsqu'elle est, comme dans le Pontifical, isolée. Elle devient évidente lorsqu'elle s'inscrit dans cette affirmation plus compréhensive : dans le sacrifice du Christ, c'est le

8. M. de la Taille, *Mysterium fidei*, elucidatio XIII.

9. A cet égard, peu importe donc qu'on définisse le sacerdoce du Christ par le sacrifice ou par la médiation; le sacrifice lui-même est tout à la fois anthropocentrique (sanctifiant) et théocentrique (cultuel).

10. « Oblatus est quia ipse voluit » (Is., 53, 7). Cf. Éph., 5, 2. *S. Theol.* III^{a}, qu. 47, art. 1.

Christ en personne qui est lui-même et le prêtre, et la victime, et l'autel[11].

Une théologie morte. Pourquoi ?

Si cette affirmation résume une doctrine constante des Pères, elle a perdu dans la suite un de ses trois termes, celui qui concerne l'autel. Le Concile de Trente nous dit que le Christ est *ipse offerens, ipse oblatio*[12]. Déjà chez saint Thomas on ne relève plus que de faibles traces d'une doctrine de l'autel. Cette doctrine est désormais si négligée, si archaïque, que l'affirmation isolée du Pontifical nous étonne par son caractère erratique et anachronique. Comment expliquer cet abandon de la théologie de l'autel ?

Tout d'abord par le fait qu'elle est superflue pour expliquer la transcendance du sacrifice chrétien. Il y suffit bien de savoir que le Christ en est à la fois le prêtre et la victime.

Si, à la rigueur, nous pouvons définir et situer l'autel dans un schéma abstrait du sacrifice, nous sommes très embarrassés pour le placer dans les réalisations concrètes. A la croix, le Christ était *in specie propria*, dans son état historique, prêtre et victime. Où est l'autel ? On s'habituera à donner ce nom à la croix, auquel il ne convient que par une métaphore[13]. A la cène, le Christ est prêtre en personne, et il est victime *in sacramento*. Où est l'autel ? Est-il du côté de la personne historique, ou du côté du sacrement ? Il est bien difficile de le dire. A la messe, tout est sacramentel. La victime est le Christ en vertu de la consécration. Le prêtre est le Christ, parce que, en vertu de son ordination, il en tient la place, il en accomplit l'acte : *Hoc facite in meam commemorationem*. Mais, à la messe, faut-il dire que le Christ est cet autel de pierre sur lequel sont posés la patène et le calice ? Quel est le mode d'identité entre

11. « ... altare, quod, chrismate delibutum, domini nostri Jesu Christi, qui altare, hostia et sacerdos est, figuram exprimeret » (au Bréviaire, 4e leçon pour la Dédicace de l'Archibasilique Saint-Sauveur).

12. Session 22, ch. 2, Denzinger, 940.

13. Cf. *S. Theol.*, IIIa, qu. 25, art. 4, où saint Thomas montre que si la croix doit être adorée c'est en tant qu'elle est en quelque manière identique au Christ : « Nous interpellons la croix et nous la prions comme le Crucifié lui-même. »

cet objet matériel, inerte, et le Christ ? S'agit-il d'une identité vraiment sacramentelle, ou seulement métaphorique ? Qui pourra définir ce mode d'identité ou de présence ?

D'ailleurs le sens de l'autel est à peu près perdu : la disparition du paganisme et l'abolition du sacrifice du Temple ne nous laissent plus connaître d'autre sacrifice véritable que le sacrifice eucharistique. On sera d'ailleurs bien en peine de le définir, les documents du magistère se contentant ici d'affirmations : « la messe est un propre et véritable sacrifice[14] », sans en donner d'autre explication que son identité avec le sacrifice de la croix, fondée sur l'identité dans ces deux sacrifices, respectivement, du prêtre et de la victime[15].

Il faut enfin compter avec un autre fait de psychologie religieuse : en Occident, le tabernacle supplante l'autel dans la dévotion. Il est remarquable, par exemple, que saint Dominique passe ses nuits à prier appuyé à l'autel du chapitre conventuel, tandis que une ou deux générations plus tard, dans son Ordre, lorsque saint Thomas d'Aquin rencontre une difficulté il vient appuyer sa tête contre la porte du tabernacle[16].

L'autel céleste

Il est un point cependant où la théologie de l'autel semble encore vivante : c'est le thème de l'autel céleste, lié à celui du sacrifice céleste auquel des théologiens éminents, le Père de la Taille, Monsieur Lepin, prenant la suite de l'école française, ont cru nécessaire de recourir pour expliquer l'actualité, l'efficacité du sacrifice de la messe qui ne serait qu'une projection dans le temps, une participation actuelle du sacrifice offert éternellement sur l'autel du ciel, par

14. Session 22, préambule, Denzinger, 937 *a*; canon 1, Denzinger, 948.

15. *Mediator Dei* (début de la IIe partie), §§ 64-66.

16. Mais on peut se demander si, pour saint Thomas, les conceptions ultérieures n'ont pas influencé, à leur insu, les hagiographes. C'est après avoir écrit sur l'eucharistie que le Docteur Angélique aurait entendu le Christ lui dire : « Tu as bien écrit à mon sujet, Thomas, quelle récompense veux-tu ? », et il est tout naturel de penser que cette voix venait du tabernacle. Or les textes disent qu'elle venait du crucifix.

Jésus prêtre éternel et victime glorieuse. Avec tout le respect dû à ces grands auteurs, je me permets de dire qu'il s'agit là d'une illusion, de la matérialisation mythique d'une forme de pensée ou de langage.

Cette forme de pensée, on la trouve particulièrement dans l'épître aux Hébreux où le sanctuaire est à l'imitation du tabernacle « non fait de main d'homme », c'est-à-dire divin[17]. Déjà dans l'Exode nous voyions la tente de réunion bâtie par Moïse « sur le modèle qui lui avait été montré sur la montagne » (Ex., 25, 40). C'est là une manière de dire que les actions rituelles, extérieures, ont une portée spirituelle, une action invisible, parce qu'elles ne sont qu'un reflet et une imitation des réalités divines[18]. En somme c'est une expression empruntée au domaine de la cause exemplaire, de ce mystère de l'efficacité sacramentelle qui s'exprimera de façon plus précise, plus rationnelle, selon une mentalité aristotélicienne et dans la ligne de la causalité efficiente, par la théorie de l'instrumentalité sacramentelle. La liturgie emploie souvent un tel langage, par exemple lorsque le prêtre demande que ce qu'il accomplit par un ministère extérieur soit réalisé par la vertu divine[19], ou, lorsqu'il souffle sur l'eau destinée aux baptêmes en priant Dieu de la bénir lui-même de sa propre bouche[20]. Jésus déjà employait un langage du même genre, mais en sens inverse, lorsqu'il disait à Pierre : « Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel » (Mt., 16, 19).

Avec l'épître aux Hébreux, l'Apocalypse appuie cette manière de parler. Elle dépeint les réalités célestes comme une liturgie solennelle. Il s'agit alors de thèmes symboliques,

17. Heb., 9, 11. Cf. l'introduction du P. Spicq (« Études Bibliques ») t. I, p. 314 : « Ce ne sont évidemment que des métaphores et qu'on ne saurait trop purifier. Lorsqu'on parle de liturgie et de sacrifice éternel, il s'agit d'un culte en esprit et en vérité. Pour *Hébr.* le monde spirituel est le monde réel, dont les choses sensibles ne sont que la copie et l'ombre, et ce monde réel n'est pas seulement spirituel et divin, mais aussi éternel, alors que le monde terrestre n'est pas seulement inférieur, mais temporel et transitoire. »

18. Monsieur Estrade disait de Bernadette : « Si au ciel on fait des signes de croix, c'est ainsi qu'on doit les faire. »

19. *Ordo Hebdomadae sanctae instauratus*, au samedi saint, n° 21 : « ... ut quod nostrae humilitatis gerendum est mysterio, virtutis tuae impleatur effectu. »

20. *Ibid.*, « Halat ter in aquam... dicens : Tu has simplices aquas tuo ore benedicito. »

d'ailleurs d'une haute portée religieuse, et nul n'affirmera sérieusement qu'il y a au ciel des encensoirs, des robes blanches, des cithares, etc. Le thème de l'autel céleste ne nous permet guère d'approfondir et de développer la théologie de l'autel. La prière *Supplices* qui parle du *sublime altare*, de l'autel d'en-haut, ne demande pas autre chose en réalité que cette correspondance secrète entre l'action visible accomplie par le prêtre et un mystère divin. Par là, d'ailleurs, elle affirme l'identité ou du moins la correspondance entre l'autel — en général — auquel « nous participons ici » (*ex hac... participatione*) et l'autel céleste. En réalité, si elle se place après le récit de l'institution, elle demande, comme l'épiclèse orientale, mais sans mentionner le Saint-Esprit, que la consécration accomplie par le prêtre produise son effet divin, pour que notre communion ne nous unisse pas à un rite vide, mais à une plénitude de grâce et de bénédiction. « L'autel céleste », tout comme « les mains de votre saint ange », est donc un thème symbolique, un lieu commun du langage liturgique qui ne nous permet pas de préciser une théologie de l'autel.

Mais si, au niveau d'une analyse théologique précise, la doctrine de l'autel est chose morte, il y a une théologie de l'autel qui demeure vivante, bien qu'à l'état enveloppé, exercé, dans les rites de la consécration de l'autel et dans divers comportements prescrits par la liturgie au sujet de l'autel. Dégageons-la brièvement.

Une doctrine impliquée dans les rites

L'autel doit être de pierre, nous l'avons déjà dit, parce que *petra autem erat Christus*. Et les cinq croix gravées dans la pierre, qui seront lavées, ointes, et sur lesquelles brûlera l'encens, évoquent les cinq plaies glorieuses, comme les cinq grains d'encens enfoncés dans le cierge pascal.

L'autel est de pierre, aussi, parce qu'il est le lieu du sacrifice, un autel, et non pas simplement la table d'un repas. Pour pouvoir être consacré, il doit être scellé au sol, et la table fixée à sa base : il n'est pas un meuble, un accessoire du sacrifice, il en est le lieu. (Je parle toujours, bien

entendu, de l'autel fixe, qui est le véritable autel, dont l'autel portatif n'est qu'un pauvre substitut.)

Sa consécration consiste essentiellement dans l'onction par le saint Chrême. Plusieurs antiennes rappellent alors le geste de Jacob érigeant la pierre de Béthel et y versant de l'huile pour en faire le mémorial de la théophanie, et de l'échelle vue en songe qui reliait la terre au ciel. Notre autel n'est pas seulement le lieu du sacrifice, il en est le mémorial permanent. Oint par le saint Chrême, il devient littéralement *Christos* : il est le Christ. Sans doute sa consécration comportera aussi l'ensevelissement des reliques. Mais c'est là un acte dérivé, second. Parce que l'autel est le Christ, chef du Corps mystique, dont le sacrifice doit être participé par ses membres, la coutume antique de célébrer sur le corps des saints est devenue obligatoire. Mais ce n'est pas elle qui sanctifie l'autel. Je relève ce point parce qu'il a des conséquences pratiques. On demande parfois : si l'on veut ériger un autel où l'on puisse célébrer des deux côtés, ne faut-il pas y creuser deux sépulcres, pour que le prêtre puisse baiser l'autel aussi bien d'un côté que de l'autre? Répondons que si l'on baise l'autel, c'est en hommage au Christ que représente l'autel tout entier. On peut donc baiser l'autel (j'entends l'autel fixe, entièrement consacré) en n'importe quel point de sa table, sans se soucier de baiser le sépulcre, et c'est heureux, car le sépulcre pouvant être logé dans la base de l'autel, le baiser deviendrait acrobatique!

Les encensements qu'on multiplie pendant la consécration de l'autel — et que rappellera le premier encensement de la messe solennelle — sont, comme les baisers, un honneur rendu au Christ. C'est ainsi qu'on encense et qu'on baise le livre des Évangiles qui, lui aussi, quoique à un autre titre, représente le Christ.

Les nappes qui doivent envelopper l'autel ne sont pas seulement la garniture obligée d'une table de repas. Selon le Pontifical, encore dans l'ordination du sous-diacre, elles représentent le peuple chrétien qui entoure et prolonge son chef, le Christ[21]. Et c'est sans doute pourquoi elles doivent,

21. « Cujus altaris pallae et corporalia sunt membra Christi, scilicet fideles Dei, quibus Dominus, quasi vestimentis pretiosis circum-

de chaque côté, tomber jusqu'à terre. Isolé par le sanctuaire — rappel de sainteté et de transcendance — l'autel doit être aussi relié à l'assemblée des fidèles.

Enfin l'autel doit être rehaussé par des degrés pour rappeler qu'il nous rapproche de Dieu, qu'il est un lieu de rencontre, un seuil — une échelle de Jacob — qui nous relie au ciel.

Bien des gestes de vénération que nous accomplissons plus ou moins machinalement : baiser, inclination, génuflexion, voire la prostration du vendredi saint, s'adressent en réalité à l'autel, image du Christ.

Voilà quelques-unes des prescriptions liturgiques où continue de s'incarner la doctrine de l'autel. Devons-nous dégager cette doctrine par une catéchèse explicite ? Est-il nécessaire que les fidèles connaissent tous ces détails et en apprécient le symbolisme de façon réflexive ? Je ne le crois pas. L'autel — comme la plupart des faits et des signes concrets de la liturgie — n'est pas un rébus. La catéchèse doit être assimilée par les fidèles de manière intuitive. La pastorale liturgique concernant l'autel ne consistera pas en explications, mais dans une manière de placer, de bâtir, d'orner l'autel et de se comporter avec lui qui, au lieu d'obscurcir la notion véritable de l'autel, la rendra évidente, sans que les fidèles en aient même conscience.

II. — Pastorale liturgique de l'autel

Implantation de l'autel

L'autel étant le lieu du sacrifice, c'est-à-dire de l'acte central de la religion, doit être bien en vue et nous n'avons aucune raison de le reculer au fond de l'église. Sa meilleure place est évidemment la croisée du transept. En ce cas, peu importe qu'il soit ou non face au peuple. Chacune de ces deux situations est à la fois justifiée et insuffisante puisque le prêtre est aussi bien le président de l'assemblée — ce qui

datur, ut ait Psalmista : Dominus regnavit, decorem indutus est. Beatus quoque Joannes in Apocalypsi vidit Filium hominis praecinctum zona aurea, id est, sanctorum caterva.

invite à le tourner vers elle, et son représentant — ce qui invite à le mettre à sa tête. Dans cette implantation, s'il y a une nef transversale, nombre de fidèles le verront de profil : c'est dans cette position que les rites sont le plus visibles et qu'une certaine discrétion, qui fait partie du sens du sacré, est le mieux respectée. C'est à cause de cette discrétion nécessaire que l'autel face au peuple ou même simplement l'autel au milieu du peuple doit être généralement déconseillé dans une chapelle ou une petite église paroissiale, où les fidèles seraient trop rapprochés du célébrant, trop rapprochés de ceux qui leur font face, et en même temps trop reconnaissables à cause de leur petit nombre.

Si le désir d'avoir un autel face au peuple ou plus rapproché du peuple amène à placer en avant du sanctuaire un second autel, il faut bien voir tout ce qu'une telle disposition, si elle se prolonge, a d'anormal et d'anti-éducatif. Lieu du sacrifice et représentation du Christ, l'autel doit être unique. Si l'on voit constamment deux autels proches l'un de l'autre, comment ne pas juger l'autel comme un accessoire, comme un meuble, et non comme un lieu ?

Il faut sauvegarder aussi, au moins dans son esprit, la loi antique de l'unicité de l'autel, en évitant la multiplication des autels secondaires. Nous pouvons fort bien honorer sainte Rita ou saint Antoine de Padoue sans leur consacrer un autel. Une statue, un brûle-cierges, quelques prie-Dieu y suffisent. Si le nombre des prêtres de passage rend nécessaires plusieurs petits autels, on logera ceux-ci hors de la perspective du maître-autel. Ce principe de l'autel unique me semble si important qu'il doit détourner de distinguer autel majeur et autel du Saint-Sacrement, si celui-ci ne peut avoir son espace propre et doit apparaître, à celui qui se trouve dans la nef, comme concurrençant l'autel majeur.

Celui-ci doit être élevé par plusieurs degrés. Beaucoup d'autels anciens ne sont pas assez élevés. Dans une église moyenne, le mieux me paraît être que l'avant-sanctuaire, puis le sanctuaire, soient élevés respectivement par deux degrés, et l'autel lui-même par trois degrés, ce qui en fait sept en tout. Si la nef est très longue, il y aura avantage alors à la construire en déclivité vers l'autel. Car trop élever celui-ci au-dessus des fidèles peut entraver la participation, compliquer les cérémonies et accentuer excessivement l'as-

pect de trône, malgré les avantages économiques de la solution de Perret au Raincy, souvent reprise ailleurs : l'autel surélevé donnant de la place pour une sacristie placée au-dessous.

La forme de l'autel

Quelle doit être sa forme ? Il n'y a pas à hésiter : ce doit être la forme de table. Rappelons la définition de Larousse : « table pour les sacrifices ». Les rubriques désignent souvent la partie supérieure de l'autel par l'expression *mensa*. Et nous pouvons ajouter : table pour un repas. Les manuels d'art chrétien, il est vrai, disent que l'autel peut avoir aussi la forme d'un tombeau. C'est faire passer au premier plan un aspect secondaire de l'autel, et surtout risquer de donner à la messe un aspect funéraire qui lui est étranger. On peut dire aussi que les autels de l'âge baroque étaient des trônes. Il n'en reste pas moins que tout autel doit comporter essentiellement une surface horizontale, une table, et que celle-ci ne doit pas être perdue dans les gradins et les retables. Le goût de notre époque pour la vérité et la simplicité ne peut être ici qu'approuvé.

Mais alors comment s'accorder avec l'encyclique *Mediator Dei* qui taxe d'archéologisme ceux « qui veulent rendre à l'autel sa forme primitive de table[22] » ? Ceci ne signifie pas qu'on doive exclure la forme essentielle de table sans laquelle un autel ne serait rien. Mais cela implique tout d'abord qu'on ne s'autorise pas de l'antiquité pour revenir à des tables exiguës et portatives; qu'on ne s'autorise pas d'un faux évangélisme — sous le mauvais prétexte que la Cène était un repas ordinaire — pour faire ressembler l'autel à une table de cuisine ou de salle à manger.

Si l'autel est foncièrement une table, il ne doit pas apparaître comme une table ordinaire, ou comme la table d'un simple repas. Par sa matière — la pierre — et par la noblesse de sa forme et de ses dimensions, il doit apparaître comme la table d'un repas sacré, et comme la table d'un sacrifice.

Mais ici, il faut se garder d'un excès, que l'on peut cons-

22. *Mediator Dei*, § 58.

tater dans beaucoup d'églises modernes. Du fait que notre goût de la simplicité et de la vérité liturgique exclut les retables, les expositoires permanents (d'ailleurs interdits); du fait aussi que le sanctuaire est trop souvent un espace inorganisé et désert, on a tendance à édifier des autels énormes, démesurés, et forcément écrasés (car, de toutes façons cette table ne peut jamais avoir plus d'un mètre de haut). Je souhaiterais que les architectes recourent plus souvent au baldaquin ou au ciborium. Non seulement celui-ci est parfaitement liturgique — il est même théoriquement obligatoire, au point que le trône de l'évêque n'a pas droit au dais si l'autel du Saint-Sacrement en est dépourvu. Non seulement le ciborium ou le dais mettent en valeur le caractère sacré et comme royal de l'autel. Mais encore ils permettent d'occuper le volume du sanctuaire en laissant à l'autel des dimensions humaines. Notez d'ailleurs que les expositoires — encore une fois interdits — qui donnent de la hauteur à la plupart des autels bâtis au 19e siècle, ne sont qu'une dégénérescence du ciborium.

La décoration de l'autel

Le dais ou le ciborium ou encore une couronne suspendue présentent un autre avantage : on peut y dissimuler des sources de lumière qui, tombant sur l'autel et l'éclairant sans éblouir les assistants, créent dans le sanctuaire une zone de splendeur qui magnifie encore le lieu du sacrifice.

Lieu et mémorial du sacrifice, l'autel sera dominé par le crucifix. *Mediator Dei* nous met en garde contre un crucifix exclusivement glorieux qui évacuerait tout souvenir des souffrances du Christ[23]. C'est l'abus contraire qui me semble le plus fréquent. Trop souvent les autels modernes sont dominés par un crucifix immense et réaliste. Il y a là, me semble-t-il, une double erreur. Tout d'abord, celle d'accorder une importance excessive, ou exclusive, au mémorial de la passion. Ensuite, on suggère que le Christ est le terme du sacrifice, alors qu'il en est le médiateur. La place d'un très grand crucifix serait plutôt à l'arc triomphal, en avant

23. *Ibid.*

du chœur. Le crucifix de l'autel ne doit pas être minuscule, certes, comme il arrive trop souvent lorsque l'autel est surmonté par une statue du Sacré-Cœur ou de Notre-Dame de Lourdes. Une grande croix processionnelle posée sur le sol en arrière de la table est souvent ce qui convient le mieux. Et ce qui devrait dominer l'autel, dans les hauteurs de l'abside, ce serait plutôt, comme dans les basiliques anciennes, le Pantocrator ou l'agneau triomphant évoquant, au-delà de la passion commémorée, l'aspect glorieux et la portée eschatologique de la messe. Une remarque en passant, pour combattre une erreur constatée dans beaucoup d'églises, surtout là où l'autel est face au peuple : le Christ du crucifix doit être tourné face au célébrant et non pas face au fidèles; d'ailleurs ceux-ci, plus éloignés, verront suffisamment la silhouette de la croix.

Un avantage de la croix hastée de procession, reposant sur le sol, ou encore de la croix suspendue sous la gloire du baldaquin ou d'une couronne de lumière, c'est qu'on évite ainsi, lorsque le tabernacle est sur l'autel, d'en faire le support du crucifix.

La croix de procession peut être facilement déplacée. Ceci permettra d'observer une rubrique très négligée malgré sa haute valeur de catéchèse théologique : lorsqu'on expose le Saint-Sacrement sur l'autel, il convient d'en retirer le crucifix. Il est anormal que deux représentations du Christ, — par une image suggestive, mais vide, et par les espèces sacramentelles mystérieuses, mais réelles, — se trouvent en concurrence.

Puisque nous parlons de l'exposition du Saint-Sacrement, notons que l'autel lui-même est assez digne pour en être le lieu normal, sans qu'il soit besoin d'y ajouter cet instrument inconnu de la liturgie qu'on appelle un *thabor*. Si l'exposition doit se prolonger, il convient de la faire sous un léger pavillon de soie blanche, apporté au dernier moment, et retiré dès l'exposition finie. Mais ce pavillon est inutile si l'autel tout entier est surmonté d'un dais.

Les cierges, de part et d'autre du crucifix, nous rappellent que le Christ immolé est aussi le Christ vivant et glorieux. On évitera, bien entendu, sauf pour l'exposition du Saint-Sacrement qui demande — mais pour sa durée seulement — un luminaire de surcroît, de surcharger l'autel de candé-

labres autres que les six ou sept chandeliers réglementaires (que l'on réduira à deux sur les autels secondaires). Ces chandeliers peuvent être posés sur le sol. Cette solution, qui se répand de plus en plus, présente de nombreux avantages. Elle dégage l'autel et en facilite la visibilité. Elle supprime les allumages laborieux à bout de bras, nécessitant des escalades ou l'emploi de bambous démesurés. Elle permet d'employer des chandeliers massifs et majestueux qui rehaussent la dignité de l'autel sans encombrer celui-ci, tout en respectant la règle selon laquelle le crucifix doit être plus élevé que les cierges.

L'autel sera habillé par des nappes simples et non ornées de dentelles ou de paillettes (c'est-à-dire des nappes qui aient l'air de nappes), qui ne cacheront pas ce que la liturgie de la dédicace appelle le « front » de l'autel, mais qui descendront des deux côtés jusqu'à terre. Si, en dehors de la messe, on doit les protéger contre la poussière, on évitera que ce tapis déborde du plan horizontal.

Il est une autre façon plus liturgique d'habiller l'autel : c'est l'antipendium. Cette étoffe qui pourra être aux couleurs du temps, et donc être périodiquement changée, réchauffe et renouvelle l'aspect forcément monotone et froid d'un simple bloc de pierre nue.

Les lois liturgiques permettent d'orner l'autel de petites fleurs coupées[24]. On peut désirer honorer Dieu par les trésors de son jardin, par une débauche — si j'ose dire — de plantes vertes et de fleurs. Mais l'autel n'est pas une devanture de fleuriste ou un bac de serre. Que l'on dispose ces splendeurs végétales dans de grands vases posés sur le sol dans le sanctuaire, et pour lesquels on évitera cette symétrie lassante qui semble une règle sacrée pour tant de sacristines.

Aux jours de fête, on peut également orner l'autel en y plaçant des reliquaires[25]. Ce sera une façon d'honorer les reliques et aussi de rappeler la participation des saints au sacrifice et à la gloire du Christ autrement que par un sépulcre toujours présent mais invisble.

24. *Ordo Hebdomadae Sanctae*, samedi saint, n° 29 : « altare paratur pro Missa sollemni, luminaribus accensis et floribus. »
25. Cf. *Ritus servandus in celebratione Missae*, IV, 5.

Le respect dû à l'autel

En effet, le respect dû à l'autel, lieu de sacrifice, représentation du Christ prêtre et victime, exige que l'on y pose seulement les objets nécessaires au sacrifice, et cela seulement pendant la durée du sacrifice. C'est en vertu de ce principe ancien que le sous-diacre tient la patène (qui, jadis très grande, encombrait les autels alors petits) dans l'intervalle des deux actions où elle est indispensable : l'offertoire et la fraction. Ce que nous voyons seulement le jeudi et le vendredi saints : le dépouillement et le revêtement des autels, se faisait jadis après et avant chaque célébration. Les règles modernes nous autorisent et même nous invitent à laisser à l'autel nappes, crucifix et chandeliers : dans l'intervalle des célébrations, l'autel nous apparaît ainsi comme le mémorial du sacrifice et de l'épiphanie du Seigneur. Mais évitons d'y laisser des objets inutiles et sans noblesse. Les canons d'autel — ces pense-bête — ne seront pas rabattus mais enlevés; de même le pupitre du missel. Pour épargner la fatigue — ou la paresse — des sacristains, une crédence assez vaste, dans le sanctuaire, pourra recevoir ces accessoires pendant la journée. En revanche, le missel qui reçoit tant de marques d'honneur pendant la célébration, ne sera pas relégué dans un coin, mais déposé au milieu de l'autel. L'autel de la réserve ne portera pas la lampe : celle-ci sera posée sur une crédence ou sur une colonne. Il sera bon aussi d'avoir une crédence mobile qu'on placera tout près de l'autel pour les messes sans servant, afin d'épargner au prêtre de poser sur l'autel burettes, manuterges et plateau, et d'y vaquer à ces rites très secondaires que sont la préparation du calice, le lavabo et les ablutions.

La technique moderne charge l'autel d'un nouvel accessoire : le ou les micros. Le Directoire de la messe recommande, pour assurer la primauté du célébrant, que l'autel soit sonorisé. Mais architectes et ingénieurs du son devraient étudier pour l'autel des micros moins visibles que ceux qui conviennent à la tribune d'un orateur ou à la table d'un conférencier.

Si les fidèles n'ont pas le sens de l'autel, c'est parce que celui-ci leur apparaît trop souvent comme un meuble com-

plexe, une sorte de comptoir où l'on dépose toutes sortes d'ustensiles, où l'on accomplit toutes sortes d'actions étrangères au sacrifice. Si nos autels sont majestueux, dégagés, dominés avant tout par la croix, traités par tous — célébrants, servants, sacristains, avec le plus grand respect, nos fidèles comprendront de façon intuitive, mais en profondeur, que l'autel est le lieu du sacrifice. Notre catéchèse de l'autel, notre catéchèse du sacrifice, si difficiles à réaliser par des mots, et pourtant indispensables, seront accomplies par la vue constante de comportements vrais. Une catéchèse verbale plaquée sur des objets, sur des attitudes qui la contredisent ou l'étouffent, est nécessairement stérile. La catéchèse de l'autel se fera très efficacement par l'autel lui-même, s'il se montre ce qu'il doit être, et par les ministres de l'autel s'ils le traitent comme il doit être traité.

A.-M. Roguet.

26. Cf. Nouveau Code des rubriques, n° 529 : « Super altare nihil omnino ponatur, quod ad Missae sacrificium, vel ipsius altaris ornatum non pertinet. »

LE LIEU DE LA RÉSERVE

Ce serait perdre notre temps que de retracer, même brièvement, l'histoire de la sainte Réserve car nous possédons sur ce sujet une législation très récente, très claire, très motivée. Nous n'avons pas à nous dissimuler qu'elle sanctionne une discipline vraiment moderne et que, par conséquent, le péché d'archéologisme serait ici plus qu'ailleurs inexcusable. Ne prétextons pas les pratiques d'un passé digne de respect, mais entièrement révolu, pour justifier notre désinvolture à l'égard de la loi actuelle de l'Église et notre démangeaison de fantaisie qui semble en ce domaine particulièrement active —, alors que le sens du sacré, la dévotion envers l'eucharistie, devraient suffire à nous en détourner.

On pourrait presque réduire l'histoire de la doctrine de la sainte Réserve à cette formule lapidaire de Dom Beauduin : « On n'a pas réservé pour adorer », — j'ajoute : on a réservé en premier lieu pour être toujours à même de porter le viatique aux mourants (ceci a même été spécifié par un décret romain de 1949) — « mais, parce qu'on a réservé, on a adoré ». Ce besoin d'adorer la sainte Réserve s'est développé peu à peu dans le peuple chrétien sous l'impulsion du Saint-Esprit; mais deux événements doctrinaux ont donné à ce besoin une expression plus formelle.

Tout d'abord, au moyen âge, la mise au point, en doctrine eucharistique, de la concomitance : en vertu des paroles sacramentelles, le pain est converti directement au corps du Christ; mais en vertu de la consistance qui unit réellement entre elles les parties, si l'on peut dire, de la personne du Christ, maintenant surtout qu'il est vivant et glorieux au ciel, son corps est accompagné de son âme, son Huma-

nité entraîne avec elle sa Divinité. Ainsi, en adorant la sainte Réserve, nous n'adorons pas seulement le pain consacré, nous n'adorons pas seulement le Corps du Christ ni même seulement son Humanité : nous adorons le Christ tout entier, dans tous ses états, avec tous ses mystères; nous adorons Dieu.

Cette conviction doit, certes, demeurer équilibrée et respecter les lois de la sacramentalité. Nous adorons le Dieu vivant, mais sous les apparences d'un morceau de pain. Tout notre comportement à l'égard de la sainte Réserve devra maintenir un juste milieu entre cet excès : l'honorer d'une manière sentimentale comme si Jésus résidait dans ce réceptacle exactement comme il résidait à Nazareth ou à Béthanie (alors il était là et n'était pas ailleurs, tandis qu'aujourd'hui il réside uniquement au ciel *in specie propria* et, en même temps, *in sacramento* dans toutes les hosties consacrées) — et ce défaut : oubliant qu'il y a là, selon l'expression de la Congrégation des Rites, l'habitation du Dieu vivant, traiter la sainte Réserve à peine mieux que l'on ne traite les saintes huiles ou l'eau baptismale, c'est-à-dire comme un objet sacré, sans doute, provenant d'une action sacrée : la consécration, aboutissant à une autre action sacrée : l'usage sacramentel, mais à peu près négligeable dans l'entre-deux.

Le culte de la sainte Réserve s'est développé d'autre part en réaction contre la Réforme qui limitait la présence du Christ dans l'Eucharistie à une présence active, dynamique, pendant l'acte de la communion. Niant la transsubstantiation, elle refusait d'accorder un culte à l'hostie une fois achevée la célébration de la Cène. La contre-Réforme a donc mis en valeur la consécration permanente de l'Eucharistie, en pratiquant de plus en plus l'adoration des espèces réservées après la messe.

Le mouvement liturgique a insisté sur l'importance primordiale de la messe, où l'eucharistie est consacrée, offerte, et distribuée. Il ne faudrait pas qu'on puisse accuser ce renouveau — ou du moins ceux qui s'en réclament — de méconnaître un aspect important du culte eucharistique qui, s'il a été ignoré de l'antiquité et s'il est resté encore très implicite en Orient, n'en constitue pas moins un progrès dans la prise de conscience du mystère.

La discipline concernant la sainte Réserve se trouve dans un petit nombre de documents dont voici les principaux et les plus accessibles : le Rituel romain, titre V, ch. 1, § 6. Le Code de droit canonique, cc. 1265-1275. Le discours de Pie XII aux congressistes d'Assise en septembre 1956 (cf. *La Maison-Dieu*, 47-48, pp. 329-345). Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 1er juin 1957. On trouvera toutes les autres références utiles dans un commentaire de M. Martimort à ce Décret, paru dans *La Maison-Dieu* (n° 51, 1957, pp. 132-145) que j'aurais pu me contenter de lire pour traiter le sujet qui m'a été confié. Ce rapport y sera identique en substance. Je me contenterai, dans la présentation, d'insister sur les aspects pastoraux qui intéressent la construction et l'aménagement des églises.

Le tabernacle. — Ce qu'il est

Dans la discipline actuelle les saintes espèces ne peuvent être gardées habituellement que dans un tabernacle, à l'exclusion des armoires, des colonnes, des colombes ou des réceptacles mobiles qui ont pu être en usage autrefois mais ne sont plus autorisés. Le tabernacle, pratiquement, se définit : un coffre-fort, à l'abri des voleurs (il doit avoir une serrure de sûreté, et ses deux clés être soigneusement gardées), mais aussi à l'abri de l'humidité, de la poussière et des insectes. On voit assez souvent des tabernacles munis de deux portes : sans être, à ma connaissance, formellement interdit, ceci me semble contraire à la nature et, si je puis dire, au sérieux du tabernacle qui ressemble alors à un coffret de prestidigitateur. Méfions-nous toujours, en liturgie, des *gadgets*. Les tabernacles tournants, escamotables, sur rails (je n'invente rien, hélas!) ressemblent trop à des joujoux et manquent de dignité.

Coffre-fort, il convient que ses qualités utilitaires soient dissimulées par un revêtement convenant à son contenu non seulement précieux mais digne d'honneur. Ses parois intérieures doivent être dorées ou argentées, ou tendues de soie blanche. De même l'intérieur de la porte. Des rideaux de soie devant l'ouverture ne sont nullement indispensables et compliquent la sortie et la rentrée des saintes espèces.

La surface inférieure doit porter un corporal, à renouveler de temps en temps.

Le tabernacle ne doit contenir que les vases renfermant les saintes espèces et, temporairement, ces vases vides lorsqu'on n'a pas pu les purifier aussitôt.

La forme du tabernacle

La forme qui convient le mieux à sa fonction est celle d'une cassette, ou d'une petite armoire pour garder des objets précieux, mais non d'une simple boîte. Il doit s'ouvrir par-devant, et non par le dessus, ce qui est incompatible avec l'usage du conopée, et donne lieu à des gestes disgracieux.

Les siècles précédents ont bâti des tabernacles démesurés, dont la grandeur était souvent proportionnée aux retables dans lesquels ils s'enchâssaient. Si, comme le recommandent *Mediator Dei* et le sens liturgique le plus élémentaire, on consacre des hosties à chaque messe, les ciboires n'ont pas besoin d'être très grands (en tout cas ils n'ont pas besoin de ces hauts pieds qu'ils ont hérités des calices de l'âge classique); un tabernacle n'a pas à contenir autre chose qu'un ou deux ciboires, une lunule pour l'exposition et une ou deux pyxides pour la communion des malades. Toutefois la dignité du tabernacle et sa visibilité, dont je vais parler, demandent qu'il ne soit pas mesquin. Inutile cependant de lui donner des formes de chalet, de temple grec ou de château-fort. Il est l'habitation du Dieu vivant. Il n'est pas la maisonnette du petit Jésus.

Beaucoup d'auteurs suggèrent que la partie supérieure soit en forme de dôme ou de pyramide. Cela présente deux avantages : écarter la tentation de poser sur le tabernacle crucifix, ostensoir ou statue; d'autre part, cette forme permet de donner au conopée une coupe et un drapé beaucoup plus harmonieux.

Le conopée

La fonction du tabernacle est d'abord utilitaire. C'est pourquoi il doit être « habilement bâti, solidement fermé

de toutes parts... » (c. 1269, § 1). Mais il a aussi une fonction significative et un symbolisme. Il ne doit pas seulement enfermer les saintes espèces, il doit encore les signaler : plus que cela, nous révéler quelque chose de leur mystère.

Le mot de tabernacle signifie *tente*. Il évoque donc la tente de réunion où Yahvé demeurait parmi son peuple, où était gardée l'arche d'alliance, et qui signalait la présence de Yahvé par la nuée lumineuse qui reposait sur elle. Cette tente préfigurait le mystère de l'Incarnation, où « le Verbe s'est fait chair et a fait sa demeure (littéralement : sa tente) parmi nous ». Elle préfigurait aussi le mystère de la nouvelle alliance. Coffre-fort ou cassette, le tabernacle ne ressemblerait guère par lui-même à une tente si le conopée ne devait obligatoirement le recouvrir.

Je dis bien obligatoirement. Les prescriptions sont à ce sujet formelles. Elles se justifient par le beau symbolisme que nous avons dit, mais aussi par une raison pratique. Si une lampe doit brûler devant la sainte Réserve, elle ne suffit pas à la désigner, car régulièrement une lampe devrait aussi brûler devant le maître-autel, et on peut en allumer devant des reliques ou des images.

Il n'y a dispense de conopée que pour des tabernacles anciens, de haute valeur artistique ou de forme telle qu'il est impossible de les revêtir d'un conopée (par exemple si ce tabernacle est de trop grande dimension, de volume irrégulier, engagé dans des gradins ou un retable). J'avoue ne pas comprendre pourquoi cette prescription est si facilement négligée. Dans la plupart des églises modernes que j'ai pu voir — en France, en Allemagne ou en Suisse — où l'on s'est dispensé de conopée, j'ai trouvé que l'on avait eu bien tort. Ces tabernacles posés sur une tige, ou sur une boule, en forme de cône ou de cylindre, aux lignes sèches comme une armoire de chirurgie, m'ont presque toujours paru manquer de grâce, de splendeur, de stabilité. A quoi bon se creuser la tête quand l'obligation du conopée simplifie tellement le problème! Non pas que le conopée soit forcément beau par lui-même. Gauchement drapé, muni de plis et de volants, il évoque trop souvent une housse de fauteuil, ou les rideaux d'une alcôve. C'est parce que tabernacle et conopée sont trop souvent réalisés indépendamment. Il est du devoir — et de l'intérêt — du curé de signa-

ler à l'architecte ou au décorateur que le tabernacle doit être revêtu d'un conopée. L'artiste concevra son tabernacle en tenant compte du conopée, qu'il dessinera lui-même.

Pour réaliser le symbolisme de la tente, le conopée doit être en étoffe opaque — la dentelle, le filet sont dénués de sens — et revêtir le tabernacle sur toutes ses faces. Deux pans d'étoffe devant la porte ne constituent pas un conopée. Celui-ci sera de coupe aussi simple que possible; il ne comportera ni tringles, ni anneaux, ni boutons-pression, afin qu'on puisse le retirer facilement. En effet, il est impertinent à la fois envers l'eucharistie et envers les fidèles de laisser par négligence un conopée — comme on le voit trop souvent — sur un tabernacle vide, puisqu'il est le signe de la présence eucharistique.

On peut admettre, si la porte du tabernacle est belle, que le devant du conopée s'écarte légèrement pour la laisser voir : ceci s'accorde avec le symbolisme de la tente. D'ailleurs, l'ornementation du tabernacle apparaîtra lorsque celui-ci étant vide, on aura dû le dépouiller du conopée.

Notons enfin que le conopée peut être soit constamment de la couleur eucharistique, qui est le blanc, soit de la couleur du jour.

La lampe

Puisque la lampe est, en second lieu, un signe de la présence réelle, rappelons qu'elle n'a nul besoin d'être rouge — le feu rouge ayant dans la vie moderne un symbolisme totalement étranger au mystère eucharistique. Rappelons aussi qu'elle ne peut — maintenant que la guerre et ses restrictions sont finies depuis longtemps — être une de ces ampoules électriques que les fabricants d'articles religieux nous recommandent comme « ne consommant absolument rien » — beau symbole de la fidélité et du sacrifice! Il existe maintenant des mèches, flottantes ou non, des godets d'huile solidifiée ou de cire, qui permettent d'entretenir une flamme vivante devant le Saint-Sacrement sans imposer aux sacristains une vigilance de tous les instants.

Excluons les fausses lampes de catacombes, les montures

en imitation de fer forgé. Une coupe de cristal, simple et limpide, où une flamme claire étincelle et multiplie ses reflets est ce qu'il y a de plus beau.

Le tabernacle et l'autel

Nous avons jusqu'ici considéré le tabernacle en lui-même. Venons-en à son emplacement. La législation est maintenant formelle : pas de tabernacle ailleurs que sur un autel, sur un véritable autel où l'on célèbre effectivement la messe.

On connaît le très beau passage du discours de Pie XII aux congressistes d'Assise qui faisait pressentir et justifie cette mesure nouvelle de la Congrégation des Rites. Il ne faut pas oublier que le pape commence par admettre pleinement la distinction « entre l'offrande du sacrifice de la messe et le culte d'adoration offert à l'Homme-Dieu caché dans l'Eucharistie ». La conséquence de cette distinction, c'est que, au plan des signes, le tabernacle doit être nettement distinct de l'autel. Ceci condamne toutes les solutions architecturales qui enfoncent plus ou moins le tabernacle *dans* l'autel : le tabernacle doit demeurer visiblement posé *sur* l'autel. En outre la distinction apparaît forcément du fait que dans une église comptant plusieurs autels, il n'est pas nécessaire que chacun d'eux possède un tabernacle. Un autel sans tabernacle n'est aucunement incomplet.

Mais si l'autel et le tabernacle sont distincts, il convient que le tabernacle soit uni à un autel : « C'est un seul et même Seigneur qui est immolé à l'autel et honoré au tabernacle... »

C'est pourquoi aucun tabernacle ne doit exister en dehors d'un autel. On voit la portée pédagogique de la pratique désormais prescrite : elle enseigne que la communion, l'adoration des espèces ne sont qu'une conséquence du sacrifice, sans lequel il n'y aurait pas d'eucharistie. Et d'autre part, la sainteté, la noblesse de l'autel relèvent la dignité du tabernacle qui, isolé, risquerait d'être relégué ou méconnu.

> Il ne s'agit pas tant, dit le pape, de la présence matérielle du tabernacle sur l'autel que d'une tendance sur laquelle Nous voudrions attirer votre attention, celle d'une moindre estime

pour la présence et l'action du Christ au tabernacle. On se contente du sacrifice de l'autel, et l'on diminue l'importance de Celui qui l'accomplit. Or la personne du Seigneur doit occuper le centre du culte, car c'est elle qui unifie les relations de l'autel et du tabernacle et leur donne leur sens... Séparer le tabernacle de l'autel, c'est séparer deux choses qui doivent rester unies par leur origine et leur nature. La manière dont on pourrait placer le tabernacle sur l'autel sans empêcher la célébration face au peuple peut recevoir diverses solutions, sur lesquelles les spécialistes donneront leur avis. L'essentiel est d'avoir compris que c'est le même Seigneur qui est présent sur l'autel et au tabernacle.

Tabernacle et autel face au peuple

Si le pape laissait le choix aux spécialistes entre « diverses solutions » pour concilier tabernacle sur l'autel et célébration face au peuple, il en est une qui a été exclue par le décret subséquent de la Congrégation des Rites. Là où l'autel est unique et doit par conséquent porter le tabernacle, l'autel ne peut être tourné face au peuple. On suppose donc que l'on ne peut célébrer face au peuple avec un tabernacle devant soi. Cependant l'intérêt de la messe face au peuple ne disparaît pas du fait qu'un tabernacle cache certains gestes. Mais le danger qu'a sans doute voulu éviter la Congrégation des Rites, c'est qu'on réduise à l'excès les dimensions du tabernacle, ou qu'on l'enfonce dans l'autel, pour éviter qu'il ne cache le prêtre. D'ailleurs le problème ne se posera guère en pratique, car une église ou une chapelle si peu importante qu'elle comporte un seul autel est généralement trop exiguë pour qu'il soit utile et convenable d'y célébrer habituellement face à la majorité de l'assemblée.

L'autel du Saint-Sacrement

En prenant cette décision, la Sacrée Congrégation des Rites admet donc comme normal que l'autel majeur — puisque c'est celui-là seul qui peut être tourné face au peuple — ne porte pas le tabernacle. C'est implicitement recon-

naître la légitimité de la distinction entre autel majeur et autel du Saint-Sacrement. En effet le code, et tous les documents subséquents qui n'ont fait sur ce point que le répéter, n'urge pas sur l'identité entre l'un et l'autre. Si la sainte Réserve doit *regulariter* être placée au maître-autel, c'est que cette règle admet des exceptions. La raison d'être de la règle c'est que la sainte Réserve doit être placée *in praecellentissimo ac nobilissimo ecclesiae loco* et que ce lieu est normalement l'autel majeur (c. 1268, § 2). Mais le même canon (§ 3) prévoit lui-même des exceptions, qui deviennent ainsi normales : le cas des églises cathédrales, collégiales et conventuelles où les fonctions chorales doivent être accomplies au maître-autel. Il donne comme raison la gêne que peuvent s'apporter mutuellement le culte ou le transport de la sainte eucharistie et la célébration chorale. Ce motif d'ordre pratique est évident. Les chanoines ou moines ne vont pas interrompre leur office et s'agenouiller quand on distribuera la communion à l'autel du chœur. Les fidèles y feront difficilement leur visite au Saint-Sacrement pendant la psalmodie de l'office. Au reste, la messe pontificale doit toujours se célébrer à un autel ne comportant pas la sainte Réserve, tout comme la messe paroissiale du jeudi saint. Sans aucun doute, la consécration prend davantage son sens si elle n'est pas accomplie à quelques centimètres d'hosties déjà consacrées.

Mais on peut avancer une raison plus profonde, qui tient à la théologie liturgique. D'une part la prière chorale réalise une présence du Christ dans la communauté, d'une autre nature que la présence eucharistique : c'est pourquoi les stalles du chœur se font vis-à-vis au lieu d'être tournées vers l'autel. D'autre part, la prière liturgique — messe ou office — n'a pas pour terme le Christ, mais son Père à qui nous rendons gloire *per Ipsum, et cum Ipso, et in Ipso.* L'adoration eucharistique au contraire est dirigée *ad Ipsum.* Ces deux sortes de culte comportent des structures toutes différentes[1].

1. C'est pourquoi, sans mettre en doute la ferveur qui l'a inspirée, on ne peut considérer sans quelque malaise la pratique de certains instituts qui récitent habituellement l'Office devant le Saint-Sacrement exposé. La prière est comme écartelée : ou bien l'Office deviendra une simple occupation extérieure devant le Saint-Sacre-

M. Martimort, dans l'article cité, donne l'exemple de lieux de pèlerinages où l'autel majeur attire les pèlerins par une statue vénérée ou une relique insigne dont la rareté risque d'éclipser le Saint-Sacrement, qu'on pourra adorer avec plus de recueillement dans une chapelle retirée.

Mais dans une simple paroisse on peut trouver des raisons valables de ne pas poser le tabernacle sur l'autel majeur. Celui-ci en effet peut se trouver isolé et lointain dans une nef de cinq cents à mille places. Il n'est pas très agréable de venir visiter le Saint-Sacrement de loin, et dans ce désert de chaises. La messe de semaine qui réunit trente personnes sera elle-même perdue dans ce cadre démesuré. Il y aura tout avantage par conséquent à placer le Saint-Sacrement dans une chapelle plus intime, à l'abside ou sur un côté de la nef. Ce sera une chapelle soigneusement ornée, facilement repérable, proche d'une porte. Elle pourra au besoin être close par des parois mobiles et, l'hiver, chauffée indépendamment de la grande église vide. C'est là qu'on célébrera la messe en semaine, qu'on fera les « petits » mariages et les « petits » convois.

Mais, dira-t-on, cela complique la distribution de la communion aux messes dominicales, surtout lorsqu'on ne dispose pas d'un second prêtre pour le transfert des ciboires ? La complication est moindre qu'il n'y paraît. Tout d'abord, ceci nous encourage à consacrer des hosties à chaque messe, comme le conseillent *Mediator Dei* et le Directoire de la messe. Si la chapelle du Saint-Sacrement est en vue du maître-autel, le célébrant pourra y reporter lui-même les

ment, ou bien on pensera à l'Office en oubliant le Saint-Sacrement.

Plusieurs fois des religieuses nous ont demandé comment séparer ces deux formes de culte, sans trahir les intentions de leurs fondateurs. Nous avons suggéré deux solutions. Ou bien le Saint-Sacrement sera exposé dans une chapelle latérale, bien distincte du chœur et où, pendant la récitation chorale, on députera une ou deux adoratrices. Ou bien on peut exposer le Saint-Sacrement à l'autel du chœur après la messe conventuelle et le reposer avant les vêpres, les petites heures, dans la journée, étant célébrées dans un local distinct.

On demandera pourquoi, si l'adoration du Saint-Sacrement et l'office divin sont difficilement conciliables, le Saint-Siège accorde des indulgences aux prêtres qui récitent leur office devant le Saint-Sacrement. Répondons que ces facultés ne visent que la récitation privée, et qu'elles ont pour premier but de détourner les prêtres de réciter l'office dans des lieux profanes ou distrayants.

hosties de reste. Mais on peut aussi employer, ce qu'on fait trop rarement, un tabernacle mobile, qui ne demeure sur l'autel que pour les messes du dimanche. Car le tabernacle inamovible fermé de toutes parts n'est requis que comme lieu *habituel* de la Réserve. Ce tabernacle mobile sera un léger bâti de métal, garni de soie (autrement dit c'est un pavillon sur monture rigide). On y place les hosties de reste après la communion, que l'on reportera à l'autel de la Réserve à la fin de la matinée du dimanche.

Si la distinction entre autel majeur et autel de la Réserve est admissible et même souhaitable en bien des cas, il ne faut pas en avoir la manie. Nous avons eu bien souvent l'occasion de la déconseiller. Par exemple si l'autel du Saint-Sacrement devait se trouver immédiatement en arrière du maître-autel. Car en ce cas, le célébrant tournerait habituellement le dos au Saint-Sacrement, et l'autel de la Réserve serait alors moins accessible que l'autel majeur. On ne voit pas comment, en ce cas, la dévotion eucharistique serait favorisée : elle serait plutôt découragée.

Cette distinction est superflue également si l'autel de la Réserve ne peut bénéficier d'un espace qui lui soit propre : s'il est tout proche de l'autel majeur, inclus dans le même volume architectural, aussi éloigné que lui des portes les plus fréquemment employées.

En cette matière comme en tant d'autres, ne cédons pas à la manie de l'imitation, à l'esclavage de la mode. Le critérium qui doit guider notre choix demeure le motif donné par le Rituel : « Pour que cet autel apparaisse comme plus pratique et plus convenable pour rendre à un si grand sacrement la vénération et le culte qui lui sont dus. »

A.-M. Roguet.

LE BAPTISTÈRE

La législation concernant le baptistère est peu développée. Le Code en parle seulement pour dire qu'il est le lieu de l'administration du baptême (c. 773); que toute église paroissiale doit avoir sa fontaine baptismale (c. 774); enfin il prévoit les cas où le baptême peut être administré ailleurs (cc. 775-776). Ces canons sont repris littéralement du Rituel romain (tit. II, ch. 1, §§ 42-45). Celui-ci prescrit en outre (§ 46) : « Que le baptistère (entendez la fontaine baptismale) soit situé et disposé convenablement, fait dans une matière solide et qui garde bien l'eau, orné convenablement, entouré de grilles, muni d'une serrure et d'une clef et fermé de telle sorte que la poussière ou d'autres saletés ne puissent y pénétrer; et que, là où cela peut se faire commodément, on y peigne ou on y place (entendez ici dans le baptistère) une image de saint Jean baptisant le Christ. »

On peut préciser quelque peu ces indications sommaires par celles qui se déduisent des rubriques actuelles réglant la célébration du baptême.

Tout le reste est affaire de coutumes et de traditions, beaucoup plus que de rubriques[1]. Mais pour construire ou aménager aujourd'hui un baptistère on ne peut se contenter de reproduire plus ou moins servilement les dispositions de baptistères anciens. Le progrès du renouveau liturgique et biblique, qui a remis en honneur le mystère du baptême et de la pâque, les rubriques nouvelles de la nuit pascale peuvent suggérer des dispositifs qui, pour être nouveaux, n'en seront pas moins traditionnels.

1. Nous avons consulté sur ce sujet : A. Croegaert, *Baptême, confirmation, eucharistie*, 4e édition, Bruges-Paris [imprimatur de 1946], pp. 95-114. — J. O'Connell, *Church building and furnisching*, Londres, 1955.

Dignité

Le baptistère n'est pas un simple meuble ou accessoire de l'église, comme par exemple les bénitiers et les confessionnaux. Il constitue un lieu sacré. Le plus sacré après l'autel majeur et celui de la sainte Réserve. Sous un certain rapport, il l'emporte même sur l'autel, que l'on trouve dans n'importe quel oratoire, tandis que le baptistère, jadis adjoint à la cathédrale, est un attribut essentiel de l'église paroissiale. Même une cathédrale, une collégiale, ou une illustre basilique de pèlerinage, si elles ne sont pas en même temps églises paroissiales, n'ont pas droit au baptistère, sauf indult ou privilège.

Jadis le baptistère formait un édifice indépendant de la cathédrale à laquelle il était attribué. Qu'on pense à Saint-Jean du Latran, à Saint-Jean de Poitiers, à Saint-Jean-le-Rond à Paris (qui avait fini par engendrer une paroisse distincte de la cathédrale, et qui a disparu à la Révolution), aux baptistères de Florence, de Pise ou de Ravenne.

On a enlevé du Rituel en 1952 une phrase qui auparavant prévoyait le cas d'un baptistère séparé, situé près de l'église. Il n'est donc plus permis aujourd'hui de bâtir un baptistère séparé. C'est sans doute pourquoi les antiques formulaires pour la consécration du baptistère ont disparu du Pontifical. Le baptistère est consacré avec l'église dont il fait partie. D'ailleurs personne ne songera aujourd'hui à bâtir un baptistère séparé, pour une raison financière évidente. Mais on doit au moins concevoir le baptistère comme constituant dans l'église un lieu distinct, possédant sa structure propre, reconnaissable même dans l'architecture extérieure. Une vasque baptismale placée n'importe où le long d'un bas-côté ne constitue pas un baptistère digne de ce nom. Dans certains aménagements récents, on a instauré le baptistère à la base d'une tour, et c'est une excellente solution.

Emplacement

Son emplacement traditionnel précisé par saint Charles Borromée est près de la porte principale de l'église, au nord-

ouest, l'église étant orientée. Le symbolisme de l'orientation n'étant plus perceptible aux hommes d'aujourd'hui, cette règle n'a rien d'impérieux. Mais je pense qu'on doit tenir compte d'un autre symbolisme, inconscient mais efficace, qu'il vaut mieux éviter. L'autel majeur étant le lieu le plus digne de l'église et se trouvant en haut de la nef, si l'on place le baptistère en bas de celle-ci, ne suggère-t-on pas, sans le vouloir, que le baptistère est un lieu négligeable, et cela ne favorise-t-il pas, sans parler de raisons purement matérielles, le honteux abandon de certains baptistères où l'on remise les tréteaux du catafalque et les chaises à rempailler ?

S'il est bien que le baptistère soit proche d'une porte, parce que le baptême est le sacrement de l'entrée dans l'église, rien n'empêche que le baptistère soit placé non loin du sanctuaire, par exemple dans un bras du transept ou en haut d'une nef latérale. Il sera plus visible pour l'ensemble des fidèles, surtout si, comme il est souhaitable, il s'ouvre largement.

J'ai rencontré dans des églises neuves des baptistères placés en haut d'une nef latérale, mais qu'on ne pouvait atteindre qu'en passant près de l'autel du Saint-Sacrement : c'est évidemment une très mauvaise disposition. Le baptême conduit à l'eucharistie, et non l'inverse.

Les rubrique de la nuit pascale (n° 20) font consacrer l'eau baptismale dans un vase placé « au milieu du chœur vers le côté de l'épître, à la vue des fidèles ». Ceci suppose sans doute que le baptistère se trouve au fond de l'église, hors de la vue des fidèles. Si le baptistère est lui-même *in conspectu fidelium*, ne pourrait-on envisager d'y procéder directement à la consécration de l'eau sans employer ce « vase », doublet de la véritable fontaine baptismale ?

Et alors ne pourrait-on pas suivre la rubrique numéro 23, prévue « là où existe un baptistère séparé de l'église, et où l'on préfère accomplir la bénédiction de l'eau baptismale dans le baptistère lui-même » ? En ce cas, la même rubrique prévoit l'ordre suivant des cérémonies : « On chante le cantique *Sicut cervus* en se rendant à la fontaine, et le célébrant dit l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus, respice propitius*, avant d'entrer pour la bénédiction de la fontaine. » On retrouverait donc un ordre bien

préférable à celui de la rubrique normale, puisque ainsi on chantera le *Sicut cervus* et l'oraison qui parle « de la soif de la foi elle-même » *avant* la célébration des baptêmes, s'il y en a; alors que dans la rubrique normale, on chante ces pièces *après* la consécration de l'eau et la célébration baptismale, ce qui leur enlève beaucoup de leur signification. Elles ne peuvent plus alors se référer qu'aux baptêmes qui seront donnés plus tard, pendant l'année qui vient.

Situé en haut de la nef et rapproché de l'autel majeur, le baptistère s'en distingue pourtant par son niveau. En effet, alors que l'autel est surélevé, le baptistère doit être en contre-bas : il faut y descendre, puisque le baptisé va être « enseveli avec le Christ par le baptême en sa mort » (allocution pour la rénovation des engagements baptismaux d'après Rom., 6, 4). Et ainsi, après le baptême, on remonte du baptistère, en symbole de résurrection.

Les rubriques du Rituel baptismal nous donnent quelques indications précises sur les étapes de la célébration. Les premiers rites doivent s'accomplir « aux portes de l'église, le prêtre se tenant sur le seuil, le candidat au catéchuménat hors du seuil » (R. A., 5)[2]. En certaines grandes églises, à Paris notamment, pour éviter les intempéries et les courants d'air, on a ménagé pour ces rites un vestibule spécial, doté d'une entrée particulière. Mais les architectes de beaucoup d'églises récentes ont retrouvé le vrai sens du portique, du narthex, qui ménage la transition entre le monde extérieur et l'église. Que l'on prévoie donc un abri de ce genre à la porte la plus proche du baptistère, et la rubrique sera accomplie de façon très logique et très évocatrice.

A l'*Ingredere in templum Dei* (R. P., 10; R. A., 29) le prêtre introduit le catéchumène non pas encore dans le baptistère, mais dans l'église. Le narthex dont nous venons de parler n'est donc pas réservé à l'entrée dans le baptistère, mais ouvre sur l'église elle-même. C'est dans l'église que se récitent le *Credo* et le *Pater*.

Ensuite le petit cortège reprend sa marche et, pour l'exorcisme qui suit, le prêtre se tient adossé aux grilles du baptistère (R. P., 12; R. A., 33). C'est là que se font l'Ephpheta,

2. Pour cette référence et celles qui suivent, nous désignons, dans le Rituel du baptême (titre II) : ch. 1 : les rubriques préliminaires. — R. P. : le *Rituale puerorum*; R. A. : le *Rituale adultorum*.

la renonciation à Satan et l'onction avec l'huile des catéchumènes.

Ensuite, toujours hors des grilles, le prêtre dépose l'étole violette et prend l'étole blanche. C'est alors seulement qu'il franchit la grille du baptistère, avec le parrain et l'enfant (R. P., 17; cf. R. A., 37 *b*, qui prévoit pour cet instant la bénédiction de la fontaine, si l'eau baptismale n'est pas encore prête).

Il est intéressant de noter que l'on ne franchit les grilles que pour le baptême proprement dit, qui se fait en vêtements blancs et commence donc au *Credis in Deum* : ce dialogue constituait jadis la forme même du baptême et n'est pas, comme on pourrait le croire, un examen préparatoire. Il devrait donc s'échanger au bord de la fontaine. C'est également à ce moment que commence la cérémonie baptismale à accomplir dans la nuit pascale, les rites préparatoires ayant été accomplis le matin, en dehors de la fonction (*Instructio de Ordine hebdomadae sanctae...*, II, 14).

Disposition

Nous l'avons vu, le baptistère doit être fermé par des grilles. C'est le signe de sa dignité, de son caractère sacré, séparé. Lui aussi, comme l'autel, a son sanctuaire, interdit aux profanes. Pour la cérémonie du baptême n'y entrent que le prêtre, le catéchumène et ses parrains. Il convient cependant de le prévoir assez grand, en vue des baptêmes collectifs dont la pratique est si souhaitable.

Mais l'espace hors des grilles doit être plus spacieux encore, pour rassembler de nombreux assistants : le baptême solennel n'est pas une petite cérémonie intime réservée à la famille proche; il intéresse toute la communauté paroissiale.

Traditionnellement, le baptistère est bâti sur un plan centré : circulaire ou inscrit dans un cercle, ou mieux octogonal, en référence au mystère du huitième jour. Je ne pense pas que même les chrétiens les plus éclairés soient sensibles à ce symbolisme. On pourra donc laisser à l'architecte toute liberté sur ce point.

Ameublement et décoration

L'ameublement du baptistère doit obéir au principe suivant : qu'il ne contienne rien d'étranger au sacrement de baptême. Sans parler des bric-à-brac inconvenants, qu'on n'y mette ni autel, ni confessionnal. Qu'on exclue même les statues — du Sacré-Cœur, de Notre-Dame ou de n'importe quel saint, sauf de saint Jean baptisant Notre-Seigneur — qui éveilleraient une dévotion étrangère à celle du baptême. Normalement, la consécration à la sainte Vierge, et la déposition de l'enfant sur l'autel (vieux rite qui rappelle que le baptême ordonne à l'eucharistie) se feront hors du baptistère, à la chapelle de Notre-Dame.

Après la fontaine baptismale, l'objet le plus sacré sera l'armoire aux saintes huiles — saint Chrême et huile des catéchumènes, l'huile des infirmes étant gardée à la sacristie — véritable tabernacle tendu de soie, signalé par une inscription et une lampe.

Une autre armoire contiendra les accessoires secondaires : récipient pour le sel; réserve d'ouate; coquille pour verser l'eau baptismale, bassin pour la recevoir. J'ai vu dans des églises d'Allemagne cette armoire réalisée en verre ou en plexiglass, ce qui oblige à la tenir, ainsi que son contenu, dans un état de parfaite netteté.

On pourrait y placer un linge blanc à utiliser à défaut du vêtement que devrait apporter la famille. Certains auteurs invitent à mettre dans cette armoire les deux étoles. Il serait mieux de mettre à un porte-manteau l'étole blanche. Quant à l'étole violette, le prêtre a dû la prendre à la sacristie, avec le surplis.

On peut aussi placer dans le baptistère un pupitre portant les registres de baptême, ce qui, dans les grandes paroisses, a l'avantage de désencombrer la sacristie; et ceci montre la dignité éminente du registre baptismal qui est vraiment le « livre de vie ». On peut y ranger aussi le Rituel du prêtre, les livrets destinés aux fidèles — si on les juge utiles —, et le carton destiné à rafraîchir la mémoire des parrains.

L'usage s'est répandu presque partout de mettre au baptistère le cierge pascal de l'année lorsque, après l'Ascension, il a fini de tenir sa place au sanctuaire. Malheureusement cet

usage est souvent incompris. J'ai vu plusieurs fois, à la fin du baptême, le sacristain tirer son briquet, allumer le cierge pascal, le remettre au parrain un peu éberlué et le souffler aussitôt, sans doute pour symboliser la persévérance jusqu'au retour du Seigneur... Il faut au contraire que le cierge pascal soit allumé avant le baptême; qu'il préside à celui-ci comme il a présidé à la bénédiction des fonts; qu'on y allume un autre cierge plus petit et neuf qu'on remet au parrain, lequel le garde allumé jusqu'après la consécration à la Sainte Vierge, et pourrait ensuite le rapporter à la maison.

Notons enfin que le baptistère peut être décoré de courtines, la cuve baptismale recouverte d'un conopée ou surmontée d'un dais. Toutes ces étoffes doivent être de couleur blanche.

Aux jours de grandes fêtes, et surtout de fêtes en relation avec le baptême : Pâques, Quasimodo, Pentecôte, communion solennelle et confirmation, premières messes, etc., le baptistère pourra être spécialement décoré et fleuri.

Quant à l'ornementation plastique du baptistère, nous avons déjà noté la scène du baptême du Seigneur. On peut représenter d'autres baptêmes : ceux de l'eunuque de la reine d'Éthiopie, du centurion Corneille ou de saint Paul. On peut rappeler les figures évangéliques du baptême : les noces de Cana, la rencontre avec la Samaritaine au puits de Jacob, la guérison du paralytique de Bethesda, ou de l'aveugle-né à la piscine de Siloé, la résurrection de Lazare ou de la fille de Jaïre et, bien entendu, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus.

Les figures vétéro-testamentaires du baptême donneront lieu elles aussi à une catéchèse intéressante : l'Esprit planant sur les eaux originelles; l'arche flottant sur les eaux du déluge, rejointe par la colombe; la traversée de la mer Rouge; l'eau jaillissant du rocher d'Horeb; voire Jonas avec son poisson.

Mais, à part le cerf qui évoque le trait *Sicut cervus*, on évitera les animaux dont le symbolisme relève des légendes médiévales ridicules pour nos contemporains : le paon, symbole d'éternité; le phénix, renaissant de ses cendres; le pélican ressuscitant ses enfants par son sang; les lionceaux morts-nés rendus à la vie par les rugissements de leur père.

Je dois avouer que même le poisson, cher à l'antiquité chrétienne, me paraît un motif quelque peu archéologisant. Il est vrai que, d'après la Genèse (1, 20), les premiers êtres vivants furent engendrés dans l'eau et que la paléontologie en semble d'accord. En tout cas l'acrostiche sur *ichthus* ne peut intéresser que les hellénistes, et encore!

La fontaine baptismale

Reste l'essentiel : la fontaine — ou plutôt la source baptismale. Ici, avouons-le, nous sommes très embarrassés. Parce que deux symbolismes importants du baptême ne correspondent plus à aucune réalité. Il s'agit d'abord de l'immersion, qui n'est plus coutumière, bien que le Rituel en fasse encore mention (R. P., 20; R. A., 45, qui décrit le rite avec beaucoup de précision). Il s'agit ensuite du symbolisme de l'eau vive. Celle-ci est impliquée par le mot *fons* (source et non pas fontaine, en français moderne), et d'autre part, elle seule justifie vraiment l'invocation trois fois répétée : *Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus Sancti.* La vertu du Saint-Esprit n'a sans doute aucune peine à sanctifier tout le contenu d'une cuve où reposent quatre ou cinq litres d'eau. On comprendrait mieux cette insistance si elle devait sanctifier une eau en perpétuel renouvellement.

La source baptismale n'est plus aujourd'hui qu'un réservoir stagnant où l'on puise quelques gouttes d'eau pour les répandre sur le baptisand. Généralement, nos cuves baptismales sont divisées en deux par une paroi médiane : un compartiment contient la réserve d'eau; l'autre qui est vide (et plût à Dieu qu'il ne soit pas le réceptacle des cotons usagés!) sert à l'écoulement de l'eau utilisée. Il correspond à ce que le Rituel appelle *sacrarium*, et qui est la « piscine » de nos sacristies.

Le Rituel prévoit d'ailleurs deux accessoires complémentaires, qui réduisent encore l'utilité réelle de la fontaine baptismale, si bien qu'on se passe très bien de celle-ci dans les baptêmes célébrés à domicile ou en clinique. Le prêtre prend l'eau baptismale et la verse avec un petit vase (*vasculum*) ou une burette (*urceolum*) (R. P., 19; R. A., 39) ou

une coquille brillante (*nitidum*) d'argent ou d'un autre métal (ch. 1, § 59). Et si l'eau ne coule pas directement dans le *sacrarium* du baptistère, elle doit être reçue dans un bassin (*pelvis*, R. A., 40; *bacile*, ch. 1, § 59) placé sous le baptisand.

Comment pouvons-nous remédier à ce recroquevillement et à cette diminution des rites pour leur rendre un peu de vérité et de signification évocatrice ?

Je ne puis ici que proposer quelques timides suggestions.

Le baptême par immersion est-il définitivement condamné ? Je n'en sais rien. Mais il me semble qu'en veillant à ce que nos cuves baptismales soient toujours assez larges et assez profondes, on ne ferme pas l'avenir à une renaissance du baptême par immersion et on suggère, même dans la pratique actuelle, que le baptême est vraiment un bain.

La source baptismale peut-elle vraiment redevenir une source d'eau vive ? On serait heureux d'avoir sur ce point l'opinion des canonistes. Les rites que nous accomplissons aujourd'hui dans la nuit pascale sur une bassine d'eau stagnante s'accomplissaient jadis sur des fontaines où l'eau était sans cesse renouvelée. Ne pourraient-ils être encore valides aujourd'hui après l'avoir été jadis ? Car il serait beau d'entendre, dans une église, murmurer perpétuellement la source de vie! Le Rituel exige un couvercle fermant à clé, surtout, semble-t-il, pour empêcher des fidèles de prendre l'eau baptismale pour des usages superstitieux. La grille du baptistère, normalement fermée, suffirait à éloigner ce danger. Et, s'il faut couvrir une réserve d'eau stagnante pour la préserver de la poussière et des impuretés, l'eau courante se purifierait par son renouvellement même.

Beaucoup répugnent à cette cuve séparée en deux compartiments, l'un pour remplir la coquille et l'autre pour la vider (on songe au sabre de M. Prudhomme qui pouvait servir à défendre nos institutions et, au besoin, à les combattre). La cuve servirait seulement à garder l'eau destinée aux baptêmes. L'eau usagée serait recueillie dans un bassin qu'on irait ensuite vider dans une piscine distincte, située à quelque distance. Cette solution est clairement admise par le Rituel (ch. 1, 60). Mais elle présente un inconvénient : c'est que le geste de puiser l'eau, lui aussi prévu par le Rituel (R. P., 19; R. A., 39) devient alors beaucoup moins

visible, puisqu'il s'accomplit sans quitter la cuve, que le geste — en quelque sorte négatif — d'aller jeter l'eau usée dans le *sacrarium*.

On peut peut-être suggérer une autre disposition. La cuve ne serait elle-même qu'un *sacrarium*, perpétuellement vide (ce qui en facilite la propreté), muni d'un orifice d'écoulement. L'eau baptismale serait contenue dans une fontaine bien décorée, et mobile : celle qui aurait servi à la consécration de la nuit pascale, et qui, apportée ensuite au baptistère, serait fixée au mur, ou posée sur une console. Après l'entrée au baptistère le prêtre irait remplir la coquille baptismale à cette fontaine, en soulignant l'importance de ce geste, tandis que l'écoulement de l'eau se ferait de lui-même.

Comme on le voit, j'ai proposé, tout au long de ce rapport, des solutions si variées que plusieurs sont inconciliables entre elles. Leur caractère relatif est donc évident. Aux pasteurs et aux artistes de choisir celles qui, dans les données fournies par la structure de l'édifice et le symbolisme du rite, sont le plus capables d'éveiller chez nos fidèles une haute estime du premier et du plus nécessaire de tous les sacrements, celui où une race nouvelle naît pour les cieux, comme dit le baptistère du Latran.

A.-M. Roguet.

Place du siège du célébrant

Le *Caeremoniale episcoporum* distingue, pour la cathedra épiscopale, deux emplacements possibles. Ou bien l'autel est contre le mur, solution qui a été la plus fréquente dans les cathédrales françaises aux 17e-19e siècles : en ce cas, le chœur des chanoines est entre l'autel et la nef, et la cathedra épiscopale se place du côté gauche de l'autel, comme nous sommes habitués à le voir à peu près partout. Ou bien l'autel est disposé face au peuple, comme dans les grandes basiliques romaines, auquel cas la cathedra de l'évêque est située au fond de l'abside, les prêtres étant placés sur des bancs en demi-cercle autour de lui : c'est la solution pratiquée par toute l'antiquité chrétienne, conservée parfois jusqu'au 14e siècle dans maintes églises et demeurée vivante à Lyon, même là où, à partir de l'offertoire, l'évêque à l'autel se plaçait de façon à tourner le dos au peuple.

Dans les églises de cette seconde catégorie où, postérieurement au milieu du 14e siècle, un retable a masqué la vue du fond de l'abside, deux palliatifs ont été imaginés : ou bien le chœur tout entier avec son hémicycle a été déplacé jusqu'à venir encombrer la nef et cacher la cérémonie au peuple (solution d'églises du midi de la France et de l'Espagne) — ou bien on a adopté la solution inconfortable que décrivent les cérémoniaux français mais qu'ignore le *Caeremoniale* : le chœur des chanoines demeure derrière l'autel lorsqu'ils ne sont pas parés; le siège central du fond de l'abside sert de stalle à l'évêque, mais celui-ci, lorsqu'il célèbre ou tient chapelle, se place au trône dressé au côté de l'évangile, entre l'autel et la nef.

***

Et lorsque le célébrant est, non l'évêque, mais un simple prêtre ?

Le *Caeremoniale episcoporum*, supposant que la cérémonie se déroule toujours dans la cathédrale ou une collégiale, place le

célébrant qui n'est pas évêque à une banquette située du côté de l'épître[1], c'est-à-dire du même côté que l'évêque non diocésain; ce côté a l'avantage, lorsque l'évêque diocésain a son trône du côté de l'évangile, de mettre le célébrant face à l'évêque. De même, les *Rubricae generales* du missel de saint Pie V, reproduites sans changement dans le *Codex rubricarum* de 1960, disent : « *In missa solemni celebrans medius inter diaconum et subdiaconum, sedere potest ad latus epistolae iuxta altare*[2]. »

Cependant, cette tradition n'est pas la seule. En effet, les éditions de Levavasseur du 19e siècle, placent au fond de l'abside, au même endroit que l'évêque, dans les églises dont l'autel est face au peuple mais où l'évêque n'a pas de cathedra en permanence, « l'officiant entouré de ses chapiers[3] »; il est vrai que, décrivant la messe solennelle, le même auteur ne fait plus allusion à cette disposition et se contente de rapporter l'unique usage de la banquette au côté de l'épître[4]. Il est vrai aussi que, dans les éditions modernes, à une date que je n'ai pu préciser exactement, la gravure hors texte a été modifiée, ne laissant au fond de l'abside que le seul évêque, et cela répond peut-être à une évolution que j'ai relevée dans les réponses de la Congrégation des Rites (on y constate, d'ailleurs, dans tous les domaines, une rupture avec les traditions anciennes à partir de 1860 environ), mais surtout à l'évolution dans la conception de l'ouvrage qui devient plus livresque et moins attentif à l'usage traditionnel des églises.

Or le détail indiqué par Levavasseur n'est pas sans importance. Il montre que, jusqu'à une date assez récente, on a gardé le souvenir d'une tradition constante selon laquelle dans les églises où l'autel est face au peuple mais où l'évêque n'a pas de siège en permanence, *le fond de l'abside* ne lui est pas réservé; il peut être occupé par un prêtre, soit qu'il soit le supérieur du lieu, soit qu'il préside l'office. A la messe solennelle ordinaire, il n'y a aucun intérêt à ce que le célébrant quitte la proximité de l'autel : les moments où il est autorisé à s'asseoir sont peu nombreux, précaires et courts; lorsqu'il est assis, il se repose et n'accomplit aucune fonction présidentielle. Mais le vendredi saint et la vigile pascale sont venus renouveler le problème : à son siège, ou devant son siège le célébrant préside vraiment l'assemblée, prononçant les oraisons, écoutant lectures et chants,

1. *Caerem. episc.*, lib. I, cap. 12, n. 22.
2. Anciennes rubriques, XVII, 6, Nouvelles rubriques, 523.
3. Par exemple 3e éd. du *Cérémonial*, 1865, t. Ier, planche 3 placée entre les pp. 292 et 293.
4. Mais, chose caractéristique, la gravure précitée ne comporte pas de banquette.

ou lisant les lectures à défaut de tout lecteur[5]. Certes la célébration face au peuple s'étant perdue en dehors des grandes cathédrales et abbatiales, l'*Ordo hebdomadae sanctae* ne la prévoit pas, quoiqu'elle soit régulière selon le *Caeremoniale* et le *Ritus celebrandi missam;* cependant c'est bien alors le moment d'observer la disposition que prévoyait le vieux Levavasseur pour l'office, c'est-à-dire pour une célébration où des actes présidentiels se font hors de l'autel. Même problème et même solution pour les *Pia exercitia*, si ces derniers donnent à un prêtre célébrant le rôle présidentiel que permet expressément l'*Instruction* du 3 septembre 1958, n. 1 (« *sacerdote quoque praesente vel praeeunte* »). Enfin, lorsqu'on construit une église nouvelle et que celle-ci est conçue pour la célébration face au peuple, un autre motif suggère encore que l'on prévoie la place du célébrant au fond de l'abside : il est possible (sans que ce soit de ma part ni un pronostic ni un vœu) que les travaux de réforme liturgique engagés par Pie XII et Jean XXIII conduisent à étudier un aménagement de la grand-messe dans lequel le célébrant demeurerait à son siège jusqu'à l'offertoire à l'instar de l'évêque.

A.-G. M.

5. *Ritus simplex ordinis hebdomadae sanctae*, Feria VI, cap. 2, n. 12-13; Sabbato sancto, cap. 2, n. 34-38.

L'ENSEIGNEMENT ICONOGRAPHIQUE DU PREMIER MILLÉNAIRE CHRÉTIEN

Le premier millénaire chrétien n'a pas tout dit, tout découvert, mais il conserve pour le liturgiste comme pour le théologien une certaine valeur normative. C'est pourquoi il est toujours profitable de l'interroger. La réflexion sur son enseignement ne saurait être négligée par ceux qui ont à élaborer les formes nouvelles d'expression de l'iconographie chrétienne.

I. — Le primat de la décoration murale sur la statuaire

Alors qu'à partir du 11e siècle les églises romanes puis françaises devaient connaître une floraison de statues, les basiliques du haut moyen âge les ont ignorées; c'est la Renaissance qui leur a donné droit de cité à Rome.

Quand les statues sont apparues dans le centre et le midi de la France au 10e siècle, ce ne fut pas sans choquer certains esprits. On sait la réaction de l'écolâtre d'Angers Bernard quand, à l'occasion d'un voyage en Auvergne et en Aquitaine au début du 11e siècle, il rencontre les Majestés d'or de Notre-Dame à Clermont, de saint Géraud à Aurillac et surtout celle que nous avons encore la joie de vénérer de nos jours, la Majesté d'or de sainte Foy à Conques en Rouergue.

> Jusqu'ici, dit-il, il me semblait que les saints ne devaient recevoir d'autres honneurs que ceux du dessin ou de la peinture : il me semblait absurde et impie de leur élever des statues. Mais tel n'est pas le sentiment des habitants de l'Auvergne, du Rouergue, de la région toulousaine et des pays voisins. Chez eux c'est une antique habitude que chaque église possède une statue de son patron. Suivant les ressources de l'église, cette statue est d'or, d'argent ou d'un métal moins précieux; on y enferme le chef ou quelque insigne relique du saint[1].

1. *Liber miraculorum S. Fidis*, B.H.L., n° 2942. Voir A. Bouillet-L. Servières, *Sainte-Foy*, Rodez, 1900, pp. 441-627.

Voyant la sainte assise sur son trône, étincelante d'or et de pierreries, notre Angevin ne peut s'empêcher de demander à son compagnon Bernier : « Que dis-tu, frère, de cette idole ? Jupiter ou Mars auraient-ils jugé cette statue indigne d'eux ? » Si étonné qu'il soit de cette nouveauté, Bernard trouve pourtant la réponse théologique à sa surprise : « La statue, note-t-il, n'est pas regardée comme une idole à laquelle on offre des sacrifices, elle est simplement honorée en mémoire de la sainte martyre pour glorifier le Dieu souverain. » Recueillons toutefois l'affirmation initiale du voyageur : « Jusqu'ici il me semblait que les saints ne devaient recevoir d'autres honneurs que ceux du dessin et de la peinture : il me semblait absurde et impie de leur élever des statues. » C'est l'affirmation globale du premier millénaire. Sans doute les premiers siècles nous ont-ils légué quelques statuettes traitant des sujets suggérés tant par les images bibliques que par l'art païen (tel le Pasteur criophore[2]); mais, pas plus que les bas-reliefs des sarcophages, ces statues n'ont eu un usage liturgique. Nous retiendrons aussi du récit de Bernard que les premières statues vénérées dans les églises de France furent des statues-reliquaires.

II. — La peinture et la mosaïque dans la décoration liturgique (3e-7e siècles)

Dans l'histoire de l'iconographie de l'antiquité et du haut moyen âge, il convient de marquer deux étapes.

Aux 3e et 4e siècles il ne semble pas qu'on ait eu comme souci principal de décorer de sujets religieux la salle liturgique, mais plutôt les baptistères et les cimetières, c'est-à-dire les deux lieux sacrés qui marquent le départ et le terme de l'Exode pour chaque chrétien. En ce qui concerne les cimetières toute démonstration est superflue. Par contre la mise à jour de la maison chrétienne de Doura-Europos, en 1932, a permis d'étudier le plus ancien baptistère chrétien que l'on puisse dater avec certitude. Nous savons en effet que des impératifs militaires firent remblayer la maison proche des murailles peu avant la prise de la ville par les Parthes en 265. Un *graffito* relevé à l'intérieur de la maison donne même la date précise de 232[3]. Or cette

2. D.A.C.L., art. *Pasteur (Bon)*, t. XIII, col. 2272-2390.

3. J. Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, Geuthner, Paris, 1947. pp. 10-11. L'auteur a résumé lui-même sa magistrale étude dans l'article *Syrie* du D.A.C.L., t. XV, col. 1855-1942.

domus ecclesiae des bords de l'Euphrate, contemporaine du pape Fabien et de l'évêque Cyprien, comporte une salle-baptistère avec sa cuve baptismale au-dessus de laquelle sont représentés le Bon Pasteur ainsi qu'Adam et Ève, tandis que les murs de la pièce ont conservé un certain nombre de peintures : les saintes femmes au tombeau, la guérison du paralytique, Jésus marchant sur les eaux (mur sud), David et Goliath, la Samaritaine (mur nord), cinq femmes en procession (mur est). Par contre la pièce qui semble avoir servi de salle liturgique contient tout juste une petite estrade au pied du mur oriental (sans doute le soubassement de la *cathedra* du célébrant), mais on n'y a trouvé aucune trace de peinture. La seconde des salles liturgiques qui remonte au 3e siècle, celle du titre d'Équitius à Rome[4], ne reçut elle-même aucune décoration religieuse, mais seulement « ces motifs élégants et ennuyeux qui eurent tant de vogue sous l'Empire[5] ». Au 4e siècle, si les absides des cryptes cimitériales représentant le Christ au milieu des apôtres laissent supposer qu'elles reproduisent des absides d'églises, aucun témoignage positif ne nous est parvenu sur la décoration des premières basiliques constantiniennes. Tout ce que nous savons c'est qu'une basilique établie dans la grande salle d'un palais, celle qui fut dédiée à saint André sur l'Esquilin dans la demeure de Junius Bassus, a conservé sa décoration profane jusqu'à nos jours et que la floraison des cycles de l'Ancien et du Nouveau Testament au début du 5e siècle apparut comme une nouveauté. C'est ainsi que saint Paulin de Nole († 431) confie à son ami Nicétas que, dans les basiliques qu'il projette d'ériger en l'honneur du martyr saint Félix, il substituera des scènes bibliques aux scènes profanes qui couvrent d'ordinaire les murs des églises; il réservera de plus à l'abside de l'une d'entre elles une mosaïque représentant d'une manière symbolique la Sainte Trinité[6].

Du 5e au 7e siècle, la mosaïque chrétienne, cette « peinture pour l'éternité », va donner ses chefs-d'œuvres, qui sont l'honneur de Rome, de Milan, de Naples et qui parent Ravenne d'un éclat sans égal. Mais ce ne sont là que des vestiges respectés par le temps et, quand nous évoquons le passé, il ne faut pas oublier la splendeur des basiliques mérovingiennes : les mosaïques de l'église épiscopale de Lyon, les peintures de Saint-Antolien à Clermont (5e siècle), les mosaïques de la Daurade à Toulouse et de

4. R. Vielliard, *Les origines du Titre de Saint-Martin-aux-Monts à Rome*, Studi di antichità romana, Rome, 1931.
5. *Ibid.*, p. 32.
6. L. Bréhier, *L'art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours*, Paris, 1918, p. 65.

la cathédrale de l'évêque Félix à Nantes, ainsi que les peintures de Saint-Martin de Tours (6e siècle)[7].

Si l'on décore avec soin la coupole et les murs des baptistères (Ravenne, le Latran), on revêt également de beauté la conque absidiale et l'arc triomphal des basiliques, on couvre souvent de peintures ou de mosaïques les murs latéraux de la nef centrale qui parfois s'élèvent très haut sur l'architrave. Ce que l'on représente, ce sont les hauts faits de l'histoire du salut, les scènes de la vie future, les saints dans la gloire autour du Christ : cycle de l'Ancien Testament sur les murs de Sainte-Marie-Majeure (les patriarches, l'Exode, l'entrée dans la Terre promise), cycle des mystères de l'Enfance sur l'arc triomphal de la même basilique, offerte par le pape Xyste III (432-440) au peuple de Dieu : *Xystus episcopus plebi Dei*, ainsi que le rappelle l'inscription dédicatoire; scène du Bon Pasteur au mausolée de Galla Placidia; procession des martyrs et des vierges à Saint-Apollinaire-le-Neuf; glorification des saints réunis autour du Christ (Saints-Côme-et-Damien) ou de la Vierge (chapelle de Saint-Venant au baptistère du Latran); apôtres groupés à droite et à gauche du Seigneur, *conservator ecclesiae pudentianae*, avec les personnifications de l'Église de la circoncision et de l'Église des Gentils que nous retrouvons au fond de Sainte-Sabine. Il faudrait cheminer patiemment d'une colline à l'autre de Rome, d'une basilique à l'autre de Ravenne pour faire la synthèse de la grande période créatrice de l'art chrétien antique. Que cette période créatrice de la liturgie et de l'art ait coïncidé avec les pires craquements de la cité, que les maîtres d'œuvre aient appliqué avec tant de soin les smalts d'or sur le ciment frais entre deux incursions des barbares, voilà qui nous confond.

Mais plus encore que les thèmes abordés dans la décoration des basiliques, ce qu'il nous importe de savoir ce sont les objectifs que se proposaient Paulin de Nole, Xyste de Rome, Maximien de Ravenne ou Félix de Nantes quand ils passaient commande au décorateur. Il nous est assez facile de le deviner.

A n'en pas douter, en décorant les lieux de culte comme les cimetières, l'Église a voulu d'abord *proclamer sa foi* : la foi au salut en Jésus-Christ et dans la puissance médiatrice des saints, la foi dans la continuité qui existe entre les hauts faits de l'histoire sainte et le mystère sacramentel célébré au baptistère, au consignatorium et sur l'autel, la foi en la vie éternelle. Derrière chacune de ces affirmations nous voyons se profiler une scène célèbre de Rome ou de Ravenne. Mais, en même temps qu'elle

7. E. Mâle, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Flammarion, Paris, 1950, pp. 188-216.

proclame sa foi, l'Église veut *enseigner ses fils* et, en leur rappelant les miséricordes du Seigneur, les inciter à la prière : « Les images, écrit à la fin du 6e siècle Léonce de Neapolis (Chypre), sont des livres toujours ouverts, qu'on explique et qu'on vénère dans les églises afin de se rappeler, en les voyant, Dieu même et de l'adorer dans ses saints et dans ses œuvres[8]. » A la même époque, saint Grégoire le Grand trouve des formules qui demeureront classiques, lorsqu'il veut tancer l'évêque Serenus de Marseille, atteint subitement de zèle iconoclaste : ce que l'écriture, dit-il, est pour ceux qui savent lire, l'image l'est pour ceux qui ne savent pas, *Pictura in ecclesiis adhibetur, ut hi que litteras nesciunt, saltem in parietibus videndo legant quae legere in codicibus non valent*[9]. Un siècle et demi plus tard, saint Jean Damascène écrira une page délicieuse dans laquelle Ignace de Loyola ne refuserait pas de reconnaître une excellente « composition du lieu » pour méditer selon ses *Exercices :*

> Quand je n'ai pas de livre ou que mes pensées, me torturant comme des épines, m'empêchent de goûter la lecture, je me rends à l'église, qui est l'asile ouvert à toutes les maladies de l'âme. La fraîcheur des peintures attire mes regards, captive ma vue ainsi qu'une riante prairie et, insensiblement, porte mon âme à louer Dieu. Je considère la vaillance du martyr, la couronne dont il est récompensé; son ardeur enflamme mon émulation, je tombe à terre pour adorer et prier Dieu par l'intercession du martyr et j'obtiens mon salut[10].

Mais, à côté de l'aspect didactique de la décoration des basiliques, il en est un autre non moins important : peinture et mosaïques ont pour but de *créer pour la célébration un cadre de gloire.* L'Eucharistie, que nous célébrons dans l'attente du retour du Christ *donec veniat*, est l'anticipation de la gloire, et la disposition même de la basilique reproduit la vision apocalyptique du ciel : *Voici qu'un trône était dressé dans le ciel et, siégeant sur le trône, Quelqu'un. Vingt-quatre sièges entourent le trône, sur lesquels sont assis vingt-quatre Vieillards vêtus de robes blanches... Alors j'aperçus, debout entre le trône aux quatre Vivants et les Vieillards, un Agneau comme égorgé... Et ma vision se poursuivit. J'entendis la clameur d'une multitude d'Anges rassemblés autour du trône* (Apoc., 4, 2-5, 11). C'est évidemment dans l'évocation de cette vision qu'on aime à représenter dans

8. Cité dans le D.A.C.L., art. *Images (Culte et Querelle des)*, t. VII, col. 214. Il convient de lire tout l'article (col. 180-302).

9. S. Gregorii Magni, *Regesta epistolarum lib.* IX, *epist.* 105 (P. L., 77, col. 1027).

10. P. G., 94, col. 1268. Cité D.A.C.L., art *Images*, col. 219.

la conque absidiale, sur l'arc triomphal et sur les murs quelques images de la vie céleste : la croix glorieuse sur champ d'étoiles du palais archiépiscopal de Ravenne, l'étimasie, le trône vide qui attend la venue du Christ-Roi, au sommet de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure[11], le Christ Pantocrator assis sur le globe qu'entourent les anges et les saints (Saint-Vital de Ravenne), le berger glorieux vers lequel les vieillards tendent leurs couronnes (Saint-Paul-hors-les-murs). Mais c'est au Latran que la symphonie de l'art et de la pensée théologique atteint sa plénitude : au centre de la mosaïque absidiale, que devait refaire Torriti au 13e siècle, voici le buste du Sauveur apparaissant dans les nuages au milieu des séraphins; au-dessous de lui la colombe étend les ailes, source d'un flot lumineux qui descend le long de la croix gemmée plantée sur un mont; le flot se partage en quatre fleuves auquel viennent s'abreuver deux cerfs; au pied de la montagne, entre les bras du fleuve de la vie on aperçoit une ville entourée de remparts : l'archange Michel en garde la porte, entre les créneaux les bustes de Pierre et de Paul se dressent en sentinelles, tandis que du centre de la ville monte l'arbre de vie sur lequel est venu se percher l'oiseau de l'immortalité. Telle était l'image rutilante que découvraient sans doute déjà les auditeurs de Léon le Grand, quand ils écoutaient le pontife leur expliquer que « ce qui jadis était visible en notre Rédempteur est désormais passé dans les mystères ». L'art chrétien a rempli sa mission lorsqu'il a contribué à faire saisir cela.

III. — Le culte des saintes images (8e-10e siècles)

Avec le 8e siècle nous franchissons une dernière étape dans l'étude de l'iconographie du premier millénaire : sous l'influence de l'Orient, Rome s'ouvre alors au culte des images. Désormais l'image n'est plus seulement un élément d'un ensemble décoratif, elle est considérée en elle-même. Nous n'avons pas à faire ici la théologie de l'icône, mais il importe de savoir que pour les Byzantins l'icône représente bien davantage que l'image pour un Occidental : elle est « un mystère qui possède en lui l'énergie et la grâce divine » (L. Bréhier); en elle le personnage représenté est en quelque sorte présent. Aussi reçoit-elle les mêmes hommages que la personne vivante : « L'image que tu vois là, affirme Théodore Studite, est celle du Christ; elle est le Christ lui-même, du moins par le nom. Ceux qui se prosternent devant

11. D.A.C.L. art. *Etimasie*, t. V, col. 671-673.

elle honorent le Christ, ceux qui lui refusent cet honneur sont ses ennemis[12]. » Bien que l'Occident n'ait jamais rejoint l'Orient dans sa théologie de l'icône (il est trop positif pour cela), c'est avec ferveur que le peuple romain accueillit le culte des images introduit en Italie par les moines grecs qui fuyaient les persécutions iconoclastes de Byzance. Les images saintes, emportées par les moines dans leur exil, furent reçues avec d'autant plus d'honneurs qu'on leur prêtait le plus souvent une origine miraculeuse : telles l'icône du Sauveur au Latran, l'image « achéropite » (c'est-à-dire non faite de main d'homme), et les nombreuses madones attribuées au pinceau de saint Luc, la plus vénérée étant la Vierge de Sainte-Marie-Majeure, *Salus Populi romani*. Au 9e siècle, l'image du Sauveur sera portée triomphalement du Latran à Sainte-Marie-Majeure en passant par le Forum dans la nuit du 14 au 15 août, au milieu des acclamations de la foule, et les rudes années de l'an mille s'illumineront du *Carmen in assumptione sanctae Mariae in nocte quando tabula portatur*, où la Rome d'Othon III et du pape Silvestre II fera retentir ses cent *Kyrie* autour de l'image sainte[13]. Ce sont précisément les années où l'image sainte est devenue Majesté d'or à Conques et à Clermont.

Mais le culte des images, dont l'orthodoxie a été proclamée au 2e Concile de Nicée (787), est sujet à bien des déviations. « Nous le voyons osciller constamment du plus pur au plus impur, comme l'amour lui-même[14]. » Aussi le Concile de Trente, tout en le justifiant contre le nouvel iconoclasme des Réformateurs, a-t-il dû insister sur le caractère relatif de ce culte : *Non quod credatur inesse aliqua in eis divinitas vel virtus propter quam sint colendae* (telle est la tentation constante), ... *sed quoniam honor qui eis exhibetur refertur ad prototypa quae illae repraesentant*[15]. Mettant en garde contre les déviations populaires, le Concile insiste ensuite sur l'importance de l'illustration des mystères de la foi *per historias mysteriorum nostrae redemptionis picturis vel aliis similitudinibus expressas*, afin d'instruire le peuple chrétien, de l'inviter à l'action de grâces et à l'imitation des saints.

12. P. G., 99, col. 760. Cité *ibid.*, col. 273.

13. Le texte se trouve dans le *Cassin lat.*, 451, qui contient le plus ancien exemplaire du Pontifical romano-germanique, au fol. 318. Il a été publié par I. Schuster, dans son *Liber Sacramentorum*, édit. française Vromant, Bruxelles, 1932, t. VIII, pp. 45-53.

14. N. Maurice-Denis et R. Boulet, *Romée ou le pèlerin moderne à Rome*, nouvelle édition, Desclée de Brouwer, Paris, 1948, p. 307.

15. *Sacrosanctum Concilium Tridentinum*, Sess. 25. Edit. Hefele-Leclercq, t. X, p. 594. Denzinger, 986, 987.

IV. — La leçon de l'histoire

La leçon de l'histoire n'est pas qu'il faille tenter de faire du néo-antique, comme le pensa naguère l'École de Maria-Laach : les basiliques de Ravenne dorment depuis treize siècles au milieu de la lagune, tandis que la mer écarte toujours plus son rivage de Saint-Apollinaire-in-Classe. La leçon de l'histoire, qu'appuie l'enseignement du Magistère, tient en deux propositions :

1. Le problème de la décoration intérieure d'une église ne se ramène pas à celui des images saintes et des statues. La décoration est ordonnée avant tout à la *pédagogie de la foi* du peuple de Dieu. De ce point de vue, les objectifs qui étaient ceux des évêques, des mosaïstes et des peintres du haut moyen âge demeurent les nôtres. Il s'agit de créer un *cadre de gloire* pour la célébration, afin que l'assemblée de la terre soit plongée dès l'abord dans un bain d'espérance, que chacun de ses membres se sente concitoyen des saints, pierre vivante de la Jérusalem d'en-haut; il s'agit de faire saisir au fidèle le lien qui rattache les sacrements de la nouvelle Alliance, spécialement ceux de l'initiation chrétienne et de l'Eucharistie dominicale, aux *mirabilia Dei* de l'Alliance passée, de leur faire percevoir qu'à travers les sacrements de la foi l'histoire du salut continue, que « l'Alliance, c'est aujourd'hui[16] ». Avant d'allumer des cierges devant leurs images et de parer de fleurs leurs statues, l'Église honore les saints en évoquant leur souvenir vivant, leur présence fraternelle, dans les deux tables du souvenir que sont le *Communicantes* et le *Nobis quoque* de la messe. Au fond la première tâche du décorateur d'une église ne serait-elle pas de méditer longuement le Canon romain ?

2. Si le culte des images saintes est secondaire dans un lieu de culte, il n'en apporte pas moins un soutien important à la piété chrétienne. De même que, dans sa pratique liturgique, l'Église tend depuis un demi-siècle de remettre en valeur le cycle du Seigneur sans pourtant renoncer au culte des saints, ainsi doit-il en aller dans l'aménagement de la maison de Dieu. *Secondaire mais nécessaire*, on pourrait résumer en ces deux mots l'enseignement que donnait, ces dernières anées, le pape Pie XII sur le culte des saints et son expression iconographique.

Secondaire, le culte des saints ne doit pas envahir le sanctuaire et il ne doit pas se développer au détriment de la qualité : les évêques devront « interdire sévèrement que des statues nom-

16. P.-A. Lesort, *L'Alliance, c'est aujourd'hui*, dans *Parole de Dieu et Liturgie*, Le Cerf, Paris, 1958, pp. 339-361.

breuses et des images de peu de valeur, la plupart du temps stéréotypées, soient exposées sans ordre ni goût à la vénération des fidèles sur les autels eux-mêmes ou les murs proches des chapelles[17] ». C'est là, dit le pape, une « piété mal comprise[18] ».

Mais Pie XII réprouve avec la même énergie « la façon d'agir incorrecte de ceux qui, sous prétexte de retour à l'antiquité, veulent expulser des temples les images sacrées[19] », et, dans le dernier discours qu'il composa avant de mourir sans qu'il dût jamais le prononcer, il revient avec vigueur sur le « froid iconoclasme » de certaines églises modernes « muettes et vides » : « Il y a à la racine de cette tendance quelque chose de malsain qui réagit désavantageusement sur la vie et les traditions chrétiennes. Si cette tendance venait à s'affirmer, on verrait surtout se dessécher notablement la veine généreuse d'avantages spirituels, qui sourd du dogme de la *Communio Sanctorum*, dont la vénération des saints, les conversations que l'on a avec eux, et les prières qu'on leur adresse, constituent un élément essentiel[20]. » Nous n'ajouterons rien aux *novissima verba* du Saint-Père Pie XII.

Pierre Jounel.

17. *Instruction de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office sur l'art sacré* (30 juin 1952). Texte français dans *La Documentation Catholique*, t. XLIX (1952), col. 900.

18. *Lettre encyclique Mediator Dei et hominum sur la Sainte Liturgie* (20 novembre 1947), édit. Roguet, n. 184.

19. *Ibid.*

20. Discours posthume du pape Pie XII préparé pour les fêtes du deuxième centenaire de la mort du pape Benoît XIV. Publié dans l'*Osservatore romano* du 9 avril 1959. Traduction intégrale dans *La Documentation catholique*, t. LVI (1959), col. 593-608. Le passage cité est aux col. 606-607.

L'ACCUEIL DES FIDÈLES

Dans la construction d'une église, tout doit être prévu, même ce qui peut sembler secondaire. Les quelques suggestions qui suivent concernent les abords de l'église, *le* porche, *la* sacristie, *les* confessionnaux, *l'*accueil des infirmes. *Elles sont le fruit d'une ample correspondance à travers laquelle ceux qui ont construit une église ou ceux qui subissent une église mal construite, font part de leur expérience. Ces réponses ont été rassemblées par le R. P. Hum, et présentées sous forme de brefs rapports par une petite équipe à qui nous laissons la parole.*

Les abords de l'église

Rapport du R. P. Hum

a) Pour aborder l'église, il faut qu'elle soit facilement repérable. Si elle n'est pas nettement distincte et sur une voie fréquentée, elle devrait attirer l'attention — par un clocher, mais cela revient cher, un signal peut suffire.

b) Les abords doivent constituer une invitation.

1. Un jardin met une note de joie et de paix. Quelques bancs, de l'ombre, de l'eau courante (fontaine) donnant une impression de vie : on aura là un lieu qui deviendra en permanence comme un jardin public, avec un aspect plus familial, moins bien léché (ce qui ne veut pas dire plus négligé!). Même si on ne peut avoir un jardin, un peu de verdure, une bande de gazon peuvent suffire à donner cette note riante.

2. L'aspect extérieur de l'église doit être attirant : certaines façades donnent envie de fuir.

3. Telle église d'Allemagne, je crois, a été conçue de manière que son architecture et celle de ses abords immédiats

(presbytère, salles d'œuvres) donnent l'impression de deux bras grands ouverts, comme un appel à entrer.

c) Les abords doivent faire transition entre la ville bruyante et l'église silencieuse, acheminer vers le recueillement.

Le jardin, là où on peut le réaliser, jouera bien ce rôle. Il constituera en outre une zone d'insonorisation appréciable pour l'ambiance même de l'église.

Si on ne dispose pas du terrain nécessaire, d'autres solutions sont à trouver. La plus classique constitue à éviter l'accès de l'église directement sur la rue : on entre par le côté, à travers un petit cloître ou vestibule. Mais on diminue alors cette « invitation à entrer », du moins pour ceux qui ne sont pas des familiers.

d) Les abords ont un lien avec la célébration.

1. Je passe sur les aspects très matériels selon lesquels ils peuvent rendre service aux fidèles qui viennent aux offices : abri pour vélos et voitures d'enfants (cela supprimera la tentation de les faire entrer dans le fond de l'église), peut-être même parking d'automobiles, w.-c. (discrets et ne nécessitant pas une surveillance...).

2. Certaines célébrations commenceront à l'extérieur. Il serait bon de penser au lieu où l'on fera la bénédiction des Rameaux, s'il n'y a pas de chapelle à proximité immédiate (le climat religieux de la plupart de nos régions permet rarement une longue procession à travers les rues); de prévoir l'emplacement pour la bénédiction du feu au début de la Nuit Pascale; de songer que les baptêmes, normalement, commencent à l'extérieur de l'église, et qu'il peut y avoir des intempéries ou simplement un vent froid dangereux pour des nouveau-nés.

3. Enfin la communauté fraternelle réalisée par la célébration dominicale devra se prolonger après la messe en conversations familières. La sortie de l'église doit inviter à demeurer quelques minutes. Cela exige de la place, une place si possible abritée (du soleil, du vent, de la pluie), et, pourquoi pas, comme à Mazamet, quelques bancs.

Le porche

Rapport de M. l'abbé Kammerer

a) *Le hall d'entrée.*

Ce mot plus moderne paraît préférable à ceux d'*atrium*, de *narthex*, etc., car il évoque quelque chose d'assez précis dans la

civilisation moderne *En plus* du porche proprement dit, ou de l'auvent, ou d'un passage couvert, il faudrait un lieu qui soit à l'abri du vent, de la pluie et du froid.

Ce serait, si on veut, le « tambour » entre les deux portes habituelles, mais très développé et très éclairé. Il en existe d'excellents au Sacré-Cœur de Mulhouse ou à Grevenbroich près de Cologne. Dans les deux cas ce hall a environ six mètres de profondeur, dans le premier cas il est aussi large que toute la façade.

Ce lieu ferait une transition entre le jardin et l'église proprement dite et ce serait l'emplacement désigné pour le bénitier (pas le baptistère) et certains avis.

b) *Les portes.*

Elles doivent être assez larges et s'ouvrir vers l'extérieur (cf. règlements de sécurité).

Beaucoup d'églises ont plusieurs portes fermées pendant la semaine. Avec un peu de malchance on doit essayer trois ou quatre poignées et faire des détours pour arriver à la porte ouverte. Il serait très simple de mettre une indication discrète au-dessus des poignées des portes fermées : « en semaine entrez par la première porte à droite », par exemple.

c) *Affiches et avis, journaux, livres, feuillets, etc.*

Ces étalages hétéroclites déshonorent souvent l'entrée de nos églises. Voici quelques indications recueillies au cours de visites d'églises ou dans les notes envoyées par plusieurs correspondants :

Que faut-il prévoir ?

1. Des indications permanentes :

— le nom de la paroisse ou de l'église (pour éviter d'avoir à demander à des passants si c'est bien telle église qu'on cherchait!);

— l'adresse du presbytère ou l'entrée de la sacristie, avec indication des heures de réception des prêtres;

— l'horaire habituel des offices;

— pour les églises de structure un peu complexe : un plan, avec indication de l'autel de la Réserve ou de la chapelle du Saint-Sacrement, suivant le cas; une notice historique ou explicative sur l'église;

— des indications sur la vie de la communauté chrétienne : catéchisme, groupements d'Action catholique, plan du quartier, etc.

2. Des indications variables :
— le calendrier liturgique;
— les messes et offices de la semaine;
— le bulletin paroissial.

Noter que le style de toutes ces indications a son importance. On peut leur donner une certaine chaleur et un esprit qui évitera de les faire ressembler aux affiches de gares ou des P.T.T. Par exemple : « les prêtres sont toujours prêts à vous accueillir, mais surtout à telle heure... ». Mais attention à ne pas tomber dans des poncifs.

3. Les affiches proprement dites : annonces de congrès, de pèlerinages, campagnes pour les vocations, le Secours catholique, etc. Il y en a, hélas! beaucoup trop...

4. Le stand des journaux.

5. Les brochures et livres de l'O.B.E.

6. Les feuillets mis à la disposition des fidèles pour les chants, etc.

Où mettre tout cela?

D'abord, pas sur les portes (ni à l'extérieur, ni à l'intérieur); ce n'est pas beau et cela bloque les entrées et les sorties. Pas non plus sur les piliers et les murs. Mieux : sur des panneaux ou des meubles *ad hoc*, prévus suffisamment grands pour qu'ils ne soient pas immédiatement débordés.

D'une part il ne faut pas trop grouper pour que les fidèles puissent s'approcher en nombre sans se gêner les uns les autres, mais d'autre part il ne faut pas disperser et étendre ainsi cette lèpre...

On proposerait volontiers trois endroits :

a) *Tout près de la rue*, dans le jardin ou sur un petit mur : les indications concernant le nom de la paroisse, l'adresse du presbytère, l'horaire habituel. On pourrait s'inspirer des panneaux des jardins publics.

b) *Dans le hall d'entrée* : ces mêmes indications, plus celles sur les lieux, sur la vie de la communauté chrétienne, les indications variables, le stand des brochures, les feuillets ou livrets mis à la disposition des fidèles.

c) *Les journaux* devraient plutôt être à l'extérieur. Il existe des stands mobiles qui pourraient être utilisés au moins à la belle saison. Quant aux affiches, par destination elles sont faites pour le grand public; il faudrait donc leur faire également une place tout près de la rue, ou à défaut dans le hall d'entrée.

Des solutions différentes peuvent être trouvées selon la dispo-

sition des lieux. S'il existe une salle ou un local à proximité de l'église et sur le passage, ce serait certainement là qu'on pourrait installer stands ou vitrines.

Moins il y a de choses de ce genre à l'entrée de l'église, mieux cela vaut.

Pour la rédaction et la présentation des panneaux, on pourrait s'inspirer de ce qui existe à Paris à Saint-Séverin ou à Saint-Sulpice, à Mulhouse à la nouvelle église du Sacré-Cœur.

d) *Bénitiers.*

On préférera aux minuscules coquilles ou récipients, les beaux bénitiers de pierre placés non loin des portes dans la plupart des nouvelles églises suisses.

Prévoir un emplacement pour la réserve d'eau bénite. Le meilleur procédé semble être le grand vase fermé, muni d'un robinet et posé sur un tabouret. Un modèle fort répondu en Allemagne a la forme d'une amphore.

e) *Les troncs.*

La multiplicité des troncs est aussi une forme d'accueil...

Les troncs nombreux et dispersés font en général une mauvaise impression, c'est le moins qu'on puisse dire.

Et cependant il faut que les fidèles puissent déposer leurs offrandes. Le tronc unique a des avantages; il oblige à préciser les intentions du donateur sur une enveloppe.

Il semble que les principales destinations des offrandes puissent être assez limitées : pour l'église, pour les pauvres, pour les missions, pour les messes, pour telle œuvre locale.

Avec un peu d'imagination on arriverait certainement à faire des troncs à plusieurs ouvertures — une indication discrète précisant la destination de chacune — et évidemment à sorties distinctes pour ne pas mêler les offrandes. Ce tronc multiple pourraît être incorporé au mur ou se présenter comme un « tronc-bloc » disposé dans le hall ou près d'une porte.

Les dispositifs de sécurité ne doivent pas être exagérés. Il est si simple de vider les troncs souvent...

La sacristie

Rapport de M. l'abbé Morlot

a) *Ses fonctions.*

Une sacristie doit remplir plusieurs fonctions liturgiques distinctes, qu'il faut énumérer sans préjuger pour l'instant de la traduction spatiale de ces fonctions.

1. C'est le lieu où le clergé se prépare à la célébration de la liturgie; par conséquent, c'est :
a) un lieu de recueillement, donc de silence;
b) un lieu de vêture (célébrant, ministres, *ministrantes*);
c) un lieu où le prêtre de garde peut prier et travailler en attendant les pénitents ou les visiteurs.

2. C'est un lieu d'accueil des fidèles :
a) avant et après les messes;
b) pour les mariages et les funérailles;
c) pour la signature des actes après les baptêmes et les mariages.

3. C'est un lieu où est rangé le matériel du culte :
a) les vases sacrés;
b) les vêtements liturgiques;
c) les objets utilisés rarement (crèche, dais, etc.);
d) les instruments de nettoyage.

b) *La traduction spatiale.*

Lorsqu'il s'agit de traduire spatialement les fonctions de la sacristie, il importe de tenir compte de la variété des lieux : telle paroisse parisienne réclame trois bureaux pour le clergé; dans une église de campagne, un seul local sera souvent suffisant. Cependant on peut proposer ce qui devrait exister dans une église normale; il faudrait distinguer :

1. La sacristie du clergé (*sacrarium*). Elle sert à la vêture du célébrant, des ministres, des prêtres participant à la cérémonie. On y observe le silence. C'est là aussi que sont rangés les vêtements liturgiques, les vases sacrés, les livres liturgiques.

2. La sacristie des enfants de chœur. Sans qu'elle soit nécessaire, elle peut être utile dans les paroisses importantes où la personne chargée d'habiller les enfants sera plus en paix. Il est

bon de prévoir qu'avant d'entrer dans l'église les enfants passeront par la sacristie du clergé.

3. Un bureau d'accueil des fidèles. Il faudrait d'une part un local assez grand pour le dimanche (courtes visites des paroissiens entre les messes, ne réclamant pas une discrétion particulière; enfants venant faire signer leur « carte de messe », etc.) et pour les signatures d'actes religieux; c'est là également que jeunes mariés et parents pourraient recevoir des félicitations. Et en bien des cas on peut souhaiter un petit bureau où le clergé peut recevoir une ou deux personnes. Ce bureau d'accueil peut d'ailleurs se concevoir dans le hall d'entrée s'il existe.

4. Un lieu de débarras qui doit être distinct du confessional, du baptistère... et de l'autel (il existe, hélas! des autels dotés par-derrière de tiroirs pour les vêtements, et de placards pour les vases à fleurs). Il convient même que ce lieu soit distinct de la sacristie du clergé. On y range les objets d'usage peu fréquent, les instruments de nettoyage, les vases à fleurs : il faut donc le prévoir assez grand pour qu'on puisse y préparer tranquillement des bouquets.

c) *L'emplacement et les accès.*

Il est absolument indispensable que l'air et le soleil pénètrent dans la sacristie; il lui faut donc des fenêtres exposées au midi. Que de chasubles ont moisi dans des sacristies hermétiquement closes ou exposées au nord!

Au premier abord, l'emplacement de la sacristie semble devoir répondre à des exigences contradictoires. En effet, elle doit être proche de l'autel et déboucher dans le sanctuaire, afin qu'on puisse rapidement y accéder en cas d'oubli; mais en même temps, elle doit en être assez loin pour permettre le déroulement d'une procession d'entrée. La solution n'est pas impossible en prévoyant deux portes, l'une débouchant sur le sanctuaire, l'autre sur une nef latérale.

S'il y a deux parties dans l'église (une église du dimanche et une chapelle de semaine), il faut qu'on puisse aller de la sacristie à l'une de ces parties sans être obligé de passer dans l'autre, surtout si on y conserve la sainte Réserve.

S'il y a plusieurs sacristies, prévoir une communication entre elles sans qu'on doive passer par le sanctuaire (en certains cas on peut imaginer un couloir au chevet de l'abside).

De toute façon, un accès dans la nef est nécessaire, près d'une porte si possible; ainsi les fidèles n'auront pas à entrer dans le sanctuaire pour y atteindre.

Enfin il convient d'amortir le bruit des conversations pour qu'on ne l'entende pas du sanctuaire ni de l'église.

d) *Les meubles et les annexes.*

Il faut étudier de très près le meuble où seront gardés les vêtements liturgiques; on peut les poser à plat ou les suspendre selon leur forme, mais leur position doit éviter les plis. Dans ce meuble seront aussi conservés les aubes et tout le linge à l'abri de la poussière.

On doit pouvoir garder la sainte Réserve dans la sacristie : c'est nécessaire toute la journée du samedi saint où l'église doit être vide; c'est souvent utile pour la nuit. En ce cas il faut un coffre-fort répondant aux prescriptions sur le tabernacle pour la sécurité et l'ornementation. Dans une partie distincte de ce coffre, on peut ranger les saintes Huiles et les vases précieux.

Il faut également un meuble pour ranger les livres liturgiques (missels, rituels, etc.); il peut être utile de prévoir également une place pour les livres de chant de la chorale et des fidèles.

L'eau courante avec un évier sera toujours utile; il faut prévoir l'évacuation directement vers la terre. Il est bon d'avoir une installation de w.-c. dans ou près de la sacristie pour le clergé et les enfants de chœur.

Signalons enfin qu'il est utile de trouver dans une sacristie une horloge, une table, des portemanteaux. Sur le meuble où s'habille le célébrant doit se trouver une croix; on peut y mettre une glace.

N.-B. — Dans les petits villages, où la sacristie est réduite à une seule pièce, il est bon de la prévoir assez grande et facile à chauffer, pour qu'on puisse y tenir des réunions ou y assurer le catéchisme.

Les confessionnaux

Rapport de M. l'abbé Duhamel [1]

Des rapport reçus, voici, semble-t-il, ce qui se dégage. Comme pour tout le reste, c'est l'homme, c'est le chrétien, c'est-à-dire

1. Il faudrait souligner la différence de ces paragraphes avec les autres : il s'agit ici du lieu de collation d'*un sacrement*. On ne peut l'envisager sous tous ses aspects. Mais puisque « *sacramentalis confessionis proprius locus est ecclesia* » (can. 908), il fallait au moins l'évoquer dans une session sur *le lieu de la célébration*.

en l'occurence le pénitent et le confesseur, et c'est le sens de leur acte, qui doivent déterminer la place et la forme de l'objet, de la chose.

Pour le confessionnal, il faut donc tenir compte simultanément du pénitent, du confesseur, et du sens de leur rencontre.

Du *pénitent* d'abord. Ne parlons pas des « habitués », qui sont prêts à passer par-dessus tous les obstacles. Parlons du pénitent qui vient rarement se confesser, qui n'a pas l'habitude, qui n'est pas très décidé, qui éprouve une certaine répugnance à se lancer. Parlons aussi des personnes âgées ou infirmes. Parlons des enfants. Il leur faut des confessionnaux bien visibles, bien reconnaissables, pas trop loin des portes d'accès, suffisamment accueillants et cependant suffisamment isolés et isolants, enfin suffisamment supportables (pour ne pas dire confortables) pour qu'ils puissent risquer l'aventure de s'y jeter sans un effort d'héroïsme exagéré, dont ils ne sont pas toujours capables, précisément parce qu'ils sont empêtrés dans leur péché, leur manque de pratique ou simplement leur timidité, leur petitesse ou leur infirmité. Ceci, donc, déconseille les confessionnaux trop proches des portes, à cause du bruit du passage et de la crainte d'être trop en vue. Mais ceci déconseille aussi des confessionnaux trop éloignés des portes, ou dans des chapelles isolées d'accès difficile pour les non-initiés, ou dans des bureaux terrifiants pour le pénitent moyen qui craint de déranger et de trop se compromettre. Il faudrait donc que les confessionnaux soient « à mi-chemin », dans un endroit ni trop en vue ni trop sombre, car la confession reste un acte d'Église et le Droit Canon parle de *loco patenti et conspicuo* (can. 909). Les confessionnaux modernes engagés dans la maçonnerie sont souvent discrets et élégants, mais il est souhaitable qu'ils ne mettent pas le pénitent ni le confesseur à même le béton ou la pierre, ce qui est trop froid, physiquement et moralement. Si les confessionnaux ont des portes pour remplacer les rideaux qui cachent le pénitent, il faut penser à plusieurs choses : d'abord que ces portes ne grincent pas et n'aient pas de cliquets bruyants; ensuite que la porte soit percée d'une large fenêtre, afin que le pénitent y voie clair pour s'y installer et éventuellement lire ses prières ou son papier, et surtout pour que ceux qui sont à l'extérieur voient ce qui se passe (les malveillants pour désarmer leur malveillance, les inquiets pour se rassurer, les impatients pour savoir si c'est libre ou non) : sans cela on s'expose à bien des fausses manœuvres ou à des systèmes de signalisation plus propres à distraire les badauds qu'à favoriser la conversion spirituelle; enfin l'éclairage, l'aération et éventuellement le chauffage doivent être prévus : autrement dit, il peut être légitime de vouloir faire disparaître le spectacle classi-

que des pieds de pénitents dépassant au bas des rideaux, mais il ne faut pas que le remède soit pire que le mal. Par ailleurs, en ce qui concerne la taille des confessionnaux, que les menuisiers essaient ou fassent essayer leurs prototypes : que les accoudoirs ne soient ni trop hauts ni trop en pente, que les agenouilloirs ne soient ni trop étroits ni trop instables. En un mot, si nous n'avons pas à mettre de coussins sous les coudes des pécheurs, nous n'avons pas non plus à hérisser d'embûches leur retour à Dieu. Il est également souhaitable qu'une disposition habile des chaises à proximité du confessionnal permette une succession régulière et sans resquille des pénitents.

Quant au *confesseur*, sa personne et son rôle vont entraîner une seconde série d'exigences. Tout d'abord, du fait qu'il tient la place du Christ, il est souhaitable que le pénitent le voie et qu'il voie le pénitent : la confession n'est pas le don anonyme d'un élixir de grâce, mais un rapport de personne à personne, une rencontre du pénitent avec le Christ présent sous les traits du prêtre. Certaines églises ont remplacé la grille prévue par le Droit Canon (*crates fixa et tenuiter perforata*, can. 909, 2) par un *rhodoïd*. L'idée est ingénieuse et hygiénique... certains trouvent qu'elle rappelle un peu trop la S.N.C.F. pour être sacrée. Cela demande aussi un entretien régulier, sous peine de voir la buée et la poussière transformer sa transparence en un verre dépoli. Comme pour le pénitent, si le prêtre est isolé par une porte, il est souhaitable qu'on puisse le voir de l'extérieur, et en tout cas qu'il puisse voir à l'extérieur : la longueur des monitions se mesure souvent au nombre de fidèles qui attendent leur tour; de plus, il est utile de pouvoir surveiller ce qui se passe lorsque ce sont des enfants. Certaines églises ont, paraît-il, renoncé aux confessionnaux à deux places : c'est une grosse erreur : le temps gagné par ce système est considérable. Le motif en est, paraît-il, le désir d'éviter les indiscrétions. Mais une insonorisation plus soignée paraît un meilleur remède. Certains, à l'inverse, préconisent une sorte de tribunal où le prêtre siège « en plein air », les pénitents étant au besoin isolés de chaque côté par un rideau. Mais là, l'idée est peut-être belle, mais le risque d'indiscrétion est vraiment très grand. Enfin, sans demander un confort de salon qui ne serait pas de mise, il est tout de même souhaitable que le prêtre soit correctement assis, qu'il ait la place de mettre ses jambes (surtout si le Créateur lui en a donné de longues), qu'il ne soit pas obligé de se plier en deux pour regarder à ses guichets, ni de se contorsionner les bras pour les manœuvrer... Il doit être pendant de longues heures le témoin rayonnant de la douce bonté de Jésus-Christ accueillante aux pauvres pécheurs. Il n'a pas toujours l'héroïque sainteté

du Curé d'Ars. Il faut donc que les conditions matérielles dans lesquelles il se trouve l'aident tant soit peu à garder sa bonne humeur!

Tout ceci, ce sont de petites choses, mais il faut y penser. Elles conditionnent dans une certaine mesure l'expérience correcte et bienfaisante par les fidèles de la miséricorde du cœur du Christ dans le Sacrement de pénitence.

L'accueil des infirmes

Rapport du R. P. Bataillon

Chaque catégorie d'infirmes pose ses propres problèmes d'accès et de participation.

Sourds.

L'accès ne pose pas de problème spécial. Mais le sourd risque de demeurer dans une attitude purement passive, aggravée encore s'il a des difficultés à voir l'autel. Sous ce rapport les églises modernes présentent un très grand avantage.

Il est possible de prévoir pour les sourds des bancs, ainsi que des confessionnaux, munis d'écouteurs.

Aveugles.

En général, ils arrivent sans trop de peine à se débrouiller pour l'entrée. Éviter cependant les escaliers étroits et sans garde-fou et les tambours trop compliqués. La bonne sonorisation de l'église est capitale pour leur participation effective. Des bancs de communion et des confessionnaux trop élevés peuvent être dangereux.

Paralysés.

Ce sont eux qui posent le plus de problèmes. Ils représentent une fraction relativement appréciable de la population normale, un demi pour cent. Leurs problèmes sont en partie partagés par les cardiaques et les vieillards.

L'obstacle majeur est constitué par les marches. Ostacle infran-

chissable pour un grand nombre : presque tous ceux qui se déplacent en petite voiture; même s'ils peuvent se déplacer en partie avec des béquilles, ils ne peuvent en général monter plus de deux ou trois marches seuls. Il leur faut donc l'aide d'une ou plutôt deux personnes pour franchir l'escalier. Cela empêche pratiquement toute visite à l'église en dehors des heures des offices; d'où notamment une grande difficulté à venir se confesser.

L'idéal est donc une entrée de plain-pied. Étant donné que le cas des paralysés en petite voiture devient de plus en plus fréquent du fait des accidents de la route, il ne faudrâit jamais construire une église nouvelle sans la munir d'une entrée de plain-pied ou en pente très douce; éviter même un seuil qui arrête une voiturette. Quand l'église n'a que des entrées avec des marches, il faudrait profiter d'une réparation pour aménager une pente douce à l'une des entrées. En attendant, un palliatif déjà appréciable et assez peu coûteux consiste en la pose d'une rampe ou main courante à l'un des accès, de préférence deux mains courantes de façon à ce qu'elles puissent être utilisées avec l'un ou l'autre bras.

Des tambours trop compliqués peuvent être un obstacle assez sérieux pour nombre de paralysés, notamment lorsque la fermeture automatique de la porte est un peu trop dure.

Des rangs de chaises trop serrés peuvent empêcher l'infirme d'avancer suffisamment vers l'autel. Il est également souvent difficile de trouver une place pour le fauteuil roulant, surtout lorsqu'il s'agit de bancs ou de chaises fixées ensemble.

Enfin, il faut savoir que les paralysés, surtout ceux qui ne peuvent remuer leurs jambes, sont en général très sensibles au froid. Il faut donc tâcher de les placer dans un endroit bien chauffé.

L'usage du confessionnal étant pratiquement impossible pour les paralysés, il leur faut donc se confesser à la sacristie; le problème des marches peut donc à nouveau se poser. De même pour les salles paroissiales, etc.

J'AI UNE ÉGLISE A AMÉNAGER...

La captivité, après le scoutisme, a fait découvrir à beaucoup de prêtres de notre génération une forme de célébration très dépouillée, où l'essentiel reprend priorité sur l'accessoire : messes de camps célébrées au petit matin, en forêt, messes de kommandos, sur une pauvre table, au milieu d'hommes simples.

A ces prêtres, l'Action catholique a posé maintes questions sur leur comportement liturgique, sur l'aspect de leur église, sur celui de leur communauté, envisagés avec un regard neuf. Ils sont soucieux de rassembler autour de l'autel du Sacrifice, pour une liturgie vivante, leur troupeau dispersé. Un jour leur a été confiée une paroisse, et avec la paroisse, une église. C'est dans ce cadre déterminé que s'exerce leur ministère. Ils savent l'influence d'une spiritualité sur l'ordonnance des choses, celle de l'ordonnance des choses sur la spiritualité. Aspirations, vœux, désirs, épreuves, tourment, peines et joies du prêtre qui regarde « son » église!

Est-elle ancienne, romane ou gothique, marquée d'un certain cachet ? Heureux curé, si elle est belle, heureux surtout si, dès l'entrée, elle « compose » l'âme du fidèle, si, par son ordonnance intérieure, elle compose l'âme de la communauté!

Mais bien souvent, le curé verra, sentira qu'il faudrait modifier, arranger, aménager son église, s'il veut arriver un jour à rassembler son peuple autour de l'autel. A moins qu'il ne se trouve devant un de ces problèmes insolubles (nef tellement étroite, édifice aux parties trop disproportionnées, jubé ou tour du chœur classé...) où il n'y a malheureusement rien à faire.

Récente ou ancienne, cette église aura été marquée par

des spiritualités d'une autre époque. Peut-être le chœur, entouré de stalles, de grilles, de boiseries, de murs, sera-t-il l'héritage d'une prière monastique ou collégiale ? Cet autel monumental, le témoin d'une piété dont le centre s'est déplacé de la table de l'autel vers le tabernacle, du tabernacle au trône d'exposition, avec tout un attirail de gradins et de superstructures ?

Dans un tel cadre, les célébrations sont devenues des « cérémonies », les cérémonies, des spectacles ou des auditions pour assistants passifs, dont la piété ne manquera pas, car il faut qu'elle s'exprime, de se réfugier dans des dévotions particulières...

Peut-être l'ordonnance du mobilier aura-t-elle été conçue pour un public de locataires et de propriétaires, avec des portes et des chicanes parmi les bancs, des armoires à clefs, des plaques d'identité sur les chaises, etc. Peut-être la chaire, monumentale, aura-t-elle été dressée dans un but précis : l'audition « d'orateurs sacrés » ? etc.

Peut-être, tout simplement, le 19e siècle aura-t-il légué au pauvre curé une église « sans âme » ?...

La première chose que fera ce curé sera de regarder ce que, en pareille circonstance, font ou ont fait les autres. Ce sera notre première partie.

Il sera bon alors de voir les possibilités et les limites de tels aménagements, pour mettre en garde contre les exagérations, déviations, maladresses toujours possibles en ce domaine. Ce sera notre seconde partie.

Enfin, pour illustrer les rapports qui doivent relier l'aménagement d'une église aux divers éléments qui constituent, dans le temps et dans l'espace, une communauté paroissiale, il sera question, dans une troisième partie, d'un curé qui... a une église à aménager.

I. — Une enquête

Où en est, actuellement, en France, la question de l'aménagement des églises ?

C'est une mode, dit-on. « Les innovations vieillissent vite, les messes face au peuple seront bientôt démodées », écrit même un correspondant désabusé.

Pour savoir dans quelle mesure cette « mode » est le fait d'un engouement passager, ou si elle répond à des aspirations plus profondes, nous nous sommes livrés à une enquête.

Questionnaire

A 55 diocèses de France, dans lesquels le C.P.L. compte des correspondants, j'ai envoyé le questionnaire suivant :

Qu'a-t-on fait dans votre diocèse, ces dernières années, pour l'aménagement des églises, sous le signe d'un renouveau de pastorale liturgique ?

Il s'agit bien, non d'églises nouvelles ou en construction, mais d'églises plus ou moins anciennes qu'on a essayé d'aménager.

1° Quelles sont les paroisses où un essai « valable », comme on dit, a été fait depuis une quinzaine d'années ?

2° En quoi consiste cet aménagement ?... autel rapproché des fidèles ?... autel face au peuple ?... aménagement du sanctuaire ?... du chœur ?... dégagement de stalles, retables, grilles, etc., chaires et ambons ?... lieu de la sainte Réserve ?... baptistère ?... disposition nouvelle de la nef et des emplacements destinés aux fidèles ?... dispositif de circulation pour la communion ?... emplacement de la chorale, de l'orgue ?... etc.

3° Quel esprit a inspiré ces modifications ?... ces aménagements ont-ils été faits avec l'approbation, ou même sous l'impulsion d'une Commission diocésaine d'Art sacré, ou de pastorale liturgique, ou en dehors d'elles ?... avec ou sans le concours d'architecte qualifié ?...

4° Quels sont à votre avis, du point de vue liturgique... pratique... esthétique... les résultats de ces expériences ?

Actuellement, 38 diocèses (à peu près la moitié des diocèses français) ont répondu, permettant le recensement de 328 églises où a été fait un aménagement estimé valable sur un point quelconque du mobilier. Ceux qui ont répondu représentent toutes les régions, entre Cambrai et Bayonne, Strasbourg, Saint-Brieuc, et Marseille. On pourrait presque, à l'imitation de la fameuse petite carte Michelin 252 des « Belles églises de France » dresser une carte de France des églises récemment aménagées. Seraient-elles nombreuses à

« mériter un détour » ? certainement quelques-unes. Plus rares seraient celles qui « valent le voyage », mais beaucoup seraient à ranger dans la catégorie « intéressantes ».

Un grand merci d'abord à tous les aimables correspondants qui ont répondu au questionnaire, la plupart secrétaires ou responsables de la Commission de Pastorale et de Liturgie de leur diocèse, quelques-uns aussi secrétaires ou membres de Commissions d'Art sacré.

Un avis unanime se dégage en premier lieu de toutes ces réponses : si l'on déplore un peu partout que « quelques francs-tireurs, ignares, aient saboté la réfection de leurs églises » (Langres) ou aient agi « pour le plaisir de changer », « pour se mettre au goût du jour », ou même pour des motifs moins purs, comme « de se procurer un peu d'argent en vendant des objets à des antiquaires, contre la loi, le bon sens, et les intérêts de la paroisse », ou encore qu'un trop grand nombre ait agi sans contrôle, tout le monde s'accorde à reconnaître l'utilité d'un aménagement de l'église pour assurer le rassemblement et le rapprochement des fidèles et leur faciliter la participation aux célébrations. Bien souvent, ces aménagements vont de pair avec la restauration de l'édifice. « Ces aménagements viennent presque toujours de la nécessité où l'on s'est trouvé de nettoyer ou de réparer », avoue Bordeaux. « Profitant de travaux pour le chauffage », dit Viviers. Et dans les diocèses sinistrés comme Rouen, Sées, Coutances, la réparation des dommages causés par la guerre a été, aurait même pu être bien davantage, occasion d'aménagements inspirés d'une authentique pastorale liturgique.

La plupart des appréciations générales portées par nos correspondants pourrait se résumer en celle-ci : « Là où cet effort a été lié à toute une rééducation des fidèles, dans l'esprit du Directoire, le bilan est entièrement positif, du point de vue esthétique, du point de vue de la piété des fidèles et même de celui de l'influence sur les confrères du voisinage moins ouverts à ces questions... » (Langres). Il est vrai que notre enquête, en se limitant aux expériences intéressantes, ne pouvait qu'indirectement obtenir des appréciations sur tant de formules boiteuses ou déraisonnables qu'on rencontre un peu partout, ici et là, mais qui, heureusement, ne sont bien souvent que provisoires.

Que change-t-on ?

D'abord, en quoi consistent la plupart de ces aménagements ? Parfois l'église tout entière, d'un seul coup ou progressivement, a été nettoyée, modifiée, parfois seulement quelques éléments du mobilier ont été déplacés.

Presque toutes les régions signalent le déplacement de l'*autel*, dans le but de le rapprocher des fidèles, généralement à l'entrée du chœur ou à la croisée des bras du transept. La plupart de ces déplacements sont définitifs. Même si ce n'est pas uniquement pour des motifs de pastorale et de liturgie, l'autel est purifié, nettoyé, dégagé des gradins, retables et superstructures qui le rehaussaient ou l'entouraient. Un progrès très considérable, facilité par l'évolution de la technique de l'éclairage, consiste en ce que désormais, l'autel n'est plus « illuminé », mais « éclairé », et ainsi mis en valeur. Sur l'ensemble de ces autels rapprochés, on n'en voit qu'un sur six qui permette la célébration de la messe face au peuple, et pas davantage, soit pour une question de tabernacle, soit parce que dans plusieurs diocèses, les évêques n'y sont pas favorables ou n'accordent qu'avec beaucoup de prudence l'autorisation. Quelle que soit la forme adoptée, partout où un deuxième autel a été dressé devant le premier, cette *coexistence de deux autels* pose, au moins du point de vue esthétique, et presque toujours du point de vue liturgique (la sainte Réserve ?), un problème qu'il faudra bien résoudre.

Et personne n'a parlé du siège du célébrant[1].

Ainsi, presque partout, c'est le sacrifice qu'on rapproche des fidèles, mais sauf en un diocèse où l'on installe systématiquement les fidèles dans le chœur, ce qui ne semble pas régulier, on signale assez peu de *nefs* aménagées. Je ne relève pas le remplacement des chaises par des bancs; tout au plus, ici ou là, fait-on allusion à la suppression de la location des places (ce qui ne va nulle part sans quelques

1. Si !... un tout de même, qui a été un peu trop vite pour mettre son fauteuil au fond de l'abside (là où était l'autel précédemment), puisque ses paroissiens, braves gens peu évolués, disent : « Si ce n'est pas malheureux, notre curé, maintenant, v'là qu'il s'assoit à la place du Bon Dieu ! »

étincelles de rupture!), à la suppression d'un banc d'œuvres, ou à un nettoyage parfois un peu trop radical de statues sans valeur.

Assez rarement (une trentaine de fois), est posé le problème de *la sainte Réserve*, qu'on met volontiers, surtout dans les grandes églises, dans une chapelle latérale ou dans l'abside. On y trouve le double avantage, quand l'autel majeur permet la célébration face au peuple, de n'avoir pas à lui imposer de tabernacle, et surtout, de pouvoir, en semaine ou pour les assemblées peu nombreuses, regrouper les fidèles dans un cadre proportionné. Heureuses paroisses, celles où peut se trouver une solution aussi harmonieuse qu'à Saint-Étienne de Beauvais!

Mais c'est un courant unanime qui supprime *les chaires*. Les progrès de la sonorisation et la facile multiplication des micros y contribue autant que « le goût de parler depuis le chœur et face à toute la nef » (Nancy). C'est un bienfait en tout cas, quand il s'agit de « ces pigeonniers branlants » (Cahors) ou de ces monuments « grandiloquents à force de vouloir être majestueux » (Moulins). En beaucoup d'endroits, la chaire a été remplacée par un ambon à l'entrée du sanctuaire ou du chœur. Souvent c'est la chaire elle-même, amputée de son abat-voix et parfois de son pied, qui est devenue... ambon. Plus souvent encore, on a pris l'habitude de se mettre, « pour parler, n'importe où devant un micro ». Le problème demeure à notre avis de trouver le lieu convenable pour la proclamation de la Parole de Dieu. Et personne n'a parlé de la place du « commentateur ». Ne faudrait-il pas tout de même faire une différence entre le simple clerc qui fait les monitions et le ministre qui proclame l'Évangile ou le célébrant qui fait l'homélie à son peuple?

Le souci d'une participation plus facile et plus directe a fait descendre quelques *chorales* de leurs tribunes, voire en cinq ou six cas, l'orgue lui-même. Un autel avancé permet, en effet, de placer la chorale soit sur le côté dans un bras du transept, soit derrière l'autel.

Mais là où les modifications sont les plus importantes, c'est dans le *sanctuaire* et dans le *chœur*. Presque partout on a purifié, simplifié, à tort quelquefois, à raison bien souvent, on a déplacé les stalles et les grilles qui fermaient

l'entrée du chœur, les grilles, les boiseries qui entouraient le sanctuaire. Que d'anges adorateurs se sont envolés ces derniers temps de nos sanctuaires, emmenant avec eux jusqu'aux combles de l'église ou dans le grenier du presbytère des tonnes de verroteries, de candélabres boiteux, de guirlandes d'ampoules électriques et de fleurs artificielles et poussiéreuses!

Quant aux *baptistères*, une trentaine ont été modifiés, certains seulement nettoyés — ce qui est déjà remarquable! — et les autres refaits, souvent à l'occasion de la restauration de l'édifice, dans l'esprit de la liturgie baptismale et pascale. Ce qui permet parfois d'heureuses trouvailles : à Montluçon (Saint-Pierre) n'a-t-on pas retrouvé une armoire creusée dans le mur en 1733 pour y conserver « avec décence et sûreté les vaisseaux des saintes Huiles » ?

Les diocèses bretons parlent de déplacements faits intelligemment avec l'aide des Monuments historiques, de *pierres tombales*, de chapelles funéraires (Vannes). Mais personne n'a fait allusion aux Monuments aux morts et aux plaques commémoratives de la guerre 1914-1918, qui déshonorent tant de nos églises françaises, surtout quand ils s'agrémentent d'abominables drapeaux que contemplent déjà deux générations à travers quarante années de poussière. Y toucher serait sacrilège... Il est vrai que cette question, délicate, rejoint celle de beaucoup de nettoyages que nous n'allons pas tarder à retrouver un peu plus loin.

Il y aurait beaucoup à dire sur les mille détails qu'apportent les réponses à cette enquête. Nous ne pouvons nous attarder à une nomenclature fastidieuse. Il est plus utile de faire connaître les appréciations générales qui s'en dégagent, les réflexions heureuses ou les idées intéressantes que nous y avons glanées.

Une remarque préliminaire très importante s'impose : avant même que d'aborder les questions de liturgie, de pastorale ou d'esthétique, plusieurs judicieux correspondants font état de ce *laisser-aller* qui, il faut le dire, est le péché national qui affecte de sa tare lépreuse tant d'églises de chez nous. « Le premier aménagement qui s'impose et qui est à la portée de tout pasteur, c'est celui de l'ordre et de la propreté » (Cahors). On peut discuter sur les avantages comparés des chaises et des bancs. Si chaises il y a, il faut

qu'elles soient rangées. « Nous avons dans le diocèse, dit Chambéry, — et on en pourrait dire autant un peu partout, surtout dans le Centre et le Midi — « d'horribles meubles qui ne sont ni chaises ni prie-Dieu, où l'on est mal assis et mal à genoux », et il faut convenir avec Cahors, qui prône les bancs et les chaises reliées, que rien n'est lamentable comme « l'impression de bric-à-brac laissée dans l'église au terme d'une cérémonie » par les chaises en désordre.

On n'en appréciera que davantage le bon goût, « le goût parfait » (Dijon) avec lequel ont été faits les meilleurs aménagements qui nous sont signalés, « ce souci de netteté, de beauté de l'édifice qui favorise la prière, et une certaine atmosphère de sacré dans la célébration » (Valence). Admettons que cela est encore trop rare, bien que personne ne s'estime dépourvu de telles qualités. C'est là que nous touchons du doigt la nécessité d'un contrôle, le bienfait du concours de spécialistes. « La bonne volonté ne suffit pas à légitimer des travaux entrepris, dit Nancy, et elle ne crée aucune compétence. » La simplicité du moins est à la portée de tous. Encore faut-il que « simplifier, ce verbe qui revient si souvent dans la bouche des prêtres, ne soit pas seulement ce vocable riche d'une énorme efficacité affective », mais vraiment un effort « pour donner à leur église un visage plus pur, plus authentique, plus évangélique que celui du règne du plâtre », dit encore Nancy. Donc « gare aux bricoleurs », à ces réalisations discutables entreprises dans un but pratico-pratique, à ces systèmes ingénieux d'autels mobiles à roulettes (spécialité, paraît-il, des cathédrales...), gare aux solutions de facilité consacrées par une mode, comme « ce remplacement des retables par une tringle portant des textiles variés, qu'on appelle courtines », comme « cette manie des chandeliers-trognons, raccourcis par tel artisan qui fait de cette industrie ses choux gras », gare aux tabernacles escamotables, à ceux « qui apparaissent énormes, parce qu'on n'a pas prévu que les transformations du retable ou des gradins allaient modifier les perspectives, et qu'on réduit alors au coffre métallique brut, recouvert du conopée », gare au provisoire qui dure, aux « caisses à savon », ce qui n'est pas une raison pour passer à l'extrême opposé : le « nettoyage par le vide » que déplorent Nancy, Clermont-Ferrand et quelques autres.

Les *deux grands principes* qui devraient toujours inspirer les travaux d'aménagement, selon Bordeaux que rejoignent nombre de correspondants, pourraient s'exprimer ainsi :

1° Toutes les restaurations sont à faire à partir de l'autel majeur. C'est de là qu'il faut partir pour repenser le plan de l'église.

2° Quand le sacrifice reprend sa place, les dévotions particulières, statues et tout ce qui les accompagne, retrouvent aussi la leur.

La méthode de travail

Dans quel esprit et *avec le concours de qui* la plupart de ces aménagements se sont-ils faits ?

Nombreuses réponses, nous l'avons dit, avouent que c'est souvent une nécessité de reconstruction, de réparations, qui ont provoqué ces travaux, et que « les artistes ont eu priorité sur les liturges » (Rennes). Le C.P.L. a donc encore sa raison d'être! Plusieurs, avec Poitiers, relèvent l'influence de *La Maison-Dieu*, et aussi de l'*Art sacré*, sur le clergé.

Les aménagements ont-ils été faits avec ou sans le concours d'une Commission de Pastorale et de Liturgie ? Presque partout sans ce concours, pour la raison que les Commissions diocésaines de Pastorale et de Liturgie n'existent pas, ou n'existent que depuis peu de temps en de nombreux diocèses et n'ont pas encore eu le temps de travailler.

Avec ou sans le concours d'une Commission diocésaine d'Art sacré ? Moitié avec, moitié sans. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette délicate question... Disons seulement tout de suite le bienfait inestimable de Commissions d'Art sacré ou de Pastorale liturgique qui sont vraiment animatrices. Besançon est connu de toute la France pour l'admirable travail de restauration de ses églises. Les diocèses voisins (Langres) en sont eux-mêmes marqués. Bordeaux, Marseille, Valence, Poitiers, Strasbourg ont la chance de posséder une commission ou un animateur dont le rôle est inappréciable.

Voici comment *Bordeaux* résume sa méthode de travail :

> Le processus habituel est en général le suivant : M. le Curé écrit au responsable de la Commission d'Art sacré (il faut dire que des directives précises ont été données dans l'*Aquitaine*

du 1er août 1952, commentant l'instruction du Saint-Office du 30 juin 1952.

Le responsable de la Commission rencontre, dans l'église même, M. le Curé, et quelquefois M. le Maire, le Conseil paroissial, l'architecte, l'entrepreneur. Il recueille les *desiderata*, discute les projets. Il établit un état des lieux. Au bout de quelques jours, il écrit à M. le Curé une lettre qui peut être lue en chaire. Cette lettre indique comment, à partir de l'état de l'église, la restauration peut être envisagée selon les directives de l'Église, qui sont rappelées : faire l'éducation du peuple chrétien, lui faire désirer la restauration plutôt que la lui imposer, procéder par petites étapes, faire porter les prônes du dimanche sur la messe, commenter le Directoire pour la pastorale de la messe, etc.

S'il y a des réactions trop vives, le responsable de la Commission d'Art sacré va prêcher un dimanche dans l'église.

Le chef du diocèse ou le responsable de la Commission préside la fête de l'inauguration de l'église restaurée...

A *Marseille*, sous l'impulsion de leur archevêque et de l'animateur qu'est Mgr Gros, une dizaine de curés ont pu réaliser un travail remarquable, où l'audace, qui va souvent jusqu'à la réfection totale de l'édifice, est liée cependant à une sagesse et à une prudence exemplaires. Je ne puis malheureusement citer en entier le rapport de Mgr Gros. Un article paru dans le *Bulletin religieux de Marseille*, du 27 avril 1958, donne une idée de l'excellente méthode de la « Commission diocésaine de Liturgie et de Musique sacrée » de ce diocèse :

Tout est centré autour du rappel très simple de quelques vérités que nul ne peut contester : « L'autel est le lieu sacré par excellence; par sa consécration il symbolise le Christ. La vraie table sainte, c'est l'autel lui-même. Le sanctuaire est l'espace qui doit entourer l'autel. Cet espace doit être suffisamment grand pour manifester sa dignité et permettre le déploiement des cérémonies. »

A partir de ces principes, le Directoire dénonce diverses erreurs. Reconnaissons qu'elles sont commises encore dans trop de nos églises et chapelles de Communautés. Elles sont le résultat d'une confusion.

On oublie que ce qui doit faire la beauté d'une liturgie, c'est avant tout la perfection de son exécution, dans un cadre dont la simplicité très digne ne fait que la mettre mieux en

valeur. La somptuosité factice d'une décoration plus théâtrale que liturgique, ne peut au contraire qu'en faire disparaître la réelle qualité, à moins qu'elle n'en masque malheureusement la médiocrité.

Dans la plupart de nos églises construites au cours du 19e ou au début du 20e siècle, l'autel n'a pas été conçu dans cet esprit. Les doubles et triples gradins de marbre qui encadrent le tabernacle, souvent surchargés de sculptures, ont pour résultat de diminuer l'importance de l'autel proprement dit. Ils l'empêchent de se détacher sur le fond du sanctuaire comme « la VRAIE TABLE SAINTE » et « la PIERRE CONSACRÉE QUI SYMBOLISE LE CHRIST ».

Ces « autels-reposoirs », il sera difficile, et parfois impossible de les modifier dans leur architecture, assez souvent belle d'ailleurs et méritant le respect. Si l'on croit cependant pouvoir les modifier, ce ne sera jamais sans avoir obtenu l'accord de la Commission diocésaine d'Art sacré. Mais s'il faut se résigner à les garder tels quels, on peut éviter d'aggraver encore, par manque de sens liturgique, l'erreur que constituent ces autels, si beaux soient-ils.

Que faire pour cela ?

Ici, un certain nombre de conseils excellents, comme : « Il faut absolument proscrire les gradins supplémentaires de faux marbre et tous décors de bois et de carton peints qu'on ajoute... Il faut absolument proscrire une trop grande accumulation de vases de fleurs, de candélabres, les guirlandes électriques, etc... »

Quant au sanctuaire, le Directoire demande qu'il soit assez vaste et assez dégagé pour que l'autel s'y détache nettement. Sans doute est-on obligé de se contenter de ce qu'on a, mais pourquoi se croire obligé, les jours de grande fête, d'encombrer le sanctuaire et les abords de l'autel par une profusion excessive de plantes vertes et de vases de fleurs ? L'autel disparaît dans ce décor de verdure, et les tapis, souvent usés, et les dentelles, etc...

Certains penseront : nos fidèles aiment ce décor de fête. Il n'est évidemment pas question de supprimer toute décoration supplémentaire, et quelques fleurs fraîches bien disposées peuvent souligner la beauté du sanctuaire..., mais c'est bien peu connaître le monde contemporain que de croire les fidèles sensibles à ce décor pseudo-populaire et à ces échafaudages fleuris... Voyez les appartements, l'ameublement... Tout est net, dépouillé. Nos fidèles, surtout les jeunes, sont donc préparés à comprendre nos efforts pour une belle « action liturgique » qui concentre sur elle toute leur attention.

Dépensons donc moins en bougies, vases, guirlandes et décors de goût douteux. Passons moins de temps à échafauder des autels-reposoirs. Cet argent économisé servira plus utilement à acheter de belles aubes, de belles nappes, de beaux chandeliers... Et le temps économisé pourra être employé à étudier les cérémonies liturgiques, et à y préparer nos enfants de chœur et nos choristes...

La dernière question était : avec ou sans le concours d'un *architecte* ? J'aurais dû y ajouter : et d'un *décorateur* ? car plusieurs, mais trop peu nombreux, ont participé à des aménagements, soit en apportant les conseils de leur expérience, soit en y travaillant eux-mêmes de leurs mains.

Arras a l'avantage exceptionnel de posséder « un architecte diocésain » dans la personne d'un prêtre du diocèse.

Là où les aménagements se sont faits dans des monuments classés, il est arrivé que l'architecte des Monuments historiques (ainsi M. Lisch en Bretagne) ait collaboré à ces transformations avec beaucoup de compétence et d'intelligence de la liturgie.

Mais en dehors de Chartres, Dijon, Sées, Strasbourg, Valence, et surtout Marseille, personne n'a répondu à cette question si ce n'est pour déplorer qu'aucun architecte n'y ait été intéressé.

Heureux diocèses par contre, ceux qui, comme Poitiers, Cambrai, bénéficient de la discrète, mais si précieuse collaboration d'un moine compétent de Saint-Martin de Ligugé ou de Saint-Paul de Wisques!

Le premier était décorateur avant d'entrer au monastère et il s'est spécialisé depuis dix ans dans l'épuration des églises. Il a circulé dans tous les doyennés. Tous les prêtres qui se sont adressés à lui avaient le souci de mettre les fidèles en contact plus étroit et plus direct avec l'autel. Il a travaillé avec le souci d'utiliser ce que la paroisse avait d'acceptable. Avec des moyens réduits, on s'est efforcé de rendre dignité, propreté et simplicité aux églises, et tous ces aménagements se sont réalisés très modestement, le plus souvent avec les artisans de village.

Du second, Cambrai dit qu'il est « le seul conseiller auquel un assez grand nombre de réalisations doivent leur réussite. C'est par relations personnelles et sur la recom-

mandation des premiers servis, que les derniers ont songé à faire appel à sa compétence ».

Il faudrait pouvoir juger sur place de la qualité et de l'importance des divers aménagements accomplis dans les trois cent vingt-huit églises sur lesquelles vient de porter notre enquête. Certains correspondants sont peut-être trop modestes quand ils disent avec Chambéry : « Il n'y a rien en tout cela qui mérite les honneurs d'un numéro spécial d'une revue d'*Art sacré*! » Il y en a tout de même. Voyez Saint-Étienne de Beauvais dans le dernier numéro de l'*Art chrétien*.

Les résultats auprès des fidèles sont aussi bien difficiles à apprécier. Plusieurs font état d'une « résistance ». Mais au nom de quoi est-on résistant? S'il s'agit des « critiques d'une certaine classe d'esthètes attachés aux puérilités de leur jeunesse, autels en faux roman ou en simili-gothique » (Moulins), il n'y a pas à s'émouvoir.

Je serais plus impressionné par des plaintes comme celles qui nous viennent d'un secrétaire d'une Commission d'Art sacré d'un diocèse de l'Est, surtout quand elles sont accompagnées d'une grande bienveillance à l'égard du mouvement liturgique et qu'elles s'expriment sans passion : « Alerte aux vandales! s'écrie-t-il. Il faut inquiéter tous ceux qui détruisent allégrement des ensembles baroques ou classiques souvent très remarquables pour les remplacer par des autels « face au peuple » ou des ambons « plus liturgiques » d'une indigence et d'une sécheresse affligeantes!... Que ne fait-on pas au nom de principes liturgiques!... »

Je serais davantage encore impressionné en face des curés qui croient tout savoir et n'ont rien à apprendre de personne, qui « se considèrent comme ayant des lumières sur tous les sujets », dit Arras; mais il n'y a pas qu'à Arras qu'on les rencontre, puisque j'ai trouvé parmi les réponses d'un autre diocèse, sous la signature du curé qui répondait lui-même au questionnaire pour sa paroisse, cette déclaration proclamée avec l'accent d'un « mordu » qui met tout son monde au garde-à-vous : « Le tout s'est effectué sur la seule initiative du curé qui veut faire, dans une chaude atmosphère, des réunions paroissiales où les paroissiens deviennent tous acteurs. »

Serait-ce donc une mode?... Si la mode est pour quelque

chose dans ce que certains appellent « le chambardement des sanctuaires », elle disparaîtra bientôt pour faire place à une autre mode. Prenons garde que ne soit alors compromis auprès de beaucoup, dans cette disparition, le renouveau liturgique lui-même. Grâces à Dieu, il a des racines autrement profondes dans la vie de l'Église! Mais alors, comme on mesure mieux le travail immense qui reste à faire auprès du clergé, auprès des fidèles!...

II. — Indications pratiques

Le compte rendu de l'enquête vient déjà de nous montrer que les choses ne sont pas si simples qu'il pourrait paraître, quand on veut aménager une église.

Il ne faudrait pas, a dit un de nos archevêques en voyant le thème de cette session du C.P.L., que Durand, prêtre, « en revenant de la session, ait d'abord envie de changer les choses de place; mais qu'il entre avant tout dans le mystère des choses et qu'il y fasse entrer son peuple... ». Le faire entrer dans le mystère des choses, tous les conférenciers de cette session se seront employés à réaliser ce vœu. Mon rôle, plus modeste, est de lui montrer que, jusque dans le domaine des réalisations concrètes et pratiques, il ne peut absolument pas se contenter d'appliquer des « recettes ».

Le propriétaire

Il devra toujours tenir compte, en premier lieu, de ce fait qu'il n'est pas le propriétaire de son église. De toute façon, elle ne saurait lui appartenir, et il en est responsable devant l'autorité hiérarchique qui la lui a confiée. De plus, presque toujours, en France et depuis la Séparation, il est, selon le jargon juridique, « affectationnaire ».

Diverses situations peuvent se présenter :

a) *Protection de l'État.* Votre église est-elle classée? est-elle sur l'inventaire supplémentaire? ou, non classée en totalité, comporte-t-elle une partie classée, ou contient-elle des objets qui sont classés? Elle est, en ces cas, soumise au « Régime des Monuments historiques en France » (voir le

traité de M. Robert Brichet, paru sous ce titre en 1952[2]), et elle est placée sous la responsabilité de l'architecte départemental des Monuments historiques.

Sans être classée, votre église contient-elle des objets précieux ou représente-t-elle elle-même une certaine valeur artistique ou culturelle ? Le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département (c'est son titre) a mission, au nom de l'État, de veiller sur elle et d'empêcher la destruction ou l'aliénation de ce qui est regardé comme un patrimoine public.

b) *Propriété de la commune* ou de l'*Association diocésaine*. De toute façon, toute église construite avant la Séparation est la propriété de la commune, et celles qui le sont depuis, appartiennent soit à l'Association diocésaine, soit à une société immobilière ou à un organisme diocésain sous l'autorité de l'Ordinaire.

Quelle est l'étendue de cette législation, et quels sont les droits du curé dans son église ?

Les Beaux-Arts assurant la protection des Monuments et objets classés, en vertu de la loi du 30 mars 1887 sur le classement des Monuments historiques, complétée par la loi du 31 décembre 1913, l'État s'attribuant la protection des églises passées dans le domaine public par l'article 16 de la loi de Séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905, et les communes étant, par l'effet de cette même loi, propriétaires des églises selon les prescriptions générales du Droit sur la propriété, le curé, dans son église, se voit limité un peu au même titre qu'un locataire à l'égard de son propriétaire. En fait, les architectes des Beaux-Arts et les Conservateurs manifestent, en général, une très large bienveillance à l'égard du clergé. Ils ont à cœur de se montrer respectueux des droits du prêtre et de l'activité qu'il exerce sur le domaine de la pastorale liturgique qui lui est propre, et qui est formellement reconnue par l'État dans la loi de Séparation, attendu qu'elle regarde « les fidèles et les ministres du culte comme usagers pouvant dispo-

2. *Le régime des Monuments historiques en France*, par Robert Brichet. Libr. de la Cour de Cass. 25 pl. Dauphine, Paris-1er, 1952. Voir aussi : *Les droits du curé dans son église*, par l'abbé L. Crouzil, Action populaire, Reims, 1910

ser, pour le culte, par un droit d'usage spécial (qu'on a baptisé « servitude d'affectation »), des édifices religieux » (Circ. Min. des Cultes, 3 février 1907).

Pour ce qui est de la propriété communale, ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas seulement le maire qui, en cas de transformations de l'édifice ou d'aliénation de matériaux ou d'objets, doit être consulté, mais le Conseil municipal dans le cadre de ses délibérations officielles. C'est dire que, selon la couleur du jour toutes les éventualités sont possibles, depuis la participation des fonds municipaux jusqu'à la bagarre politique.

En conséquence, le curé *peut* très bien transformer et aménager son église; il peut même, il a le droit d'échanger, de vendre, d'aliéner, de détruire les objets concernant le culte, mais *jamais* sans en avoir obtenu l'autorisation.

En conséquence, il est toujours prudent de se méfier, et il est bon de savoir que, s'il existe, rarement, ce qu'un conservateur appelle malicieusement des « crimes parfaits » qui ne laissent aucune trace, il y a dans chaque diocèse un certain nombres de curés qui sont « repérés » et sur lesquels, si on avait le temps, pourraient se raconter de savoureuses anecdotes, mais dont l'inconscience — ou la malice — va jusqu'à mériter la correctionnelle. Il faut savoir que des sanctions pénales (amende ou prison), des sanctions civiles (dommages-intérêts, remise en état, nullité des ventes illicites) sont prévues par la loi pour les délinquants. M. Brichet cite le cas d'un curé des Pyrénées-Orientales (Serdinya) qui, ayant vendu trois tableaux classés conservés dans son église, a été condamné le 12 novembre 1932 par le tribunal de Prades à vingt jours de prison et à une amende, en compagnie de deux antiquaires complices et receleurs. En outre à restitution[3].

3. Un conservateur que je connais a classé les curés de son département en trois catégories : 20 % de curés « intelligents » avec lesquels il a plaisir à travailler et qu'il est heureux d'aider en leur facilitant l'obtention de subventions; 40 % d'indifférents; et le reste, « des vandales » qui se divisent eux-mêmes en deux branches : *a*) les destructeurs; *b*) les voleurs... « Ceux-là, dit-il, je les ai à l'œil! » Et il ne servirait de rien, croyez-moi, même si vous êtes sûr de la justice de votre cause, de lui contester ce droit de contrôle, ou de lui jeter à la figure cet argument définitif d'un curé pris en flagrant délit : « Monsieur, vous n'avez rien à dire, depuis que « vous » avez volé les biens d'Église à la Séparation... » Ne vaudrait-il pas mieux

Il va sans dire, bien que je n'aie pas commencé par là, qu'il aurait fallu d'abord affirmer qu'en fait de biens d'Église, c'est à l'Église et à la hiérarchie qu'il appartient de définir les devoirs comme les droits et les limites des droits qu'elle entend imposer à ceux à qui elle confie la charge et l'administration de ces biens.

Mon propos n'est pas de m'arrêter à ces réglementations que tout le monde connaît ou devrait connaître. Qu'on me permette de renvoyer, pour les lois liturgiques, aux rubriques du Missel et du Rituel, pour le Droit Canon, au *Codex I. C., Liber Tertius, Pars secunda*, et *Tertia : de locis sacris, de ecclesiis, de altaribus, de cultu divino; Titres XV* et *XVI*, et surtout *XVIII, de sacra supellectili.* D'y ajouter les statuts diocésains qui ont certainement quelques articles sur la question. Et de passer rapidement.

Sens liturgique

Le respect des lois ecclésiastiques et humaines, pour nécessaire qu'il soit, ne suffira pas, nous semble-t-il, à maintenir dans les justes limites le zèle intempestif de pasteurs trop entreprenants, encore moins à leur inspirer un véritable sens d'Église, un sens de la liturgie. Certains qui ne feraient jamais la moindre entorse aux rubriques, se demandent à quoi bon célébrer la messe face au peuple, à quoi bon grouper l'assemblée, à quoi bon commenter les textes puisque les fidèles ont, ou pourraient avoir un missel, puisqu'ils prient, puisqu'ils « suivent » leur messe... Cette carence si fréquente de sens pastoral ne provient-elle pas d'une mentalité généralisée et accentuée au cours des derniers siècles par la multiplication de ces « messes basses », « dites » par le prêtre, seul, le nez au mur, pour la satisfaction de sa seule piété ou l'accomplissement scrupuleux d'un office, d'un devoir ?

bénir la Providence de ce que, à côté de tant de ruines, la loi de Séparation a au moins obtenu ce résultat de la sauvegarde du patrimoine ecclésiastique ?

Conclusion : chers confrères, vous ne perdez jamais votre temps ni votre argent quand vous entretenez d'aimables relations avec les architectes des Beaux-Arts et les conservateurs !

L'Action catholique et missionnaire de ces dernières années a certes réveillé *en partie* ce sens pastoral et l'on a assisté à l'éclosion d'une multitude d'expériences hétéroclites et divagantes, comme si la liturgie n'avait jamais existé et qu'il fût nécessaire de l'inventer, comme si nos contemporains, pour inédit que soit leur genre de vie par rapport aux âges révolus, avaient totalement rompu avec leurs pères pour tout ce qui est du vieux fond de l'humaine nature...

C'est là que l'étude de l'histoire, en imposant peut-être des contraintes supplémentaires, vient ouvrir des horizons aux chercheurs tout en les maintenant dans le sens traditionnel de la vie de l'Église. Là encore, je ne veux ni ne puis m'attarder sur un thème qu'il faudrait amplement développer. J'attirerai seulement l'attention, en prenant un exemple qui est bien de notre sujet, sur l'importance et le profit d'études historiques comme celles que Mgr Wagner, à la dernière session de Vanves, présentait sur l'orientation des églises et sur l'évolution de l'autel face au peuple à travers les âges, étude qui aura éclairé pour une grande part les travaux de cette session.

Histoire générale; histoire locale aussi. Le curé ne peut faire fi des traditions de sa petite communauté. Combien il aurait de chances de voir plus juste dans ses projets d'aménagement, s'il pensait à inscrire son effort dans la vie de la paroisse, et s'il n'avait pas l'air d'oublier qu'avant lui, il y avait déjà un curé, et qu'après lui un autre encore viendra, s'il mesurait, ne serait-ce que sur ce qu'on en fera dans vingt ans, les bienfaits des travaux qu'il entreprend aujourd'hui!

Se tenir toujours en éveil sur l'art et sur l'histoire, sur la théologie du culte divin en même temps que sur la vie de l'Église et les besoins des âmes lui est donc nécessaire. Pour l'y aider, n'y a-t-il pas les Commissions d'Art sacré et de Pastorale liturgique?... Oui, à la condition que les premières soient ce qu'elles doivent être, et que les secondes existent et se mettent au travail!...

Nous avons vu plus haut dans l'enquête, que ces Commissions n'ont pas l'influence qu'elles devraient avoir. La plupart des correspondants, qui étaient souvent membres de ces commissions, l'ont avoué. Reconnaissons que leur tâche

est très difficile. Dans un certain diocèse, pour les récents aménagements des églises, « l'impulsion n'est pas venue de la Commission d'Art sacré... On lui reproche de ne pas prendre d'initiatives, de ne pas donner de conseils positifs, de ne pas orienter vers des compétences. On lui reproche de gémir *post factum*, par la voix de la *Semaine religieuse*, sur les maladresses ou les réalisations d'un goût douteux. Ce qu'il faudrait, c'est que ces Commissions d'Art sacré disposent d'un équipement technique, qu'elles soient un centre de documentation, un guide pour les travaux. En résumé, qu'on trouve en elles des conseillers et non des juges! » Qu'elles « éclairent »; qu'elles « canalisent les initiatives », dit un autre. Ailleurs, la Commission n'est pas consultée ès qualités : elle ne l'est que si le curé connaît personnellement un membre de la Commission et dans ce cas, ses avis ne sont qu'officieux. « La Commission d'Art sacré ne s'intéresse guère à l'aspect « pastorale liturgique ». Le plus souvent, c'est un seul de ses membres, toujours le même, qui est appelé à donner son avis sur les plans des curés et architectes, et sa décision fait loi. »

Comment pourrait-il en être autrement quand on voit leur composition? Un diocèse avoue : « Cette commission est dite d'Archéologie et d'Art sacré. Elle est constituée d'un vicaire général (mais il a quatre-vingt-deux ans), des archiprêtres (que la fonction ne rend pas nécessairement compétents!...) qui font confiance aux membres laïcs : un médecin, un notaire, et (tout de même) un architecte! » En somme, conclut un autre diocèse, « un instrument lourd et sans autorité ».

Le renouveau de pastorale liturgique a donc encore du chemin à faire pour pénétrer toutes les Commissions d'Art sacré!... En sera-t-il ainsi quand le vœu de Pie XII, dans l'*Instruction* du 3 septembre 1958, aura été exaucé? Il n'est pas douteux qu'un grand pas sera fait quand chaque diocèse sera doté des trois Commissions de Musique sacrée, d'Art sacré, et de Liturgie, chaque diocèse ou même plusieurs diocèses ensemble, puisque « rien n'empêche, dit l'*Instruction*, que les Ordinaires de plusieurs diocèses constituent une commission commune ». Rien n'empêche, ajoute-t-elle, et même cela est parfois à conseiller, que ces trois Commissions se réunissent non pas séparément, mais ensemble,

et mettent en commun leurs avis pour étudier et résoudre les problèmes qui leur sont communs (*De Mus. sacra*, n° 118).

Ainsi guidé, soutenu et encouragé, le curé pourrait s'engager plus résolument sur la voie étroite, mais royale, puisqu'elle conduit à la Jérusalem nouvelle, d'une liturgie enfin vécue sous tous ses aspects.

Compétence

Ajoutons cependant, avant de passer à la troisième partie, qu'il restera au curé à se méfier... de lui-même! Attitude qui le portera d'abord à *faire confiance à ceux qui sont « du métier »*. Nous avons dit le tort que pouvaient faire à leur propre cause les curés qui se croient capables de tout.

Si l'importance du travail à effectuer ne requiert pas toujours l'intervention d'un architecte ou d'un décorateur spécialisé dans le domaine de l'Art sacré, il y aura toujours intérêt à prendre au moins leurs conseils. Combien il est à souhaiter que des architectes et des décorateurs qualifiés soient intéressés à ces questions, acquièrent une connaissance suffisante des exigences liturgiques! J'ai dit, et vais redire encore, le vif intérêt réciproque d'une intelligente collaboration entre l'architecte et le prêtre. Ce serait déjà beaucoup si nous ne découragions jamais les architectes et les décorateurs capables de cette collaboration.

Se méfier de lui-même, attitude qui portera le prêtre à dépister en lui toute forme de sectarisme et à s'en dégager courageusement pour considérer les choses et les personnes avec assez de recul, assez de hauteur, assez de largeur d'esprit, pour les aborder toujours dans la sérénité, la bienveillance, la charité, ces vertus qui ne sont nulle part autant compromises qu'en ce domaine où « les goûts et les couleurs » sont toujours en question.

Certes la pusillanimité ne serait pas meilleure conseillère : il faut du courage pour entreprendre, une énergie indomptable pour mener au but le travail commencé, et il serait catastrophique, par exemple, de remettre en question les plans d'un architecte une fois que, tout bien étudié et bien pesé, on a commencé les travaux. Mais on ne cherchera

jamais trop à connaître les avis des autres, à provoquer leurs réactions, à accepter et considérer leurs propositions, à convenir des maladresses inévitables, pour y remédier dans la mesure du possible. Il ne faut absolument pas que le renouveau liturgique d'une paroisse apparaisse aux autres prêtres comme la douce manie d'un original! Il ne faudrait pas non plus que des prêtres, usagers communs d'un même lieu de culte, qui sont d'accord sur toutes les grandes lignes de leur ministère évangélique, en viennent — terrible tentation, sinistre piège, d'autant plus dangereux que caché sous les apparences du libre choix et des légitimes préférences — à ne plus pouvoir s'entendre parce qu'ils n'auront pas su se mettre d'accord sur un détail quelconque de l'aménagement.

Enfin, recommandation suprême : il se gardera d'étouffer la sensibilité du peuple fidèle. Déjà *Mediator Dei*, en plus d'un passage, met en garde contre tout totalitarisme, dont ne sont pas exempts les plus fervents adeptes du renouveau liturgique. Comment apprécier les légitimes motifs de résistance, comment respecter les légitimes dévotions, comment promouvoir le sens communautaire sans étrangler les personnalités? Comment, prêtres français, faire accepter à des Français le respect et l'amour de l'obéissance et de la discipline? Patienter sans faiblesse, comprendre sans excuser, reprendre sans dureté, encourager, promouvoir sans se lasser, n'est-ce pas là l'attitude du vrai pasteur?

Peut-être trouvera-t-on que dans cette deuxième partie, je me suis montré souvent trop dur? On me pardonnera, je l'espère, si l'on estime que rien ne peut faire plus de tort à la cause du renouveau liturgique que l'inconscience de certains membres du clergé!

III. — Un témoignage

Si j'avais une église à aménager... tel était le sujet qui fut d'abord proposé pour ce rapport. En fait, je connais fort bien, parmi tous ceux auxquels on a fait allusion tout à l'heure, un curé qui... a une église à aménager. Et si je me permets d'exposer quelques-uns de ses déboires, quel-

ques-unes de ses réussites, les contradictions qu'il a rencontrées et les concours qui lui sont venus en aide, ce n'est nullement pour le donner en exemple, encore moins pour proposer des « recettes », mais parce que cela m'a été demandé, et qu'il est toujours intéressant d'illustrer les principes par des expériences concrètes.

Puissiez-vous découvrir le fil d'Ariane qui l'a guidé, ce souci continuel de faire l'aménagement de son église :

1° en harmonie avec l'éducation liturgique et communautaire de ses paroissiens;

2° en harmonie avec l'effort que doit fournir la paroisse, sur tous les plans y compris le plan financier, pour l'Action catholique et pour les Œuvres d'enseignement religieux, d'éducation chrétienne et de charité dont elle a la charge.

L'église à aménager.

Construite entre 1900 et 1913, en néo-gothique, elle ne manque pas d'élégance, et elle est de construction fort soignée[4]. Toute en longueur, elle forme une vaste nef de 70 mètres sur 20 de haut et 10 de large. Imitée de l'église de Braine (au diocèse de Soissons), elle a ceci de particulier qu'en plein milieu, à la croisée du transept, la voûte s'élève jusqu'à 30 mètres dans une lanterne à l'intérieur d'une belle

4. Qu'on me permette en passant de verser au dossier des constructions d'église un spécimen de la pittoresque conception que l'on avait des « styles d'église » à cette époque. Voici, trouvée dans les papiers de l'ancien curé, la note qu'il avait griffonnée pour une réunion de son Conseil de fabrique, dans laquelle on devait décider de la construction de la nouvelle église et en choisir le style :

« ... Messieurs, il y a trois styles généraux : le roman, le gothique, le grec de la Renaissance.

« Le roman sera le style de l'église Saint-Pierre (l'église voisine, toute nouvelle elle aussi); nous ne devons pas le prendre.

« Le grec est joli, mais pas religieux. Laissons-le aux églises de Paris. Ne le prenons pas.

« Le gothique... a trois époques principales : le 12e et 13e siècle, ogive à lancettes — le rayonnant fleuri du 14e — le flamboyant du 15e et 16e.

« Ce dernier doit être écarté : il est passé (?). Le 14e aussi, c'est le style de la nouvelle chapelle de l'hôpital (récemment construite en 1894). Nous devons donc prendre le style de transition du 12e en ogive à lancettes ou du commencement du 13e. Il est religieux et grave, de belles proportions, il a toute la beauté de lignes du gothique sans en avoir la profusion d'ornements. »

tour carrée, qui repose sur quatre grosses piles et supporte une gracieuse flèche de 80 mètres de hauteur.

En avant de cette croisée centrale, la nef principale s'étend jusqu'au portail sur 30 mètres, et au-delà, un chœur, de 30 mètres environ lui aussi, — on ne sait trop pourquoi — la prolonge jusqu'à l'abside.

Il faut dire que cette église, œuvre douloureuse pour ses bâtisseurs, fut construite et reconstruite par étapes successives : ouverte au culte en 1907 avec, seulement, la moitié de la nef, on y installe, au fond de l'abside, un autel de marbre de belle facture, assez riche avec ses coloris très variés, acquis en 1881 et provenant de l'ancienne église qu'on venait de démolir.

En 1913, la nef est achevée et complétée par la façade et les portails, mais une nuit de juillet 1918, un chapelet de bombes provoque l'effondrement complet de toute la voûte de la nef. Elle sera reconstruite en 1925.

Premiers travaux.

On se rend compte alors que l'autel est si loin des fidèles, — impression renforcée par l'immense chœur surélevé de trois marches — que le prédécesseur du curé actuel prend une décision énergique : en 1933, il l'avance de 15 mètres, et met à sa place le petit orgue de chœur et l'emplacement réservé à la chorale. Bien qu'assez enterré, ce petit orgue va cacher des vitraux magnifiques du 16e, et, reléguée en cet endroit, la chorale ne pourra plus désormais voir aucune cérémonie.

Peu à peu le chœur sera doté de stalles et de bancs de famille, alors que déjà, de par la fantaisie qui sévissait aux environs de 1910-1920, le transept était encombré de 10 statues sur socles (dont une sainte Cécile et un saint Tharcisius couchés) qui devaient, disait-on, lui donner l'aspect d'une demeure romaine.

Bref, une église immense, des fidèles éparpillés et invisibles. Que de fois a-t-on célébré avec l'impression d'une église absolument vide, jusqu'au moment de la communion, où l'on voyait surgir, qui de derrière un pilier, qui du fond d'une chapelle ou d'un banc de famille, une quarantaine, une centaine de communiants!

La mission.

Une mission, donnée en 1951 par les Pères Rédemptoristes, fut le point de départ d'un effort de regroupement de l'assemblée et de participation liturgique. Un podium d'occasion, planté en plein milieu, avait montré le bienfait d'un rapprochement et d'un regroupement des fidèles. La mission achevée, on maintint ce podium provisoire qui y demeura... huit ans! (et permit d'éprouver la solidité des caisses à champagne, plus nobles évidemment que des caisses à savon!...).

Huit années d'efforts.

Pendant ces huit années, parallèlement à l'animation d'une Commission diocésaine de pastorale et de liturgie dont les temps forts, chaque année, furent le Carême et le *Triduum* pascal, on essaya, sans se lasser, d'obtenir de la paroisse le maintien de cet effort, d'empêcher les gens de s'éparpiller, de faire chanter la messe du dimanche par la foule autant que par la chorale, d'assurer de belles célébrations aussi dignes que possible.

L'assemblée des fidèles.

Pour mieux comprendre la suite, il faut dire aussi que cette paroisse de 12.000 âmes est constituée d'éléments très variés et disparates qu'il est bien difficile de rapprocher pour en faire une véritable « assemblée ».

D'après les données du recensement fait un dimanche de l'an dernier pour l'enquête sociologique (26 avril 1959) on compte 17,4 % de pratiquants adultes, dont voici la répartition par catégories sociales : sur 1.306 adultes (plus de 20 ans), soit 365 hommes et 941 femmes, qui vont à la messe, il y a 198 ouvriers, manœuvres, artisans, soit seulement 15 % des pratiquants, alors que la paroisse compte 2.500 foyers ouvriers; 350 retraités, soit 27 %; 304 employés et petits commerçants (23 %); et 454 « cadres moyens et supérieurs », soit 35 %. La pratique religieuse baisse à

6 % en milieu ouvrier; elle monte à 42 % dans le milieu des gros négociants et professions libérales.

Voici ceux que l'église accueille chaque dimanche, mélangés selon un dosage variable, en quatre messes : une centaine environ à 6 h 1/2; 200 à 8 heures; 300, plus les enfants et les jeunes, à 9 h 45; et de 700 à 1.000 selon les jours, à 11 heures.

Il n'est pas facile, on s'en doute, de rassembler un tel troupeau, qui, dans la vie, est divisé par des intérêts opposés : ouvriers de caves et d'ateliers d'une part, commerçants d'une autre, gros négociants d'une troisième. Dans l'Action catholique, où tous les Mouvements sont représentés, les meilleurs se cherchent tout de même un peu; mais dans l'église, on avait ses chaises louées, ses bancs de famille, et on demeurait sur la lancée de la « belle époque » où les favorisés de la fortune, très généreusement d'ailleurs, s'étaient identifiés avec la Bienfaisance.

Le petit courrier.

En 1952, un an après la Mission, on avait commencé, par un petit courrier paroissial ronéotypé (*Paroisse, famille unie...*) à provoquer les réactions des paroissiens sur un projet d'aménagement définitif. Le Curé avait beaucoup d'idées, bien trop, même. Sous ce titre : « Monsieur le Curé, où voulez-vous en venir avec votre autel... ? », il invitait ses paroissiens à dépasser leurs sentiments pour chercher avec lui comment favoriser ce rassemblement autour de l'autel, il rappelait les grands principes de *Mediator Dei*, il proposait des formules pratiques, et souhaitait que ce travail, en devenant l'affaire de tous, soit occasion, non de division, mais d'union.

La visite.

Dans le même temps, quatre fois (et il y eut à chaque fois près d'une centaine de paroissiens) un après-midi de dimanche, M. le Curé invitait ses paroissiens à... visiter leur église, qu'ils ne connaissaient pas! C'est l'occasion de leur

montrer combien il l'aime, son église, en leur faisant apprécier par exemple la très riche collection (31 fenêtres) de vitraux de grande valeur des 15e et 16e siècles qui proviennent de l'ancienne église et sont le plus précieux héritage du passé. C'est l'occasion de leur exposer sur place tel ou tel de ses projets d'aménagement.

Réactions.

Évidemment, les réactions ne manquent pas! On prend parti pour, on prend parti contre. Plusieurs paroissiens écrivent, proposent.

La suite montrera que, même avec des plans et des croquis, il est très difficile de faire « imaginer » à beaucoup l'aspect des choses que l'on voudrait créer ou modifier. Malgré les explications beaucoup ne pouvaient se représenter un autel qu'avec toutes sortes de superstructures, et ce n'est que quand ils virent la réalisation qu'ils s'écrièrent sans pouvoir dissimuler leur surprise : « Ah! c'est cela que vous vouliez faire!... »

Une assemblée « signe » d'unité.

Les plus compétents comprenaient bien, eux, ce que l'on voulait. Mais... au nom des traditions!... Ils saisissaient plus ou moins obscurément que les changements projetés dans l'église iraient de pair avec des changements de mentalité dans la paroisse, et qu'ils seraient le *signe* d'une lutte contre l'individualisme de la piété, et aussi d'une évolution dans un nouveau style de relations sociales entre paroissiens.

Plusieurs familles n'avaient pas attendu ce moment pour déserter leur paroisse, puis revinrent par la suite peu à peu, et finirent même un jour par déclarer, au retour d'un voyage où elles avaient dû subir des offices sans la moindre participation possible : Monsieur le Curé, nous ne pouvons plus maintenant aller ailleurs sans regretter notre paroisse!...

Efforts communs entre paroisses.

Si les comparaisons étaient possibles avec certaines paroisses des environs où l'on pouvait, sans trop de difficultés, « se réfugier », il faut dire que le travail fut grandement facilité par une parfaite entente avec l'autre paroisse de la ville qui faisait elle-même des expériences parallèles, avait ses offices aux mêmes heures, et était d'accord pour obtenir qu'aucune chapelle de communauté ne pût le dimanche, disperser les fidèles. Les religieuses sont maintenant les premières à proclamer leur joie de participer à la vie paroissiale du dimanche.

En effet, peu à peu, l'effort sans cesse renouvelé du clergé pour le regroupement des fidèles, pour le chant de l'assemblée, en même temps que le soin donné aux célébrations, créait le climat favorable.

Commission diocésaine d'Art Sacré.

Le curé avait beaucoup d'idées, disions-nous. Peu à peu, elles prenaient forme, et en 1954, un premier projet, bien trop grandiose il est vrai, était proposé à la Commission diocésaine d'Art Sacré. Malgré un accueil favorable, ce projet resta dans les cartons et il n'en fut plus question.

L'architecte.

Une rencontre fortuite avec le R. P. Capellades fut, en 1954, l'occasion de lui exposer ces projets et de lui demander à quel architecte on pourrait recourir. Il désigna un architecte on pourrait recourir. Il désigna un architecte parisien, M. Pottier, qui vint plusieurs fois sur place, y compris un dimanche où il put circuler librement parmi les fidèles et saisir tous les aspects des diverses célébrations. Une collaboration étroite, marquée d'une vive sympathie, s'établit entre clergé et architecte. Le clergé prit conscience que le problème à résoudre était des plus difficiles. Les travaux récemment exécutés, et la réalisation en maquette pro-

visoire faite sur les cotes exactes données par l'architecte, montreront par la suite la justesse des proportions, l'heureuse harmonie des volumes, qui sont l'irremplaçable appoint de son « métier » d'architecte. Un devis, des plans très détaillés résumaient tout son travail et permettaient de passer désormais à la réalisation.

Vie liturgique et évangélisation.

Mais la paroisse n'était pas encore prête...! Le curé se sentait toujours seul et ne pouvait que laisser dormir ses plans. Il en parlait souvent. Il disait son souci du rassemblement de la communauté paroissiale dans la vie liturgique à l'église, allant toujours de pair avec son souci de l'évangélisation du monde ouvrier et plus particulièrement, du besoin qui se faisait de plus en plus sentir, devant la poussée démographique, de moyens convenables pour l'accueil des jeunes et des enfants.

Le Conseil paroissial.

Les conseillers paroissiaux, comme en beaucoup de diocèses probablement, se trouvaient être, par le fait d'une nomination *ad vitam*, des personnages très respectables... et toujours prêts à conseiller la prudence. Depuis quelque temps le curé songeait à une nouvelle formule du Conseil paroissial. Pourquoi d'abord ne pas nommer des conseillers plus nombreux ? S'inspirant de la constitution et des méthodes de travail d'un conseil municipal ou de conseils d'administration comme ceux des caisses d'épargne, il proposa la nomination de seize conseillers, nommés pour trois ans et renouvelables par tiers, représentant (ceci est important) tous les milieux sociaux de la paroisse et répondant aux trois conditions suivantes : être, bien sûr, pratiquant — avoir un engagement dans l'Action catholique ou dans les œuvres — être effectivement représentatif d'un milieu dans lequel on est admis et reconnu avec sympathie. L'autorité diocésaine permit de faire l'expérience. Après deux ans de « rodage », dans une harmonieuse collaboration, le

Conseil paroissial était en mesure de s'adresser lui-même aux paroissiens, pour les alerter sur les questions financières de la paroisse, puis un beau dimanche, pour poser nettement aux paroissiens, dans une lettre signée de tous les conseillers en même temps que du curé, la question de l'aménagement de l'église et des locaux paroissiaux. Le projet en effet était mûr. Dans l'été précédent, le curé, sentant qu'il pouvait s'appuyer désormais sur son Conseil, que dis-je ? stimulé par son Conseil, avait porté ses plans à la Commission diocésaine d'Art Sacré, qui lui avait donné « carte blanche » et « feu vert » pour l'exécution d'une première tranche de travaux. Cette première tranche comportait le déplacement de l'autel de marbre jusqu'au fond de l'abside pour y faire une chapelle du Saint-Sacrement assez vaste pour les célébrations de semaine, le nivellement du dallage du chœur, le déménagement de plusieurs statues, et la pose, provisoire encore pour quelque temps sous forme d'une maquette de bois, de l'autel majeur.

Une lettre fut donc envoyée aux 800 paroissiens capables de s'intéresser à ces travaux. Jusqu'à présent, près de 400 ont répondu, et leurs promesses d'abord, puis leurs participations, ont permis d'entreprendre la réalisation, cependant qu'une partie des fonds était employée à achever la construction ou la réfection de divers locaux et salles d'œuvres et de catéchismes, et à moderniser leur ameublement.

Dès que furent tombées les barrières du chantier, et que dans le nouveau dispositif, les fidèles, avec joie dans l'ensemble, prirent place dans leur église transformée, et surtout quand on put célébrer dans ce cadre plus convenable quoique pas encore achevé, les solennités pascales, on éprouva une profonde satisfaction en constatant combien de telles transformations pouvaient changer le climat des célébrations.

Et maintenant, les paroissiens s'habituent. Les « résistants » se calment. Le curé commence à être inquiet de ne plus rencontrer de réactions. C'est lui qui les provoque : il invitait récemment encore ses paroissiens à exprimer leurs appréciations, tant au plan de la liturgie, qu'au plan pratique et esthétique. « Nous vous invitons à étudier avec nous, de votre place de fidèles, ce qui répondra le mieux aux exigences véritables d'une célébration parfaite de la

liturgie, à celles d'une assemblée qui doit y participer pleinement par la vue, par le chant, par les attitudes, à celles d'une adaptation aussi heureuse que possible enfin, tant du point de vue pratique qu'artistique, aux lignes architecturales de l'édifice. »

Il est vrai qu'il s'en trouve encore qui ne sont pas habitués à ce langage, ou qui ne savent que dire et se réfugient derrière la boutade entendue l'autre jour : « Not' curé, il n'en fera toujours qu'à sa tête!... » Il n'empêche que depuis dix ans, bien des choses ont changé. Parmi les meilleurs paroissiens, que d'esprits se sont éveillés... En dix ans, que de chemin parcouru!

Conclusion

Nos églises ne sont pas des musées.

Nos églises catholiques ne sont pas des temples rigides et froids.

Nos églises sont « Maison-Dieu » et Maisons du peuple chrétien.

C'est avec un regard chargé de toute notre foi catholique qu'il faut les contempler, les plus pauvres comme les plus riches, les plus dépouillées, comme les plus chargées, disons même les plus laides comme les plus belles...

Chaque siècle a mis sa marque plus ou moins heureuse, selon que la spiritualité de l'époque a été plus ou moins centrée sur les aspects essentiels ou accessoires de la piété chrétienne.

Notre époque serait-elle moins favorisée que d'autres ?... Il y a longtemps que l'on n'avait vu une telle richesse théologique, biblique, liturgique!... Il y a longtemps que le sens du mystère n'avait rendu comme aujourd'hui accès à de tels trésors!... que l'on n'avait reçu en ce domaine de tels encouragements des Souverains Pontifes, des évêques!

Toute la question est de savoir si ce souffle puissant est capable de soulever l'âme de nos prêtres au-dessus de leurs petites « recettes », de leurs « procédés », de leurs routines, de leur indépendance... ou s'ils choisiront de rester dans les ornières de la médiocrité et de la facilité. La question est de savoir si par eux ce souffle est capable de soulever

tout le peuple chrétien de nos communautés paroissiales, rénovées dans l'exubérante fécondité du Mystère pascal, et par là, d'inspirer les hommes de la technique et les artistes de notre époque...

Ce fleuve qui jaillit en surabondance des sources les plus authentiques de la piété chrétienne va-t-il se perdre dans le sable de nos insuffisances ? On a souligné plus d'une fois ces temps derniers que l'admirable réforme de la Nuit Pascale risquait d'être compromise, entre autres dangers, par le manque d'audace, de préparation, de souffle liturgique d'un certain nombre de pasteurs qui se sont contentés de changer les horaires et les rubriques. Pour des motifs semblables le renouveau liturgique sera-t-il compromis et le verra-t-on étouffé, dans des édifices qui auront perdu leur âme, par la main même des pasteurs à qui l'Église les a confiés ?

Il ne manque tout de même pas, grâces à Dieu, de pasteurs qui portent en leur cœur ce souci de la Maison de Dieu... Il ne manque pas de communautés qui ressentent le besoin d'aménager leur église dans cet esprit... Il ne manque pas d'architectes... il ne manque pas d'artistes... il ne manque pas de théologiens, d'historiens, de canonistes, de liturgistes, pour apporter, chacun à sa place, leur concours indispensable... Il ne manque pas de Commissions d'Art Sacré... — il manque encore de Commissions de Pastorale liturgique (mais cela viendra!) — A tous ces éléments, il manque peut-être de se connaître, de se « comprendre », de se rejoindre... Ne leur manque-t-il pas surtout de *vivre* davantage ensemble le Mystère de l'Église, pour en être le signe parmi les hommes, et en donner aux hommes la lumineuse révélation ?

Chanoine Paul Carrière,
archiprêtre d'Épernay.

« J'AI UNE ÉGLISE A CONSTRUIRE »

Le plan proposé dans l'analytique pour cette conférence est très clair. Il comporte trois parties :

— Comment se préparer à la construction d'une église ? quelle information est nécessaire ?

— Comment concevoir l'église pour proposer à l'architecte un programme assez précis ?

— Comment préparer le peuple chrétien à désirer, à comprendre son église ?

★

Avant d'aborder ces questions deux remarques préliminaires s'imposent.

D'abord *construire une église, c'est autre chose que de bâtir un cinéma ou une salle d'œuvres.*

En effet, c'est d'abord la communauté chrétienne tout entière, corps du Christ, qui constitue le temple du Seigneur. Nos églises-édifices n'existent que parce que cette communauté a besoin d'un lieu pour se rassembler, un lieu qu'elle construit à son usage propre et à son image.

L'église-édifice est l'expression de cette communauté, l'expression de sa foi essentielle, mais aussi de ce qui en elle est humain et moins pur. En l'absence de documents écrits, les édifices religieux suffiraient probablement à nous dire comment chaque génération a vécu sa foi chrétienne. Inversement l'église-édifice est un enseignement donné à la communauté sur sa propre nature, elle contribue à modeler de telle ou telle manière l'âme de la communauté. Dans *Art Sacré au XX^e siècle*, le P. Régamey cite ces mots très justes du pasteur Eckly : « l'édifice cultuel chrétien épouse

la forme du chemin spirituel parcouru par la communauté chrétienne, il matérialise ce chemin, il est comme une pétrification de ce principe intérieur » (p. 38). Et, en effet, si le temple protestant est délibérément construit autrement que l'église catholique, c'est bien parce qu'il est l'expression d'une foi qui se veut différente.

Construire une église, c'est dans une certaine mesure engager l'expression de l'église-communauté, c'est une œuvre intimement liée à l'édification spirituelle de cette communauté, par conséquent une œuvre pastorale.

C'est pourquoi aucune église, aux termes du Canon 1162, ne peut être construite sans le consentement exprès de l'évêque. Habituellement l'évêque charge tel prêtre de construire une église en raison de nécessités pastorales. Au niveau de la paroisse la construction de l'église est donc au premier chef, au moins dans son inspiration, l'œuvre du prêtre parce que c'est un acte du ministère de l'Église.

Les partis techniques et architecturaux, l'exécution sont normalement l'œuvre des laïcs. La conception, l'esprit qui va prendre corps dans cet édifice, c'est le prêtre qui doit les donner. Le peuple chrétien ne s'y trompe pas qui retient plus facilement le nom du curé que celui de l'architecte...

Il ne faudrait peut-être pas élever ces considérations à la hauteur d'un principe. La part de plus en plus grande donnée aux laïcs dans la vie de l'Église et le nombre grandissant des architectes qui savent ce que doit être une église, permettraient d'imaginer que des architectes spécialement choisis remplissent auprès de l'évêque comme un service diaconal où ils prendraient l'entière responsabilité de la construction des églises d'un diocèse.

En fait il est presque toujours nécessaire que le prêtre initie l'architecte au sens vrai de l'église. Même quand ce n'est pas le cas, c'est encore à lui d'exprimer dans un programme les besoins particuliers de sa communauté. Ceci situe l'importance du rôle du prêtre dans la construction de l'église.

★

Seconde remarque préliminaire : si la construction de l'église relève dans ce sens du ministère pastoral, il n'est

pas extravagant de penser que les principes de cette pastorale particulière peuvent être puisés dans les textes de *saint Paul* qui montrent comment se construit l'église-communauté.

« La construction que vous êtes, écrit-il dans Éph., 2, 20, a pour fondation les apôtres et les prophètes, pour pierre d'angle le Christ Jésus lui-même. En lui toute la construction s'ajuste et grandit en un temple saint, dans le Seigneur; en lui vous aussi, vous êtes intégrés à la construction pour devenir une demeure de Dieu dans l'Esprit. »

Si nos églises-édifices doivent être l'expression de la communauté chrétienne, elles ne peuvent l'être que de celle-là qui est fondée sur le Christ et les apôtres. Elles ne sauraient être ni une imitation des temples païens, ni une réplique du temple de Jérusalem, ni un local quelconque, ni une œuvre inspirée uniquement par un art-pour-l'art.

Le texte de 1 Cor., 3, 10 nous donne les lois de la construction de l'église-communauté : « Selon la grâce qui m'a été donnée, tel un bon architecte j'ai posé les fondations. Un autre bâtit dessus. Mais que chacun prenne garde à la façon dont il bâtit. De fondation nul ne peut en poser d'autres que celles qui s'y trouvent déjà, à savoir Jésus-Christ. Que si sur ces fondations on bâtit avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin ou de la paille, l'ouvrage de chacun sera mis en évidence... » Nous connaissons tous la suite. On peut sans abus appliquer à notre sujet le commentaire que le P. Congar donne de ce texte dans son beau livre sur le Mystère du Temple :

> On peut bâtir avec de l'or, c'est-à-dire du pur Évangile; on peut bâtir avec de l'argent : quelque spiritualité valable, mais plutôt mêlée de données humaines que le pur Évangile... On peut bâtir avec du bois, du foin ou de la paille : quelques dévotions sensibles, ou quelque idéologie à la mode du jour, accordées aux relents de paganisme et d'idolâtrie qui nous habitent tous et qui ne seront totalement exorcisés que par la manifestation plénière de Jésus-Christ (p. 200)...

On imaginerait volontiers un livre illustrant ce texte par des photographies d'églises...

Que chacun donc prenne garde à la façon dont il bâtit.

I. — Comment se préparer a la construction d'une église ?

Toute activité du ministère suppose une préparation lointaine ou prochaine.

La plupart du temps le prêtre qui doit construire n'a reçu aucune formation spéciale. Il doit construire parce que la paroisse s'est démesurément agrandie, ou parce qu'on lui a confié un quartier qui n'a pas encore de lieu de culte. Dans ce cas il a été choisi peut-être à cause de son dynamisme, ou parce qu'il saura s'adapter à tel milieu. Peut-être aura-t-il été remarqué parce qu'il avait construit un foyer ou une colonie de vacances, ou à cause de ses capacités en matière de finances, peut-être tout simplement a-t-on insisté pour qu'il accepte un poste difficile que d'autres avaient refusé... Après tout n'importe quel curé de par sa formation générale devrait savoir ce que c'est qu'une église et comment elle doit être aménagée! Mais quand on se trouve en face de la tâche il y a une foule de problèmes qui se posent. Qu'est-ce qui va aider le prêtre à les résoudre ?

A) *Une bonne pastorale liturgique.*

> Si jamais la renaissance liturgique s'accomplissait, écrivait le P. Régamey dans *Art Sacré au XX^e^ siècle*, elle finirait par se traduire dans l'aspect des églises. On ne construirait plus ces maisons de Dieu et de son peuple avec le souci de la singularité, de la coquetterie, qui les profanent si souvent. C'en serait également fini de ce caractère triste qu'on leur a souvent donné par la lourdeur des formes et une excessive pénombre et par l'effet d'une conception chagrine de la religion... la maison du Seigneur serait ici-bas celle du Christ ressuscité et glorieux. Elle ferait rayonner dans la cité terrestre, dans les âmes, un éclat de la gloire du paradis (p. 115).

C'est tout le renouveau biblique, liturgique et pastoral des dernières années qui va dans ce sens. Retrouver l'essentiel, mettre les choses à leur vraie place, comprendre leur sens profond, c'est la condition première pour avoir une

juste conception de l'église-édifice. Il ne s'agit pas seulement de connaître des rubriques, mais de comprendre les choses et d'y mettre un esprit. Le travail de cette session est d'étudier spécialement le lieu de la célébration, mais toutes les sessions antérieures ont apporté des éléments qui éclairent les problèmes très précis de la construction de l'église. Il est donc inutile de répéter ici ce que d'autres ont dit ou diront.

Quelques exemples peuvent montrer cependant combien la pastorale liturgique retentit dans la construction de l'église. Dans les églises « modernes » des années 1925 à 1939 en Allemagne on constate déjà un effort très net pour mettre l'autel en valeur, pour supprimer les obstacles à la participation active des fidèles. Mais aujourd'hui nous sommes étonnés de voir encore dans ces églises la chaire traditionnelle accrochée à l'un des piliers. C'est que l'effort fait pour revaloriser la liturgie de la Parole est postérieur. Partout où, depuis, on a compris le lien entre la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique, cela s'est exprimé par le retour à l'ambon.

Autre exemple : le baptistère. Dans un premier temps la pastorale liturgique a incité à redonner au baptistère toute son importance; on voit apparaître les beaux baptistères de Dornach près de Bâle, d'Audincourt. Mais visiblement il y a des hésitations sur le meilleur emplacement à donner au baptistère. Il y a eu entre-temps la rénovation de la liturgie pascale; d'où ces nouveaux essais pour mettre le baptistère davantage dans l'assemblée des fidèles. Quand la question aura mûri et que le problème sera clarifié, le baptistère trouvera partout sa vraie place.

Une bonne église suppose donc d'abord une bonne pastorale liturgique.

B) *Une initiation aux problèmes d'art sacré.*

L'esprit d'une église ne s'exprime pas seulement dans un fonctionnalisme parfait. Le plan peut être excellent, la réalisation lamentable. Certes ici nous entrons dans le domaine de l'architecte. Nous préciserons dans la deuxième partie jusqu'où le prêtre peut et doit intervenir.

Il est malheureusement évident que c'est trop souvent le clergé qui est responsable d'un certain nombre d'horreurs, le prêtre chargé de la construction, les membres des commissions d'art sacré, voire les autorités supérieures, parce qu'on a voulu imposer à l'architecte tel genre ou tel style, ou au contraire parce qu'on s'est opposé à de belles réalisations ou qu'on les a abâtardies. Il y a à peine un mois, un prêtre américain rencontré par hasard dans une église nouvelle de Francfort déplorait que son évêque n'autorise pas autre chose que des églises gothiques...

Il y a un problème de l'art sacré et il faut que le prêtre le connaisse, non pour imposer un style ou des formes, mais pour comprendre les conceptions de l'architecture et de l'art modernes, et pour savoir les accueillir.

Tant qu'une formation sérieuse et sûre dans ce domaine n'est pas assurée dans tous les séminaires, le prêtre chargé de la construction d'une église ne peut pas faire autre chose que de s'initier à l'art moderne et plus particulièrement aux problèmes qu'il pose pour la construction des églises.

Sur le problème d'ensemble de l'art sacré il faudrait avoir lu le livre du P. Régamey *Art Sacré au XX^e siècle* — au moins les principaux chapitres. On peut ne pas partager toutes les positions de ce livre; il faut reconnaître que les problèmes y sont posés et forcent à réfléchir. L'auteur lui-même, beaucoup moins catégorique qu'il ne paraît, répète plusieurs fois que bien peu de choses sont sûres en cette matière.

Il y a aussi toute la collection des Cahiers de l'*Art Sacré*, particulièrement ceux consacrés à des thèmes spéciaux.

Il faut aussi connaître les réalisations des dernières années. Malheureusement nous manquons en France d'un ouvrage d'ensemble. Il faut butiner dans l'*Art Sacré*, dans l'*Art Chrétien*, dans les revues d'architecture. Il est paru très récemment deux ou trois livres allemands qui donnent de bonnes vues d'ensemble avec beaucoup de photographies sur les constructions des dernières années[1].

1. Anton Henze, *Neue Kirchliche Kunst*, Paulus verlag, Recklinghausen, 1958, 325 pp., prix 50 DM; Willy Weyres et Otto Bartning, *Kirchen I, Handbuch für Kirchenbau*, Verlag Callwey, Munich, 1959,

C) *Des connaissances techniques ?*

Faut-il ajouter à la pastorale liturgique et à l'initiation à l'art moderne des connaissances d'ordre technique ? Il n'est pas mauvais que le prêtre qui doit construire une église ait déjà eu affaire aux métiers du bâtiment. En principe si on a un bon architecte, il veillera à toute la partie technique. C'est d'ailleurs un domaine où il y a tant de matériaux et de procédés nouveaux qu'il faut être du métier pour être au courant.

Cependant il faut être sur ses gardes. Quelques connaissances de cet ordre peuvent permettre d'éviter des erreurs. Il vaut mieux que ce ne soit pas le clergé qui « essuie les plâtres ». Tel curé qui a eu de graves ennuis à cause de l'enthousiasme d'un jeune architecte pour des panneaux d'aluminium pourrait en parler savamment... le procédé n'était pas suffisamment éprouvé.

C'est peut-être ici qu'il faut préciser que le gros livre de Weyres et Bartning, *Kirchen*, est un manuel pour la construction des églises. Sans parler de l'étude des plans possibles il a un précieux appendice sur les techniques appliquées à l'église : chauffage, éclairage, acoustique, etc. Il est fait surtout pour les architectes, mais il peut permettre au curé de poser des questions ou de faire des suggestions.

D) *Visites d'églises.*

Rien, évidemment, ne saurait remplacer les visites d'églises. En matière d'architecture la photo peut tromper en bien ou en mal. On ne peut tout voir; mais si on en a la possibilité il ne faut pas hésiter à voir les principales œuvres réalisées depuis quinze ans.

Il faut regarder en s'attachant à l'aspect fonctionnel, à l'aspect artistique, même à l'aspect technique. Même voir et revoir. Bien des édifices ne livrent leurs qualités qu'à la

448 pp., prix 78 DM; *Kirchenbauten von Hermann Baur und Fritz Metzger*, NZN Buchverlag, Zurich, 1956, prix 5,80 F. S.

deuxième ou troisième visite. Question d'accoutumance; aussi, de luminosité, d'heure du jour. Ce qu'il faudrait — mais c'est bien difficile aux prêtres —, c'est de pouvoir assister à des célébrations ou même célébrer dans ces églises en présence d'une communauté un dimanche.

Noter beaucoup de choses; d'abord pour fixer la mémoire, mais aussi pour composer son programme, pour faire des comparaisons, pour éviter des oublis, pour se souvenir des inconvénients de telle ou telle solution. Il ne s'agit pas de constituer une image-robot de la meilleure église ou de celle qui vous plaira. On ne peut prendre ici le clocher, là le sanctuaire, là le baptistère; mais on peut noter des idées que l'architecte réalisera selon son génie propre.

Il ne faut pas seulement se contenter de visiter les meilleures églises, il faut voir aussi les moins bonnes, et les mauvaises. On se pénètre mieux ainsi de l'importance de certains éléments de la construction. On constate certaines erreurs. Petit détail, peut-être : mais à force d'avoir vu des affiches sur les portes intérieures, sur les murs, dépassant les cadres des panneaux *ad hoc*, voire sur les portes de l'œuvre toute neuve d'un grand maître, on se dit que vraiment il faut chercher une solution à ce problème de l'affichage. Quand on a vu voisiner le baptistère et le porte-parapluies, quand on s'est heurté aux fonts baptismaux dès l'entrée, on pense qu'il y a là aussi des solutions qui ne sont pas encore idéales et qu'il faudra faire mieux. Mais nous voici déjà au seuil de la seconde partie.

II. — Comment concevoir son église pour proposer a l'architecte un programme assez précis ?

Le texte de l'analytique portait « pour proposer un *projet* assez précis ». Le mot projet implique déjà une forme et nous ferait empiéter sur le domaine de l'architecte, disons plus exactement le programme.

Le P. Couturier écrivait dans le numéro de mai 1950 de l'*Art Sacré* :

> Même en face du génie, le prêtre ne doit pas oublier qu'il a, au départ, un rôle et un devoir strict d'inspirateur : à lui

de fournir les idées et les thèmes. Les plus grands maîtres veulent absolument des programmes nets et ne redoutent aucunement l'exigence rigoureuse des règles liturgiques. Personne ne peut donc dispenser le prêtre de fournir des idées, et des idées très précises. De ces idées l'artiste, lui, « fera des formes ». Et c'est dans cette élaboration des formes que nous ne devons à aucun prix intervenir.

Au prêtre donc de dire : voilà ce qu'il faut pour qu'une église soit vraiment une église, voilà ce qu'il faut pour mon église en particulier. A l'architecte de chercher comment ces données pourront s'exprimer dans des formes.

Nous pouvons encore emprunter à un cahier de l'*Art Sacré* (7-8, mars-avril 1957) des précisions sur le caractère du programme. Celui-ci doit s'entendre dans un double sens :

Le programme général qui s'impose pour toute église et qui se trouve dans la Tradition de l'Église, les textes de la liturgie : une église est faite d'abord pour la célébration de l'eucharistie et des sacrements, pour la proclamation de la Parole; elle doit réserver aussi une place à la dévotion privée. Toutes ces fonctions doivent être détaillées et indiquées à l'architecte avec toutes les précisions nécessaires. Ce programme général, faut-il le dire, ne demande pas à être refait par chaque curé. Il faut espérer qu'à la suite de cette session il pourra être rédigé comme une conclusion de toutes nos études. Les évêques allemands ont publié, il y a déjà quelques années, un directoire pour la construction des églises. On en trouve l'essentiel en traduction dans le numéro 7-8, mars-avril 1954 de l'*Art Sacré*. Le diocèse de Strasbourg a publié un directoire analogue en supplément au *Bulletin ecclésiastique*, n° 5, de 1955. A vrai dire, on pourrait même entrer davantage dans le détail que ne le font ces deux directoires.

Il y a ensuite *le programme particulier* de telle église déterminée, « à partir des besoins pastoraux d'un groupe de chrétiens donné ». C'est principalement le rôle du curé de l'établir, avec son clergé et ses paroissiens, en fonction de l'enquête sociologique et de son expérience de pasteur. Il s'agit surtout de la destination précise de l'église (si elle est lieu de pèlerinage ou doit servir à d'autres groupes que les paroissiens, cela change évidemment les données du

problème); il s'agit de ses dimensions, de ses annexes, des possibilités financières de la communauté chrétienne, du caractère particulier de cette communauté (on ne construit pas de la même façon en vieille chrétienté et en mission ouvrière).

Ce programme particulier est à réaliser dans l'esprit du programme général. C'est celui que les curés établissent le plus facilement : on sait qu'il faut tant de place, qu'il est souhaitable d'avoir une chapelle de semaine, etc. Mais il ne faut pas pour autant oublier que c'est le programme général qui fait que cet édifice sera vraiment une église. Tant qu'il n'existera pas un programme général-type, il est souhaitable d'indiquer aux architectes, qui sont souvent novices dans la construction des églises, tout ce qui fait partie de ce programme.

L'*Art Sacré* déjà cité (7-8, mars-avril 1957) donne un excellent exemple : le programme de l'église Sainte-Anne de Nancy. Il ne comporte pas moins de six pages et descend jusque dans des détails qui peuvent paraître superflus et qui ne le sont pas du tout. Il est extrêmement important d'avoir tout prévu pour ne pas être obligé de bricoler par la suite. D'une manière générale, dans n'importe quelle construction, il est parfaitement stupide par exemple de percer des portes quand tout est à peu près fini. Les architectes nous seront d'ailleurs reconnaissants de ne pas venir tardivement exprimer des désirs qui auraient pu être formulés avant la conception des plans.

Il n'est pas possible d'énumérer ici tous les éléments que devrait comporter un tel programme. Les conférences du R. P. Gelineau sur l'organisation du sanctuaire et de la nef, celles du R. P. Roguet sur l'autel, le baptistère, le lieu de la Réserve, les notes sur l'accueil des fidèles, donnent les éléments essentiels de la structure de l'Église.

Il semble cependant utile de traiter plus en détail de quelques points du programme.

D'abord les dimensions de l'église. Au départ les dimensions s'expriment en *nombre de places* (précisons : places assises, et généralement réalisées par des bancs). Le P. Capellades ne m'en voudra pas si j'apporte quelques rectifications aux deux numéros de l'*Art Sacré* qui présentaient les nouvelles églises d'Allemagne. Les églises suisses ne

dépassant presque jamais 600 places il paraissait intéressant de voir comment les architectes allemands résolvaient le problème des églises de 1 000 places, car il y a un problème pour assurer la participation active et une proximité suffisante de l'autel. Or un contrôle précis amène à constater que l'église de 1 000 places est un mythe... Sainte-Anne à Cologne-Ehrenfeld n'a pas 1 300 places, mais 600, Sainte-Marie-Reine à Cologne-Marienburg n'en a pas 1 000, mais seulement 300, Sainte-Marie-Reine à Frechen, près de Cologne, n'en a pas 1 000 non plus, mais 400. Il fallait donc entendre « places debout comprises », mais cela change tout le problème... Ces précisions sont d'ailleurs encore importantes car le prix de revient indiqué pour ces églises paraissait extrêmement modeste. Nous voici ramené à des prix très comparables aux nôtres!

Il sera peut-être utile aussi de savoir que très peu d'églises récentes dépassent 600 places. Toutes celles, en Suisse et en Allemagne, qui sont plus grandes datent d'avant la guerre : Saint-Antoine à Bâle avec 900, Saint-Charles à Lucerne avec 720, Notre-Dame-de-la-Paix à Francfort avec 700. Visiblement on s'oriente vers des églises de 400 à 600 places et la raison paraît fort simple : cela semble être le nombre idéal pour la participation active de l'assemblée et pour éviter les inconvénients du gigantisme. On ne peut guère aller au-delà de quinze rangées de bancs sans créer une impression d'éloignement.

Mais ce nombre n'est pas seulement fonction d'un optimum, il dépend évidemment de l'importance de la communauté chrétienne et de la population. Le manuel de Weyres et Bartning donne quelques règles qui ne s'appliquent d'ailleurs pas exactement en France, il le souligne lui-même, à cause de l'habitude invétérée qu'ont les hommes, en Allemagne, de rester debout... En principe il faut que l'église soit suffisante pour les dimanches ordinaires, il vaut mieux qu'elle soit trop petite pour les circonstances exceptionnelles plutôt qu'à moitié vide tout au long de l'année. D'où l'intérêt d'ailleurs d'un espace de réserve pour une assistance debout.

Il faudrait aussi prévoir l'avenir, surtout dans les cités dont l'extension n'est pas encore définitivement mesurée... Aux architectes de nous dire si on peut « réserver » une

possibilité d'agrandissement sans nuire à l'œuvre architecturale.

Si j'ai insisté sur ce point c'est pour montrer que nous en sommes habituellement à fixer les dimensions un peu au petit bonheur et qu'on attend encore des études sérieuses sur ces problèmes.

Puisque nous parlons des places il y aurait aussi un élément à préciser dans les programmes. C'est que les bancs permettent de se tenir debout et de circuler sans qu'on soit gêné par l'agenouilloir. Un écartement total de 95 cm à un mètre entre deux bancs, au lieu de 85 cm, donne un bon résultat; on y perd quelques bancs, mais si peu et les paroissiens arrivent tellement mieux à se placer et à passer pour la communion! Il faudrait aussi que les bancs ne comptent jamais plus de six à sept places, pour la commodité du placement.

Des questions générales comme celles de l'éclairage, de l'acoustique, de l'aération, du chauffage ne doivent pas être négligées. En principe elles relèvent plutôt des architectes, mais elles ont toutes un aspect fonctionnel qui doit intéresser le prêtre.

Au point de vue de l'*éclairage* il semble définitivement acquis que les sources de lumière ne doivent pas éblouir les fidèles ou mettre l'autel à contre-jour. Dans la plupart des églises récemment construites en Suisse alémanique, l'éclairage du sanctuaire se fait par un côté, ou les deux à la fois, ou par le haut. Les verrières dans le fond du sanctuaire sont nettement à déconseiller, même si elles ne risquent pas d'éblouir le matin. Il faut songer aux messes et aux offices du soir. Une belle verrière de Hans Stocker dans la Muttergotteskirche de Soleure, construite par Joseph Schutz, empêche absolument de discerner l'autel quand elle est éclairée par le soleil couchant. Il faut aussi se méfier des verrières transparentes qui descendent jusqu'au sol : à l'église de Bâle-Birsfelden, construite par Hermann Baur, on a dû mettre un paravent devant la verrière de droite qui donne sur le parvis pour éviter les regards des curieux.

L'*acoustique* est un problème difficile et les architectes eux-mêmes affirment que les lois en sont mal connues, surtout dans l'emploi des matériaux modernes. Dans plusieurs cas on a été obligé de mettre des enduits spéciaux sur les

murs ou les plafonds, ou d'encombrer le sanctuaire d'un abat-voix peu esthétique, pour corriger une mauvaise acoustique. Il est indispensable de rendre les architectes attentifs à ce problème. On oublie souvent aussi que les revêtements de sol trop sonores nuisent sérieusement au recueillement et sont très gênants pour les retardataires... L'église doit aussi être suffisamment isolée des bruits de la rue ou des conversations de la sacristie. Enfin les portes — y compris celles des confessionaux — doivent être parfaitement silencieuses.

Nombre d'églises récentes manquent d'une *aération* suffisante. Dans telle église suisse on va être obligé de démolir la crypte qui contient des fresques remarquables parce que dès la deuxième messe plusieurs personnes s'évanouissent faute d'air. Dans telle église de l'Est de la France l'église est à peine achevée que le curé se plaint de ce qu'en été il est impossible de renouveler l'air. Il faut songer aussi qu'après une célébration comme la messe de minuit à Noël où une grande foule se presse dans l'église, il est regrettable de retrouver des relents et des miasmes à huit heures du matin...

Que le *chauffage* soit efficace, économique et de manœuvre facile. Dans les régions du Nord la plupart des grandes fêtes ont lieu pendant la saison froide. Le baptistère aussi doit être chauffé : les parents craignent toujours, à tort ou à raison, pour la santé des nouveaux-nés. Dans une église toute neuve de Francfort le baptistère situé sous le clocher est inchauffable... on baptise dans l'église pendant la moitié de l'année...!

L'*entretien des murs* demande aussi quelque considération. Il faudrait éviter les enduits trop rugueux qui retiennent trop facilement les poussières, les éléments architecturaux ou les fantaisies qui font la joie des araignées, sinon il faut des moyens extraordinaires pour maintenir une église dans un état de propreté convenable.

Il faut encore dire un mot de *la décoration*. Ce serait une erreur de penser qu'elle n'a pas à figurer au programme et qu'elle peut être sans inconvénient ajoutée plus tard. Le mode de décoration et les artistes devraient être choisis en accord avec l'architecte. C'est évident pour des vitraux, des fresques ou des sculptures qui font corps avec l'architec-

ture. Mais il serait souhaitable que les éléments décoratifs moins importants soient prévus dans le programme d'ensemble. Nombre d'architectes se plaignent, à juste titre, que leurs œuvres sont défigurées par l'addition intempestive de statues, tentures, tapis, fleurs, etc. qui ne s'harmonisent pas avec l'ensemble. Même les décorations occasionnelles devraient être prévues, notamment la crèche et les décorations pour les fêtes extraordinaires.

Un autre point important est ce qu'on pourrait appeler *l'ensemble paroissial*. L'église est certes l'essentiel; mais il y a aussi le presbytère, les salles de catéchisme et de réunions, éventuellement de jeux et de fêtes, le terrain et les espaces libres. Il est évident qu'ici le programme suppose qu'on a choisi une pastorale. Entre une cité paroissiale dont les services rivalisent avec ceux de l'hôtel de ville et un modeste centre missionnaire, il y a toutes sortes de conceptions possibles. Ici aussi une conception pastorale s'exprime dans la matière. Ici aussi il faut sans doute prévoir l'avenir et éviter qu'une solution donnée soit trop l'expression de la pastorale personnelle de tel curé.

Enfin le programme devrait bien comprendre des indications sur *l'esprit* dans lequel il devrait être réalisé. Entre le luxe insultant et une pauvreté qui confinerait à la misère il y a un esprit juste à trouver. Il faudrait reprendre ici ce que le P. Régamey a dit de l'esprit des béatitudes dans l'architecture : la pauvreté évangélique, la pureté, c'est-à-dire la franchise du parti et des matériaux, la douceur dans son vrai sens qui n'est nullement sentimental, la paix. Il faudrait relire à ce sujet les cahiers de l'*Art Sacré* 5-6 et 7-8 de 1958 : « la transparence de la pauvreté » et « l'église des apôtres ». Le fonctionnalisme et la réussite architecturale ne sont pas tout. L'église n'est pas une fin en soi, elle est un moyen et un signe. Un certain style d'église est un obstacle à l'évangélisation. Certaines inégalités sont choquantes; on dépense ici des centaines de millions, tandis que là on manque du nécessaire. A l'opposé, une certaine mystique de la pauvreté produit des locaux misérables. La pauvreté évangélique n'exclut ni le bon goût, ni la beauté, ni la joie. L'église doit pouvoir évoquer la paix et la beauté de la cité céleste. Et pourquoi ne garderait-elle pas quelque chose d'inachevé pour montrer qu'elle continue à se cons-

truire et que finalement elle participe à la précarité des demeures terrestres ?

Tout cela c'est le programme de l'église! Mais n'est-ce pas trop ? L'architecte aura-t-il encore suffisamment de liberté pour faire œuvre d'artiste ? Car il ne faut pas oublier que l'architecture est un art. Il ne faut pas confondre l'architecte avec l'ingénieur ou le simple technicien. Le programme, tel qu'on l'a envisagé, n'est qu'un point de départ; pour l'architecte ce sont les données du problème. Au fond, plus les données sont précises, plus elles sont exigeantes, plus le problème doit être intéressant à résoudre! L'architecte est évidemment obligé de se soumettre à un certain fonctionnalisme qui exclura certaines formes fantaisistes, mais les possibilités restent immenses. Dans la construction civile, il faut bien aussi se soumettre à des exigences fonctionnelles et à des impératifs de sécurité publique. Les éléments du programme d'église ne sont pas autre chose, dans leur domaine propre.

Et puis le programme lui-même peut trouver des aménagements sur la suggestion de l'architecte. Tel élément secondaire peut être sacrifié pour permettre de mieux réaliser tel autre. Le dialogue entre le prêtre et l'architecte rendra ces ajustements possibles.

Ceux qui aiment les représentations schématiques trouveront un schéma très suggestif dans le numéro 3-4 (novembre-décembre 1956) de l'*Art Sacré*. Ils y verront comment l'église naît à la fois de l'apport de la tradition de l'Église, du programme élaboré par le curé, et de l'art de l'architecte. Mais le curé n'est pas toute la communauté chrétienne et il est temps de passer à la troisième partie de cette étude.

III. — Comment préparer le peuple chrétien a désirer et a comprendre son église

Nous entrons ici dans un domaine très directement pastoral.

Il est d'abord certain que la construction d'une église doit intéresser et intéresse toujours, en fait, le peuple chrétien. L'église est la maison de Dieu et de son peuple. Elle est même la maison de Dieu, parce qu'elle est la maison

de son peuple. L'église n'est donc pas l'église du curé, mais l'église de la paroisse. Ce n'est pas *mon* église, mais *notre* église. Longtemps après le départ ou la mort du curé, cette maison sera celle où la communauté chrétienne se rassemblera.

Cette pastorale de la construction de l'église peut être conçue un peu comme la formation du prêtre qui a une église à construire, avec les différences qui s'imposent.

a) Elle sera donc d'abord *une pastorale liturgique*. Une paroisse qui est orientée dans le sens de la pastorale liturgique ne peut que souhaiter une église qui y corresponde. Pour faire comprendre aux fidèles qu'il ne faut pas une multitude de chapelles, il faut évidemment d'abord leur avoir donné le sens et le respect de l'autel. Ce n'est qu'un exemple. En général ce sont toujours les gens qui n'ont pas été touchés par le renouveau liturgique et biblique — et il y en a toujours — qui sont les opposants aux nouvelles conceptions de l'église. C'est logique. Le premier travail à faire est donc de l'ordre de la pastorale liturgique. Il n'est pas nécessaire d'insister davantage.

b) Elle appelle *une initiation artistique*. Bien des gens qui acceptent d'entrer dans le renouveau biblique et liturgique hésitent encore en face des formes nouvelles de l'art chrétien. Ici plus qu'ailleurs, peut-être, joue la force de l'habitude, surtout dans ce qu'il est convenu d'appeler les « milieux paroissiaux ». On reste très persuadé que certaines formes d'architecture « font religieux ». Il faut dire que d'une part presque rien n'a été fait pour la masse des laïcs, et d'autre part — c'est corrélatif — certaines œuvres modernes ont bien des fois dérouté les fidèles mal préparés à les accueillir. Beaucoup confondent d'ailleurs le « moderne » avec certaines expressions de l'art moderne qui ne s'imposent pas. Aussi sent-on une certaine inquiétude qui se manifeste dans la question souvent posée « alors, est-ce que nous aurons une église moderne ? »

A cela il n'y a qu'un remède, c'est d'accoutumer les fidèles aux formes de l'art moderne : faire des conférences avec projections, peut-être des expositions de photographies, organiser des visites d'églises avec commentaires. Il a suffi à un curé qui rencontrait une certaine opposition à propos de la rénovation de son église, de faire visiter

quelques églises pour convaincre les plus réticents. Les religieuses elles-mêmes ont fait le sacrifice des fleurs artificielles, des souches, des vases hétéroclites, des caissettes et autres pieux accessoires. Dans une paroisse à population jeune il se trouve d'ailleurs déjà beaucoup de gens ouverts à l'art moderne. Le cadre des nouvelles cités ou des nouveaux quartiers d'habitation habitue aux lignes et aux formes nouvelles.

Certes il restera toujours des opposants et des irréductibles. Mais il faut choisir entre le scandale des faibles et l'autre, entre le passé et l'avenir. En général des irréductibles ne perdent pas la foi pour autant; ils sont simplement mécontents de leur curé! Mais de l'autre côté combien d'esprits plus exigeants sont écartés des édifices religieux à cause de leur atmosphère irrespirable.

c) Cette pastorale doit être basée *sur la participation à l'œuvre commune*. La construction d'une église est une occasion privilégiée d'intéresser les paroissiens à un objectif commun et facilement discernable. Tous ceux qui en ont fait l'expérience disent combien cet effort a soudé la paroisse, au point que quelques-uns craignent que l'objectif atteint, il y ait subitement une baisse de potentiel.

Quand on parle de cette participation on pense évidemment en premier lieu à *l'effort financier*. Cet effort est important et nécessaire, pas seulement par nécessité matérielle, mais pour des raisons spirituelles. D'abord sur un plan très humain il est certain que des gens qui ont fait des sacrifices pour une église la considèrent comme *leur* église. Beaucoup savent d'expérience combien il est difficile d'écarter d'une église des dons encombrants tant que vit le donateur ou seulement un membre de sa famille.

Mais il faut aller plus loin. Il faut qu'au jour de la consécration de l'église on puisse redire en toute sincérité la prière de Salomon : « Dans la loyauté de mon cœur, Seigneur mon Dieu, je vous ai tout donné avec joie; j'ai vu avec une immense allégresse votre peuple rassemblé; Dieu d'Israël, gardez-nous dans ces dispositions » (1 Chr., 29, 17). Dans notre diocèse chaque paroisse qui construit doit quêter dans les paroisses d'un arrondissement qui lui est attribué pour l'année. Ces quêtes, qui sont une charge pour le clergé — car il faut aller prêcher dans toutes ces parois-

ses —, sont une occasion de contacts aux résultats quelquefois étonnants pour les laïcs. Car il faut chaque fois emmener dix, vingt laïcs ou même bien davantage pour aller faire du porte-à-porte. Des gens qui ne viennent jamais à l'église se proposent pour faire partie de ces équipes, mettent leur voiture à la disposition des quêteurs, certains sacrifient plusieurs dimanches successifs.

Sous cet aspect, ce fâcheux problème d'argent peut prendre un aspect pastoral et spirituel. Tout ce que donne la paroisse elle-même, tout ce qu'elle va demander ailleurs doit être envisagé sous l'angle de l'offrande et de l'entraide fraternelle, sinon on sombre vite dans le vulgaire battage et les procédés équivoques, voire indignes de l'Église.

Dans certains cas moins fréquent la participation financière peut être allégée par un appel au *travail* même des paroissiens. C'est de plus en plus difficile, à la fois pour des raisons techniques et des raisons d'ordre sociologique (manque d'artisans, manque de temps, etc.). Il y a des cas où on a fait de sérieuses économies et du bon travail par ce moyen.

d) Une chose, en tout cas, est toujours possible, c'est *de tenir les paroissiens au courant* des projets, de l'évolution des travaux, de la situation financière. Un contact direct entre les architectes et artistes et les paroissiens est souhaitable et possible, comme en témoigne l'expérience d'Audincourt, pour ne citer qu'un exemple.

e) Enfin *un comité vraiment représentatif* de la paroisse doit être réellement associé aux travaux (non pas seulement sur le papier comme cela se passe quelquefois). C'est lui qui fera le lien naturel entre le curé et l'architecte d'une part, et l'ensemble de la paroisse d'autre part.

Construire ensemble, c'est le titre de mon bulletin paroissial hebdomadaire. Ces mots ont un double sens, spirituel et matériel. Dans un quartier neuf, construire l'église, c'est d'abord construire la paroisse. L'un ne peut pas, ne doit pas aller sans l'autre. A quoi servirait de construire un bâtiment appelé église, si l'église-communauté n'est pas vivante.

C'est à Rudolf Schwarz, un des meilleurs architectes d'église en Allemagne, que nous emprunterons la conclusion. Dans son livre *Vom Bau der Kirche* (titre qu'il fau-

drait traduire « De l'édification de l'église ») il écrit ceci (p. 167) :

> ... l'église, telle que nous la comprenons, n'est pas seulement une construction maçonnée, mais tout ensemble édifice et peuple, corps et âme, les hommes et le Christ, tout un univers spirituel; un univers d'ailleurs qui doit toujours à nouveau être réalisé... le sens propre et sacré de toute construction d'église ne peut être remplacé par aucun autre, c'est l'Église vivante.

Louis Kammerer,
curé de Saint-Jean-Bosco, à Strasbourg.

CE QUE LES ARCHITECTES DEMANDENT AUX CURÉS

qui ont à bâtir une église

Je ne sais pourquoi il me vient en tête l'histoire de cet empereur de Chine qui avait demandé à un célèbre architecte de l'époque de lui construire un palais, en lui faisant savoir qu'il acceptait d'avance toutes ses conditions. Cet honorable confrère aurait répondu : « Pas de limites de temps — pas de limites d'argent — et quant au reste cela me regarde seul. » Je crois que cette légende laisse à penser.

Il serait évidemment merveilleux de pouvoir remettre cent fois l'ouvrage sur le métier : mais pourrait-on jamais s'arrêter ? Et encore plus merveilleux de n'avoir pas à se préoccuper constamment de l'horrible question d'argent. Mais n'y aurait-il pas danger à cela ? Quant au reste qui ne regarde que nous... Cela semble apparemment bien tentant. Mais à y voir de plus près, c'est positivement terrifiant!

Mais c'est une fable; on n'est jamais seul. L'œuvre la plus individuelle est aussi, sous un certain angle, une œuvre collective. L'architecture est un art collectif, un art social. L'architecte travaille avec tous en pleine pâte humaine. On n'œuvre pas dans le vide et les difficultés sont parfois, et dans une certaine mesure, des stimulants. Quant à cela, nous autres architectes sommes en général très gâtés!

Mais attaquons franchement le problème posé. Ce que les architectes attendent des curés ? Surtout qu'ils nous comprennent; qu'il y ait un dialogue. Pour réaliser une œuvre il faut un échange, et échanger cela amène à comprendre l'autre. Il s'agit d'une sorte de mariage, et quoique cela déborde légèrement de mon sujet, je ne pourrai m'empêcher tout à l'heure de faire allusion au choix du conjoint, tant il est grave pour la suite de l'œuvre à accomplir.

I. — La part du curé

Pratiquement que demande-t-on au curé ? Avant toute chose, il appartient au maître de l'ouvrage, en l'espèce au curé responsable de la construction d'une église, d'ouvrir le feu. Il doit faire le *programme*.

Le programme est l'énoncé du problème architectural posé. Il décrit la fonction du bâtiment, les dimensions spatiales et financières de l'œuvre. L'établissement de ce programme a pour l'avenir une grande importance. C'est tellement vrai que l'on peut dire d'un programme bien fait et bien suivi, qu'il permettra déjà (si l'architecte connaît son métier) d'éviter les pires erreurs et même, dans bien des cas, de créer une œuvre parfaitement viable.

Il faut dire qu'un bon programme, c'est difficile à faire et donc rare. Un programme d'église doit décrire :

1° La fonction spirituelle : c'est le *programme général*.

2° La fonction organique : c'est le *programme particulier*.

La fonction spirituelle est en quelque sorte, commune à tous les édifices religieux, et fait de ceux-ci des lieux sacrés, lieux de prière et de silence. La fonction organique est l'analyse des motifs qui ont provoqué la construction, l'analyse des actions à accomplir dans cette église, et plus particulièrement dans telles circonstances, pour telle communauté, dans tel pays, et tout ceci sur un terrain le plus souvent déjà terminé.

Le programme général

Pour le programme général, c'est au prêtre d'initier le plus possible l'architecte sur ce qui est réellement une église, de l'imprégner de la réalité profonde de cet édifice. Là, rien ne saurait être superflu, car c'est sur ces bases que l'architecte travaillera. L'architecte n'est pas le serviteur du curé en cette affaire, mais le très humble serviteur de la liturgie et en définitive de l'Église tout entière.

Cette initiation serait bien aidée, s'il existait des textes à l'usage des architectes et des artistes, retraçant les grandes lignes du programme général de l'Église. Je ne sais si cela a été fait.

En effet, à bien des architectes, même catholiques et pratiquants, il faut apprendre beaucoup de choses dont ils ignorent souvent le premier mot. Et (oserais-je le dire devant cet auditoire ?) parfois la liturgie semble à certains prêtres une préoc-

cupation lointaine, tout empêtrée dans un contexte rébarbatif du type : on fait ou on ne fait pas. Alors que...

« Il nous faudrait une analyse théologique des sacrements et des mystères. » Cette phrase, je l'ai volée au P. Cocagnac... Mais le fait, lui, je l'ai constaté moi-même. Cette fonction spirituelle devrait être complétée par une description du climat recherché, de l'ambiance à créer, de l'esprit de la communauté pour laquelle on construit, etc.

Le programme particulier

Le programme particulier décrit la fonction organique et doit être établi presque dans ses moindres détails. C'est un énoncé strict du problème.

Il doit comporter en général une étude démographique : nombre d'habitants, de logements, situation des familles, développement futur, etc.; une étude de sociologie religieuse permettant d'estimer les besoins actuels et futurs de la communauté, ce qui doit aboutir à fixer un certain nombre de places pour la future église. Ce nombre de places étant un maximum (jour de grande fête), il faudra déterminer les besoins pour les dimanches et les jours de semaine, prendre une décision au sujet des bancs ou des chaises, déterminer aussi l'importance des salles de catéchisme et annexes et des habitations (presbytère) s'il y a lieu. Tout ceci permettra, approximativement bien sûr, d'obtenir une surface et un prix. Si l'équilibre financier paraît possible, il faudra pousser plus avant. Si l'emplacement n'est pas choisi, le faire avec l'architecte; et puis décrire, préciser au maximum.

Contenance de l'église, volume, nature du chauffage, crypte ou non, la chapelle de semaine, les salles de catéchisme, les accès, le porche, le clocher, les fonts baptismaux, la chapelle mortuaire, le chœur avec l'autel, la table de communion, la prédication, la chorale et l'orgue. La tribune s'il y a lieu, la sacristie et ses services, le presbytère, son importance, le nombre de pièces, etc. On peut aussi exprimer des souhaits quant à l'étude de l'isothermie, de l'acoustique, de l'insonorisation, de l'éclairage, de la ventilation, du chauffage et, pour terminer, établir un programme financier détaillé. Je ne voudrais pas trop m'étendre de peur d'être fastidieux.

Les défauts les plus courants rencontrés dans un programme, c'est principalement d'être incomplet, ou de déborder ses limites, ou encore d'être pratiquement impossible à résoudre. Le programme est parfois mince : rien ou à peu près sur le pro-

gramme spirituel; sur le programme particulier, des détails inutiles, des manques graves. On est étonné de constater quelquefois l'importance abusive donnée par certains prêtres à des questions secondaires — qu'ils appellent pratiques — et qui semblent résumer l'essentiel de leurs désirs! Que l'on m'entende bien, je suis d'avis de construire un bâtiment qui fonctionne parfaitement. Mais toutefois au service d'un objectif bien déterminé. Proposer de mettre tel objet en évidence, parce qu'il est plus *commode* de l'avoir sous la main; demander de la moquette au pied de l'autel, parce que de ce fait on a plus chaud aux siens... C'est par des exigences semblables que l'on assassine le sacré d'un lieu.

II. — La part de l'architecte

La solution vient de l'architecte

Souvent le programme pose la question et lui donne une réponse ou un début de réponse. Sur ce point je suis catégorique : la réponse, la solution, est du domaine *de l'architecte* comme le programme est de celui du maître de l'ouvrage. La réponse ne peut être donnée, déduite, qu'après une étude d'ensemble. Par exemple, inclure dans un programme la couleur d'un mur, la dimension d'un autel, la structure d'un clocher, est une grosse erreur. Tout ceci n'a pas à être dans le programme. Il est possible, *peut-être*, de peindre tel mur en rouge, d'avoir un autel de telle dimension, de construire de telle manière le clocher. Mais tout cela est peut-être aussi tout à fait impossible, tout à fait faux. Il faut dire : je cherche telle atmosphère, les offices à l'autel se passeront ainsi, tel clocher m'est nécessaire, et voici pourquoi.

Solution possible financièrement

Un défaut fréquent, c'est un programme qui ne corrrespond pas aux possibilités financières. C'est à l'architecte de jeter le holà! Beaucoup de programmes parlent d'économie, de pauvreté, ce qui est bien. Mais la plupart aussi parlent d'un excellent chauffage, pratique, rapide et efficace. Ils parlent aussi de silence Je me souviens d'avoir étonné mon auditoire (je m'excuse de faire part d'une expérience personnelle) en disant aux religieux d'un ordre bien connu qui exigeaient pour leur couvent une

construction pauvre et totalement insonore, en leur disant que le silence était positivement d'or, qu'une construction parfaitement insonore est une construction de riche. Faire pauvre ce n'est pas être pauvre. A notre époque, la richesse a changé de visage. L'architecte ne peut donner que ce qu'il peut payer. Il faut donc, les budgets étant toujours serrés, établir une hiérarchie des valeurs et l'exprimer dans le programme.

La solution est synthétique

Si l'énoncé d'un programme entraîne trop loin il faut le refaire entièrement, tout se tient, et l'on ne saurait supprimer une partie sans déséquilibrer le tout. Tous les désirs exprimés partent, nous en sommes sûrs, d'excellentes intentions. Il nous faut comprendre les prêtres, certes, car il s'agit, pour la plupart d'entre eux, d'un travail très nouveau et pour lequel ils ne sont pas préparés. Mais il faut aussi qu'ils nous comprennent, je veux dire qu'ils comprennent notre métier. L'architecture est un art et une science. L'architecture est œuvre de synthèse. Quel métier demande plus ? Quel métier exige à la fois de celui qui l'exerce dêtre un homme qui a les pieds par terre, d'être un technicien, un chef et aussi un artiste, un véritable poète ? ... nul autre, je pense.

Tout se tient dans la création architecturale. Il n'y a pas de détails isolés, tout concourt à un ensemble, chaque partie n'existe que par rapport à d'autres. Fonction, structure et forme s'imbriquent et s'interpénètrent les unes les autres. Tout dépend de tout. Le lieu de la construction, le terrain, sa position dans la ville, son orientation, sa configuration, sa nature, le programme, les nécessités spirituelles, liturgiques, organiques, fonctionnelles, le matériau, etc., de tout cela, au bout d'une chaîne de raisons qui s'opposeront ou s'épauleront, il résultera que l'autel (par exemple) aura, on n'aura pas telle dimension. La forme architecturale est le *résultat* des forces de la matière, des nécessités de la fonction, des exigences de la sensibilité et de l'esprit.

Le but, c'est la recherche de l'unité (de cette unité qui peut sembler à notre époque perdue) qui est le facteur le plus déterminant de toute beauté. Or l'unité cherchée, désirée, parfois obtenue, s'inscrit dans un style, un caractère. Les besoins de telle église ne sont pas ceux d'une autre; il faut le faire sentir, l'exprimer; il faut en dégager le caractère propre.

La solution implique un choix

On ne peut tout avoir, il faut opter; c'est ce qu'on appelle dans notre langage *le parti*. Cela me fait penser à la dame visitant un musée, qui disait combien les tableaux de Rembrandt seraient encore plus beaux s'ils avaient par surcroît les couleurs de ceux de Rubens! Comme si ces peintres n'avaient pas le dessin de leur couleur et la couleur de leur dessin! Une église, comme un tableau, c'est un parti-*pris*. L'église sera haute ou basse, longue, rectangulaire ou circulaire, claire ou sombre, etc. Tout cela doit découler, encore une fois, du terrain, du programme et de la vision propre à l'architecte.

Parfois, on agit comme si la construction d'une église ne concernait que l'architecte et le curé et ces mêmes personnes s'étonnent, travail terminé, que les fidèles n'acceptent pas d'emblée le résultat acquis. On leur a parachuté une église. Je ne suis pas un fanatique du travail collectif, encore moins de la formule : ne levez pas le petit doigt sans demander son avis au lampiste! Mais enfin, sans tomber dans l'excès, rien ne me semble meilleur que d'associer la paroisse à l'entreprise, de réunir ses membres, de permettre à l'architecte de dire pourquoi il a répondu de cette manière au programme, pourquoi il a choisi tel parti et non tel autre, dans quel sens il a cherché, etc. Les cas, fréquents d'ailleurs, où cette formule a été adoptée, ont donné d'excellents résultats, l'œuvre a été appréciée parce que comme enfantée par la communauté.

J'ai parlé maintes fois du terrain, le plus souvent quand l'architecte est appelé, le terrain est déjà fixé, acheté. Son choix est parfois malheureux, et bien souvent, hélas! l'église sera construite sur un terrain dont personne n'a voulu : exigu, de forme biscornue, penteux à l'excès, bordé de mitoyens. Alors qu'il faudrait plus que jamais avoir un bon dégagement, des servitudes minimes. Aura-t-on un jour l'occasion de refaire l'ensemble de Pise? Sans doute jamais. Je sais bien que là aussi, hélas! la question financière entre en jeu.

Chacun son métier

Parfois le maître de l'ouvrage ayant choisi son architecte, tout en ayant confiance en lui, cherchera à imposer plus ou moins ses vues esthétiques bonnes ou mauvaises. S'il s'agit d'un mauvais architecte cela ne changera pas grand-chose. Dans le cas contraire ce sera presque toujours une erreur.

Il faut admettre qu'un architecte sait!.. Ou alors il n'y a plus de rapports possibles. Un musicien ne va pas contrer un astronome ou un théologien sur sa science : chacun son métier. Penser que les questions artistiques sont à la portée de tous, sans formation et initiation, c'est une erreur de plus en plus courante de nos jours. A notre époque tout homme un peu cultivé, ce qui veut dire pas beaucoup, a une opinion bien tranchée sur... le plafond de la Sixtine, l'interprétation du premier mouvement de l'*Inachevée* par X... ou la peinture abstraite. Quand on sait à quel point les personnes qui, en principe, savent, sont prudentes, mesurées dans leurs goûts et jugements, cela vous laisse rêveur. Essayer de comprendre par soi-même est bien, mais faut-il encore un minimum de sincérité et de savoir. Dans un sens un peu différent : je vois encore l'étonnement d'un client (rassurez-vous il ne s'agit pas d'un curé) à qui j'ai dû dire tout à trac que ce n'était pas parce qu'il me payait qu'il allait avoir tout ce qu'il désirait, si ce qu'il désirait était incompatible avec l'essence même de mes convictions artistiques! (ça avait un côté affreusement pédant, j'en conviens). Il a trouvé stupéfiant que me payant, il ne fût pas le maître de mon âme! C'est l'application de la formule du jour : « Je paie donc je suis. » La solution d'un tel conflit, s'il devait avoir lieu entre curé et architecte, c'est la séparation rapide et salutaire.

Je suis persuadé que, quand tous les désirs ont été exprimés par le maître de l'ouvrage et que l'architecte a commencé son travail, il faut lui faire une confiance totale. Bien entendu il y a un risque; il y a toujours des risques. Mais c'est la seule façon (tout dialogue épuisé) d'avoir encore le *meilleur résultat*. Il faut laisser l'architecte maître de son art et de son métier.

Le choix de l'architecte

Constamment nous sommes ramenés à l'architecte, à sa qualité. J'ai parlé plus avant de son choix, je pense de notre devoir de dire et redire ici, qu'il est d'une importance considérable, primordiale. Il est à mon avis plus essentiel, pour la réalisation future, qu'un programme bien fait, car si celui-ci est incomplet ou surabondant, il peut se modifier, se mettre au point, avec le concours d'un bon architecte, lequel a l'expérience de ce travail.

Il faut bien penser que la construction, c'est dur! Ça résiste pendant des siècles! Un prêtre, dans une paroisse, n'est bien souvent qu'un passant; de toute manière son église vivra bien

après lui et des milliers de chrétiens subiront ce qui a été construit par ses soins.

Si un curé croit (et pour la plupart je pense qu'ils en sont persuadés) que la beauté et le bon fonctionnement d'une église peuvent être un facteur non négligeable de l'action pastorale et apostolique, alors vraiment, c'est une lourde responsabilité que de faire construire une église!... Et donc, que de choisir son architecte!...

Je pourrais m'étendre sur ce choix. Mais ce problème n'est pas du ressort de cette causerie. Qu'on me permette seulement de dire très brièvement, et par voie d'élimination, comment il ne faut pas, à mon point de vue, choisir son architecte.

Pas parce qu'il est chrétien (ce n'est pas la question).

Pas parce qu'il est du pays ou qu'il est votre paroissien.

Pas parce qu'il a titres et diplômes.

Pas par voie de concours.

Pour moi un seul critère : l'honnêteté, la qualité. Je vois que j'ai laissé de côté la question honoraires, dont il est de bon ton de ne pas parler; ce qui est à mes yeux une erreur, cette question devant être parfaitement établie entre le maître de l'œuvre et l'architecte.

Il existe un barème de l'Ordre des architectes. Il suffit donc de s'y tenir. Je voudrais dire seulement sur ce sujet que je considère comme une mauvaise action l'architecte qui travaille « pour la gloire ». J'ai mes raisons pour cela.

*
* *

Mais je vois que je ne me suis pas assez expliqué sur l'essentiel, sur ce qu'il y a de plus important que tout : je veux dire *la confiance*. Si le maître de l'ouvrage et l'architecte n'ont pas une totale confiance réciproque, rien de bon ne pourra être fait. Une compréhension partagée est plus que jamais la condition même du succès. Plus haut j'ai parlé de mariage! Je me rends parfaitement compte du burlesque de ma comparaison; et pourtant je vous assure qu'elle tient debout. Que doit-on chercher : estime mutuelle, désir de confrontation, désir du dialogue, désir passionné de réussir ensemble dans le sens le plus noble du terme. Non pas en abandonnant sa personnalité mais en la tendant de toutes ses forces vers un seul et unique but (je sais, il y a des orages dans les meilleurs associations).

Pour moi : je ne conçois pas un travail commun sans amour.

Pierre Pinsard,
architecte.

L'ÉGLISE DANS LA CITÉ

Des paroisses géantes

Lorsque la Sainte Église de Dieu commença sa mission en mettant à la portée de tous les hommes la parole et la grâce du Christ, elle ne se manifesta pas d'abord par des monuments de pierre ou de marbre.

L'administration romaine la tenait pour une secte juive et ne sut distinguer les chrétiens que sous Néron et Domitien. Ces chrétiens affirmaient qu'ils n'avaient ni temple ni autel. Ils célébraient la cène en un culte privé dont Justin, en son Apologie à l'empereur Antonin, commençait de lever la clandestinité.

Au cours des 2e et 3e siècles, la conquête spirituelle du monde gréco-romain avançait. Les chrétiens pénétraient tous les milieux. Ils s'affichaient. Avant même la conversion de Constantin, au témoignage d'Eusèbe de Césarée, « on ne se contentait plus désormais des constructions d'autrefois, et dans chaque ville, on faisait sortir du sol de vastes et larges églises[1] » : églises que Dioclétien, en son premier édit de persécution, prescrivait de raser au sol.

L'Église poursuivra systématiquement l'aménagement religieux des pays où pénètre la foi au Christ[2]. Des sites sont choisis : oratoires, chapelles, églises vont proliférer au cours des siècles à l'initiative des évêques mais aussi des abbés et des laïques. « Les bâtiments religieux, écrit M. Le Bras, font mieux qu'occuper des portions de l'espace : ils les retranchent du profane, ils les sacralisent. » La consécra-

1. *Histoire eccl.*, VIII, 5. La chapelle et le baptistère de Doura-Europos sont antérieures à 256. La basilique d'Emmaüs serait plus ancienne.

2. G. Le Bras, *Prolégomènes*, pp. 119-122.

tion de l'église détermine une aire privilégiée : droit d'asile et immunités constitueront « des petits mondes soustraits au droit commun, royaumes de Dieu que la constellation des autels inscrit dans toutes les cités terrestres ».

L'emprise fut considérable dans les villes. La christianisation plus avancée, l'importance donnée aux évêques — même au civil — par l'empire chrétien, leur rôle à l'époque des invasions firent du culte chrétien célébré en l'église épiscopale un germe d'unité puissant. « Le christianisme cristallisait sociologiquement la cité[3]. » Vers le 7e siècle, *civitas* désigne non pas l'agglomération urbaine mais la cité épiscopale.

Dans les campagnes, les églises se multiplient avec l'organisation paroissiale qui naît au 9e siècle. Nous sommes familiarisés et souvent enchantés par ces villages qui, sauf dans les pays de bocages, forment souvent un groupe de maisons tassées autour de l'église et de son clocher. Églises comme maisons se sont reconstruits maintes fois au cours des siècles, fidèles aux emplacements primitifs. Dans bien des provinces, mais surtout dans les montagnes, une sorte de génie spirituel a présidé à ces innombrables chapelles, consacrant la terre et les paysages pour notre plus grande joie.

Dans les villes occidentales, les paroisses n'existaient pas dans les cités ruralisées du haut moyen âge. Il fallut la renaissance économique des 11e et 12e siècles pour voir apparaître des paroisses en ces villes anciennes qui devaient leur développement à des routes commerciales ou en ces « villes neuves » bâties d'un seul jet. En ces dernières, l'église y tient une place centrale, comme on devait plus tard le retrouver à Aigues-Mortes, à Vitry-le-François, à Richelieu, Rocroi ou, même de nos jours, à Suresnes (Notre-Dame de la Paix) ou à Aunay-sur-Odon.

Jusqu'au 19e siècle, n'intervient dans les villes aucun changement substantiel. Avec la révolution industrielle qui débuta en Angleterre au 18e siècle, nous entrons dans cette phase d'urbanisation intense dont nous constatons de nos jours le rythme accéléré : besoins de l'industrie, nouvelles techniques agricoles créant un chômage rural, facilité des

3. Jean Chélini, *La Ville et l'Eglise*, 1958, p. 128.

transports concentrèrent dans les villes des masses paysannes soumises à des migrations plus ou moins lointaines. Les villes anciennes n'atteignaient pas, sauf rares exceptions, les 100.000 habitants. Au milieu du 19e siècle, 94 villes dépassaient ce chiffre. En 1900, 291 villes, en 1950, 760 l'atteignaient. Des villes nouvelles sont créées : Canberra, Brasilia. Des urbanistes n'ont-ils pas parlé récemment de l'éventualité d'un Paris parallèle à soixante kilomètres de Notre-Dame ? Chimère peut-être, mais à quoi ne peut-on s'attendre ?

Les grandes agglomérations modernes qui rassemblent toutes les activités, administratives, industrielles, commerciales, culturelles posent à l'Église les plus graves problèmes. Il faut dire avec l'abbé F. Houtard : « Notre hypothèse fondamentale est que la vie urbaine actuelle est une réalité, non seulement d'une dimension différente, mais complètement distincte de la vie rurale ou de la ville préindustrielle[4]. »

Cette vie urbaine se caractérise par la multiplicité des groupes que leurs activités rendent étanches les uns aux autres, par la dissociation des lieux d'habitation, de travail, de loisirs, par l'ampleur des mouvements de population — données nouvelles qui bouleversent la pastorale traditionnelle.

Ce qui apparut en ces paroisses urbaines des grandes villes contemporaines, c'est leur *gigantisme*. Paris a connu des paroisses de plus de 100.000 habitants : certaines atteignent encore 60.000 habitants[5]. Les grandes villes d'Amérique latine souffrent du même mal. Et plusieurs villes françaises — Toulouse, moyenne 19.000, Strasbourg 10.500, Nancy 9.500 — dépassent notablement l'optimum désirable tandis que Lyon, avec une majorité de paroisses de moins de 6.000 habitants, a un réseau paroissial assez dense[6]. Chicago avec ses 144 paroisses territoriales et ses 140 paroisses nationales garde une moyenne de 6.000 habitants[7].

4. F. Houtart, *L'aménagement religieux*, p. 518.
5. Y. Daniel, *L'Équipement paroissial d'un diocèse urbain, Paris, 1802-1956*.
6. J. Chélini, *op. cit.*, p. 164.
7. F. Houtart, *Paroisses urbaines, Paroisses rurales*, Paris, 1958, pp. 50-58. Ces paroisses « nationales » aux États-Unis ont été les « matrices des institutions qui allaient permettre une assimilation

M. Winninger a bien montré que l'optimum numérique d'une paroisse se situe autour de 3 à 5.000 âmes, un millier de familles[8]. L'organisme paroissial de nos villes est disproportionné et ne peut être qu'inefficace à remplir toute sa mission.

A ce premier fait du gigantisme des paroisses il faut ajouter qu'il y a une *répartition très différente selon les zones.* Le P. Virton a schématisé très exactement ce fait à propos de Chambéry[9]. Soit une ville assez importante au siècle dernier « distribuée en plusieurs paroisses, proches l'une de l'autre, dans la partie construite de la ville, elle-même assez resserrée. Il y a alors correspondance exacte entre le tracé paroissial et le centre bâti. Tout autour une zone rurale comportant des églises bien situées au centre même des agglomérations rurales périphériques. Avec le développement urbain, tout le périmètre municipal se remplit. Dès lors, les paroisses du centre dont on a prolongé arbitrairement la superficie ne sont plus situées au cœur de leur quartier respectif mais à une extrémité et leur accès est infiniment moins commode. Si l'expansion de la ville continue, elle sort du périmètre urbain, la campagne environnante est lotie et les populations relèvent alors des anciennes églises rurales fort éloignées relativement et vers lesquelles aucun mouvement naturel ne porte ces faubouriens dont les affaires et les plaisirs sont à la ville. « Il se crée ainsi dans une ville en extension constante — lors du lotissement des périmètres ruraux — un véritable désert paroissial entre les paroisses du centre et les paroisses rurales. » Ce phénomène s'est constaté à Paris et y a laissé des traces[10].

Dans ces agglomérations nouvelles, les populations rura-

progressive et harmonieuse au sein de la culture américaine » (Labbens, *op. cit.*, p. 82). Elles ont été possibles parce que les groupes nationaux (sauf les Italiens) furent bien desservis en prêtres de leur pays d'origine.

8. Paul Winninger, *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*, Paris, 1957, pp. 19-38. Pie VI proteste contre le décret de l'Assemblée nationale, en 1798, qui prévoit que les paroisses urbaines devraient compter au moins 6.000 fidèles.

9. J. Chélini, *op. cit.*, pp. 160-161.

10. Y Daniel, *L'équipement paroissial...* En 1956, les paroisses des arrondissements périphériques ont une moyenne de 36.000 habitants, les paroisses du centre en ayant 24.000.

les, sauf exception, *ne trouvèrent pas l'équipement spirituel* auquel elles étaient habituées. Même si elles venaient de provinces fidèles, elles se « déchristianisèrent ». Ce n'est pas le moment d'étudier le processus complexe de cette « déchristianisation » : toutes les causes n'en sont pas dans les conditions nouvelles de cette vie urbaine. Mais, de ce point de vue, qu'il suffise de constater avec M. Jean Labbens, que les émigrants ne peuvent trouver dans « leur » paroisse dont ils ne savent souvent pas le nom, une communauté qui n'est d'ailleurs, quand elle existe, que restreinte. D'autre part, dans le caractère hétérogène du complexe urbain, où fonctions et secteurs se dissocient, « la vie religieuse tend à devenir une fonction parmi d'autres ».

Si les moyens n'en sont pas commodément offerts « la participation au culte prend facilement un caractère surérogatoire, alors que l'on est bien contraint de demeurer dans le circuit économique, l'activité civique, la vie familiale[11] ».

Un planning paroissial

Il ressort de ces faits que nous avons la tâche impérieuse de multiplier les églises dans les villes existantes — à les prévoir dans celles qui s'édifient ou sont en projet. Ceci suppose un *plan d'ensemble*, ce que l'abbé F. Houtart appelait le « planning des paroisses urbaines » et qu'il nomme plus volontiers « l'aménagement religieux des territoires urbains[12] ». Il faut en effet tenir compte que la paroisse urbaine ne peut plus être conçue comme une paroisse rurale, qu'un apostolat inter- — ou plutôt supra- — paroissial doit être mis en place pour répondre à l'univers urbain, qu'il faudrait intégrer dans un apostolat d'ensemble quelques-unes des chapelles des communautés religieuses[13];

11. Jean Labbens, *L'Église et les Centres urbains*, Paris, 1956, p. 51. Cet auteur pense que la pratique varie selon le degré d'intégration urbaine, très variable selon les classes (p. 63) sociales, le milieu secondaire étant plus apte à cette intégration.

12. *Le planning des paroisses urbaines*, dans *Paroisses urbaines, Paroisses rurales*, pp. 104-120. *L'aménagement religieux des territoires urbains*, dans *Chiesa e Quartiere*. Voir aussi du même auteur le court article *Le planning paroissial*, dans *Art chrétien*, n° 17, pp. 11-13.

13. F. Malley, *Apostolat et sociologie* (éd. Économie et Humanisme), 1958, n° 115, pp. 77-82.

mais il reste qu'en nous préoccupant d'une construction d'églises paroissiales ou d'annexes, nous mettons l'accent sur un point essentiel.

Pour établir un planning paroissial urbain, il faut connaître la ville et la paroisse urbaine. Or, ni l'une ni l'autre ne sont vraiment connues. Structures physique et économique de la ville, phénomènes humains, phénomènes sociaux, zones différenciées, évolution de tous ces faits, relations sociales, directes ou transitoires, doivent donner lieu à des études précises. Les recensements systématiques de la pratique religieuse qui se sont poursuivis depuis 1949 sont nécessaires, mais insuffisants à déterminer les conditions d'une bonne pastorale. Souhaitons donc que des sociologues nous fournissent une information plus abondante. Mais cette sociologie religieuse est récente : talonnés par le retard et par la rapidité des constructions nouvelles, les décisions sont urgentes et ne permettent pas d'attendre dix ou quinze ans d'études préliminaires.

Les deux éléments qui permettent une première élaboration sont alors la démographie et la géographie. On peut énumérer les différents critères qui s'imposent à tout plan d'ensemble[14] :

— disponibilité en personnel sacerdotal : inventaire et plan de meilleure répartition[15];
— disponibilités financières[16];
— population;
— distances et relief;
— dimension des églises.

Je ne parlerai pas des deux premières questions, capitales sans aucun doute, mais qui nous détourneraient de notre sujet précis. Pour estimer le nombre, la place, la dimension et le visage des églises à construire, une indication précieuse nous est donnée par les recherches des urbanistes. Après avoir constaté l'incohérence des villes modernes qui ne méritent plus le nom de cités parce qu'elles n'ont pas d'âme, Gaston Bardet estime que l'urbaniste « doit pré-

14. F. Houtart, *op. cit.*, dans *Paroisses urbaines...*, pp. 108-115.
15. Sur une meilleure répartition, non seulement à l'intérieur des diocèses, mais sur le plan national (F. Malley, *op. cit.*, pp. 56-63).
16. Beaucoup d'indications utiles, dans P. Winninger, *Construire des églises.*

parer les cadres dans lesquels se noueront des liens communautaires. Il doit organiser l'espace en vue de provoquer la formation des groupes humains, des communautés réelles dont la fédération constitue la cité[17] ». S'il faut, en pays rural, grouper éventuellement les villages entre eux, il importe de subdiviser, de fragmenter ces métropoles inhumaines.

Un élément de base est apparu aux urbanistes : dans une ville trop grande, « l'homme est avant tout solidaire de son *quartier*. Le quartier est un monde enfermé dans la ville. Sur une assiette restreinte, rarement plus d'une dizaine d'hectares, il groupe une population importante, souvent plusieurs milliers d'habitants, 1.000 à 2.000 familles[18]. Ce quartier, « lieu de vie piétonnière active » (Bardet) a pour limite extrême une donnée humaine. « Un quartier est un domaine où l'on se connaît, au moins de vue; au-delà de cette familiarité des êtres et des choses, le citadin n'est plus dans son quartier, mais en terre étrangère... Cette familiarité développée par des rencontres quotidiennes s'acquiert dans un certain nombre de lieux privilégiés (commerçants, bars, bureaux de tabacs, marché, cinéma[19]) ». « La rareté des déménagements et leur localisation dans une aire restreinte définissent un quartier vivant. » « Le quartier prolétarien aura toujours plus de caractère que le quartier à dominante bourgeoise[20]. » Ménilmontant, la Croix-Rousse, avec toutes leurs misères suscitent la nostalgie chez ceux qui y sont nés et l'ont quitté. Cette réalité du quartier s'est imposée. Pierre Sudreau en fait la base de la rénovation des villes anciennes ou des cités nouvelles : « Le quartier d'habitation sera le siège de la communauté urbaine élémentaire[21]. » Dans les derniers grands ensembles prévus, l'architecte en chef doit répartir les populations entre groupe résidentiel (200-500 logements), unité de voisinage (800-1.200 logements sur 16 hectares) et

17. Gaston Bardet, *L'Église dans la Cité*, dans *Art sacré*, n° 1 (1946), pp. 19-28.
18. J. Chélini, *op. cit.*, ch. II : « Le quartier et la paroisse », pp. 145-162.
19. *Ibid.*, p. 149.
20. *Ibid.*, p. 153.
21. Pierre Sudreau, *Giraudoux et l'esprit de l'humanisme*, dans *Revue des deux mondes*, 1er janvier 1960.

quartier formé de deux unités de voisinage (1.500-2.500 logements sur 36 hectares). A chaque échelon, correspondront des équipements spéciaux qui offriront un milieu de vie relativement autonome. L'ensemble des quartiers sera groupé en arrondissements et en villes. Remarquons que c'est à l'échelle du quartier (donc de 6.000 à 10.000 âmes) qu'est prévue une cité paroissiale avec une église, un presbytère pour trois prêtres, des locaux de catéchisme et de jeunes, un secrétariat paroissial, une maison de Sœurs, éventuellement une école[22]. Ce programme, donné à titre d'indication générale justifiera une réserve de terrain d'environ 4.000 m².

Force nous est de constater que dans les villes anciennes brutalement dilatées en des temps récents, il y a « décalage à peu près total entre le réseau des paroisses et la géographie vivante des quartiers[23] ». Il faudrait avoir le courage, après cette étude des quartiers vivants[24] de s'attaquer, pour les modifier, à la *délimitation* actuelle des paroisses. La limite par le milieu des rues, commodité administrative, doit être révisée. Des travaux importants de rénovation urbaine peuvent nous y contraindre : c'est ainsi qu'à Paris, l'îlot Saint-Éloi, dans le 12e, doit être entièrement transformé et que l'église (d'ailleurs provisoire) doit être déplacée.

De nouvelles délimitations ne suffisent pas, surtout si l'on se trouve en face de paroisses trop grandes. Il ne faudrait pas se résigner à dépasser couramment les 10.000 habitants par lieu de culte. Dans la grande difficulté de construire des églises nouvelles dans des villes très denses comme Paris, il faudrait tout au moins répartir le travail apostolique en coordonnant certaines chapelles de communautés religieuses, créer des centres de culte dans des immeubles (comme Sainte-Rita à Pigalle) en intensifiant

22. Revue *Urbanisme*, 254, boulevard Raspail. *Équipement des grands ensembles.* Voir aussi sur ce sujet *L'Habitation*, n° 80 *bis* (avril 1960). *Comment réussir les grands ensembles.* Compte rendu *in extenso* du colloque organisé les 21, 22, 23 janvier 1960 à l'U.N.E.S.C.O.

23. J. Chélini, *op. cit.*, p. 156.

24. F. Boulard, *Délimitation des quartiers dans une ville* (note ronéotypée, centre catholique de sociologie religieuse). R. Klaine, *Planning paroissial et pastoral* (Institut de Sociologie de Lyon), 19 pp.

la présence du prêtre dans le quartier. Ces solutions qui ont été expérimentées à Bologne sont peut-être provisoires, mais aisément réalisables et efficaces.

Les *distances* doivent être sérieusement considérées. Elles ont un sens psychologique tout différent en milieu rural et en milieu urbain. « En ville, dix minutes de marche constituent un véritable effort. Le citadin, pendant ces dix minutes, parcourt en effet tout un monde. Il passe d'un quartier dans un autre, franchit des barrières sociales, se heurte à des obstacles circulatoires, qu'il doit contourner, croise des centaines, sinon des milliers de personnes. Il rencontre les types de bâtiments les plus divers : maisons de style et standing variés, bâtiments publics. Il a jeté les yeux sur les vitrines remplies d'objets innombrables, l'ayant fait passer des préoccupations gastronomiques à la technique la plus compliquée. En un mot, cette courte distance a pris pour le citadin l'allure d'une migration, alors que pour le rural elle n'était qu'une promenade[25]. » Cette norme de dix à quinze minutes avec un rayon de quatre à cinq cents mètres autour de chaque lieu de culte doit être corrigée par la plus ou moins grande densité, par les obstacles naturels ou artificiels.

Il semble qu'il faille tenir compte, dans l'établissement de lieux de culte annexes, de la *stratification sociale*. Non pas qu'on doive souhaiter des communautés homogènes de « classes »[26], mais « la population de la paroisse ne doit pas se situer aux extrêmes de la stratification sociale (par exemple, sous-prolétariat et haute bourgeoisie) parce qu'alors toute possibilité de contact est supprimée, un groupe de population s'écartant de l'église à cause de la présence de l'autre[27] ». Une paroisse comme Saint-Léon à Paris est mal bâtie : elle associe pour moitié un quartier luxueux du Champ de Mars et un fragment, le plus popu-

25. F. Houtart, *Le planning des paroisses urbaines*, p. 113.

26. Ce que réprouve P. Sudreau, *op. cit.*, p. 12 : « Tout zonage social devra être proscrit. Les méthodes de construction actuelle ne permettent plus guère de destiner les logements d'un même immeuble à des familles d'inégale condition comme cela était courant jusqu'au milieu du siècle dernier. Cet amalgame devra être fait au niveau du quartier et même du groupe d'habitations en assortissant les types d'immeubles aux différentes catégories de revenus. »

27. Dr Erick Bodzenta, dans *Paroisses urbaines...*, pp. 145-146.

laire, de Grenelle. En revanche, une « nouvelle paroisse peut créer un quartier pour peu que le découpage ait été judicieux ». Chélini tend à le démontrer par son étude sur le Bon-Pasteur de Marseille. Des immeubles construits depuis la guerre ont précipité une insertion sociologique, une population de classe moyenne inférieure tranchant sur le secteur prolétarien de la Belle-de-Mai. « Il est à souligner que ce quartier s'est admirablement coulé dans les limites paroissiales. L'église et, surtout, la communauté ont été les seuls points de cristallisation possible d'un quartier situé à cheval sur le Boulevard National, sortie nord de la ville. L'attraction a été assez puissante pour vaincre l'obstacle majeur constitué par cette grande artère de circulation alors que le plus souvent pareil sillon constitue un fossé séparant deux quartiers. Il est né ce que nous avons appelé un « quartier paroissial » bel exemple de l'incorporation réciproque de la paroisse et d'un quartier à la formation d'une véritable communauté chrétienne[28]. »

Entreprendre systématiquement de nouvelles paroisses exige qu'on leur assigne un *chiffre de population*. Prenons quelques exemples : Milan, type d'une ville ancienne en pleine expansion[29]. Le centre est bien équipé : 17 paroisses pour 3 km² (chaque paroisse a 18 hectares) avec une moyenne de 4.000 habitants. Les faubourgs du 19e siècle sont très défavorisés : 18 paroisses pour 21 km², soit 115 hectares par paroisse, avec une moyenne de 28.000 habitants. En 1937, le cardinal Schuster avait fixé comme but à atteindre : 15.000 âmes sur une superficie de 60 hectares avec des églises de 3.000 places (debout). Le cardinal Montini a lancé, sur un plan établi en rapport avec le recensement de 1951 et l'urbanisme municipal un programme de 60 églises. Le plan est en cours et devrait abaisser le chiffre de population à une moyenne de 8 à 10.000 par paroisse. C'est le double de ce que le même cardinal donnait comme idéal.

Bruxelles qui avait en 1803 une moyenne de 6.000 habitants par paroisse, était monté en 1890 jusqu'à 15.000 pour redescendre en 1955 à 12.000[30]. Ce chiffre ne satisfait pas

28. Chélini, *op. cit.*, pp. 195-196.
29. P. Winninger, *Construire des églises*, pp. 98-112.
30. P. Winninger, *op. cit.*, pp. 134-150.

le cardinal Van Roey qui avait institué en 1952 l'œuvre *Domus Dei* pour la construction de nouvelles églises dans le diocèse de Malines. Un programme comportait la division des 68 paroisses qui desservaient plus de 10.000 habitants. Un planning n'avait pas été fait ni de normes précises concernant la dimension des paroisses et des églises.

Il en va de même à Paris où les Chantiers du Cardinal créés en 1931 par le cardinal Verdier ont amélioré la situation sans parvenir à un résultat satisfaisant. De 1830 à 1930, le diocèse est passé de 750.000 à 5 millions d'habitants, actuellement (janvier 1960) 5.700.000 dont 3 pour la ville. En dépit des constructions de chapelles de secours, la moyenne par paroisse avait en 1930, 26.000 âmes à Paris et 13.000 en banlieue, avec certaines paroisses monstrueuses de plus de 60.000 (jusqu'à 110.000, Clignancourt). Les Chantiers du Cardinal ont construit 147 chantiers de 1932 à 1957, mais l'afflux continuel et accru depuis la guerre de provinciaux et d'étrangers ont fait passer la moyenne des paroisses à 30.000 pour Paris et 16.000 pour la banlieue. C'est donc un nouveau programme de 150 lieux de culte environ qu'il faut réaliser dans le diocèse. Pour atteindre l'objectif qu'avait exprimé le cardinal Verdier, une église pour 10.000 habitants, il faudrait un total de 570 églises ou chapelles, c'est-à-dire, en construire 228. Il paraît chimérique d'envisager une fragmentation par 5.000 habitants. Mais ne nous faisons pas d'illusions : avec la mauvaise répartition des prêtres sur l'ensemble de la France, ce manque de lieux de culte à Paris (et aussi dans le diocèse de Versailles) est un élément qui freine la christianisation de tout le pays.

Il n'en va pas de même en des pays très proches. Au diocèse de Bâle, la plus grande paroisse, Saint-Antoine de Bâle, compte 12.000 habitants. Des constructions nombreuses et dont on sait la qualité réduisent les chiffres à 4-5.000. Il semble qu'on ne tienne compte dans cette évaluation que du nombre des catholiques, minoritaires en une grande partie du diocèse.

C'est aux Pays-Bas, à l'actif de l'*Institut Catholique de recherches socio-ecclésiales*, créé en 1946 par M. G. Zeegers, que nous trouvons les études les plus poussées sur le plan-

ning des paroisses[31]. En 1955, un programme était tracé pour Haarlem, diocèse qui couvrait les trois provinces de Zeelande Nord, Zeelande Sud et Hollande, avec de nombreuses villes dont La Haye, Amsterdam et Rotterdam (cette dernière ville depuis peu érigée en diocèse).

Avec l'abondance des données statistiques et des plans d'urbanisme l'Institut pouvait déterminer par avance dans les villes et les campagnes, le nombre, la dimension et les distances des églises. Le programme prévoyait cinquante-huit églises nouvelles et cinq agrandissements à réaliser entre 1955 et 1970. Les paroisses doivent coïncider avec les quartiers naturels, selon les unités de voisinage prévus. Après enquête auprès des curés des paroisses urbaines, le chiffre de 5 à 6.000 baptisés était retenu, sauf exceptions rares au centre des villes. Il faut noter qu'il s'agit des seuls catholiques qui forment à peu près le quart de la population du diocèse. Les distances retenues sont d'un quart d'heure en ville. En campagne, la moyenne des paroisses rurales est de 2.000 au centre d'un cercle de cinq kilomètres de rayon. La différence entre paroisses rurales trop petites et paroisses urbaines trop grandes ne doit pas exister. On peut compter que, dans les campagnes, les fidèles font l'effort pour venir à la messe tandis qu'en ville, des églises — et au besoin des lieux de culte provisoires — doivent faciliter la pratique religieuse.

Que l'implantation des églises soit menée aux Pays-Bas avec cette méthode et cette précision ne doit pas étonner lorsqu'un voyage, même rapide, force à constater l'excellence des constructions et de leur disposition dans le pays. Mais si, en France, nous avons trop longtemps travaillé empiriquement, les réalisations d'urbanisme qui se précisent depuis 1950 nous engagent et nous servent. Nous sommes contraints de nous insérer dans ces plans d'aménagement du teritoire, en milieu rural ou dans ces villes nouvelles où les terrains sont à acquérir avant les plans définitifs[32], quitte à différer la construction. Une politique

31. P. Winninger, *op. cit.*, pp. 114-131.

32. Sur l'évolution du milieu rural et l'aménagement du territoire, Jean Villot, dans *La Maison-Dieu*, n° 57, pp. 25-30. Il serait déplorable de ne pas répondre à un urbanisme en chef chargé de dresser une certaine hiérarchie urbaine affectant toute une région lorsqu'il s'adresse aux autorité religieuses (cf. *Art chrétien*, n° 16, p. 32).

foncière est donc primordiale. Les premières expériences nous laissent bien augurer de l'utilité des plans dont je viens de parler.

Signe dans la cité

Cette assurance d'acquérir des terrains en ces cités nouvelles ne supprime pas tous les problèmes à résoudre. En ces quartiers nouveaux comme dans ces villes en rénovation, ces problèmes concernent l'emplacement à réserver à l'église, sa dimension et son équipement, son style. M. Pinsard et M. Kammerer ont attiré notre attention sur la complexité du programme à établir. J'y ajoute quelques réflexions sur ce qui est l'objet propre de cette conférence : Comment doit *apparaître* l'église dans la cité ? Je pense qu'il y a en cette matière beaucoup d'opinions diverses, certainement beaucoup de nuances à apporter, mais que tous peuvent se mettre d'accord sur un principe qui, à mon avis, détermine certaines conclusions. Ce principe pourrait s'énoncer ainsi : l'église n'est pas un bâtiment indifférent, elle doit refléter la place que l'Église tient dans la cité temporelle et l'aider à y accomplir sa mission. Il me paraît essentiel, en dépit de tous les brassages qui existent au plan national et international, de préciser que la situation locale doit être soigneusement considérée. Cette préoccupation condamne tous les pastiches et de plus exige de l'architecte une connaissance au moins sommaire de la population à laquelle est destinée l'église. Selon la remarque de Luc Estang[33] « on prévoit aujourd'hui le besoin spirituel des fidèles épars dans un groupe humain étranger sinon hostile à ce besoin, collectivité qui ne se forme plus comme autrefois, mais qu'on forme ». On peut penser cependant que c'est, en effet, en plaçant une église qu'on pose les jalons d'une communauté; mais autre devrait être une église réclamée par des fidèles convaincus, comme en certaines régions dévastées, autre celle que nous édifions d'autorité dans les banlieues marxisées. En tout lieu, à notre époque, l'Église ne doit pas se manifester par la puissance, par une archi-

33. *Art chrétien*, n° 17.

tecture tapageuse et provocante, mais faire de ses temples des *signes du sacré*, des appels à la prière et au recueillement, une prédication.

Il faut faire abstraction des grandes basiliques et cathédrales du passé. Nous pouvons continuer de les admirer et les utiliser même en reconnaissant que la glorification de l'empereur avait sa part dans la construction de Sainte-Sophie, que l'orgueil de nouvelles classes dirigeantes peut avoir accentué le gigantisme de nos cathédrales occidentales. Il ne s'agit pas d'ailleurs — sauf exception — de construire quelques grandes basiliques, mais bien un grand nombre de lieux de culte. M. Winninger a critiqué à juste titre ce « complexe du monument » qui, en Allemagne, semble être souvent accepté. Il peut, même en France, être imposé par les lieux ou les circonstances. Des crédits de reconstruction ont permis à Perret de faire de Saint-Joseph le phare spirituel de la cité du Havre, à Gillet d'élever à Royan une verticale comparable à Sainte-Cécile d'Albi. La ville de Paris, en sa commission des Beaux-Arts, reste fidèle à la monumentalité des églises. Mais ces grands édifices seront des exceptions.

Il faut de même se dépouiller, en partie du moins, de l'image qui nous est familière de l'église de village et de son clocher, seul monument de l'agglomération, qui semble souvent abriter les maisons des hommes comme une mère poule ses poussins. Le clocher domine au village, ou du moins, dominait, car si un château d'eau, un silo ou une cheminée d'usine apparaissent, le symbole est en partie brisé. Mais en ville, aucune possibilité de rivaliser avec les immenses bâtiments et les tours dont tout architecte croit devoir doter un ensemble nouveau.

Notre église sera placée, non pas sur une hauteur s'il y a un certain relief, mais au centre vital du quartier. Il est bon qu'elle soit un peu en retrait afin de n'être pas troublée par la grande circulation, mais cependant visible des principaux trajets et accessible sans difficulté.

Il serait utile de se souvenir de la dignité, de la noblesse de beaucoup d'églises de village pour proscrire toute prétention, mais réaliser en ses formes un signe sacré. Comme M. Kammerer, je souhaite que tout curé ayant charge de bâtir et tout architecte prié de tracer les plans d'une église

parcoure la collection de l'*Art sacré* et s'inspire des églises anciennes, témoins de la beauté dans la pauvreté[34].

Elle doit s'intégrer à la cité dont elle est l'âme, parfois de même style (comme à Saint-Paul de Caen, à Aunay-sur-Odon) participant à un régionalisme acceptable à condition de n'être pas un pastiche (comme la réussite de Fontaine-les-Grès). Mais, si les immeubles sont médiocres par leurs matériaux ou leur composition mieux vaut que l'église tranche nettement sur son entourage sans cependant paraître exotique. Rien ne s'oppose, semble-t-il, à ce que ces églises donnent lieu à une certaine standardisation par des matériaux préfabriqués, car ces procédés ne sont pas incompatibles avec des différences partielles, comme nous le voyons dans ces nombreuses églises de village que saint Louis fit édifier en Ile-de-France. L'humilité qui doit les caractériser n'empêchera pas de prévoir quelque chose de glorieux, un vitrail, une fresque, etc. L'essentiel d'ailleurs est que cette église soit l'église de la communauté qui la fréquentera.

Notre église sera accueillante. Le soin des abords est plus utile en ville qu'au village parce que les citadins ont plus de difficulté à se rencontrer. Un auvent formera un petit parvis; il est souhaitable qu'un espace délimité et bien aménagé serve de transition avec la vie profane. Le clocher sera souvent supprimé, mais des cloches peuvent être apparentes comme en ces murs-clochers du Sud-Ouest. Que le baptistère soit un volume séparé est une heureuse formule qui permet aux chrétiens d'évoquer leur baptême.

L'église pourra-t-elle être en rez-de-chaussée d'immeubles ? Cette solution a été réalisée (à Bondy, à Charenton-neau). On y a vu une économie, ce qui n'est pas prouvé. Il semblerait à d'aucuns qu'on obtienne par là une intégration plus grande dans le groupe d'immeubles. Mais des inconvénients apparaissent : l'église risque de n'être pas suffisamment en vue, de ne pas avoir de caractère propre. Plus dangereux encore, elle risque d'apparaître l'église de tel immeuble ou de tel groupe d'immeubles, lieu d'une communauté fermée comme ces églises-clubs de certaines

34. Notamment le numéro de janvier-février 1958, *La transparence dans la pauvreté.*

congrégations protestantes ou de sectes diverses. Les gens des quartiers voisins, même s'ils sont proches, n'y viendront guère. Cependant un projet comme celui du groupe Saint-Georges, à Marseille, laisse penser que des solutions habiles pourraient être trouvées[35]. Si les cités radieuses de Le Corbusier faisaient école, pourquoi une église ne serait-elle pas incorporée à ces ensembles ?

La question de l'équipement plus ou moins complet doit être, très spécialement dans les cités nouvelles, prévu dès le départ, même si on doit échelonner les constructions sur plusieurs années[36]. Comme pour la dimension et le nombre de places, les options préalables s'appuient sur la pastorale qu'on entend promouvoir. Les Hollandais, minutieux, partent du nombre de catholiques selon la moyenne habituelle. En soustrayant les enfants de moins de sept ans (16 %), les pascalisants (nombre variable), les malades et empêchés (estimés à 15 %), en tenant compte du nombre de messes, ils obtiennent un chiffre approximatif[37].

Ne calculons pas nos églises pour les assistances exceptionnelles de Noël ou des Communions solennelles car il faut éviter qu'une église trop grande ne paraisse froide à une communauté restreinte. A moins que l'architecte n'ait su composer un grand volume pour le rendre intime. L'équipement élémentaire à toute église de quartier semble être, en sus de la sacristie et d'un bureau d'accueil, deux ou trois salles de catéchisme qui puissent éventuellement former salle de réunion. Réduire ces équipements sera souvent une question d'économie, mais aussi de prise de position en face des orientations de l'Action catholique. Une bibliothèque paroissiale sera, en bien des quartiers, remplacée par une bibliothèque pour tous, que l'A.C.G.F. souhaite placer dans une boutique au rez-de-chaussée d'immeuble. En tout état de cause, surtout si le terrain est mesuré, l'architecte veillera à ne pas écraser le volume de l'église par ses annexes. Saint-Antoine de Lucerne est une expérience à rejeter.

Deux conclusions, ou plutôt deux résolutions me parais-

35. *La Croix*, 1er juillet 1960.
36. Ceux qui ont charge d'établir un programme se reporteront à l'*Art sacré*, mars-avril 1957, « L'Église, son programme et son parti ».
37. P. Winninger, *op. cit.*, pp. 127-128.

sent devoir être prises. Brièvement énoncées, elles sont :

— La première, de *faire connaître au clergé et aux fidèles* cette doctrine concernant l'église que nous avons précisée, peut-être pour une grande part découverte au cours de cette session. Pourquoi n'en pas faire l'objet d'une prédication méthodique ? La messe a donné lieu, un peu partout, à des séries d'homélies. Il serait très concret, très pédagogique, d'expliquer au peuple chrétien, à partir du lieu de la célébration, ce que devrait être cette célébration et son rôle dans notre vie spirituelle.

— La deuxième résolution, pour tous ceux qui doivent se préoccuper d'une construction, de faire de cette tâche, non pas une corvée, mais un exercice même de *leur ministère*, et d'accomplir cette œuvre en une *collaboration étroite* avec l'autorité diocésaine, l'architecte et la communauté paroissiale. Dimension collective qui est bien dans la perspective du royaume de Dieu.

Mgr Guillaume de Vaumas,
archidiacre de Saint-Jacques (Paris),
directeur des « Chantiers du Cardinal ».

CONCLUSIONS DE LA SESSION

Les progrès faits depuis quinze ans dans la connaissance de la liturgie d'une part, la participation plus active des fidèles à la liturgie d'autre part, amènent aujourd'hui les pasteurs à réfléchir sur l'organisation et l'agencement de nos églises. D'où les quatre questions que s'est posées la présente session :

— Qu'est-ce qu'une église ?

— Quelles en sont les structures essentielles ?

— Comment aménager une église ?

— Comment concevoir la construction d'une église ?

Trois affirmations du Nouveau Testament commandent la réponse à ces questions :

1. « Dieu n'habite pas dans des temples faits de main d'homme » (Act., 17, 24).

2. Seul le corps du Christ ressuscité est le Temple de Dieu. En lui réside la plénitude de la divinité.

3. Mais le corps du Christ est aussi l'assemblée des fidèles qui lui sont unis. L'Église est le Temple vivant du Dieu vivant.

A ces trois affirmations qui sont exprimées dans le Nouveau Testament, une quatrième doit être ajoutée qui ressort de l'histoire de l'Église et des nécessités de notre condition terrestre :

4. La communauté chrétienne a besoin de se réunir : il lui faut un local. La communauté chrétienne postule son lieu de réunion et le façonne à son image.

Qu'est-ce qu'une église ?

1. *Une église n'est pas la réplique du Temple de Jérusalem.* Une église est le lieu où la communauté des fidèles se réunit.

2. *Nos églises sont d'abord et avant tout les maisons*

du Peuple de Dieu. On ne pourra les appeler « maison de Dieu » qu'à un titre second : parce que la communauté chrétienne qui s'y assemble (l'*ecclesia*) est, elle et elle seulement, le temple vivant du Dieu vivant.

3. *Nos églises ont donc d'abord un rôle pratique :* elles doivent permettre à une communauté locale de se rassembler pour son culte.

4. *Elles auront en outre une signification spirituelle.* Elles doivent aider la communauté chrétienne locale qui s'y rassemble à contempler la plénitude de l'Église.

Ces principes commandent les structures essentielles de nos églises.

Quelles en sont les structures essentielles ?

C'est en regardant la communauté chrétienne et ce pour quoi elle se rassemble que l'on verra quelle doit être l'organisation interne d'une église.

L'Église est un corps, un corps organisé, un corps hiérarchisé. La nature hiérarchique de l'Église s'exprime immédiatement dans le lieu de culte.

Il y a donc deux espaces distincts, hiérarchisés : le sanctuaire (c'est l'espace du célébrant et de ses ministres), la nef (c'est l'espace des fidèles).

L'assemblée agit, et ses actions doivent trouver dans le lieu de culte le moyen de se réaliser : l'assemblée reçoit la Parole de Dieu, chante, prie, enfin célèbre l'eucharistie.

D'où trois tendances légitimes qui s'expriment aujourd'hui dans la construction et l'aménagement des églises, et qui constituent un progrès réel : une plus grande exigence de participation, une découverte de la communauté comme hiérarchique, enfin l'importance retrouvée de la liturgie de la Parole.

Le sanctuaire.

Le sanctuaire est l'espace du célébrant et de ses ministres.

1. « Le célébrant préside à toute l'action liturgique » (*Instruction* n° 93). En bonne logique ceci suppose que l'on donne visuellement et spatialement la première place au célébrant. *Le siège du célébrant* marque visiblement l'importance du célébrant (que l'on songe au mot « cathédrale » qui se réfère à la *cathedra* de l'évêque).

2. *L'autel* est le centre sacré de l'église de pierre. Sa place naturelle est entre le *presbyterium* et les fidèles. Mais l'autel n'a pas seulement un but fonctionnel, celui de permettre la célébration de l'eucharistie. La Tradition de l'Église voit en lui une représentation du Christ. L'autel c'est le Christ. Il est la pierre angulaire de l'église de pierre. Il ne doit pas pour autant avoir des dimensions démesurées.

3. La proclamation de la Parole de Dieu (élément essentiel de toute célébration) suppose que l'on puisse voir et entendre le lecteur. Celui-ci doit prendre place dans un ambon. Rares sont les églises modernes où le sanctuaire comporte d'une manière organique un véritable lieu de la Parole. Celui-ci cependant devrait apparaître aussi clairement que la place du président et l'autel.

4. *Le commentateur*, dont parle l'*Instruction* du 3 septembre 1958, n'est pas un lecteur. Il serait donc préférable de prévoir pour lui une place fixe distincte de l'ambon, et située à la jointure de la nef et du sanctuaire.

5. *Le banc de communion* des fidèles est, lui aussi, situé à la limite de la nef et du sanctuaire.

La nef.

La nef n'est pas un espace indifférencié rempli de chaises ou de bancs, elle est *l'espace du peuple chrétien.*

1. *Le peuple chrétien rassemblé pour la célébration a besoin de sentir sa cohésion.* Il faut donc que la nef soit adaptée par ses dimensions et sa disposition à la communauté chrétienne qui s'y réunit. Or il y a diversité d'assemblée liturgique (messe paroissiale du dimanche, messes de semaine, mariage, etc...). Il y a donc lieu de prévoir des espaces de regroupements différents.

2. *Le peuple chrétien a besoin de participer à la célé-*

bration. Il lui faut donc voir (ceci concerne la disposition du sanctuaire par rapport à la nef), entendre (problèmes d'acoustique). Il faut aussi que l'on puisse circuler : une allée centrale assez large est indispensable pour la procession d'entrée du célébrant et des ministres. Mais il faut aussi prévoir la communion des fidèles qui suppose que l'on puisse facilement gagner le banc de communion et que les abords de celui-ci soient dégagés.

3. *Le peuple chrétien a besoin d'une schola.* Elle a pour but, on le sait, d'une part d'aider le peuple chrétien à chanter, et à ce titre sa place est en tête de l'assemblée. Elle doit d'autre part exécuter certains morceaux liturgiques plus difficiles. Elle interprète alors les sentiments et la prière de l'assemblée. Elle doit donc se trouver près du sanctuaire.

4. *Le peuple chrétien a besoin de savoir qu'il fait partie d'un peuple en marche;* c'est le rôle de l'iconographie de mettre sous les yeux de l'assemblée quelques-unes des grandes étapes de l'histoire du salut, et de lui rappeler que la petite communauté locale est en communion avec les anges et les saints.

5. *Le peuple chrétien a besoin d'une zone de transition entre la rue et l'église.* Le porche de l'église et ses abords ne sont pas simplement des voies d'accès banales. Elles font passer les fidèles de la rue dans l'église, du profane au sacré, et en quelque manière de la terre au ciel. Le porche et ses abords doivent donc être accueillants.

Nos églises ne sont pas uniquement le lieu de la célébration de la messe.

1. Le renouveau liturgique, la prise de conscience de la grandeur du baptême, la restauration de la vigile pascale nous ont fait comprendre la dignité de nos baptistères. Et du coup, cela appelle un renouvellement des solutions classiques en ce qui concerne l'emplacement, la disposition et la décoration des baptistères.

2. Le décret du 1er juin 1957 sur le tabernacle demande que celui-ci soit fixé au milieu d'un autel où la messe est célébrée habituellement. Cet autel est normalement l'au-

tel majeur. Mais la coutume des nombreuses églises où le Saint-Sacrement est conservé dans une chapelle ouverte sur la grande nef et où l'on célèbre les messes de semaine présente le double avantage de donner aux messes de semaine un cadre plus intime, et de réserver dans l'église un lieu de recueillement où il est plus facile de venir adorer le Saint-Sacrement.

3. Nos églises sont des asiles de recueillement et de prière. Rien ne doit violer leur caractère sacré.

Comment aménager une église

Beaucoup de nos églises existantes répondent mal aujourd'hui aux exigences organiques de l'assemblée chrétienne que nous venons de rappeler. Un problème d'aménagement se pose donc.

Quels que soient les aménagements indispensables à faire dans une église, les pasteurs éviteront les innovations trop rapides et surtout les suppressions et modifications brutales. Telle qu'elle est, cette église est le lieu de la prière et de la rencontre avec Dieu.

Le curé n'est pas le propriétaire de son église.

L'église paroissiale est au service de la paroisse. Toute modification suppose qu'on l'a fait désirer par la communauté paroissiale. La communauté chrétienne modifie son lieu de culte comme elle le crée.

La paroisse elle-même est une cellule de l'Église. C'est seulement en liaison avec son évêque que le curé peut faire des transformations importantes.

Enfin, en de nombreux cas, l'administration des monuments historiques a son mot à dire, et ses conseils peuvent éviter bien des erreurs.

Comment construire une église

Construire une église c'est donner à une communauté chrétienne locale son lieu de célébration. Il en résulte que le curé ne construit pas *son* église. L'architecte non plus. Curé et architecte construisent l'église d'une paroisse.

Construire une église c'est exprimer une cellule de l'Église universelle. L'édifice doit traduire ce rattachement et s'insérer dans la Tradition vivante de l'Église. Il y a une législation de l'Église et le constructeur a le devoir strict d'en tenir compte.

Construire une église, ce n'est pas travailler seulement pour le présent, mais pour un avenir lointain. Pendant plusieurs siècles sans doute on viendra ici prier. Il en résulte que la construction d'une église ne peut pas être une œuvre individuelle, celle du curé, elle doit exprimer une communauté qui est à la fois la paroisse d'aujourd'hui, celle de demain et l'Église universelle.

Construire une église suppose un dialogue :

Dialogue avec les paroissiens. Au curé qui doit construire une église, d'édifier d'abord une communauté vivante.

Dialogue avec les besoins chrétiens de notre temps. Car s'il y a une législation il n'y a pas de forme architecturale qui s'impose, et notre temps découvre ou redécouvre des principes d'organisation de nos églises que l'on passait hier encore sous silence.

Dialogue enfin avec l'architecte. Le curé doit apporter le programme de l'église à construire. Et les architectes souhaitent que ce programme soit précis. Programme général : qu'est-ce qu'une église ? Programme particulier : il s'agit de telle communauté, d'une communauté qui peut-être va grandir et qui a tels et tels besoins. Une église de quartier n'est pas une cathédrale, ni une chapelle de mission. Mais il revient à l'architecte de traduire dans l'espace, dans le choix des matériaux et dans leur disposition les exigences de ce programme. Il est le maître d'une technique (et même de plusieurs), il a une sensibilité artistique qui doit lui permettre d'exprimer dans la matière l'inspiration spirituelle que le programme aura dû définir.

Nous souhaitons seulement, en terminant, que le C.P.L. puisse bientôt publier un aide-mémoire qui aiderait curés bâtisseurs et architectes à définir le programme général d'une église.

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE LITURGIE

Fondé en 1956, sous le patronage de S. Exc. Mgr Joseph-Marie Martin, archevêque de Rouen, président de la commission épiscopale de pastorale et de liturgie, par l'abbaye du Mont César et le Centre de Pastorale Liturgique de Paris, l'*Institut supérieur de liturgie* est rattaché à la Faculté de théologie de l'Institut Catholique de Paris.

Demeuré jusqu'à présent le seul institut liturgique spécialisé de niveau universitaire, il a accueilli au cours de ses quatre premières années des étudiants de dix-huit nations, leur procurant la formation liturgique approfondie qui est nécessaire aujourd'hui non seulement aux professeurs de séminaire, mais également à ceux qui, dans les commissions liturgiques nationales et diocésaines, ont à faire face à tous les besoins de la pastorale liturgique.

Le cycle des études dure deux ans.

Au programme de l'année 1960-1961 :

Introduction générale (M. l'abbé Jounel);
Origines liturgiques (M. l'abbé Jounel);
Le Missel (R. P. Gy);
Latin liturgique (R. P. Dom Botte);
Histoire de la liturgie médiévale et moderne (R. P. Gy);
Le Pontifical et le Rituel (M. l'abbé Jounel);

et dix séries de *cours spéciaux* par les principaux liturgistes de langue française.

Rentrée annuelle le 24 octobre 1960.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le Secrétaire de l'Institut de liturgie, 11, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Le gérant : Claude Roguet, 29, boulevard Latour-Maubourg.
Imprimerie Aubin, Ligugé (Vienne). — 4-1960.